

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ACADEMIQUE

DU VAR

Sparsa colligo.

---

NOUVELLE SÉRIE. — TOME IV

---



TOULON

TYP. LAURENT, RUE NATIONALE, 49

1871

*2286*

*2286*

17 11

500 1

17 11  
500 1

COMPOSITION  
DU  
BUREAU DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE  
POUR L'ANNÉE 1871

---

MM. G. LAMBERT, O. ☼ président.  
L. BRONZE, secrétaire général.  
A. AUBER, secrétaire des séances.  
GINOUX, trésorier.

---

PRÉSIDENTS HONORAIRES

---

MM. A. DENIS, O. ☼, ancien député du Var, 1845.  
BESSAT, avocat à Aix, 1859.  
MONTAIS, C. ☼, ancien préfet du Var, 1862.  
Q. THOURON, ancien élève de l'École normale, 1867.  
Baron HAUSSMAN, G. C. ☼, ancien préfet du Var et de  
la Seine, 1869.

---

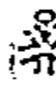

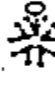


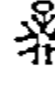
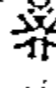
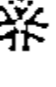
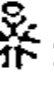
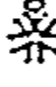


## MEMBRES HONORAIRES

- 
- MM. PELLICOT, ☼, agronome, président du Comice agricole.  
 MERCIER-LACOMBE, C. ☼, ancien préfet du Var.  
 LEVICAIRE, C. ☼, directeur du service de santé de la  
 marine, en retraite.  
 JACQUINOT, G. O. ☼, vice-amiral.  
 RICARD, ☼, inspecteur d'Académie en retraite.  
 ROQUE, ☼, président du tribunal civil.  
 AUDEMAR, O. ☼, ancien maire de Toulon.  
 BARRALIER, O. ☼, médecin en chef de la marine.  
 C. PONCY, ☼, secrétaire de la Chambre de commerce.  
 CUREL, bibliothécaire.  
 CHAIGNEAU, C. ☼, contre-amiral.  
 SIRAND, O. ☼, commissaire de la marine, en retraite.  
 COURDOUAN, ☼, artiste peintre.  
 GAZAN, C. ☼, colonel d'artillerie, en retraite.  
 JURIEN DE LA GRAVIÈRE, G. O. ☼, vice-amiral, membre  
 de l'Institut.  
 JOURDAIN, ☼, membre de l'Institut.  
 LETUAIRE, ☼, artiste peintre.  
 E. MARGOLLÉ, ☼, lieutenant de vaisseau, en retraite.  
 F. ZURCHER, ☼, lieutenant de vaisseau, en retraite.
-

## MEMBRES TITULAIRES

MM.

1846. V. THOURON, notaire.
1847. A. MOUTTET, ancien avoué.  
— GINOUX, artiste peintre.  
— BRONZE, artiste peintre.
1850. C. RICHARD, O. , chef de bataillon du génie, en retraite.
1852. N. NOBLE, avocat.
1853. LESPERON, notaire.  
— GRISOLLE (l'abbé),  aumônier du bague.
1854. L. GAY, avocat.
1856. D<sup>r</sup> GUILLABERT, , médecin de la marine, en retraite.  
— RAOULX, O. , directeur du service des travaux hydrauliques de la marine.
1857. D<sup>r</sup> TURREL.  
— CAUVIN, artiste peintre.  
— O. TEISSIER, , receveur municipal, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.
1859. FLOTTES, professeur de littérature.  
— D<sup>r</sup> G. LAMBERT, O. , médecin de la marine, en retraite.
1860. F. JULIEN, O. , lieutenant de vaisseau, en retraite.  
— ORTOLAN, O. , capitaine de vaisseau, en retraite.
1861. BILLON, , conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.  
— ROSTAN, O. , capitaine de frégate.
1862. DIEULAFAIT, professeur de sciences.

## MM.

1863. D<sup>r</sup> BOURGAREL.
1868. HÉRAUD, ✱, professeur-pharmacien à l'École de médecine navale.
1869. D<sup>r</sup> ARLAUD, O. ✱, médecin en chef de la marine.
- D<sup>r</sup> OLLIVIER, O. ✱, médecin-professeur à l'École de médecine navale.
- RAT, capitaine au long cours.
- AUBER, architecte.
- RIMBAUD, ✱, officier du commissariat de la marine, en retraite.
- PÉRON, ✱, adjoint à l'intendance militaire.
- REVELLAT, ingénieur.
- DOMÉZON, ✱, capitaine de frégate.
- J. AICARD, homme de lettres.
- SENÈS, agent administratif de la marine.
- ALLÈGRE, avocat.
- GIMELLI, avocat.
1871. C. CHAIGNEAU, ✱, lieutenant de vaisseau.

---

**MEMBRES ASSOCIÉS**


---

- M<sup>me</sup> La vicomtesse DE CHABANNES (Paris).
- MM. ABEL, conseiller municipal (Toulon).
- J. AUBE, propriétaire (Toulon).
- AUBERT, propriétaire (Toulon).

- MM. BARTHELON, entrepreneur de travaux publics (Toulon).  
 BLACHE, avocat (Toulon).  
 BELVÈZE, C. ✱, capitaine de vaisseau, en retraite (Toulon).  
 BÉRARD, C. ✱, commissaire général de la marine (Toulon).  
 D<sup>r</sup> BERTRAND, ✱ (Toulon).  
 BEAUSSIER (comte de) (Paris).  
 D<sup>r</sup> BOUFFIER, O. ✱ (Toulon).  
 BRUN, O. ✱, député du Var à l'Assemblée nationale  
 (Versailles).  
 BURGEVIN, avocat (Toulon).  
 COLLE, avocat (Toulon).  
 DÉCUGIS, ✱, pharmacien de la marine, en retraite (Toulon).  
 DOMINIQUE, homme de lettres (Toulon).  
 DORIAN, O. ✱, ingénieur des constructions navales  
 (Toulon).  
 DE FALLOIS, propriétaire (Toulon).  
 FOURNIER, notaire (Toulon).  
 V. FAUCHIER, propriétaire (Toulon).  
 FABRE, propriétaire (Toulon).  
 FOREST, directeur de l'octroi (Toulon).  
 D<sup>r</sup> GIRAUD, ✱ (Toulon).  
 GORLIER (Toulon).  
 JORDANY, pharmacien (Toulon).  
 LAMBERT, courtier maritime (Toulon).  
 D<sup>r</sup> LAURE, O. ✱, chirurgien en chef des hospices (Toulon).  
 LOUGNE, ✱, commissaire-adjoint de la marine (Toulon).  
 MAYNARD, pharmacien (Toulon).  
 MALEPLANE, O. ✱, capitaine de frégate, en retraite  
 (Toulon).

- MM. MAUREL, ancien avoué (Toulon).  
 MARTINENG, (J. de), O. ✻, capitaine de frégate, en retraite (Toulon).  
 MOURAILLE, ingénieur civil (Toulon).  
 A. DE MUSSET, secrétaire général de la préfecture du Var (Draguignan).  
 NOCHÉ, O. ✻, lieutenant-colonel du génie (Toulon).  
 E. OLLIVIER, avocat (Paris).  
 A. OLLIVIER, négociant (Toulon).  
 A. PHILIS, avocat (Paris).  
 POISSON (baron) (Paris).  
 PONS-PEYRUC, ✻, ingénieur civil (Toulon).  
 ROUX, propriétaire (Toulon)  
 J. ROUX, C. ✻, directeur du service de santé de la marine (Toulon).  
 RENARD, négociant (Toulon).  
 REVERDIT, avoué, (Toulon).  
 SÉNÉQUIER, avoué (Toulon).  
 SIMIAN, O. ✻, capitaine de frégate, en retraite (Toulon).  
 SIMON, directeur de la Banque de France (Toulon).  
 F. SUCHET (Toulon).  
 J. VAVIN, ✻, lieutenant de vaisseau (Paris).  
 C. VAVIN, banquier (Paris).  
 TREMISOT, capitaine au 56<sup>e</sup>.



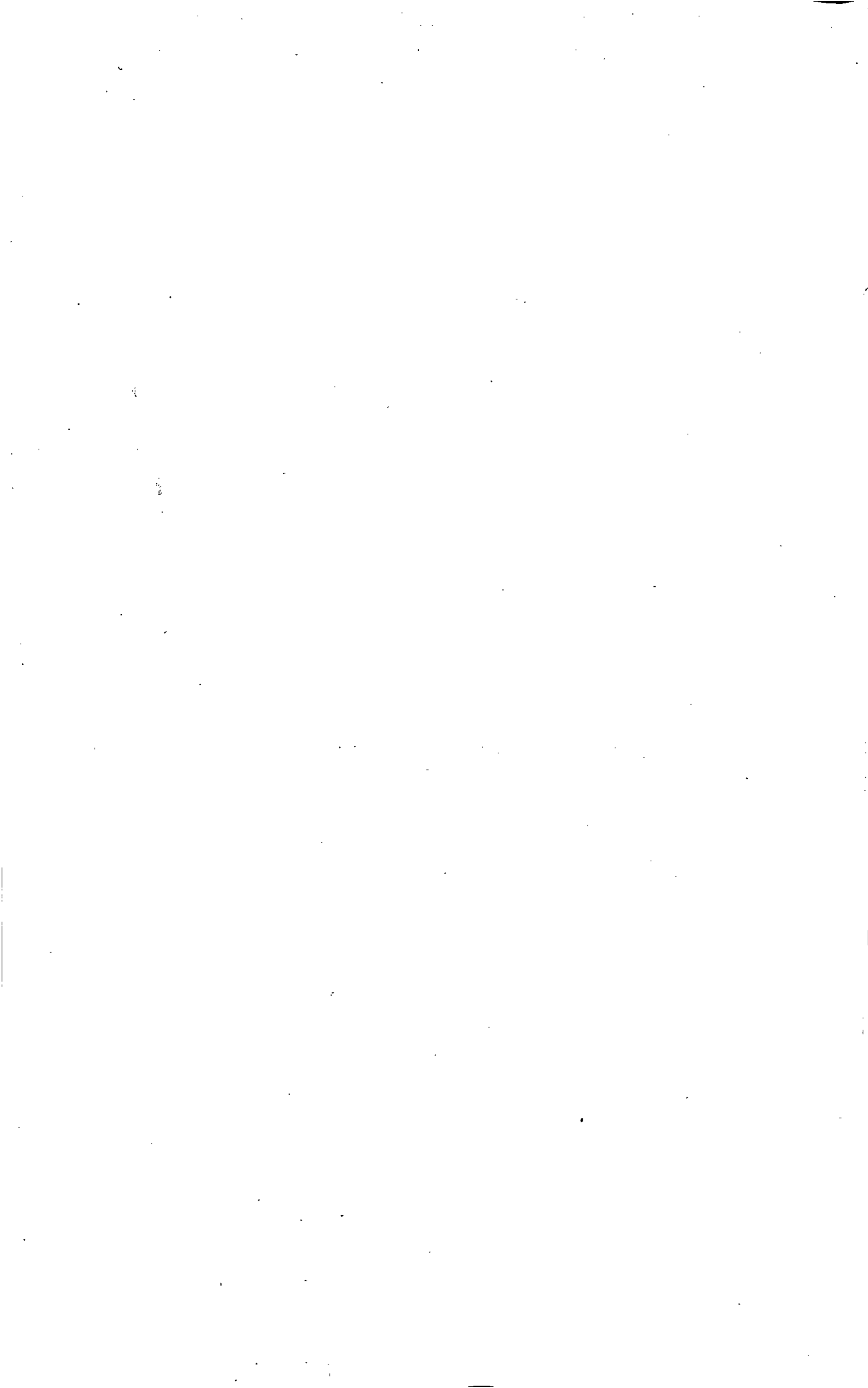


HISTOIRE  
DES  
GUERRES DE RELIGION  
EN PROVENCE

—  
1530-1598  
—

PAR LE Dr. GUSTAVE LAMBERT

(SUITE)



## CHAPITRE VIII

### LA LIGUE FRANÇAISE ET LA LIGUE SAVOYARDE

1589-1590

État des partis en Provence après la mort de Henri III. — Les ligueurs entrent en campagne. Prise du château de Bouc et de la ville d'Aubagne. — Le Parlement d'Aix destitue La Valette, reconnaît le duc de Mayenne comme lieutenant général du royaume et prête serment d'obéissance et de fidélité au cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. — Assemblée générale des chefs de la Ligue pour demander des secours au duc de Savoie. — Le Parlement décide en séance qu'on fera un appel aux armes du duc. — La Valette convoque à Pertuis les États généraux royalistes, qui proclament Henri IV roi de France et de Navarre. — Combat de Tarascon. — Les notables d'Aix députent Ampus auprès du duc de Savoie pour recevoir les troupes accordées par Charles Emmanuel. — De Vins va prendre à Antibes le commandement de l'armée alliée. — Divisions au sein de la Ligue, qui se scinde en deux factions : la Ligue française sous la direction de Carcès, la Ligue savoyarde sous la direction de de Vins. — Conflit municipal à Marseille entre les deux factions. — Combat de Malletmort. — Les ligueurs assiègent Grasse. — Mort de de Vins. — La comtesse de Sault prend la direction de la Ligue. — Intrigues du duc de Savoie pour se faire appeler au commandement de l'armée devant Grasse. — Réunion des États généraux ligueurs à Aix pour faire appeler le duc en Provence. — Les États généraux envoient une députation au duc pour le supplier de venir en personne en Provence. — Siège de Salon. — Les membres du Parlement appartenant à la Ligue française veulent faire arrêter la comtesse de Sault. *Journée du palais*. La Ligue savoyarde triomphe. — Retour des députés envoyés vers le

duc de Savoie, avec la promesse de l'entrée prochaine du duc en Provence. — La Valette demande inutilement des secours au roi. — Les ligueurs et les royalistes entrent en campagne. — Le comte de Martinengue arrive en Provence avec un contingent savoyard. — Siège de Saint-Maximin par les ligueurs. — Retour de l'armée ligueuse à Aix.

A l'extinction de la dynastie des Valois, les Bourbons étaient 1589 appelés à régner, comme descendants de Robert de France, sixième fils de saint Louis. Le chef de cette branche était Henri de Navarre. Le vieux cardinal de Bourbon, son oncle, frère cadet d'Antoine, ne pouvait l'emporter sur lui qu'au mépris des droits établis par la nation elle-même; mais Mayenne, qui voulait se réserver l'avenir, ne se laissa pas arrêter par cet obstacle. Le duc de Lorraine, Philippe II, le duc de Savoie, réclamaient le trône pour eux ou pour leurs enfants, il poussa la Ligue à proclamer comme souverain, sous le nom de Charles X, le cardinal de Bourbon en ce moment prisonnier à Chinon. L'âge et les infirmités du cardinal devaient bientôt ouvrir une nouvelle succession, et on espérait qu'à cette époque Henri serait vaincu et chassé, et que chacun pourrait alors faire valoir ses prétentions demeurées intactes (1). En attendant, Mayenne prit le titre de lieutenant général de l'État et couronne de France, ce qui lui livrait, pendant la captivité de Charles X, le pouvoir exécutif.

En Provence, les deux partis se trouvèrent plus loin que jamais d'une réconciliation. Les bigarrats demandaient que l'on reconnût pour roi Henri de Navarre : ses promesses solennelles et récentes contenues dans sa déclaration de Châtellerault, ne permettaient pas, disaient-ils, de douter qu'il ne respectât le catholicisme; au point de vue politique, ils voyaient dans cette

(1) *Histoire du règne de Henri IV*, par A. POIRSON, 2<sup>e</sup> édition, t. I<sup>er</sup>, p. 58.

royauté le seul moyen de prévenir les usurpations locales, le renouvellement des factions, la tyrannie de la Ligue et la domination du duc de Savoie, qui déjà couvrait le pays de ses créatures et disposait de la populace des grandes villes. Les catholiques purs, au contraire, refusaient de reconnaître Henri IV, les uns par un honorable scrupule de conscience, les autres dans l'espérance d'obtenir l'érection de leurs terres en baronnies ou en marquisats indépendants, et quelques-uns de voir reconstituer à leur profit les comtés d'Arles, de Marseille et de Forcalquier.

Ces rêves coupables, ces ardeurs insensées étaient entretenus par le clergé, qui portait dans la chaire ses passions politiques avec ses passions religieuses. Parmi ces promoteurs de guerre civile, les uns servaient Mayenne, le plus grand nombre le duc de Savoie, qui avait derrière lui Philippe II et l'Inquisition; mais tous se réunissaient dans leur haine commune contre le Béarnais et les bigarrats. Les prêtres ne reculèrent pas devant les excitations au meurtre et au régicide, et, à Aix, un moine observantin du nom de Blétus, n'hésita pas, du haut de la chaire de Saint-Sauveur, à prendre pour texte de son sermon, ces paroles de l'Évangile : *Petre, mitte gladium in vaginam!* qu'il traduisit par : *Pierre, plonge ton épée dans le ventre d'un bigarrat!* et à développer cette horrible thèse (1).

Pendant que La Valette était occupé du côté de Toulon, les ligueurs n'étaient pas restés inactifs. De Vins, qui ne pouvait s'abuser sur la faiblesse numérique de son armée, fit un appel aux armes du duc de Savoie. Celui-ci n'avait encore tenu aucune de ses promesses; mais l'heure était venue pour lui de commencer l'œuvre d'envahissement qu'il méditait depuis si longtemps, et de Vins lui ayant demandé un prompt secours en

(1) *Histoire de la ville d'Aix*, par PITTON, p. 338.

hommes et en argent, il envoya 12,000 écus, promettant de continuer cette somme régulièrement tous les mois (1), et fit embarquer immédiatement, à Nice, Alexandre Vitelly, baron romain, avec sa compagnie de lanciers, le capitaine Demetrio, albanais, avec la sienne, et Biagin Bonada de la Trinité, piémontais, avec trois cents hommes d'infanterie. Ces troupes, sous le commandement de Vitelly, entrèrent dans le port de Marseille le 10 août et arrivèrent le 14 à Aix.

La plupart des bourgs étaient occupés par les royalistes ; Aix et Marseille étaient comme étranglées par une multitude de petites garnisons qui tenaient les routes, interceptaient les communications et ruinaient le commerce. De Vins voulut donner de l'air à ces deux grands centres. L'armée ligueuse entra en campagne le 20 août. Carcès sortit de Marseille et vint mettre le siège devant Aubagne ; Ampus prit par escalade le château de Mimet, fit prisonnier le seigneur du lieu et l'envoya à Aix, où il fut pendu. De Vins, avec une compagnie de cavalerie savoyarde et les garnisons qui avaient évacué Brignoles, Saint-Cannat et Saint-Maximin, força en dix jours Gabriès, Ventabren, Jouques, Pelissanne, Lambesc, et se porta, le 1<sup>er</sup> septembre, sur le château de Bouc. Le capitaine Vautrin commandait la place et n'avait avec lui que trente-trois soldats. C'était un officier qui avait longtemps fait la guerre, et chez lequel l'obéissance militaire était une religion. La Valette lui avait confié, à la demande de son père, la défense de la tour de Bouc, et dans sa foi de soldat, il estimait que le sacrifice de sa vie était le moindre qu'il put faire pour l'accomplissement de son devoir. De Vins le fit sommer de se rendre : « Mon père, répondit « l'intrépide capitaine, me ferait pendre si je déposais les armes ; « c'est ici que je dois combattre et mourir pour son honneur et

(1) *Mémoires de BESAUDUN.*

« pour le mien ! » Les ligueurs ouvrirent le feu avec quatre canons. Le lendemain, vers midi, une brèche était faite et ils tentèrent l'assaut. « Le chasteau, dit la relation du procureur « Dize, estoit au dessus d'un précipice de rochers, et pour y « aller falloit monter par une eschelle de plus de trente pieds « de hauteur, puis passer sur un petit bord de rocher, et aller « de costé environ six pas, après quoy l'on estoit à la porte du « chasteau, sur laquelle estoit la brèche. Pour y pouvoir monter, les soldats de Vins attachèrent deux eschelles ensemble « de douze pieds et combattirent dessus ; ne pouvant estre que « deux au combat, il falloit qu'ils se tinssent d'une main aux « eschelles, ou autrement l'ennemi les eut jeté à coups de picques du rocher en bas. » Les assiégés se défendirent vigoureusement. L'assaut avait commencé à midi ; à cinq heures les ligueurs n'avaient pu encore se rendre maîtres de la brèche. Vautrin était l'âme de la défense, en même temps qu'il en était le bras le plus énergique. « Lui seul rendoit plus de combat, dit « le procureur Dize, que tout le reste de ses soldats. » Le jour touchait à sa fin, et de Vins avait déjà donné l'ordre à Allamanon de faire sonner la retraite, quand un gendarme, qui depuis plusieurs heures était resté blotti sous une saillie de rocher, remarqua que Vautrin se montrait souvent à découvert au même angle de la brèche, pour examiner les mouvements de l'ennemi. Il arma son pistolet, et saisissant le moment où il penchait sa tête au dessus des assaillants, il l'atteignit au front d'une balle qui l'étendit mort. En ce moment les trompettes sonnantes le ralliement se faisaient entendre dans le camp, le gendarme avait deviné au tumulte qui s'était fait autour de Vautrin que son coup de pistolet ne s'était pas égaré, et s'adressant à ses plus proches voisins : « M'est avis, camarades, « leur dit-il, que nous ferions bien de donner dedans, car je « crois avoir tué le capitaine. » La défense, en effet, s'était

beaucoup ralentie ; les paroles du gendarme furent répétées de proche en proche, et les ligueurs ayant tenté un dernier effort, franchirent la brèche et entrèrent dans la tour sans rencontrer de résistance sérieuse. La place se rendit à merci. Les ligueurs avaient tiré quatre-vingt-dix coups de canon. Douze soldats royalistes avaient été tués ; de Vins fit pendre les vingt-et-un qui restaient, car cette guerre était sans pitié, et au nom de l'effroyable droit du talion, les vaincus subissaient tour à tour les inexorables vengeances des vainqueurs ! De Vins mit garnison à Bouc, et se porta en toute diligence au secours de Carcès qui assiégeait Aubagne.

Marseille tenait toujours avec enthousiasme pour la Ligue. En août, quand de Vins était venu dans cette ville pour y prendre quelques canons, il avait été accueilli aux cris de : *Vivo moussu de Vins ! Fouaro Bigarrats !* Cette cité, ardente et toujours prête à embrasser les partis violents et extrêmes, avait moins de haine contre les huguenots que contre les bigarrats. La grande majorité de la population ne pouvait se résoudre à tolérer cette élasticité de conscience qui permettait, quoique catholique, de s'allier avec les hérétiques et de combattre avec eux sous les mêmes drapeaux. Le parti royaliste, après ses nombreuses défaites dans ses combats de rues, comptait peu de partisans, mais si faible qu'il fût il existait cependant encore, et un de ses chefs les plus influents était Frédéric Ragueneau, évêque de la ville. N'osant, ou ne pouvant l'attaquer ouvertement, la Ligue résolut de le ruiner. Pendant que de Vins dégageait Marseille et Aix en soumettant les places royalistes voisines, le comte de Carcès venait assiéger Aubagne, baronnie de Frédéric Ragueneau, avec deux canons, cent chevaux et douze cents miliciens marseillais commandés par Charles Casaulx, de Rémezan, Nicolas de Cépèdes, de Septèmes, Jean Tarron, Fouquier et Barban. La place était défendue par



Belloc, frère de Ramefort, tué naguère sous les murs de Lambesc, et par le provençal Guillaume, jeunes officiers peu expérimentés dans l'art de la guerre, et qui, au dire de Du Virailh, « employoient plus de temps à saccager les bonnes maysons du lieu qu'à réparer ses murailles ». Les ligueurs rencontrèrent plus de résistance qu'ils n'attendaient, et furent obligés de battre en retraite, après une première attaque, jusqu'au quartier de la Millière, à plus d'une lieue d'Aubagne. De Vins, prévenu de l'état des choses par une lettre de Carcès, accourut de Bouc avec deux cents arquebusiers à cheval. Il trouva les ligueurs découragés. Il voulut reprendre l'offensive et se rapprocha de la place avec toutes ses troupes. Il arrivait en vue des portes, quand il fut informé que La Valette ayant appris à Hyères le danger que courait la garnison, était parti en toute hâte pour la dégager, et venait d'entrer dans Aubagne avec sept cents maîtres et cinq cents arquebusiers. De Vins n'osa pas tenter l'aventure, en quoi il agit sagement, car la majeure partie de ses soldats se composait de volontaires marseillais venus pour piller bien plus que pour combattre. Il se retira en bon ordre sur un coteau voisin; où il campa, malgré les pressantes sollicitations des Marseillais, qui voulaient se retirer dans leur ville, en abandonnant l'artillerie, « criant qu'on ne se devoit point laisser surprendre et hazarder les hommes pour sauver deux canons, la perte desquels ne montoit deux liards par teste ». Il rangea ses troupes en bataille, l'infanterie sur la crête du coteau, l'artillerie flanquée de la cavalerie en avant-corps dans la plaine, et attendit les événements. Dans la soirée, La Valette sortit d'Aubagne et s'avança jusqu'à une portée d'arquebuse des lignes ennemies, mais il n'osa pas prendre l'offensive, et comme il n'avait voulu que dégager la garnison, il évacua Aubagne le lendemain matin au point du jour et se dirigea sur Toulon. Un grand nombre d'habitants le suivirent et

se réfugièrent à Saint-Maximin. Le même jour, 6 septembre, de Vins entra dans la place et l'abandonna aux Marseillais, qui la mirent à sac et incendièrent les maisons de l'évêque Frédéric Raguenu (1).

Les ligueurs, cependant, allaient consommer un grand crime. Malgré tous leurs efforts ils comprenaient qu'ils étaient destinés à succomber avant peu de temps, s'ils n'obtenaient l'appui d'une puissance étrangère. Ils s'étaient déjà adressés au duc de Mayenne et au pape ; mais le duc de Mayenne ne leur avait envoyé que des conseils, et le pape n'avait répondu à leur demande que par des vœux et des intrigues stériles : il n'y avait que le duc de Savoie dont l'alliance put se révéler par des secours réels et prompts. Le 15 septembre, le Parlement reçut du duc de Mayenne, une lettre, en date du 8 août, par laquelle « il ordonnoit à tous les catholiques de se remettre de son « party, et de ne prêter aucun devoir d'obeyssance à Bernard « de La Valette » ; et le même jour, la chambre des vacations rendit un arrêt qui prononçait la destitution de La Valette, et enjoignait à ses partisans de l'abandonner avant trois jours, sous peine d'être considérés et poursuivis comme rebelles. Cette décision donna aux ligueurs le courage des déterminations suprêmes. Le 18 du même mois, de Vins, Carcès, Ampus, Besaudun, les trois frères Meyrargues, de Suze, Trans, Guiran, Allamanon, Sommat du Castellar, Fabri de Fabrègues, Du Laurens et quelques autres notables du parti, s'assemblèrent chez la comtesse de Sault. Pour se ménager une action immédiate sur le peuple, et, le cas échéant, pouvoir se servir de lui pour exercer une pression sur le Parlement, on appela à ce conciliabule, Denize et Perrinet, deux hommes comme il en

(1) Les archives de la communauté furent volées. Un capitaine du nom d'Augier les rendit plus tard aux consuls contre une somme de 125 écus.

surgit dans les guerres civiles, qui, doués d'une puissante énergie et dévorés du désir de jouer un rôle, savent s'imposer à la populace, et prennent sur elle un tel ascendant qu'ils peuvent la faire mouvoir et la gouverner à leur gré. « Nous demeura-  
« mes d'accord, dit Fabrègues, que nous ne pouvions pas résis-  
« ter à La Valette, qui avoit les deux tiers de la noblesse, les  
« trois quarts du pays, les places, les troupes gasconnes, le  
« secours de Lesdiguières, celui de Montmorency, et au besoin  
« celui d'Ornano; qu'il falloit demander secours au roi d'Es-  
« pagne, mais que ce secours estant très-éloigné, à cause de la  
« mer, il falloit recourir au duc de Savoie, et comme il avoit  
« déjà envoyé Vitelly à la seule prière de la comtesse et de de  
« Vins, sans doute il donneroit des hommes et de l'argent à la  
« prière du Parlement et des Estats.... (1). » Trans émit l'avis  
de prier le duc d'intervenir en personne, et sa proposition fut  
appuyée par de Suze et quelques autres; mais de Vins, qui  
voyait dans l'arrivée de Son Altesse la perte de son commande-  
ment général de l'armée, s'y opposa vivement, et fut soutenu  
par tous ses amis, qui démontrèrent que si le duc entrait en  
Provence, il faudrait lui abandonner l'absolue direction des  
affaires. On se sépara après avoir décidé que chacun userait de  
son influence et de son crédit pour pousser le Parlement à  
demander au nom du pays, un secours en hommes et en argent.

On se mit en relation avec le duc, qui répondit par des assurances formelles, et on n'attendait plus qu'une occasion favorable, quand, le 2 octobre, la Cour reçut et enregistra en séance solennelle, des lettres patentes portant que le cardinal de Bourbon avait été déclaré et reconnu roi de France, sous le nom de Charles X, et que le duc de Mayenne avait été nommé

(1) *Mémoires de Fabry de Fabrègues. Dans les additions et illustrations aux troubles de Provence, de LOUVET, t. II, p. 141.*

lieutenant général de la couronne. Par suite de cette vérification, le Parlement prêta serment de fidélité et obéissance à Charles X et au duc de Mayenne ; en même temps il nomma procureurs du pays : Ampus, Honoré de Guiran, seigneur de la Brillane, Claude de Séguiran et Jean de la Chau, tous ennemis déclarés du gouverneur. Un état de fermentation extrême régnait à Aix et gagnait toute la province ; les ligueurs voulurent profiter de l'enthousiasme qui agitait le parti pour frapper leur grand coup. Le 5 octobre, Sommat du Castellar et Fabrègues portèrent les résolutions des chefs de la Ligue à la Cour et déclarèrent que « pour se fortifier contre La Valette, « il falloit accepter les offres du duc Charles Emmanuel, qui « se proposoit de faire entrer dans le pais trois cent cinquante « lances, deux mille arquebusiers, une artillerie nombreuse « et bien approvisionnée, et douze mille escus par mois pour « payer la cavalerie provençale ». Le Parlement était trop dévoué à la Ligue pour hésiter ; séance tenante il décida qu'il demanderait, au nom du pays, des secours au duc de Savoie, et tel fut l'empressement de celui-ci à se rendre à ses vœux, que le 27 du même mois, de Vins donnait quittance à l'Hôtel de ville, de douze mille écus qu'il venait recevoir de J. B. Doria, aux conditions arrêtées d'avance « que Son Altesse fourniroit « les secours promis sans poursuivre d'autre but que celui de « l'extermination des hérétiques ».

Les royalistes, animés d'un véritable esprit national, ne se laissèrent pas abattre par l'arrêt du Parlement et les résolutions des chefs de la Ligue ; ils jurèrent de soutenir le gouverneur de toute leur énergie, de tout leur argent, de tout leur crédit. La Valette venait de recevoir de Mauroy, secrétaire du roi, le contrat synallagmatique intervenu le 4 août, à Saint-Cloud, entre Henri de Navarre et les seigneurs catholiques, ainsi que l'arrêt du Parlement de Paris, séant à Tours, qui le ratifiait.

Il quitta Toulon, vint à Pertuis, et convoqua pour le 11 octobre l'assemblée des communautés de son parti. Ces États généraux sanctionnèrent à l'unanimité la décision prise le 28 août par le Parlement royaliste, et proclamèrent Henri IV, roi de France et de Navarre. Le gouverneur se levant alors dit : « Messieurs, « je m'en vais faire ce à quoy Dieu et nature m'ont obligé! « C'est de jurer d'estre à jamais obeyssant, très-humble sub- « ject et serviteur du roy Henry quatriesme , roy de France et « de Navarre, lequel serment à la damnation de mon âme je « ne fausseray jamais (1)! » Tous les députés, mus par un même sentiment de patriotisme, debout et agitant leurs chapeaux, prêtèrent au milieu de l'enthousiasme le plus vif le serment de fidélité et obéissance au roi, dont acte fut dressé sur l'heure et transmis à Henri IV, « qui de ceste nouvelle, dit « Mauroy, fust fort réjoui ». L'assemblée décida, en outre, que le siège du Parlement serait transféré à Manosque, ville qui offrait plus de sécurité que Pertuis, trop voisine d'Aix (2).

Avant de se rendre à Pertuis, La Valette avait envoyé soixante

(1) MAUROY, ouv. cit., p. 150.

(2) Henri III, par lettres patentes données à Châtellerault, le 24 mai 1589, avait déjà ordonné cette translation, ainsi que celle de la chancellerie de la cour des comptes, aides et finances, et de la fabrique des monnaies. Le Parlement tint sa première séance à Manosque le 16 novembre, et vérifia les lettres en forme d'édit données à Tours, le 28 mai 1589, par lesquelles le roi déclarait « le comte de Carcès, de Vins et autres gentilshommes, et tous les habitants de la ville d'Aix, et tous autres qui « tiendroient leur party, convaincus du crime de lèse-majesté, déclarant « leurs biens féodaux réunis à la couronne, et leurs autres biens vendus, « et leurs debtes saisies ». La Cour, sur le bruit erroné de l'entrée en Provence du duc de Savoie, ne se trouvant pas en sûreté à Manosque, transféra son siège, le 13 décembre, à Sisteron, d'où elle revint, du reste, bientôt à Manosque, à la suite d'une contestation avec le gouverneur de la place, qui voulait garder les clefs des portes de la ville, tandis que le Parlement prétendait les avoir par droit de souveraineté.

cavaliers en Languedoc, à Fonsuzé, qui avait reçu l'ordre d'enrôler douze cents fantassins, pour lui faire hâter son arrivée. Les troupes levées par Fonsuze n'étaient pas prêtes encore; Montmorency renvoya en Provence les soixante cavaliers de La Valette, auxquels il joignit cent cinquante arquebusiers à cheval sous le commandement du sieur d'Etampes. Les royalistes passèrent le Rhône le 14 octobre à Boulbon, et rencontrèrent du côté de Graveson Carcès et Ampus qui les attendaient avec trois cents maîtres pour les attaquer. D'Etampes se replia sur Tarascon, ville qui jusqu'à ce moment s'était tenue dans le parti du roi; mais, contre son attente, les consuls refusèrent de le recevoir, firent fermer les portes et le livrèrent ainsi à Carcès et à Ampus, qui s'étaient mis à sa poursuite. Les royalistes poussés l'épée dans les reins et enfermés dans un triangle formé par le Rhône, Tarascon et la cavalerie ennemie, cédèrent à l'épouvante et se débandèrent. Les uns voulurent percer les lignes ennemies et furent presque tous tués; le plus grand nombre obéissant à une terreur aveugle, tentèrent de passer le fleuve à la nage, ou se jetèrent dans quelques barques qu'ils trouvèrent tirées à sec au milieu des joncs de la rive. Tous périrent submergés par les eaux grossies et rapides, à cette époque de l'année, du Rhône, ou furent massacrés par les cavaliers ennemis entrés dans le fleuve jusqu'au poitrail de leurs chevaux. Les seigneurs de Rognes et de Molegez sombrèrent en plein courant et se noyèrent; d'Etampes, de Lussan et Spondillan furent faits prisonniers et conduits à Aix.

La Valette était encore à Pertuis quand il apprit ce désastre. Il ne disposait en ce moment que des seules forces de son parti et de sa petite armée de Gascons; il vint à Brignoles et s'occupa activement de recruter des soldats et d'assurer l'armement et la garde des places qui lui étaient restées fidèles. Il écrivit à Chambaud, qui levait des troupes dans le Vivarais, de venir le

rejoindre au plus tôt, et distribua le commandement des villes de guerre à ses plus distingués et plus dévoués capitaines : il envoya Montaud à Fréjus, Valavoire à Saint-Maximin, Pontevès à Barjols, Forbin-Janson à Pertuis, Buous à Forcalquier, de Tournon à Riez, Baratte à Manosque, de Trignan à Sisteron, Escarravaques de Sainte-Colombe à Toulon, Sigaudy au Puech, de Tourvès à Besse, et prescrivit au baron de Vence et aux sieurs de Tanneron, de Callian et de Montauroux de se jeter dans Grasse avec tous leurs amis et tous les soldats qui voudraient suivre leur fortune.

De Vins, de son côté, déployait une grande activité et menait de front la guerre et la politique. Pendant que Carcès et Ampus battaient les royalistes sur les bords du Rhône, il s'emparait d'Istre et de Saint-Chamas. Ayant ainsi dégagé Marseille, il rentra à Aix et convoqua une assemblée de notables de la ville, dans le but de donner aux relations qu'on allait entamer avec le duc de Savoie, les apparences d'un acte émanant de la volonté du pays lui-même. Cette assemblée, choisie parmi les ligueurs les plus ardents, décida qu'il fallait accepter avec empressement le secours qu'offrait le duc, et chargea Ampus, en sa qualité de procureur du pays, de se rendre à Nice, pour ratifier, au nom de la Provence, les conditions de cette étrange alliance, dans laquelle une partie seule s'engageait à faire des sacrifices, sans stipuler aucun avantage pour l'avenir. Ampus partit vers le 22 octobre; La Valette occupant Brignoles, Toulon, Hyères, Fréjus et Grasse, il prit sa route par la Durance et s'arrêta à Digne, qui venait d'être occupée par des compagnies ligueuses levées aux frais de l'évêque de Sisteron. Il ordonna des réparations aux remparts, compléta l'armement de la place et mit la garnison sous les ordres du capitaine Fabre. Il descendit ensuite vers Nice, où il trouva le duc de Savoie qui l'attendait. Ampus s'efforça de lui prouver que ses intérêts lui faisaient un devoir

de secourir la Provence et de l'aider à anéantir la faction royaliste; il lui représenta que si La Valette s'affermissait dans son gouvernement et Lesdiguières en Dauphiné, son marquisat de Saluces et la Savoie elle-même, ainsi que le Piémont, pouvaient être envahis. Le duc de Savoie dut sourire en voyant les efforts qu'on faisait pour l'engager à intervenir. Il avait dans le comté de Nice quelques troupes, qu'il offrit de mettre immédiatement sous les ordres de de Vins. Au dire de Samuel Guichenon, dans sa grande *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, les forces prêtées par le duc se composaient de la compagnie de lanciers de Don Ferrante Nova, milanais, celle de cheveu-légers de Don Amédée, de quinze cents fantassins piémontais conduits par le comte Emmanuel de Lucerne, de huit cents arquebusiers sous les ordres du seigneur de Monasterol, et de six pièces de canon. Ampus fit passer le Var à ces troupes, et les cantonna à Antibes en attendant les ordres de de Vins.

Ampus revint à Aix porteur de ces bonnes nouvelles. De Vins abandonnant alors la direction des affaires à la comtesse de Sault (1), sous l'autorité du Parlement, se dirigea vers Antibes avec treize cents hommes de pied et deux cents chevaux. Il croyait rencontrer le duc de Savoie à Nice, où il se rendit, mais il n'y trouva que le comte de Ligny, son ami et son confident « qui avoit tout pouvoir, disait-il, de luy donner conten-

(1) « Ceste dame s'estoit trouvée par fortune à Aix, lorsque ces troubles commencèrent, pour les affaires de ses enfants; et pource que le « bonheur ou la ruyne du sieur de Vins luy importoit beaucoup, pour « l'alliance qu'il avoit avec la mayson de Sault, à laquelle par honneur « il déferoit beaucoup, elle résolut de l'adsister et de tenir la main de « tout son pouvoir à son establissement, qu'elle jugeoit pouvoir redonder « un jour à l'avantage de ses enfants, qui estoient encore en bas-âge. » *Mémoires de BESAUDUN.*



« tement, le duc estant occupé du costé de Genève ». Il repassa le Var et vint se mettre à la tête de l'armée alliée, forte de quatre à cinq mille hommes.

Depuis quelque temps déjà d'après dissensions régnaient parmi les chefs militaires du parti ligueur; la jalousie, l'ambition étaient la source de conflits incessants qui allaient bientôt aboutir à une rupture et scinder la Ligue en deux factions. De Vins accusait Carcès d'être le chef du parti qui voulait faire intervenir le duc de Savoie en personne, dans le but de faire tomber dans ses mains le commandement général de l'armée. C'était là une erreur, et Carcès, âme vulgaire et esprit étroit, n'était pas dans cet ordre d'idées. Quand il avait naguère inspiré secrètement cette proposition, faite par son neveu Trans dans la conférence tenue chez la comtesse de Sault, son but était, en provoquant la venue du duc de Savoie en Provence, de se créer une grande position en prenant la direction de la faction ligueuse qui considérait comme un malheur l'ingérence du duc de Savoie dans les affaires du pays, et de tenir par là son cousin en échec. D'un autre côté, Ampus, homme de guerre intelligent, actif, heureux, excitait vivement la jalousie de de Vins et de Carcès, surtout depuis qu'il avait été nommé procureur du pays, ce qui, joint à ses talents militaires, lui donnait une grande autorité appuyée par un grand crédit. Depuis quelque temps des signes précurseurs de l'orage qui allait éclater s'étaient manifestés. De Vins avait ressenti une profonde irritation en apprenant la conduite d'Ampus à Digne, où il avait ordonné des fortifications, réglé le service de la place et délivré des lettres de commandement. A son retour il lui reprocha durement sa conduite « luy disant qu'il vouloit tout faire et « alloit mesme courir sur ses brisées ». Ampus, un des plus sympathiques caractères de cette époque, esprit droit et cœur honnête, se jeta dans ses bras, l'embrassa et lui répondit en

riant : « Qu'il ne toucheroit jamais au général où il seroit, et  
« qu'il ne seroit jamais que procureur du pais auprès de lui ;  
« mais qu'il se donnât garde des aultres, luy donnant tacite-  
« ment à cognoistre le comte de Carcès (1). » Mais si Ampus  
déférait à de Vins, à cause de ses qualités militaires et des ser-  
vices rendus à la cause, il ne se croyait pas tenu à de pareils  
ménagements envers le comte de Carcès, qu'il ne considérait  
que comme un intrigant sans valeur personnelle. Quand naguère  
il était sortit avec Carcès pour venir sur les bords du Rhône,  
celui-ci avait prétendu au commandement de l'expédition ;  
mais Ampus avait déclaré « qu'il ne céderoit pour le comman-  
« dement des armes qu'à Vins, établi général, et pour le gou-  
« vernement qu'au Parlement ; qu'il souffriroit que le comte  
« fust à ses cotés et à la teste, mais qu'il voulait donner les  
« ordres et conduire les troupes ». Carcès céda en protestant.  
Au retour de Tarascon, le conflit se renouvela à propos de  
Lussan et Spondillam, faits prisonniers, que Carcès voulait  
avoir pour en tirer rançon, et qu'Ampus ne voulait pas céder.  
La querelle s'envenima ; on fut sur le point d'en venir aux  
armes pour vider le différend. Un arbitrage intervint qui, à la  
confusion de Carcès, décida que les deux prisonniers seraient  
à Ampus. Carcès jura qu'il ne sortirait plus avec Ampus, « en  
« quoy, dit Fabrègues, il n'estoit pas bien conseillé, parce qu'il  
« estoit assuré de gagner de l'honneur avec luy, à cause de son  
« expérience, vaillance et bonheur, et estant son compagnon,  
« il partageait en quelque sorte sa gloire ».

Les esprits étaient disposés pour une scission ; le départ de  
de Vins pour Antibes la fit éclater. Les ligueurs se divisèrent  
en deux camps. Les uns, qui reconnurent Carcès pour leur  
chef, représentaient la résistance à Henri IV avec les seules

(1) *Mémoires de FABRÈGUES.*

forces du pays; les autres, qui avaient de Vins pour général, la comtesse de Sault pour ministre dirigeant et la grande majorité du Parlement pour complices, ne croyaient l'anéantissement des royalistes possible qu'avec le secours des armes étrangères. Les deux factions essayèrent leurs forces sur le champ de bataille des élections consulaires de Marseille.

Pierre de Caradet de Bourgogne et Charles Casaulx, destiné à jouer un grand rôle dans l'histoire de son pays, se disputaient la charge de premier consul. Caradet de Bourgogne était la créature du comte de Carcès, Casaulx était soutenu par de Vins, la comtesse de Sault et Besaudun, qui venait d'être nommé viguier de Marseille. Carcès, après avoir battu d'Étampes, s'était rendu à Marseille pour peser de toute son influence sur l'élection. Il avait dans son parti, outre ses amis et adhérents, tous les bigarrats, qui considéraient « comme un prodige et escandale de voir entrer Casaulx en ceste charge de consul (1) ». De Vins, qui n'ignorait aucune des brigues de son cousin, avait écrit à Besaudun et à Villecroze de faire réussir, même par la violence, l'élection de Casaulx. Les vingt-quatre conseillers des honneurs étaient nommés, quand, le 29 octobre, vers dix heures du soir, un attroupement considérable de carcistes pénétra en armes dans l'Hôtel de ville, menaçant les conseillers d'un massacre général s'ils ne nommaient pas Caradet de Bourgogne. Casaulx informé de ce tumulte accourut à la tête d'une compagnie de soldats; mais les abords de l'Hôtel de ville étaient gardés par de nombreux groupes de carcistes, et à peine s'était-il présenté, qu'un coup d'arquebuse fut tiré sur lui et que sa troupe fut refoulée et forcée de se disperser. Casaulx se hâta de rassembler ses amis, et, accompagné d'Albertas de Villecroze, consul sortant de charge, qui

(1) *Mémoires* de NICOLAS DE BAUSSET.

s'était couvert d'une cuirasse et armé d'une pique, il marcha de nouveau vers l'Hôtel de ville, chassa, cette fois, les partisans de Caradet de Bourgogne, et pénétra dans la salle des délibérations pour imposer son élection. Besaudun, qui, en sa qualité de viguier, présidait l'assemblée, manqua de sang-froid ; il se troubla, tira son épée, et comme la nuit était venue, il mit fin au désordre et évita peut-être une effusion de sang inutile en éteignant les lumières. Le plus grand tumulte régnait dans l'hôtel consulaire ; la population, qui remplissait les rues et les places environnantes, fut prise de panique en entendant le bruit des armes et les cris confus qui sortaient par toutes les fenêtres du vieil édifice ; elle se répandit dans la ville semant l'épouvante sur son passage et faisant sonner le tocsin. Les deux factions passèrent la nuit à organiser le combat pour le lendemain. Mais Marseille, quoique fortement attachée à la Ligue, détestait l'intervention du duc de Savoie ; les conseillers, qui, au milieu de l'effroi général s'étaient dispersés, reprirent avant le jour leur séance, et élurent Caradet de Bourgogne premier consul.

La faction de Carcès l'avait emporté, mais comme toutes les factions qui triomphent elle se signala par des excès. Des carcistes, ennemis acharnés de Villecroze, des bigarrats, qui ne pouvaient lui pardonner la mort de leur ancien chef Lenche, irrités de l'avoir vu compromettre un instant leur succès par son intervention armée à la tête du parti de Casaulx, résolurent de le perdre. Ils annoncèrent dans toute la ville qu'on venait de découvrir les preuves irrécusables de sa trahison ; qu'il voulait livrer la ville au duc de Savoie, et qu'un habitant du nom de Sauvigne avait fait préparer par son ordre quatre-vingts échelles, pour donner aux Savoyards les moyens d'escalader les murailles. La population, encore sous l'impression des événements de la veille, s'ameuta et envahit la demeure de ce magistrat fac-

tieux, mais complètement innocent du crime dont on l'accusait. Des mains brutales l'arrachèrent à sa famille, et il fut dirigé sur la tour Saint-Jean au milieu des imprécations du peuple en fureur. Odieusement outragé, battu et percé de coups de hallebardes, il expira avant d'être arrivé à la prison. Le Parlement députa les conseillers Sommat du Castellar et Agar à Marseille pour informer contre les coupables ; mais à la prière des nouveaux consuls, intéressés à faire oublier ces violences, et qui arguèrent de la crainte qu'une justice sévère ne devint le signal de nouveaux troubles, les magistrats ne donnèrent aucune suite à leur procédure criminelle. De Vins était dans les quartiers de Grasse quand il connut la mort de Villecroze ; il ne se trompa pas sur l'influence qui avait dirigé cet assassinat et les motifs qui l'avaient déterminé. Il écrivit à Carcès qu'il regrettait amèrement qu'un acte aussi épouvantable se fut accompli sous ses yeux, « et que s'estoit à faire rire leurs ennemys (1) ».

Pendant que la Ligue, déchirée par des divisions intestines, se scindait ainsi en deux factions, Fontsuze avait organisé son contingent en Languedoc et entra en Provence avec Regnaud d'Allen. Leur petit corps d'armée se composait, au dire de Besaudun, de douze cents arquebusiers, cent cinquante maîtres et cent vingt arquebusiers à cheval ; Fabrègues, dans ses *Mémoires*, donne les chiffres de seize cents arquebusiers et de trois cents maîtres. Les royalistes passèrent le Rhône au dessus de Tarascon et vinrent se loger à Aiguières. Le pays qu'ils avaient à traverser était complètement au pouvoir de la Ligue ; d'Allen proposa de remonter jusqu'à Orgon, et de suivre la Durance pour éviter Salon, Pelissane, Lambesc, où il craignait de rencontrer de fortes garnisons ennemies. Fontsuze fut d'avis de

(1) *Mémoires* de NICOLAS DE BAUSSET.

suivre la ligne droite, alléguant que pour se rendre à Orgon, il fallait rebrousser chemin et perdre un temps précieux. En vain d'Allen lui représenta que ce n'était là qu'une affaire de quelques lieues, et qu'on avait le grand avantage, en prenant par Orgon, de se tenir dans un pays découvert et peu favorable, par conséquent, aux surprises et aux embuscades. Fontsuze s'opiniastra dans son projet : « Il désiroit rencontrer l'ennemy, dit « Fabrègues, et espéroit gagner à ceste rencontre honneur et « profit. » Il consentit cependant, et non sans apparence d'un grand sacrifice, à passer par Mallemort, pour éviter de grands bois à travers lesquels il aurait fallu se frayer un chemin.

Besaudun et Ampus, informés de la marche des Languedociens, étaient sortis d'Aix le 9 novembre avec deux cent quarante maîtres et cent cinquante arquebusiers. Leur but n'était pas d'offrir le combat aux royalistes, mais de les suivre, les harceler, et profiter des fautes qu'ils pourraient commettre pour leur dresser des embuscades. Ils avaient été rejoints en route par La Barben, Loriol, de Panisse, de Saint-Maurice et Meyrargues, qui conduisaient quelques soldats levés dans la viguerie de Tarascon. Les ligueurs campèrent le 10 novembre sur un coteau, entre Mallemort et la Roque. D'Allen, qui marchait en tête avec une compagnie d'éclaireurs, fut quelque temps sans les apercevoir, à cause d'un rideau d'arbres touffus qui les cachait complètement ; mais ayant passé le canal de Craponne, il donna inopinément sur les postes avancés de Besaudun. D'Allen pensa d'abord que les ennemis n'étaient venus les attendre dans cette position que pour tenter d'enlever les bagages ; il fit proposer à Fontsuze de placer la cavalerie à l'arrière-garde, pour les protéger, et de faire ouvrir la route par l'infanterie. Le mouvement commença et les arquebusiers s'engagèrent sur le pont du canal. Le contingent languedocien n'était, au fond, qu'une bande composée de soldats ramassés un peu

partout, indisciplinés et très-ignorants du métier des armes. A peine la tête de l'infanterie, dont Fontsuze avait pris le commandement, avait-elle passé le pont, que les premières compagnies ne voyant pas d'ennemis devant elles se débandèrent et marchèrent en avant sans observer aucun ordre. Ampus, emporté par son bouillant courage, se démasqua tout à coup et ouvrit sur elles un feu continu. Les Languedociens, surpris, firent assez bonne contenance et engagèrent le feu à leur tour. Dès le commencement de l'action Ampus eut son cheval tué sous lui, et pendant qu'il se relevait, il tomba lui-même frappé d'une balle qui lui fractura la cuisse. En ce moment d'Allen s'engageait sur le pont avec les dernières compagnies et courait au secours de Fontsuze. Son arrivée fut sur le point de décider l'action en faveur des royalistes. Les ligueurs, privés de leur chef et débordés par les ennemis, commençaient à plier, lorsque Besaudun accourut avec la cavalerie pour les soutenir et dégager son frère, qui se traînait péniblement et n'était plus défendu que par quelques soldats. La cavalerie languedocienne étant arrivée à son tour au galop, le combat recommença sur la lisière d'un bois épais et dans une position très-désavantageuse pour les royalistes, qui étaient complètement à découvert. L'engagement durait déjà depuis deux heures, quand les Languedociens lâchèrent pied et gagnèrent en fuyant le canal de Craponne. Besaudun les poursuivit jusque sur le pont et les tailla en pièces. Fontsuze et d'Allen avaient été blessés grièvement; leurs soldats ne sachant plus à qui obéir se débandèrent et cherchèrent un asile dans les lieux voisins. Plusieurs se réfugièrent à Mallemort et furent massacrés la nuit suivante. Meyrargues força le lendemain l'abbaye de Sylvacane, où un grand nombre étaient venus se cacher, et par un raffinement d'atroce barbarie, il fit attacher les prisonniers deux à deux et ordonna de les précipiter dans la Durance. Les paysans des

environs firent pendant plusieurs jours une chasse cruelle aux fuyards : « Les païsans par la campagne, écrivait Besaudun au « Parlement, tuent tout ce qu'ils en peuvent attaquer. Que « morts que noyés je m'asseure qu'il y en a plus de sept à huit « cents (1). » Ceux qui parvinrent à s'échapper gagnèrent par des chemins détournés et à travers mille dangers, la ville de Draguignan, où La Valette venait d'arriver.

La nouvelle du résultat de la rencontre de Mallemort fut accueillie avec la joie la plus vive à Aix. Le Parlement ordonna des fêtes publiques, le clergé fit une procession solennelle et chanta un *Te Deum* ; on suspendit aux voûtes de Saint-Sauveur quinze drapeaux ou cornettes pris à l'ennemi, et Ampus, couché sur un brancard, fut porté en triomphe dans les rues et acclamé par la population.

Pendant que ces événements se passaient, de Vins avait organisé à Antibes son corps d'armée, qui présentait un effectif de plus de quatre mille hommes, et s'était emparé de Saint-Laurent, de Valavoire, ainsi que de quelques autres villages des

(1) Besaudun, quoique acteur dans le combat de Mallemort, l'a presque passé sous silence dans ses *Mémoires*. Il écrivit deux lettres au Parlement après l'affaire, dont la première est perdue aujourd'hui, mais que Gaufridi paraît avoir eue entre les mains. L'autre, datée de Mallemort et écrite dans la nuit du 11 au 12 novembre, a été imprimée pour la première fois dans le premier volume des *Mémoires de la Société historique de Provence*, Aix 1868. Il existe une relation du combat de Mallemort écrite le 17 novembre 1589, qui est devenue très-rare, et qu'un savant et obligeant bibliophile de Marseille, M. Laurent de Crozet, a bien voulu nous communiquer, comme tant d'autres documents précieux qu'il possède sur l'histoire de Provence. Cette relation, en forme de lettre signée des initiales D. S. est intitulée : *Deffaicte de vingt et cinq compaignies hérétiques du mareschal de Môtmoràcy qu'il envoyoit à La Valette contre la Sainte-Unyon, le XI novembre 1589, entre Lambesque et Mallemort, par M. d'Ampus et aultres seigneurs et gentils-hommes catholiques de Provence. A Lyon, par LOYS TANTILLON, 1589.*



environs. Le 14 novembre il vint mettre le siège devant Grasse avec six canons de campagne. La possession de cette ville avait pour lui une haute importance : située à peu de distance de la frontière et dans un pays presque entièrement soumis à l'autorité de La Valette, elle devait lui servir de base d'opérations pour soumettre la Basse-Provence, en même temps qu'elle assurerait ses communications avec Nice et lui permettrait de tenir en échec Fréjus et Draguignan, deux places de ravitaillement de l'armée royaliste. Grasse paraissait, du reste, de peu de résistance ; Vence, Tanneron, de Callian et de Montauroux n'avaient amené avec eux que leurs valets, et la défense ne résidait que dans deux cents hommes que les cadets de Bar avaient pris à Gordon, et dans une compagnie de cavalerie sous les ordres du dauphinois de Prunières, qui depuis cinq mois tenait garnison dans la place. Par son affabilité, son honorabilité et ses qualités militaires, de Prunières s'était attiré la sympathie des habitants de Grasse, qui lui obéissaient volontiers ; mais les gentilshommes entrés récemment avec le baron de Vence ne voulurent pas déférer à son commandement, et de là étaient nés des tiraillements, des conflits déplorables, sur lesquels de Vins, au dire de Du Virailh, comptait pour paralyser la résistance. Quand les ligueurs investirent la ville, les capitaines royalistes crurent mettre un terme à leurs discordes en transmettant toute l'autorité militaire entre les mains du premier consul.

Depuis que de Vins avait quitté Antibes, La Valette avait suivi attentivement ses mouvements. Il se rendit à Draguignan pour être mieux en position de l'observer, de dégager Grasse, ou, le cas échéant, de profiter des éventualités que la marche des ligueurs de Grasse sur Aix pouvait lui présenter, dans un pays où ils ne possédaient aucune place importante de refuge. Il attendait avec impatience l'arrivée des renforts languedociens,

quand il apprit la déroute de Mallemort par les quelques soldats échappés au désastre. Il écrivit immédiatement à de Tourvès de venir le trouver avec sa compagnie, à Valavoire pour qu'il lui envoyât son neveu Du Virailh avec les arquebusiers de la garnison de Saint-Maximin, et à La Tour, gouverneur de Trets, pour qu'il dirigeât sur Draguignan tout ce qu'il pourrait se procurer d'arquebuses. En attendant, il donna l'ordre au capitaine gascon Briquemaut de se jeter dans Grasse, mais Briquemaut n'arriva pas même en vue de la ville : informé par ses éclaireurs que des partis nombreux de ligueurs tenaient la campagne, il battit en retraite, déclarant qu'on ne pouvait passer qu'avec des forces plus considérables que les siennes. Du Virailh arriva deux jours après à Draguignan, avec trente arquebusiers à cheval et une charretée d'armes que Valavoire avait fait fournir par les consuls de Saint-Maximin, La Tour avec quinze cavaliers et cent vingt arquebuses, et Fourvès avec vingt maîtres et vingt arquebusiers de Brignoles. La Valette se disposait à marcher en personne pour dégager Grasse, quand il apprit en même temps la mort de Hubert de Vins et la capitulation de la place.

Le 20 novembre, vers huit heures du matin, de Vins visitait une batterie; au moment où il se baissait, pour examiner l'affût d'un canon, il fut frappé au front d'une balle qui le renversa mort. Quelques historiens adoptant une version qui eut un certain crédit parmi les soldats ligueurs, ont répété qu'il avait été assassiné par un des siens. La vérité est que le coup fut tiré par un habitant de Grasse qui, voulant essayer une arquebuse à longue portée, monta sur la plate-forme de l'église de Saint-Dominique, et ayant distingué au milieu d'un groupe d'officiers un gentilhomme revêtu d'une casaque rouge, le prit pour point de mire et le tua (1).

(1) « ... Le lundy suivant, la ville feust fort rudement bastue; et

La mort du chef des ligueurs plongea l'armée et le parti dans la consternation. Les prêtres, dans la chaire, ne l'appelèrent plus que *l'invincible, le fort, qui défendoit et sauvoit Israël!* La Valette en apprenant cet immense événement dit ces mots très-justes et très-vrais : « C'est un grand dommage qu'un si  
« vaillant gentilhomme n'a esté employé au service du roi, car  
« les affaires de l'Etat s'en porteroient mieux, et la mémoire  
« de sa vie en seroit plus glorieuse (1). » Le duc de Savoie fit parvenir ses regrets et ses doléances au Parlement, par une lettre datée de Chambéry, le 26 novembre : « Je ne doute  
« point, disait-il, que le décès advenu à monsieur de Vins ne  
« vous ait apporté très-grand desplaisir; je sens ceste perte  
« aultant que vous pouvez penser et que requeroit l'affection  
« qu'il me portoit. Je n'ai pas voulu faillir de m'en condouloir  
« avec vous, et vous prier de prendre entière assurance à mon  
« affection, désireux que je suis de la vous faire paroistre par  
« les effects. »

De Vins était un homme bien fait pour les événements auxquels il présidait. La nature lui avait refusé l'intelligence des grandes opérations militaires; mais il avait à un haut degré toutes les qualités d'un chef de partisans. Il était intrépide, audacieux, vigilant et prompt à prendre une détermination. « Il s'était si bien fortifié contre les accidents de la vie, dit un

« ledict jour, de matin, à demie heure de soleil, ledict M. de Vins, chef et  
« général de la susdite armée, feust blessé d'une arquebusade de dedans  
« la ville, de la tour et clocher de Saint-Dominique, lequel feust porté à  
« la bastide de Chifon où son train logeoit, et où il est mort deux heures  
« après sa blessure, sans avoir jamais pu parler, estant tombé en convul-  
« sion et apoplectique. » — *Relation du siège de Grasse*, par A. ROCOMORE, témoin oculaire. *Manuscrit de la bibliothèque d'Aix*, n° 1054.

(1) H. DE MEYNIER; *ouv. cit.*, p. 102.

« paraissaient davantage que dans les périls et les extrémités. » Il possédait un fonds inépuisable de ruses de guerre, dans un pays dont il connaissait tous les accidents de terrain, et ses plus brillants faits d'armes consistèrent toujours en des surprises, ce qui lui avait mérité les surnoms de *Matinier* et de *Renard*. En dehors de ses qualités de chef de parti armé, il avait une habileté très-grande pour s'attirer la confiance de ses soldats. A l'exemple de son oncle, le comte de Carcès, il sut rallier sous ses enseignes et maintenir dans l'obéissance une noblesse nombreuse, fière, ambitieuse et jalouse ; il sut mener au combat des paysans ramassés dans la campagne, sans habitude du métier des armes et sans organisation militaire. Il se fit aimer de ses subordonnés comme des habitants des villes qui tenaient son parti, et il avait mérité que le peuple l'appelât : *Nouastré bouan payré ! Nouastré bouan signé grand !* Notre bon père ! Notre bon grand-père ! Il ravissait tous ceux qui l'approchaient par son langage, et tout le monde savait en Provence, qu'en 1579, quand la reine mère vint à Aix pour apaiser les troubles des Carcistes et des Razats, elle s'éprit d'une vive admiration pour de Vins après une longue conversation qu'elle eut avec lui. On vantait beaucoup sa civilité et sa modestie, qui n'était qu'apparente, car, au fond, il avait une inquiétude naturelle, un besoin de vengeance et une ambition qui le rendaient incapable de tenir le second rang. Chose étrange ! de cette connaissance de son caractère ressort la nécessité de reconnaître que s'il avait vécu, le duc de Savoie ne serait jamais entré en Provence. De Vins aurait pu lui emprunter encore des secours multipliés en hommes et en argent, mais son ambition, son désir immodéré de commandement lui auraient fait repousser un supérieur et un maître, et la Ligue provençale serait toujours restée sous une direction française. « De Vins, dit Nostradamus, qui l'avait  
« connu, estoit de taille droicte et proportionnée, roide et ner-

« veux, ayant le visage ovale, les yeux gris et gracieux, le front  
 « serein et non chauve, le nez bien pourfilé et la bouche bien  
 « fendue, son teint tirant sur le roux, ainsy que faisoit son  
 « poil, qui commençoit à grisonner. »

Le jeudi, 22 février 1590, le corps de Hubert Garde, sieur de Vins, fut transporté à Aix. Il fut reçu hors les portes de la ville par la population entière venue processionnellement à sa rencontre. La confrérie des pénitents à laquelle de Vins avait appartenu, (car à cette époque tous les grands personnages se faisaient un devoir de s'affilier à une corporation religieuse), le portèrent dans l'église des Grands-Carmes, pour y être inhumé dans le tombeau de sa famille. La province voulut lui consacrer, à ses frais, une sépulture plus digne de sa grande renommée ; elle fit élever dans l'église métropolitaine de Saint-Sauveur un mausolée surmonté de la statue de ce célèbre ligueur, revêtue d'une armure, à genoux et les mains jointes (1).

Le jour même de la mort de leur chef, les capitaines ligueurs se réunirent et donnèrent le commandement général de l'armée à Jacques de Beaumont, procureur du pays détaché au siège de Grasse (2). Quelques jours après, de Ligny, qui n'avait pas quitté Nice, se rendit au camp, et, sous le prétexte que le duc Charles Emmanuel n'avait voulu confier qu'à de Vins seul le commandement de ses troupes, il se mit à la tête du contingent

(1) Ce monument a été détruit en 1793

(2) « Nous sousignés, gentilshommes et autres officiers de l'armée des  
 « catholiques, estant devant la ville de Grasse, promettons et jurons,  
 « attendu le décès du sieur de Vins, obeyr et entendre à tout ce qui sera  
 « ordonné par le sieur de Beaumont, un des procureurs du pais de Pro-  
 « vence, venu par deça avec ledict sieur de Vins, jusques à ce que la  
 « Cour y ait pourvu, et cy promettons l'unyon de la Foi catholique, sous  
 « l'obeyssance du Roy très chrestien et de la Cour.

« En foi de quoy nous sommes sousignés. Au camp devant Grasse, le  
 « XX novembre 1589. » — *Manuscrits du président DE LA ROQUE.*

savoyard. Les opérations contre Grasse continuèrent. On ignorait dans la ville la mort du général ennemi. Le 23 novembre, les ligueurs ouvrirent le feu. Après avoir tiré onze cent quarante coups de canon, ouvert une brèche, abattu deux tours et ruiné l'hôpital, ils tentèrent un assaut. La lutte fut longue et opiniâtre. Les assiégeants ne purent rester maîtres de la brèche, mais ils parvinrent à se loger et à se maintenir dans les ruines de la tour dite de l'horloge, qui la dominait et la battait. Les royalistes avaient éprouvé des pertes cruelles; les chefs comme les soldats s'étaient vaillamment comportés : Grasse-Tanneron, blessé d'un coup de feu avait été obligé de quitter le combat, et de Callian avait eu le bras emporté par un boulet. Le baron de Vence, dans un conseil de guerre qui fut tenu dans la nuit qui suivit, proposa de capituler. De Callian, malgré son horrible blessure, de Prunières et quelques autres gentilshommes, opinèrent pour qu'on continuât la défense; mais les vivres et les munitions commençant à manquer, les notables habitants, au nom de la population, appuyèrent la proposition du baron de Vence, et la capitulation fut signée le lendemain, 24 novembre, dix jours après les premières opérations du siège. Elle portait que : les gentilshommes et étrangers sortiraient avec armes et bagages et seraient libres de se diriger vers le lieu qu'ils auraient désigné; que la garnison se retirerait tambour battant, mèche allumée, enseignes déployées, et qu'elle ne défilerait pas devant l'armée ennemie, qui se tiendrait à un quart de lieue du chemin qu'elle prendrait; que les habitants qui voudraient quitter la ville pourraient emporter leurs meubles et leurs provisions, et que ceux qui voudraient demeurer seraient tenus en sûreté et jouissance de leurs biens.

Ces différents articles, longtemps débattus, furent acceptés et signés le 1<sup>er</sup> décembre. De Prunières sortit le premier avec sa compagnie pour se rendre à Fréjus. Comme il passait à peu

de distance du camp savoyard, il s'avança seul pour venir saluer de Ligny sous sa tente, pendant que ses soldats faisaient halte avec une absence de précautions de guerre que semblait autoriser une capitulation régulièrement consentie. Tout à coup Allamanon, à la tête de la compagnie qu'il commandait, se rua sur eux, en tua dix-sept, mit les autres en fuite et piller les bagages. De Canaut, qui quittait la ville en ce moment et fut témoin de cet acte de lâche trahison, mit sa troupe en ordre de bataille, et tirant vers Gordon, il arquebusa tous les ennemis qui s'approchèrent de lui. Cette violation d'un traité solennellement juré pénétra les royalistes d'indignation ; mais il est juste de dire qu'elle fut l'œuvre d'une compagnie isolée et de quelques officiers, et que l'armée proprement dite n'y prit aucune part.

Pendant tout le temps que de Vins avait été le chef de la Ligue, il avait su concentrer un pouvoir absolu dans ses mains fermes et habiles ; à sa mort la division se mit dans le parti. Une femme allait recueillir son héritage politique. Christine d'Aguerre, comtesse de Sault, quoique rarement mêlée, du moins d'une façon apparente, aux événements, avait cependant joué depuis quelque temps un rôle actif et important. Veuve d'Antoine de Blanchefort Créqui, prince de Poix, elle avait épousé en secondes noces François-Louis d'Agoult-Montauban, comte de Sault, mort à Sisteron à la fin de l'année 1586, et par ce mariage était devenue la belle-sœur de de Vins, et l'alliée de Besaudun, d'Ampus et de La Verdière, qui occupaient les premiers rangs dans la noblesse provençale par leur crédit et leur fortune. Douée d'une âme virile, elle avait mis au service de la Ligue toute son ardeur et tous ses talents d'intrigue. Sa grande expérience, son intelligence élevée, son esprit adroit, plein de charmes et de ruses lui avaient acquis une véritable popularité, et un tel empire sur la noblesse, le peuple et l'ar-

mée, qu'elle en était arrivée à faire mouvoir tous les ressorts du gouvernement au gré de ses désirs et de son ambition. Elle rêvait pour son fils aîné le gouvernement de la province (1), et ces espérances immenses de l'amour maternel entretenaient et exaltaient chez elle une fièvre d'action qui la dévorait. La comtesse avait été comme frappée de la foudre en apprenant la mort de son beau-frère; mais elle ne tarda pas à reprendre tout son sang-froid, car chez elle les calculs étouffaient les sentiments. Elle comprit immédiatement que le danger pour son ambition ne pouvait venir que de Carcès, que sa grande position de famille semblait appeler au commandement général de l'armée, et elle entra en campagne pour faire échouer cette combinaison. Pendant que Carcès versait des larmes hypocrites sur la mort prématurée du chef de la Ligue, et perdait un temps précieux à diriger des violences inutiles contre les Politiques de Marseille pour faire oublier la mort de Villecroze, et, dit Bausset, « quelque communication trop particulière qu'il avoit « heue avecq les serviteurs du roy », la comtesse de Sault passionnait le Parlement et la ville d'Aix, et faisait décider l'envoi à Grasse de Sommat Du Castellar, homme orgueilleux, dévoré d'ambition, qui avait déjà joué un rôle actif dans les négociations entamées avec le duc de Savoie, et qu'elle avait gagné entièrement à sa personne. Le 24 novembre, le Parlement rendit, en effet, un arrêt par lequel il donnait à Du Castellar l'ordre de se rendre à Grasse pour y prendre la direction des affaires, « sous l'obeyssance du roy Charles dixiesme et l'auctorité

(1) La comtesse de Sault avait eu de son premier mari, un fils : Charles de Créqui, qui se maria en 1595 avec la fille de Lesdiguières; et de son second mari deux fils et une fille : Louis d'Agoult-Montauban, comte de Sault, mort sans postérité; Philippe d'Agoult, baron de Grimaud, mort également sans enfants, et Jeanne d'Agoult, mariée à François de la Baume, comte de Montrevel.



« de la Cour, avec injonction à tous gentilshommes, capitaines et gens de guerre de luy obeyr à peine de rebellion ». Besaudun fut désigné pour l'accompagner en qualité de commandant militaire.

Carcès était à Marseille quand il apprit la décision du Parlement et le départ de Du Castellar et de Besaudun. Trop jeune encore à la mort de son père pour prétendre à la direction des affaires, il avait néanmoins supporté impatiemment l'autorité de son cousin de Vins ; mais quand la Ligue eut perdu son chef, il se trouva humilié dans son orgueil en voyant le pouvoir passer aux mains d'une femme. Il accourut à Aix et réclama la position qui était due au fils de celui qui avait tant fait pour le parti catholique. Soit que le Parlement n'osât pas évincer complètement Carcès, à cause des liens de famille qui le rattachaient au duc de Mayenne, soit que par l'absence momentanée de quelques partisans de la comtesse de Sault les conseillers carcistes constituassent la majorité, la Cour décida le 11 décembre, que le conseiller Agar, qui appartenait à la faction de Carcès, serait adjoint à Du Castellar pour partager l'autorité avec lui, « et qu'il auroit l'intendance de la justice en ladite armée, à la charge de ne traicter aucune chose avec l'étranger, sans la licence et permission de ladite Cour ». Cette dernière clause, inspirée probablement par Carcès, avait pour but de paralyser toute l'influence que Du Castellar pouvait avoir sur les capitaines de l'armée. Le même jour le Parlement donna l'ordre à Puget-Saint-Marc de conduire à Grasse quinze cents fantassins et deux cents chevaux (1), et confia à Carcès le soin de ramener l'armée à Aix. Pour tempérer tout ce que cette

(1) On ne peut s'expliquer l'envoi de ces troupes au camp de Grasse que par l'appréhension dans laquelle était le Parlement que le duc de Savoie ne fit rentrer son contingent à Nice. Il est certain que dans ce cas

décision pouvait avoir de cruel pour la comtesse de Sault, il envoya Ampus faire le siège de Trets.

Pendant que ces déplorables intrigues agitaient la Cour, d'autres intrigues non moins redoutables pour la paix et la liberté de la province se passaient sous les murs de Grasse. Le duc de Savoie en apprenant la mort du chef des ligueurs avait compris que le moment était arrivé de précipiter un dénouement préparé de longue main, et de se faire appeler en Provence par l'armée elle-même. Comme premier moyen de pression, il avait supprimé toute solde à ses troupes et tout subside à l'armée ligueuse. Quand Du Castellar et Besaudun étaient arrivés devant Grasse, ils avaient trouvé les soldats dans un grand dénuement et forcés de recourir à la maraude pour subsister. Dans un conseil général auquel assistèrent tous les capitaines de l'armée, ceux-ci se plaignirent à de Ligny du manque de parole du duc, qui laissait à la charge de la province, non-seulement l'armée du pays, mais encore ses propres troupes. De Ligny répondit froidement : « Que Son Altesse avoit besoin de ses moyens  
« pour subvenir aux guerres qu'il avoit sur les bras dans ses  
« Estats, et pour entretenir les forces qui estoient auprès de sa  
« personne ; que si on vouloit requérir Son Altesse de venir en  
« sa propre personne, c'estoit un prince fort catholique, et de  
« sa nature extresmement désireux de gloire, et que l'honneur  
« et le mérite d'avoir purgé ceste province des hérétiques, et la  
« louange de l'avoir conservée à la couronne de France le per-  
« suaderoit aisément de le rendre facile à nostre recherche ;  
« que sa personne y estant une fois embarquée, c'estoyt le vray  
« moyen de n'avoir jamais faulte de rien, car lorsqu'il iroit de

l'armée ligueuse provençale, peu nombreuse, commandée par des chefs désunis, aurait couru des dangers dans sa marche sur Aix à travers un pays presque entièrement dévoué à La Valette.

« sa réputation particulière, il emploiroit toutes choses et nous  
 « délivreroit en peu de temps ; autrement il estoit à craindre  
 « qu'il ne pourroit pas fournir longuement à de si grands frais,  
 « et que d'hazarder son argent et ses forces, il n'en avoit point  
 « fait de difficulté lorsque M. de Vins vivoit, pour la bonne opi-  
 « nion et assurance qu'il avoit de sa valeur et sage conduite,  
 « mais que maintenant il ne savoit presque à qui les pourroit  
 « fier bien seurement (1). » Du Castellar et la majorité des gen-  
 tilshommes, gagnés déjà à la cause du duc de Savoie, se laissè-  
 rent facilement convaincre ; ils entraînent l'assemblée, qui  
 souscrivit une lettre à Charles Emmanuel, dans laquelle on le  
 suppliait, dit Besaudun, « de vouloir continuer l'assistance de  
 « ses forces et moyens, et de nous favoriser de tant que de se  
 « disposer d'y vouloir lui mesme venyr en personne, s'il en  
 « estoit besoing et quand il en seroit requis plus amplement  
 « par le païs ». L'assemblée députa le lendemain le baron de  
 Méolhon auprès du duc pour lui faire connaître sa décision, et  
 envoya le commandeur de Montfort à Aix pour informer le Par-  
 lement de la démarche qu'elle venait de faire..

Agar, Saint-Marc et Carcès ne tardèrent pas d'arriver à Grasse, où de Ligny feignit de les recevoir avec de grandes démonstrations de joie. Le lendemain il demanda lui-même la convocation d'un conseil général, dans l'espérance de les amener à accepter la lettre envoyée à son maître par les capitaines de l'armée. Dans un discours qui paraissait dicté par le plus pur dévouement à la cause de la Ligue de Provence, il dit qu'à la mort du seigneur de Vins il avait été envoyé à Grasse par le duc de Savoie, non pour y donner des ordres et y commander, mais pour y porter des conseils ; que sachant de source certaine que La Vallette allait recevoir de nombreux secours de Langue-

(1) *Mémoires de BESAUDUN.*

doc et de Dauphiné, le duc, mû par les plus nobles et les plus désintéressés sentiments, n'hésiterait pas, si on l'en priait, à employer sa personne et son armée à chasser les hérétiques; il raconta alors comment, en présence des malheurs qui allaient fondre sur la Provence, les capitaines de l'armée avaient décidé d'envoyer vers lui le baron de Méolhon pour le supplier de prendre le pays sous sa protection, et il demanda à Carcès, à Agar et à Saint-Marc leur adhésion à cette démarche. Carcès allait prendre la parole, quand Saint-Marc s'écria : que puisque on attendait une réponse du duc de Savoie et du Parlement, ils n'avaient pas de décisions à prendre avant le retour des députés. Le conseil se sépara au milieu des murmures et des signes manifestes de mécontentement des gentilshommes de la Ligue savoyarde.

Le soir, Saint-Marc alla trouver Carcès et Agar; il leur déclara que si on lui faisait signer la demande précédemment souscrite par les capitaines, ce ne serait que par force et contrainte. Carcès et Agar le félicitèrent vivement sur sa résolution, mais dans la nuit, de Ligny eut avec lui une conversation secrète et le gagna à sa cause. Cette entrevue est racontée par Saint-Marc, dans ses *Mémoires*, avec un tel accent de vérité et de bonne foi, que je ne puis mieux faire que de lui en emprunter le récit :  
« Aussitost il commença à faire une grande accolade audict  
« Saint-Marc et le fist séoir auprès de luy, et commença un  
« grand discours des prétentions du duc de Savoye et de prou  
« aultres choses servantés à gagner un homme, y entremeslant  
« beaucoup de grandes offres et de biens et de grandeur. Le  
« sieur de Saint-Marc luy monstra sa barbe et luy dit : qu'il  
« l'avoit blanchie au service des roys de France, et que ce peu  
« qu'il en avoit encore à estre, ne vouldroit faire autre chose  
« qui offensât son honneur, et qu'il choisiroit plustôt la mort.  
« Il lui respondit ces mesmes mots : Je n'ay point ouy parler

« à homme de vostre province ces langaiges, je vous en estime  
« davantage; mes prédécesseurs ont faict ainsy avant que le  
« duc de Savoye fust maistre du Piedmont; mais après nous  
« nous sommes accommodés, et vous voyez le rang que icy je  
« tiens, et ainsy sera de vous; mais il faut que vous vous résol-  
« viez à le servir; j'entends que vous commandiez l'infanterie,  
« je vous donneray des payeurs qui payeront suivant vos man-  
« dements, et il n'y aura point faulte d'argent. Et commença  
« alors à lui faire tant d'offres, que le sieur de Saint-Marc  
« voyant qu'il falloit passer par là luy dit : je feray ce que je  
« pourray ! Il m'offrit de l'argent, j'en suis net et n'en ai point  
« touché ny aultre chose; si sont-ils bien d'aultres, que je nom-  
« merais bien si je voulois, et qui ne s'en sont pas mal treuvés.  
« Je signai ce papier, et le sieur de Ligny s'en retourna, et nous  
« prismes le chemin de retour à Aix, et estions déjà fort désu-  
« nis, et n'avions pas envie de tenir pour le duc. La pluspart  
« de nos troupes vouloient aller à Tholon, qui n'estoit point  
« encore fortifié ny en deffence, mais nous prisme le chemin  
« droit à Aix (1). »

Pendant que ces événements s'accomplissaient, La Valette était resté en observation à Draguignan. Vers la fin de décembre il apprit que le marquis de Trans, son ancien prisonnier de Pertuis, s'était rendu à Flayosc pour y organiser une compagnie. Il confia à un capitaine languedocien le soin de donner une camisade à la place et de s'emparer du marquis et de ses amis. Le 24 décembre, par une nuit noire et orageuse, pendant que la population assistait à l'office de minuit, le capitaine royaliste, suivi de cent soldats, pénétra dans le bourg, et un espion lui ayant désigné le logis où se tenait l'assemblée, il fit jeter par un soupirail une saucisse de poudre dans la cave. L'explo-

(1) *Mémoires d'A. DE PUGET SAINT-MARC*, p. 727.

sion fut terrible, la maison s'effondra et ensevelit tous ceux qui assistaient au conciliabule sous ses ruines. Le marquis de Trans fut retiré meurtri et blessé du milieu des décombres et emmené à Draguignan, où La Valette le reçut durement, et après lui avoir reproché son manque de foi et sa fuite de Pertuis, le fit jeter en prison. Le chevalier de Trans, son frère, et plusieurs autres notables de Flayosc perdirent la vie dans cette affaire (1). Quelques jours après, le gouverneur, débarrassé du voisinage des ligueurs, quitta Draguignan et remonta vers Riez, pour venir à la rencontre de dix-huit cents fantassins et cinq cents chevaux que Chambaut lui amenait du Vivarais. En partant, il envoya Montaud dans le golfe de Grimaud pour châtier les villages de ce quartier, qui s'étaient mis en état de rébellion contre le seigneur de Saint-Tropez. Montaud soumit tout le littoral. Avant de rentrer à Fréjus, siège de son gouvernement, il s'empara de Vallauris, d'où il écrivit aux moines de Lérins, *de par le Roy et monseigneur de La Valette*, d'avoir à lui remettre deux pièces de canon qu'ils avaient fait transporter naguères de la Napoule au couvent. On ne sait si les religieux avaient le projet d'armer l'île; Carcès pendant son court séjour devant Grasse, avait déjà demandé ces canons, qui lui avaient été refusés. Son départ l'empêcha de poursuivre l'affaire. Le chapitre réuni refusa à Montaud de lui livrer les deux pièces d'artille-

(1) « En l'année de malédiction 1589, et le vingt-quatriesme de decem-  
 « bre, entre onze heures et minuit, sont decédés le chevalier de Trans,  
 « messieurs de Castellet, de Courtini, de Perthuis, Honorat Grasson,  
 « Grasson, notaire, et Joseph son fils, Rouvier, Jacques Roux, viguier  
 « de Trans, Francillon, Molygon, Gibaut, Lorignon, Fromant, Cauvin,  
 « Lombard, Lauzin et la damoysele Marguerite du Revest, tous morts  
 « dans la mayson dudict Revest, sous l'attaque des gens de monsieur de  
 « La Valette, qui ont prins et saccagé la ville; sont ensepvelis dans l'eglize  
 « Sainct-Laurent. — PERRIN, *curé de Flayosc.* »

(Extrait des papiers de la famille Villeneuve-Flayosc.)

rie. Montaud furieux fit dire au prieur qu'il allait se procurer des barques et qu'il viendrait raser le monastère. Les moines cédèrent à la peur et remirent les deux canons aux royalistes. Ce fut pour eux une source de tribulations : les ligueurs les dénoncèrent comme fournissant des armes aux huguenots, et telles étaient les passions de l'époque, qu'ils furent obligés de se défendre, non sans peine, auprès de la cour de Rome, du soupçon, sinon de l'accusation, de pactiser avec les hérétiques.

1590 La comtesse de Sault voulait se servir du duc de Savoie pour écraser La Valette, et pensait pouvoir se débarrasser de lui, quand elle ne le jugerait plus nécessaire à la réalisation de ses espérances. Elle ne négligea rien pour seconder la démarche faite par les capitaines de l'armée, et, excitée par la récente nomination de Carcès, qu'elle détestait et dans lequel elle voyait un danger pour ses projets, elle fit entrer dans son parti quelques personnes des plus considérables de la ville. Pierre Matal, vicaire général de l'archevêché, l'assesseur Guiran, les conseillers Séguiran et de la Chau, procureurs du pays nés, de la Fare, procureur du pays joint, pour la noblesse, se réunirent chez la comtesse, et écrivirent, le 31 décembre, au duc de Savoie, pour lui rappeler la mission du baron de Méolhon, et lui annoncer que les États généraux allaient se réunir, le 25 janvier, pour délibérer sur cette importante question. Sur ces entrefaites, le comte de Carcès arriva à Aix, le 3 janvier 1590, ramenant l'armée ligueuse et le contingent piémontais. Il apprit les menées actives du parti savoyard pour faire appeler le duc en Provence. Il écrivit immédiatement à tous ses amis pour qu'ils pussent son parti à une énergique protestation. La comtesse de Sault inquiète de quelques mouvements qui s'étaient manifestés autour d'elle, et instruite qu'une vive agitation carciste régnait à Marseille, voulut gagner du temps ; le jour même de l'arrivée de Carcès, elle persuada à la majorité

du Parlement que la présence du chef de l'armée était nécessaire à Digne, place ligueuse que La Valette voulait réduire. Carcès trompé par le mirage de ce commandement, partit d'Aix le 5 janvier à la tête de vingt compagnies. Il arriva à Digne, renouvela la garnison, en la renforçant, et après avoir pourvu à tous les moyens de défense il rentra à Aix.

Pendant sa courte absence, ses amis étaient parvenus à faire naître un mouvement en sa faveur à Marseille. Le 10 janvier, une sédition fomentée et dirigée par César de Villages et Vias, promoteurs de l'assassinat d'Albertas de Villecroze, et amis dévoués de Carcès, éclata. Des bandes armées de Marseillais parcoururent les rues en criant : *Vive la messe et les fleurs de lys ! Dehors les Savoyards !* Les émeutiers comptaient sur l'appui du premier consul Caradet de Bourgogne, qui devait son chapéron au parti carciste ; mais soit que celui-ci ne comprit pas le sens du mouvement, soit qu'il fut accessible à la crainte et ne voulut pas se compromettre davantage aux yeux de la comtesse de Sault, il trompa leurs espérances, fit charger les attroupements par les soldats du viguier, et terrifia les carcistes par la promptitude et la sévérité de ses mesures. La comtesse de Sault voulut, à son tour, effrayer ses ennemis : elle fit envoyer par le Parlement le président de Piolenc et sept conseillers qui, le 1<sup>er</sup> mars, condamnèrent plusieurs mutins aux galères et en firent pendre quatre. Si Carcès avait été sur les lieux et avait eu le courage de se mettre à la tête du mouvement, il est probable que le premier consul n'aurait pas fait défection, et la sédition avait bien des chances de réussite. La prise d'armes carciste laissée à l'initiative d'hommes subalternes avorta misérablement. Le crédit de la comtesse de Sault augmenta de tout ce que le prestige de Carcès avait perdu dans cette ridicule échauffourée.

Les États convoqués pour décider la grande question de l'ap-



pel du duc de Savoie, se réunirent à Aix, le 25 janvier, dans le réfectoire des Frères Jacobins. Le conseiller Sommat du Castellar et l'avocat du roi du Laurens, « hommes de bien  
« diverse humeur, dit Nostradamus, mais semblables en cela  
« qu'ils estoient extrêmement aspres à leur party » y assistèrent en qualité de commissaires du Parlement. Rastellis, évêque de Riez, Matal, vicaire général, Jean d'Ollières, aumônier de Saint-Victor, le comte de Carcès, d'Oyse, Meyrargues, Albiosc, Besaudun, Ampus, La Fare, Seillans, La Barben, Fabrègues, etc., siégeaient comme représentants de la noblesse ou du clergé. Du Castellar ouvrit la séance par une allocution dans laquelle il proposa résolument d'appeler le duc de Savoie. Il dit : « Que la guerre qui désolait la province avait nécessité  
« la convocation des États généraux ; que c'était aux députés  
« de chercher les moyens d'échapper à tant de calamités et de  
« misère, et d'assurer le maintien de la religion de leurs pères ;  
« que pour se défendre des insultes des huguenots, il fallait  
« recourir à la protection d'un prince qui, non-seulement fut  
« catholique, mais encore eut la religion profondément gravée  
« dans son cœur ». Et il nomma le duc de Savoie.

Après lui, l'assesseur Guiran prit la parole. Il prononça un discours violent et fit un sombre tableau de l'état du pays : les fureurs des hérétiques, le clergé ruiné, les châteaux seigneuriaux saccagés et incendiés, les champs sans culture, le commerce aboli, la bourgeoisie éperdue, le peuple haletant et à l'agonie ! « Quel moyen, ajouta-t-il, de pouvoir nous relever  
« de tant de misères si nous ne pourvoyons pas à quelque  
« secours ! Mais où pourrions-nous le trouver ce secours qui  
« nous est si nécessaire ? Sera-ce parmi nos voisins ? Nos enne-  
« mis les ont si bien suscités contre nous, qu'on peut dire qu'ils  
« ont tous ensemble conjuré notre perte ! Sera-ce en recourant  
« au duc de Mayenne ? Il vous a déjà fait connaître son impuis-

« sance : il nous a écrit que nous ne devons attendre de lui  
« que de bons souhaits. Toutes ces diverses réflexions avaient  
« fait résoudre la noblesse assemblée au quartier de Grasse,  
« d'envoyer vers le duc de Savoie, pour le prier de venir en  
« personne à leur secours. Cette résolution a été généralement  
« approuvée, chacun l'a louée en particulier, mais ce n'est pas  
« tout que ce contentement universel, il a besoin d'un aveu  
« plus authentique. N'approuverez-vous pas, messieurs, ce que  
« tant d'hommes sages ont fait, ce que les plus intéressés à la  
« conservation de la province jugent nécessaire ? Ce que dans  
« l'état où sont les choses, tout le monde estime l'unique  
« remède de nos maux ? Je sais bien que si nous consultons  
« l'histoire sur ce sujet, elle nous découvrira combien les  
« recherches du secours étranger ont été funestes ; je sais qu'elle  
« nous montrera l'Italie occupée par les Lombards, l'Espagne  
« par les Sarrazins, la France par les Anglais ; mais quand  
« nous aurions un pareil malheur à craindre, serait-il compa-  
« rable à ceux dont nous menace un perfide gouverneur qui  
« veut se signaler par ses cruautés, d'un roi qui n'est connu  
« que pour un excommunié, pour un hérétique, pour un  
« ennemi de l'Église notre sainte mère ? Et quel sujet avons-  
« nous, messieurs, de tomber dans ces vaines appréhensions ?  
« Ne recourons-nous pas au prince du monde le plus reli-  
« gieux, le plus jaloux de tenir sa parole ? Vous savez combien  
« exactement il l'a tenue, combien ponctuellement il a fourni  
« troupes et argent, combien même il a négligé ses intérêts  
« pour subvenir aux besoins de cette province ! Oui, messieurs,  
« tout nous assure que c'est de lui seul que doit venir le salut  
« de cette province, tout nous assure qu'avec sa personne il  
« nous apportera un véritable bonheur. Approuvez donc, mes-  
« sieurs, une si sage résolution, c'est par elle seule que notre  
« patrie redeviendra libre, que tous les ordres reprendront

« leurs anciens honneurs, que vous-mêmes assurerez vos biens  
« et remettrez le repos dans vos familles (1). »

Ce discours fit une profonde impression sur l'assemblée. L'avocat général Du Laurens prit ensuite la parole. Il commença par faire le plus grand éloge du zèle religieux et de l'éloquence de l'assesseur Guiran, et développa cette thèse : que pour sortir des maux dans lesquels on était plongé, il ne fallait avoir recours qu'aux forces seules de la province. Adjurant ensuite les hommes qui voulaient voir la religion honorée et le pays libre, de prendre les armes, il dit : « Quand par une si géné-  
« reuse résolution nous nous serons bien remis dans la grâce  
« de Dieu, ne craignons rien de la part des hommes. En vain  
« nous verrons un gouverneur injuste, un roi hérétique nous  
« vouloir dompter et asservir, Dieu saura si bien combattre  
« pour nous, qu'assurément la tyrannie et l'hérésie ne feront  
« pour nous nuire que de vains efforts. Je sais bien que pour  
« réussir dans une si grande entreprise, il faut recourir aux  
« moyens humains, je sais que quand nos forces nous ont man-  
« qué nous avons recouru au duc de Savoie, que ce prince a  
« fourni son argent et ses troupes avec une extrême générosité,  
« qu'il a montré par son désintéressement quelle est sa gran-  
« deur d'âme ; mais, messieurs, ne craignez-vous point d'aller  
« trop avant en lui demandant sa protection personnelle ? Avez-  
« vous considéré que la protection et la sujétion ont entr'elles  
« un rapport presque nécessaire, et qu'il ne faut presque rien  
« à un protecteur pour devenir un souverain ? Avez-vous consi-  
« déré que ceux qui se mettent en la protection d'autrui sont  
« en pire état que les tributaires, puisque ceux ci en payant  
« leur tribut demeurent libres, et que les autres ne peuvent  
« rien traiter sans l'approbation de leur protecteur ; qu'ils ces-

(1) GAUFRIDI, p. 686.

« sent ainsi d'être les maîtres de leurs actions et de leur con-  
« duite? Si vous faites toutes ces réflexions, voudrez-vous  
« soumettre à un prince étranger une province, l'une des plus  
« importantes d'un royaume qui ne relève que de Dieu seul!  
« Vous qui composez une des plus belles pièces de cette cou-  
« ronne, voudrez-vous ternir la gloire des fleurs de lys? Ose-  
« rez-vous bien tourner la dépendance qu'elles ont du ciel, en  
« une lâche soumission aux puissances de la terre? L'État,  
« messieurs, est sous la juste obéissance d'un roi très-chré-  
« tien; ce roi est Charles dixième, que Dieu nous a conservé  
« et nous conserve plein de santé au milieu de sa détention, et  
« comme l'État est gouverné par la sage direction du duc de  
« Mayenne, ce serait lui faire trop de torts que de rien con-  
« clure en cette rencontre sans recevoir ses ordres, ou du moins  
« sans son aveu. Du reste, les États généraux sont convoqués  
« à Melun pour le dixième du mois de février, le légat du pape  
« y doit assister, les ambassadeurs de tous les princes s'y doi-  
« vent rendre pour traiter du bien de l'État, on y doit délibé-  
« rer d'établir le repos dans chaque province; comme la  
« nôtre est une des plus importantes, ce sera l'une aussi des  
« premières auxquelles assurément on pourvoira. Ne doutez  
« pas qu'aussitôt on y envoie pour gouverneur quelque prince  
« très-considérable! Seriez-vous bien aise qu'on dit, dans ces  
« États, que par une impatience provençale vous avez été déta-  
« ché du corps du royaume? Que pour vos intérêts particuliers  
« vous avez trahi la cause commune? Que peu sensibles à l'hon-  
« neur de la France, vous avez été chercher hors d'elle-même  
« un secours qu'elle était sur le point de vous donner? Qu'en-  
« fin, pouvant être libres, vous êtes tombés dans une servitude  
« volontaire? Ne souffrez pas ces reproches, messieurs, ména-  
« gez mieux votre honneur et celui de votre pays (1). »

(1) GAUFRIDI, p. 688.

Mais ces éloqu岸tes et patriotiques paroles n'eurent pas d'écho ; en vain quelques voix généreuses se firent encore entendre pour conjurer le danger qui menaçait la province ; elles se perdirent au milieu des murmures et des impatiences de la faction du duc de Savoie ! L'assemblée était fatalement entraînée vers les résolutions coupables ; elle décida que : « Conformément à la délibération prise par la noblesse assemblée à Grasse, le duc de Savoie seroit supplié de venir en personne assister ceste province, et de trouver bon que l'infanterie fut toujours composée de gens du païs ; qu'on l'assureroit que la province attend de luy toute sorte de protection contre ses ennemis, surtout contre le seigneur de La Valette, qui se fait fort de mettre la province en cendres, par l'appuy qu'il a des hérétiques du Dauphiné et du Languedoc, et que l'assemblée croit qu'il voudra bien la maintenir dans la religion catholique, apostolique et romaine, sous l'obeyssance du roi très-chrestien Charles dixiesme et ses légitimes successeurs, sous l'estat et couronne de France. »

Avant de se séparer, les États nommèrent une députation chargée d'aller porter au duc de Savoie les vœux de la Provence : elle se composait d'Elzéar de Rastellis, d'Ampus, du baron d'Oyse et de Louis, Fabri de Fabrègues. Ils envoyèrent en même temps le capitaine Jacques de Baumont vers le duc de Mayenne, pour l'informer de la résolution qui venait d'être adoptée.

Carcès ayant succombé aux États chercha à se fortifier du concours des troupes, et on vit ses affidés faire ouvertement des brigues en sa faveur dans l'armée de Grasse campée à Aix en ce moment. Le Parlement inquiet de quelques symptômes d'agitation qui se manifestaient parmi les soldats, et pour ménager la susceptibilité de Carcès en attendant l'arrivée du duc de Savoie, résolut de faire mettre le siège devant Salon et de con-

fier à Carcès la direction des opérations, sous le contrôle des conseillers Agar et Du Castellar. Carcès, heureux de ce commandement obtenu malgré la compétition de plusieurs capitaines, se mit en route, espérant cacher son échec sous un fait militaire éclatant.

La ville de Salon était dans ce moment la seule dans la contrée qui fut sous l'obéissance des royalistes; toutes les places des environs appartenaient aux ligueurs. Pour cette raison, comme aussi à cause de la faiblesse de ses travaux de défense, La Valette y entretenait, sous le commandement du capitaine Peronne, une garnison assez nombreuse pour arrêter une armée pendant quelques jours, en attendant l'arrivée des secours. L'attaque commença le 29 janvier. Carcès, avec sept canons de siège, fit d'abord battre les murs du faubourg, qui ne tardèrent pas à s'écrouler sur une grande étendue; mais derrière ce premier obstacle, il existait une deuxième muraille que les assiégés relièrent promptement aux deux extrémités de la brèche par deux fortes barricades. Le soir les ligueurs donnèrent un assaut, mais les compagnies engagées se trouvèrent enfermées dans un lieu sans issue, où elles furent rudement accueillies par un feu d'arquebuses très-vif. Le désordre ne tarda pas à se mettre dans leurs rangs, et après trois tentatives infructueuses pour emporter une barricade, elles se retirèrent ramenant Besaudun blessé grièvement au genou. La nuit suivante Carcès changea son plan d'attaque : il établit une batterie de deux canons sur une éminence qui découvrait la muraille intérieure, et commença à la battre, pendant que cinq pièces d'artillerie ruinaient la porte Saint-Lazare. Les assiégés, exposés à un feu plongeant et meurtrier, évacuèrent alors le faubourg et se retirèrent dans la ville, abandonnant leur première position, que Carcès occupa immédiatement.

En apprenant le départ de l'armée ligueuse pour Salon, La

Valette était accouru de Manosque à la tête d'un corps de troupes assez considérable. Il était arrivé le 31 janvier, au lever du soleil, à Pertuis, sur les bords de la Durance, que Buous traversa le premier avec sa compagnie de cavalerie. A quatre heures du soir l'armée avait passé la rivière, l'infanterie en croupe de la cavalerie, et La Valette se mettait en marche, en ordre de bataille, se dirigeant vers Rognes. Buous avec sa compagnie et les chevau-légers était à l'avant-garde, La Valette, avec la gendarmerie et les volontaires, marchait en tête de l'infanterie commandée par Chambaud, qui portait une enseigne de soie blanche sur laquelle il avait fait écrire en lettres d'or : *Pro Christo et Henrico*. La cavalerie légère se tenait sur les flancs. Le soir, l'armée vint se loger à Rognes. Le lendemain, 1<sup>er</sup> février, La Valette détacha Saint-Vincens, frère cadet de Du Buysson, avec deux cent cinquante arquebusiers à cheval, qui pénétra pendant la nuit dans Salon et ranima, par sa présence, le courage des assiégés. Carcès, établi dans le faubourg, pressait vivement la ville; il apprit, le 2, l'entrée du secours dans la place en même temps que la marche de La Valette sur Salon. Il se troubla et donna l'ordre d'évacuer immédiatement le faubourg, auquel ses soldats mirent le feu en partant. Il avait tiré six cent cinquante coups de canon et livré trois assauts.

La Valette n'avait pas encore quitté Rognes. Il envoya de Montaud et Du Buysson avec quelques compagnies de chevau-légers battre la campagne du côté d'Aix. Ceux-ci regagnaient le quartier général, quand Du Buysson, qui commandait l'avant-garde, rencontra la cavalerie ligueuse qui ralliait ses cantonnements. Du Buysson voulut opérer une reconnaissance, et, accompagné d'Icard du Martigues, et de son maréchal de logis, il se porta en avant; mais il vint donner, au détour d'un bois, contre la compagnie d'Allamanon qui, l'ayant reconnu, le chargea vivement. Du Buysson prit le galop en se dirigeant vers

Montaud, et peut-être serait-il parvenu à échapper à ses ennemis, si son cheval ne s'était abattu et ne l'avait jeté tout meurtri dans un champ de vignes, où il fut assassiné froidement et dépouillé de ses armes et d'une partie de ses vêtements. Le baron de Graissac et Martin de la Bastide, accourus en toute hâte avec l'avant-garde, furent tués en cherchant à le dégager, et leurs cavaliers, frappés de panique, prirent la fuite et se dirigèrent sur Rognes, pendant que Montaud arrivait sur le lieu du combat, repoussait Allamanon et le forçait d'abandonner le corps de Du Buysson. Les fuyards arrivèrent à Rognes dans un état d'effarement impossible à décrire ; au récit qu'ils firent de l'action, La Valette crut qu'il allait avoir affaire à l'armée de Carcès, et il rangeait ses troupes en bataille dans la plaine qui est au dessous de la ville, quand il vit arriver de Montaud et le cadet Du Buysson, qui était sorti de Salon pour observer la retraite des ligueurs, et qui portait le cadavre de son frère en travers devant lui, sur son cheval.

L'armée de Carcès rentra à Aix après avoir déposé l'artillerie à Saint-Chamas. La Valette vint à Salon, y resta trois jours, fit réparer les remparts, et ayant renvoyé le comte de Fontsuze en Languedoc avec ce qui lui restait de soldats de cette province, il repassa la Durance à Cadenet et reprit le chemin de Manosque.

La comtesse de Sault ne put dissimuler la joie que lui avait fait éprouver l'échec subi par Carcès devant Salon. Elle s'en servit habilement pour ruiner son crédit, et fit répandre le bruit qu'il était de connivence avec les bigarrats, qu'il n'avait pas voulu s'emparer de Salon pour ne pas humilier La Valette, et se réserver ainsi un appui, quand le moment serait venu, de livrer le pays aux royalistes. Ces calomnies semées adroitement trouvèrent d'autant plus de créance auprès du peuple, que les villes de Marseille et d'Arles, dans lesquelles Carcès comptait



beaucoup de partisans, persistaient, malgré la décision des États, dans leur résolut on de repousser l'intervention du duc de Savoie. Carcès les fortifia dans la pensée d'opposer l'intervention du Saint-Père à celle du duc, et réunit dans ce but, à Cavaillon, où se rendit l'archevêque d'Avignon, ses amis les plus influents. On discuta dans cette entrevue les moyens les plus propres à faire réussir ce projet, qui avait l'assentiment du duc de Mayenne (1). Peu de jours après, le premier consul de Marseille convoquait les notables à l'hôtel de ville et faisait décider l'envoi à Rome du chanoine de Paule et de l'avocat Salomon, pour faire des ouvertures au pape. Le 10 février, Arles prit la même résolution et adjoignit son premier consul Ventabren à la députation marseillaise, que Carcès fit précéder à Rome de son secrétaire Augier, chargé d'annoncer cette ambassade à Sixte-Quint.

L'état déplorable de la Provence, déchirée par les guerres civiles et religieuses, avait réveillé les ambitions des princes qui avaient accès sur la Méditerranée; le duc de Lorraine lui-même, petit-fils par les femmes, du roi René, avait fait offrir aux ligueurs une petite armée commandée par le comte de Vaudemont, son fils, dans l'espérance de rentrer en possession d'une province qui s'était donnée à la France au détriment de

(1) Le duc de Savoie n'envoya jamais aucun secours aux armées des « princes et villes de l'Union; il vouloit faire ses affaires à part, et prendre en France seulement ce qui lui venait à bienséance. Le duc de « Mayenne trouva ses procédures mauvaises, et donna charge au commandeur de Diou, que l'Union envoyoit à Rome, de prier, en passant, « ledit duc de se départir de l'entreprise de Provence, chose que ledit « duc trouva fort estrange, pour être contraire, ainsi que plusieurs l'ont « escrit, à ce que les princes de la Ligue avaient traité et accordé avec « lui auparavant la mort du duc de Guise, et pour ce répondit audit commandeur, qu'il n'en feroit rien, et qu'il ne vouloit quitter sa part de ce « royaume. » — PALMA CAYET. *Chronologie novenaire*, t. II, p. 308.

sa maison. Mais les dangers les plus sérieux venaient du côté du duc de Savoie, du pape et du roi d'Espagne. La maison de Savoie avait pour elle l'ancienneté de ses aspirations et l'avantage des services récemment rendus : elle avait autrefois, en 1388, usurpé le comté de Nice et toute la contrée de Provence dite *terre neuve*, sous le prétexte de défendre et protéger le pays contre les invasions de Charles de Duras, qui faisait la guerre à la reine Jeanne ; naguère elle avait brutalement envahi le marquisat de Saluces, et aujourd'hui Charles Emmanuel faisait des préparatifs pour entrer en Provence à la tête d'une armée, et prendre la direction générale des affaires. Quoique ses regards osassent s'élever jusqu'au trône de France, il se serait contenté momentanément de l'annexion à ses États du Dauphiné et de la Provence, ce qui lui aurait donné l'ancien royaume d'Arles et la frontière naturelle du Rhône. Le souverain pontife, de son côté, espérant faire revivre l'époque des grands papes, convoitait un agrandissement du comtat Venaissin qui aurait compris Toulon, Marseille, Arles et une partie du littoral du golfe de Lyon ; et le fils de Charles-Quint, parcourant sur la carte l'immensité des domaines que lui avait légués son père, considérait d'un regard sombre l'antique Gaule restée libre et indépendante, et en aurait volontiers commencé la conquête par la Provence.

La ville d'Aix était le centre et l'âme de la Ligue. Le Parlement ordonna, le 1<sup>er</sup> mars, de brûler sur la place publique un édit par lequel le roi accordait une amnistie à tous ceux qui, avant trois semaines, déposeraient les armes et reconnaîtraient son autorité. Il décida que des fossés et de nouveaux travaux de défense seraient exécutés à Aix, enfin que le duc de Savoie serait prié de hâter son arrivée. Il fit vendre les propriétés des royalistes pour fournir aux frais de la guerre, et chargea des commissaires de dresser des listes de proscription. Le 4 mars,

le théologal, sur la requête de l'avocat général Du Laurens, fougueux ligueur, quoique opposé au parti du duc de Savoie, lança un monitoire pour enjoindre aux fidèles de dénoncer, sous peine d'excommunication, les propriétés, meubles et effets appartenant aux bigarrats qui avaient pris les armes.

Cependant la minorité du Parlement, qui tenait le parti de Carcès, redoutait la conquête et souffrait impatiemment l'autorité de la comtesse de Sault; elle résolut de se débarrasser d'elle au moyen d'une émeute et en la faisant chasser d'Aix par le peuple. Le moment paraissait favorable : Marseille et Arles venaient de se déclarer contre elle, et ses deux principaux lieutenants, Ampus et Besaudun, étaient, l'un auprès du duc de Savoie, et l'autre encore retenu chez lui par la blessure qu'il avait reçue au siège de Salon. Le projet, néanmoins, ne manquait pas d'une certaine audace, car outre l'appui de la majorité du Parlement, la comtesse comptait parmi ses amis dévoués, les consuls et les capitaines de quartier, qui pouvaient réunir en un instant un nombre imposant de miliciens; elle avait en outre, comme force militaire, une compagnie de cheveu-légers commandée par son fils, celle du fils de de Vins, dont le commandement, à cause de l'extrême jeunesse de celui-ci, avait été donné à Allamanon, et une compagnie à elle, qui était sous les ordres de Meyrargues. Il fallait encore tenir compte de la populace gagnée à la comtesse qui, à toutes les qualités qui semblaient n'appartenir qu'à un homme vieilli dans les intrigues d'une politique violente, joignait encore toutes les séductions de la femme (1).

(1) Un des chefs populaires des plus influents, et qui joua pendant plusieurs années un rôle considérable dans les émeutes nécessaires à la consolidation du pouvoir de la comtesse de Sault, le teinturier Perrinet, paraît avoir éprouvé pour la comtesse une passion qui n'était pas exclusivement politique, et que celle-ci sut toujours diriger, sans se compromettre, dans le sens de ses intérêts.

Les conseillers Agar, Joannis, Puget et Désidéri se mirent à la tête de la conjuration. Forts de l'autorité du duc de Mayenne, ils parvinrent à faire passer dans leur parti quelques membres du Parlement, et, grâce à l'absence de quelques conseillers de la faction du duc de Savoie, à obtenir une majorité momentanée. Ils séduisirent Allamanon, esprit inquiet et jaloux, âme sans élévation et toujours prête aux capitulations, en lui promettant une position élevée (1), et gagnèrent sa compagnie, exclusivement composée de soldats nés dans la viguerie d'Aix, en leur persuadant que la comtesse avait obtenu des ordres pour les envoyer tenir garnison dans le centre de la province. Comme ils redoutaient particulièrement Meyrargues, homme d'un caractère intraitable et d'inflexibles résolutions, ils firent décider par le Parlement qu'il irait avec sa compagnie secourir le village de Solliès, que La Valette menaçait en ce moment. Mais la comtesse qui devinait un piège sous cet ordre, lui ordonna de rester et d'aller porter ses réclamations au Parlement assemblé. Les conseillers conjurés instruits de la démarche que Meyrargues devait faire le lendemain voulurent brusquer l'action. Dans la nuit du 14 au 15 mars, ils firent cacher dans les environs du palais trois cents hommes sous le commandement d'Allamanon ; leur but était, probablement, si Meyrargues leur en fournissait le moindre prétexte, de faire appel à ces trois cents hommes et de soulever la population en invoquant

(1) « Lamanon entreprend de dresser une partie contre la comtesse de Sault, avec laquelle depuis la mort du sieur de Vins il estoit entré en mauvais mesnage, pour ce que elle et ses amis n'avoient pas voulu permettre qu'il commandât, (sous prétexte du fils de M. de Vins, qui estoit encore en bas âge), une compagnie de cent cheveau-légers, et qu'il montât en des grades plus haults que sa quallité ne portoit, à l'esgal des principaux gentilshommes du pays, comme il aspiroit. »

les violences des lieutenants de la comtesse contre la Cour souveraine. La comtesse était trop habile, et peut-être aussi trop au courant de ce qui se tramait, pour se laisser surprendre. Meyrargues se présenta, en effet, en séance, le 15, parla avec emportement aux magistrats, les menaça, et comme ceux-ci délibéraient pour le décréter de prise de corps, il sortit en criant à la trahison et appela le peuple aux armes. L'assesseur Guiran, créature de la comtesse, prévenu d'avance, fit sonner le tocsin, rassembla ses amis à l'Hôtel de ville, tira deux coulevrines de l'arsenal, et les fit traîner devant le palais, que le peuple, en proie à des émotions diverses, commençait à entourer. Le Parlement délibérait au milieu des clameurs confuses de la place publique ; quelques membres, parmi les plus audacieux, donnèrent l'ordre à Allamanon de faire occuper la place des Prêcheurs par deux cents hommes, et avec les cent autres d'aller s'emparer de la conciergerie ; mais Allamanon, « quy, « dès le commencement reconnut sa partie foible, essaya de « retirer son espingle du jeu après y avoir embarqué les au- « tres » ; il n'agit qu'avec une grande circonspection, et au lieu de dégager les abords du palais, parlementa avec le peuple et perdit son temps en efforts inutiles pour obtenir l'apaisement des passions. Le Parlement manda à sa barre l'assesseur et les consuls. Guiran et Séguiran arrivèrent ; pendant qu'ils discutaient avec la Cour, Du Castellar, à cheval, et Denize, troisième consul, couvert d'une cuirasse, armé d'une épée et le chaperon sur l'épaule, envahirent la place du palais avec six ou sept cents hommes tirés du fond des quartiers les plus pauvres de la ville. Le Parlement croyant mettre fin au désordre descendit sur le perron du palais pour haranguer la foule.

La plus grande irritation régnait dans la ville ; une multitude d'hommes armés inondaient les rues, qui, ignorant les causes et le but de cette émotion, ne savaient de quel côté porter leur

appui. Le premier président prenait à peine la parole, quand Meyrargues, à la tête de sa compagnie, perça la foule et s'avança vers lui d'un air menaçant. Guiran, abandonnant alors le Parlement, s'arma d'une épée et se mêla aux soldats de la comtesse au milieu des acclamations de la foule. Le Parlement manqua de calme et de courage ; il rentra dans le palais, poursuivi par une tempête de cris confus. Dans ce moment la partie n'était pas cependant perdue si Carcès avait eu un peu plus d'énergie, et le Parlement plus de résolution. Les habitants d'Aix, élevés dans le plus grand respect pour la Cour, ne tardèrent pas à regretter vivement l'humiliation qu'ils venaient d'infliger à leurs magistrats et se retirèrent presque en silence. En révolution les minutes sont précieuses ; les Carcistes ne surent pas profiter de cet instant d'hésitation. La comtesse eut le temps de donner le mot d'ordre à son parti : le conseiller du Castellar occupa la place du palais avec trois cents mousquetaires ; six cents hommes trainant des canons arrivèrent du fond du quartier des Cordeliers et gardèrent les principales voies de communication ; des émissaires actifs parcoururent la ville, se mêlèrent aux groupes et soulevèrent le peuple en lui disant que le Parlement repoussait l'intervention du duc et voulait livrer la ville aux royalistes. Vers quatre heures, une foule immense se porta vers le palais en poussant les cris de : *Vive la messe et son altesse !* La Cour éperdue avait fait fermer les portes et délibérait sous l'empire de la peur, quand quelques centaines d'hommes étant parvenus à entrer dans le palais par un escalier de service, envahirent les galeries, en tirant des coups de pistolet, et pénétrèrent dans la salle d'audience, sur le seuil de la quelle ils massacrèrent le capitaine Beaumont, qui opposait d'héroïques efforts pour empêcher la violation du sanctuaire de la justice. Il ne restait plus aux magistrats qu'à mourir pour racheter leur faiblesse ; ils ne surent même pas faire ce sacrifice ! Les

consuls arrivèrent sur ces entrefaites ; ils firent retirer les canons et ordonnèrent d'ouvrir les portes. Le peuple se précipita dans le palais comme un torrent, le remplissant de tumulte et de bruit. La Cour se crut perdue ; les membres qui appartenaient à la faction de Carcès prirent la fuite ; les uns se cachèrent, tremblants de peur, dans les combles, les autres descendirent chercher un refuge dans les prisons, tandis que la population éivrée de cris et de fumée brisait et détruisait tout ce qui tombait sous sa main. Les conseillers Agar, Chateauneuf, Tourtour et Désidéri, furent saisis, accablés d'outrages et conduits prisonniers au château de Mérueil, près Aix, d'où ils ne sortirent qu'au mois d'octobre 1591. Duchaine, Saint-Jean, Aymar et Simiane, furent enfermés à la conciergerie, mais ils furent rendus à la liberté quelques jours après. Duchaine se rendit au Château d'If, auprès de Beausset, son beau père, qui avait le gouvernement des îles de Marseille ; les trois autres se retirèrent à Avignon (1).

Le comte de Carcès, qui avait été le principal instigateur de cette journée, connue sous le nom de *journée du palais*, abandonna la lutte et se retira à Avignon. Le Parlement reprit le commandement général de l'armée restée sans chef depuis

(1) Besaudun, dans ses *Mémoires*, dit que l'avocat général du Laurens « qui estoit du nombre des conjurés, fust épargné », et que quatre habitants d'Aix, de basse condition, furent condamnés aux galères. Il fait jouer à Allamanon un rôle très-méprisable pendant et après l'émeute : « Lamanon, dit-il, demeura hors du palais, et voyant les choses succéder « autrement qu'il n'attendoit, commença à s'entremesler comme mé-  
« diateur, et neutre..... en contre eschange de ce mauvais office, il ne re-  
« çut de M<sup>me</sup> la comtesse de Sault aucune rudesse ; ains, par toutes  
« les douceurs et courtoisies, elle tascha de le ramener à soy. De nou-  
« veau il lui promit tout service avec tant de signes d'affection et de re-  
« pentance des choses passées, qu'elle en print assurance et le remit en  
« grâce dans la ville d'Aix où son nom estoit merveilleusement odieux. »

— *Mémoires de BESAUDUN.*

le départ de Carcès ; mais, par le fait, ce fut Ampus, qui arriva sur ces entrefaites de la cour de Savoie, qui dirigea les affaires militaires, car cette compagnie venait de perdre tout son prestige ! Son humiliation avait été trop profonde et sa défaite trop éclatante pour qu'elle put continuer à inspirer le respect et à exiger l'obéissance.

Le 27 mars, les députés envoyés auprès du duc de Savoie étaient revenus à Aix, à l'exception de Fabrègues, que le duc avait désiré garder quelques temps encore, auprès de lui. Ils avaient été reçus en audience solennelle, le 11 mars, par Charles-Emmanuel ayant auprès de lui l'Infante, sa femme, son conseil, et en présence de toute la Cour. L'évêque Elzéar de Rastellis, chef de la députation, lut un discours latin, dont la traduction nous a été conservée par Mauroy (1), et dans lequel, après avoir longuement déduit de l'apostolat en Provence de sainte Magdeleine, saint Lazare et autres saints vénérés, et de la violence que la couronne de France avait faite au roi René en 1476 pour incorporer et inféoder le pays au domaine Français, que les Provençaux ne pouvaient abandonner leur croyance et reconnaître pour roi un usurpateur hérétique, il concluait en disant que le moment était venu pour eux de recouvrer leur antique liberté ; et il déclara que le Parlement, les procureurs du pays, les consuls de toutes les communes, légitimement assemblés dans la ville d'Aix, capitale de la Provence, avaient décidé de mettre le pays sous sa souveraine protection, en lui offrant : « Les personnes, biens et fortune de  
« chascun particulier, et de tout le domaine ancien affecté et  
« appartenant aux comtes de Provence. Vous suppliant très  
« humblement nous recevoir, conserver et entretenir en nos  
« franchises, droits et privilèges ; et pour la gloire que en vien-

(1) MAUROY, ouv. cit., p. 163 à 166.



« dra à Dieu, le souslagement de l'esglise, le sousténement de  
« la sainte foy catholique; apostolique et Romaine, Dieu bé-  
« nira vos jours et enfin vous recevra en paradis. » Le duc,  
devant tant de soumission et d'abaissement, dissimula sa joie,  
et s'excusa sur la guerre qu'il soutenait en ce moment contre  
Genève, et sur la grandeur pleine de périls de l'entreprise  
qu'on lui proposait. Fabrègue prenant alors la parole dit :  
« Que pour les rares qualités de sa personne, les Provençaux  
« l'avaient choisi pour leur comte et seigneur ! » et se jetant  
dans ses bras, il l'implora d'étendre sa protection sur la mal-  
heureuse Provence (1). Le duc parut ému et céda, il accepta et  
« promit de se comporter avec les Provençaux avec tant de  
« justice, qu'ils n'auraient jamais sujet de s'en repentir (2) ».  
Quelques jours après, les députés quittant la Cour, le duc les  
chargea de remettre au Parlement une lettre dans laquelle il  
annonçait son arrivée prochaine : « J'entrerai en Provence,  
« disait-il, du costé de Barcelonette. J'espère emporter cette  
« ville à mon arrivée (3), et de là pénétrer dans la province. Je  
« désire que vous fassiez marcher une armée vers Riez et  
« qu'elle s'y trouve le douziesme du moys prochain, afin que  
« nos forces estant voisines, nous les puissions joindre plus fa-

(1) SAMUEL GUICHENON. *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*. ouv. cit. t. 11 p. 726. Fabrègues, dans ses *Mémoires*, écrits long-temps après ces événements, a passé cette scène sous silence. Comme s'il avait craint le jugement de l'histoire, il s'est efforcé de représenter cette ambassade et les intrigues qui la précédèrent, sous le jour le plus faux, en disant que ce n'était qu'une comédie pour obtenir des secours du duc en l'empêchant de venir lui-même en Provence.

(2) SAMUEL GUICHENON. p. 726.

(3) La Valette venait de faire occuper cette ville, sur la frontière du Piémont, où il avait trouvé une grande quantité de vivres et de munitions de guerre que le duc y avait déjà fait porter pour son entrée en Provence.

« cilement et les emploier où il sera nécessaire. Mais je ne  
« veux rien entreprendre sans vous, messieurs, qui avez l'auc-  
« thorité du Roy : Je veux la conserver et soustenir toujours ac-  
« compagné de vos bons et prudents advis et conseils. Je vous  
« prie donc de faire une députation d'un ou de plusieurs d'en-  
« tre vous, pour venir avec l'armée, afin que tous ensemble  
« nous prenions une bonne et salutaire résolution. J'espère  
« après les festes de Pasques m'acheminer à Barcelonette. »

Les députés, à leur arrivée à Aix, firent un tableau séduisant de la courtoisie et du désintéressement du duc; les intrigues qui avaient eu lieu autour d'eux à la cour de Savoie auraient dû cependant les désillusionner et les éclairer mieux sur les projets du prince. Celui-ci les avait fait sonder de mille manières par son ami et confident de Ligny et sa femme, d'abord pour savoir si on ne voudrait pas lui remettre les gouvernements d'Antibes, de Grasse, de Saint-Laurent, de Saint-Paul et de Vence; mais ayant échoué de ce côté, il fit demander Seyne, Entrevaux, Castellane et Colmars. A ces diverses sollicitations, les députés opposèrent leurs instructions, portant que le duc ne pourrait exiger aucune cession de territoire, ni confier le gouvernement d'aucune place à des officiers de son armée. De Ligny et sa femme ne cessaient cependant de leur répéter : mettez-vous en liberté, joignez-vous à l'empire, le duc sera vicaire du saint-empire en Provence de la part de l'empereur, et gouverneur de la part du pays; il ne demande pour lui que les viguérats de Seyne, de Colmars et quelques autres de peu d'importance. Mais les députés s'appuyant sur ce qu'ils n'avaient pas mission de traiter sur ces bases, finirent par porter leurs réponses au duc lui-même. Celui-ci repoussa les demandes de de Ligny du ton d'un homme désolé d'être compromis par des propositions qui étaient loin de sa pensée; il disait : qu'il ne voulait être que le protec-

teur de la Provence jusqu'à l'élection par les Français d'un roi catholique. Pour donner un aspect de vérité à cette comédie, de Ligny parut abandonner le parti de sa femme et se mit à parler comme son maître, mais elle, continua à déployer toutes ses séductions pour compromettre les députés, et les lier par une promesse qu'ils étaient, du moins pouvait-elle le supposer, assez influents pour convertir en réalité. Ne trouvant que des fins de non-recevoir à toutes ses demandes de cession de places, elle proposa un autre plan qui consistait à faire de la Provence, détachée de la France, une espèce de république vénitienne, dont le duc de Savoie aurait été le doge, et les nobles les sénateurs. Et comme les députés se hâtaient de repousser cette idée, elle se laissa aller à dire qu'en Provence de grands personnages avaient eu déjà cette pensée, ce qui leur fit supposer que Carcès pouvait bien avoir eu des relations secrètes avec le duc (1).

En même temps que les députés à la cour de Savoie rentraient en Provence, le pape faisait remettre aux consuls d'Arles et de Marseille, par l'entremise de l'archevêque d'Avignon, des dépêches par lesquelles il déclarait accepter le protectorat de ces deux villes, annonçait la prochaine arrivée de vingt galères, dont dix étaient fournies par les Vénitiens, et faisait connaître qu'il réglerait son action d'après la tournure que prendraient les évènements.

La comtesse de Sault redoutait peu l'intervention du pape, qui avait, du reste, mécontenté Marseille et Arles, en parlant du protectorat de ces deux villes au lieu de la province entière; néanmoins elle voulut se garantir de ce côté en imposant à Marseille une autorité dévouée à la faction savoyarde, qui pourrait, le cas échéant, contrecarrer ses ennemis et donner

(1) *Mémoires* de FABRI DE FABRÈGUES.

protection et assurance à son parti. Le terme assigné aux fonctions du viguier étant expiré, elle en investit La Barben, une de ses créatures, et fit députer le conseiller du Castellar, pour présider à son installation.

Le premier consul, Caradet de Bourgogne, protesta contre cette nomination, qui violait les privilèges de la ville, le roi seul pouvant faire un choix sur une liste de trois candidats proposés par le conseil de ville. Le conseil, à son tour, ne voulut pas reconnaître La Barben, et cassant sa nomination, confia provisoirement le bâton de justice du viguier à Bourgogne lui-même. Mais du Castellar n'était pas un homme à céder devant une assemblée de bourgeois commerçants, qui n'avaient à invoquer pour soutenir leurs déterminations que le droit et la justice; il fit publiquement revivre contre Caradet de Bourgogne l'accusation d'avoir fait assassiner Albertas de Villecrose, et ayant fait un appel à la faction de la comtesse, il souleva une sédition dans la ville. Un homme d'une énergie peu commune, d'une haute intelligence unie à une ambition insensée, Charles Casaulx, prit la direction du mouvement. Il se mit à la tête d'un attroupement considérable, envahit l'Hôtel de ville, arracha à Bourgogne tremblant ses insignes consulaires et le fit jeter en prison, après avoir remis à La Barben le bâton de justice.

L'hiver avait suspendu les hostilités, et depuis la prise de Salon les armées ennemies s'étaient retirées dans leurs garnisons. Pendant que le Parlement et les Etats livraient le pays à un prince étranger, La Valette visitait les places les plus rapprochées des possessions du duc de Savoie : il descendit de Manosque, mit en état de défense Fréjus, Saint-Tropez, Hyères, et arriva à Toulon, où il trouva, dit Mauroy « la « fortification qu'il y avoit ordonnée en tel estat qu'elle est vé- « ritablement admirable ». En quittant Hyères, le gouverneur

s'était rendu à Solliès, à la sollicitation du seigneur du lieu et de son fils, Forbin Saint-Cannat, qui venaient d'abandonner le parti de la Ligue, pour ne pas combattre sous des enseignes qui n'étaient pas celles de la patrie. Le village de Solliès, situé au sommet d'une colline assez élevée et de difficile accès, avait embrassé la faction de la comtesse, et les habitants faisaient des courses dans les environs, portant l'incendie et la désolation sur les terres royalistes. La Valette, pour mettre un terme à ces excès, fit construire une fortification dans la plaine, de l'autre côté d'un pont jeté sur le Gapeau, où commençaient à s'élever quelques maisons qui furent le berceau de la petite et riante ville de Solliès-Pont. Peu de temps après, une compagnie de cavalerie savoyarde commandée par le romain Vitelly, vint occuper le village de Cuers. Pendant le carême, que le gouverneur passa à Toulon, de nombreuses escarmouches eurent lieu entre les habitants de Solliès, appuyés des cavaliers du duc de Savoie, et la garnison royaliste. Le 25 mars, La Valette sortit de Toulon avec Boyer, Du Virailh, le marquis des Arès, quelques gentilshommes et vingt-cinq arquebusiers à cheval pour aller ravitailler le fort.

Il marchait par une belle matinée de printemps, précédé de quatre cavaliers, quand, arrivé à peu de distance du village de la Garde, il rencontra un habitant de Toulon, du nom de Sabatery, qui lui apprit qu'il avait aperçu, le matin à l'aube, un détachement de cavalerie ennemie qui battait la campagne du côté de la plaine de Tamaignon. La Valette envoya en avant Boyer et du Virailh faire ralentir le pas aux quatre cavaliers qui étaient en éclaireurs, et se dirigea vers le château de la Garde pour prendre des informations auprès du seigneur du lieu. Du Virailh ayant laissé Boyer courir seul en avant, coupa dans les vignes, pour visiter une grange dans laquelle les ennemis auraient pu établir une embuscade; tout à coup il vit revenir

Boyer et les quatre éclaireurs poursuivis par une compagnie de cheveu-légers savoyards. Il lança son cheval à travers les champs et rejoignit Boyer, en même temps qu'arrivaient au pas de leurs chevaux trois officiers de la maison de La Valette. Comme ils étaient neuf en ce moment, ils s'arrêtèrent et firent le coup de pistolet. Sur ces entrefaites le gouverneur parut sur la route, suivi de son escorte; en voyant ses officiers engagés contre une compagnie entière, il mit sur sa tête son casque, qui pendait à l'arçon de sa selle, et ordonna la retraite sur Toulon au pas des chevaux et l'épée à la main.

Les Savoyards se contentèrent de le suivre, se répandant dans les champs, à droite et à gauche du chemin, et n'osant jamais l'attaquer. Deux fois, quelques chevaux s'étant emportés, avaient rapproché les deux partis, ce qui les avait forcés de mettre les armes à la main. Dans un de ces engagements partiels, un homme du marquis des Arcs fut désarçonné, et n'ayant pu se remettre en selle, fut fait prisonnier; le cheval de Boyer reçut un coup d'épée dans le cou, et celui d'un gentilhomme nommé Verdillon un coup de lance.

On avait appris à Toulon le danger que courait La Valette; les capitaines de quartier sortirent avec la milice et se portèrent au secours du gouverneur, qu'ils rencontrèrent entre la Garde et Toulon. Les Savoyards, soit qu'ils fussent intimidés par l'arrivée de ce renfort, soit qu'ils ne voulussent pas s'approcher davantage de Toulon, tournèrent bride et rentrèrent à Cuers. La Valette avait montré dans cette circonstance critique un rare sang-froid; il est certain que si les ennemis avaient voulu donner, ils auraient fait courir de grands dangers au gouverneur: le bruit se répandit que Vitelly n'avait pas jugé utile pour les affaires du duc, de lui faire un mauvais parti, et on peut comprendre que la présence de La Valette à la tête des troupes royales, était encore nécessaire aux projets de Charles-Emmanuel.

La Valette avait donné rendez-vous à Toulon, à Chambaud, qui était allé chercher un régiment levé dans les Cévennes; mais Chambaud ayant rencontré de grandes difficultés pour compléter ses cadres, se fit attendre pendant tout le mois de mars. Le gouverneur, sans nouvelles de lui, et craignant que le duc de Savoie n'entrât en Provence par la vallée de Barcelonnette, se dirigea vers Sisteron pour être mieux en position de surveiller sa marche et de lui créer des embarras sur son passage. Il n'avait en ce moment, au dire de Mauroy, que trois cents cavaliers et quinze cents hommes d'infanterie, tout le reste de son armée étant réparti dans différentes garnisons. Il envoya vers le roi le gentilhomme de Péronne pour lui demander quelques secours; Henry IV venait de gagner la bataille d'Ivry et marchait sur Paris, il chargea le sieur de Reaux de se rendre auprès du duc de Montmorency et de Lesdiguières pour qu'ils assistassent La Valette de leurs forces. Le duc se déclara dans l'impossibilité de prêter un concours effectif. De Reaux se rendit alors en Dauphiné, auprès de Lesdiguières, en même temps qu'y arrivait le sieur de Tournon, envoyé par La Valette; ils ne purent obtenir que deux cents chevaux, qui vinrent rejoindre les royalistes à Sisteron. De Reaux retourna auprès du roi, « qu'il remplit de soucy pour l'extresme « péril où il voyoit la Provence ». Henry IV écrivit au gouverneur pour lui donner courage; il le flatta, approuva toutes ses actions, lui promit un régiment suisse, qu'il n'envoya jamais, et l'autorisa, ce qui était plus facile, à affecter à l'entretien et au recrutement de ses troupes, « tous deniers ordinaires et « extraordinaires, et ceux des parties casuelles de Provence, « qui devoient être reçus par le trésorier de l'extraordinaire et « despendus en vertu des ordonnances du sieur La Valette (1) ».

(1) MAUROY. p. 175.

Au moment où La Valette quittait Toulon et s'adressait au roi pour obtenir les moyens de s'opposer à l'entrée du duc de Savoie en Provence, on recevait une nouvelle qui, si les royalistes avaient été assez forts ou assez audacieux pour en tirer profit, pouvait les rendre maîtres de la situation : Le 15 mars, Henry IV avait rencontré Mayenne dans la plaine d'Ivry, lui avait livré bataille et avait écrasé l'armée ligueuse. Le bruit de cette victoire s'était sourdement répandu, et beaucoup de villes se montrèrent hésitantes dans leur fidélité à la Ligue. Le Parlement, pour lequel les minutes étaient précieuses, paya d'audace pour gagner du temps en attendant les secours de Charles-Emmanuel. Il mit Ampus en campagne, avec l'ordre de maintenir l'obéissance par la terreur, et envoya à toutes les communautés une lettre circulaire destinée, par de grossiers mensonges, à égarer l'opinion publique : « Pour ce que les  
« ennemys, disait le Parlement, pourroient faire courir quel-  
« ques bruits d'une bataille donnée en France, et la figurer  
« plus à son avantage qu'elle n'est, pour y avoir esté rompu  
« quelque nombre de nostre infanterie, quy ne sauroit con-  
« treposer la perte de la pluspart de la cavalerie de l'ennemy  
« et beaucoup de seigneurs et gentilshommes des troupes du  
« roy de Navarre, ainsi que nous avons esté adverti par voie  
« de Paris, nous avons advisé de vous fère ce mot pour vous  
« dire de ne vous esbranler aucunement, et continuer l'affec-  
« tion que vous avez pour la desfense et conservation de la re-  
« ligion catholique, apostolique et romaine, » et après leur avoir annoncé que son altesse le duc de Savoie allait entrer sous peu de jours dans la province, il terminait par ce *post-scriptum* destiné à frapper un grand coup : « Depuis que vous avons  
« escript ceci, avons reçu nouvelles assurées, par lettres de  
« Lyon, du 28 mars, que le roy de Navarre est mort, le prince  
« de Condé, le grand Prieur de France, le maréchal d'Au-



« mont etc., presque toute la noblesse du Roy de Navarre y sont  
« demourés, de quoy il vous faut louer Dieu (1). » Cette lettre  
était du 4 avril ; la veille, Ampus, qui venait d'apprendre que  
Chambaud se disposait à entrer en Provence avec son régiment,  
en passant par Saint-Tulle, de la viguerie de Forcalquier, était  
sorti d'Aix à la tête de quelques compagnies de cavalerie, et  
vint attendre les montagnards cevennols entre Rousset et la  
Durance. Le 5 avril il les attaqua et les battit complètement.  
Chambaud eut trois cents hommes tués et perdit cinq drapeaux,  
que le Parlement fit suspendre aux voûtes de Saint-Sauveur.

C'était un heureux début de la campagne que les ligueurs  
allaient entreprendre. Ampus revint à Aix et en ressortit le  
lendemain avec toutes ses troupes et six canons ; il voulait atta-  
quer La Valette « et s'esprouver avec Lesdiguières ». « Je  
« l'exortais fort, dit Fabrègues, d'agir froidement et adroitement  
« s'il se trouvoit en teste Lesdiguières, qui estoit en possession  
« d'estre toujours victorieux, qui estoit le meilleur capitaine de  
« France, et qui avoit les meilleures troupes de l'Europe ; que  
« pour La Valette, il n'avoit pas tant à appréhender. » Il mar-  
cha contre l'abbaye de Silvacane, dans les ruines de laquelle  
une bande de picoreurs s'étaient retranchés, pillant les villages,  
battant les chemins et compromettant le commerce et la  
sûreté des habitants d'Aix. Il les fit tous périr par l'épée ou la  
corde. Il prit ensuite la route de Riez, mais obliquant tout à  
coup sur sa droite, il parut devant Barjols. La ville était sous le  
commandement de Pontevès ayant cinq cents hommes sous ses  
ordres. La Valette, qui venait d'arriver à Riez, descendant de  
Sisteron, écrivit à Valavoire d'envoyer Du Virailh au secours de  
Pontevès, avec tout ce qu'il avait à sa disposition de soldats de  
la garnison de Saint-Maximin ; mais avant que les royalistes ne

(1) *Archives communales de la Ciotat.*

fussent arrivés, la ville et le château, après avoir essuyé cent trente coups de canon, se rendirent, le 13 mai, à la condition « que les gens de guerre qui estoient dans la ville et dans le chasteau, sourtiroient la vie saulve, ardes et bagaiges, la mèche allumée, exceptés quelques chevaux florentins, et pour cest effect seroient donnés hostages ». Les mêmes excès qui avaient signalé l'évacuation de Grasse, se reproduisirent à Barjols, avec cette aggravation cependant qu'à Grasse la violation de la capitulation fut l'œuvre d'une compagnie isolée, tandis qu'à Barjols elle fut l'œuvre de l'armée entière et s'accomplit sous les yeux des chefs ligueurs ; que le pillage qui avait été sévèrement interdit à Grasse, fut pratiqué à Barjols ouvertement et avec l'assentiment d'Ampus et du conseiller du Castellar. Le procès-verbal de la reddition de Barjols, dressé par « Jehan de Silhar, escuyer et conseilhez du Roy, estant au camp devant la ville de Barjoulx » nous a été conservé et doit trouver place ici, ne serait-ce qu'à titre de document historique.

« ..... Advenant, dit-il, le lendemain matin, quatorzième dudit mois de may, seroyt toute l'armée descendue près lesdicts chasteau et ville de Barjoulx, où estant, aurions veu venir vers nous ung de ladicte ville appelé Jehan Fassy, avec lui messire Barnabé, prebtre dudit Barjoulx, avec maistres Paultrier et Séguiran, conseulx ; et nous estant approchés d'iceux, ledict Fassy nous auroit dict : *Monsieur le Prévost, les conseulx sont estés mandés quérir ici pour composer, je vous prie nous adcister et aider de votre fascient, et porter tesmoniage de la composition que se fera.* Comme la plus grande partie des capitaines de l'armée s'étoient approchés avec les conseulx et capitaine Fassy près desdicts sieurs du Castellar et d'Ampus, ledict sieur du Castellar dict : *Conseulx ! nous avons accordé et composité avec le sieur*

« de Pontevès et les gens de guerre, il faut que vous aultres  
« vous accommodiez avec nous, sinon vous serez tous mis au  
« fil de l'épée, advisez ce que voulez fère ! Sur quoy feust  
« respondu par iceulx conseulx : *Monsieur, nous sommes ici*  
« *à votre discreption, faites de nous ce qu'yl vous plaira,*  
« *sy vous plait accorder que nos vies soient saulves et l'hon-*  
« *neur de nos femmes.* Ce que entendu, le sieur du Castellar  
« leur respondit : *Puisque vous le dictes ainsi, vous vous soub-*  
« *mettrez aux intérêt du pays tels que nous accorderons*  
« *estant dans la ville, et moyennant ce, il n'y entrera que*  
« *deux compagnies de gens de pied, une au chasteau et*  
« *l'aultre dans la ville, et ne serez aucunement saccagés ni*  
« *rançonnés, et ainsi le vous promets devants tous ces mes-*  
« *sieurs, gentilshommes et capitaines que sont icy présents.*  
« Mais comme les troupes s'approchaient trop dudict lieu où  
« lesdicts sieurs du Castellar et d'Ampus estoient, lesdicts sieurs  
« nous auroient commandé de faire retirer les soldarts, ce que  
« nous aurions accordé fère. Seroient alors les sieurs du Cas-  
« tellar et d'Ampus descendus vers la porte de la ville, et  
« comme les gens de guerre sortoient avec leurs ardes, armes  
« et bagaiges, les soldarts, qui estoient descendus d'un aultre  
« costé, se seroient mis à tuer et meurtrir tellement, que  
« seroit esté grand désouldre que n'y aurions pu mettre aucun  
« oudre que tout ne feust tué et meurtri. Et cela faict seroient  
« les sieurs du Castellar et d'Ampus entrés dans la ville avec  
« les troupes catholiques pour faire le despartement, et avant  
« d'en sortir auraient commis de gros désouldres, saccages et  
« rançonnements, et tellement que les sieurs du Castellar et  
« d'Ampus et aultres, qui avoient commandement à ladicte  
« armée, n'y auroient pu donner aucun remède, et a esté  
« ladicte ville saccagée et rançonnée, et mesme auroit fallu pour  
« fère partir les troupes que les conseulx de la ville seroient

« allés de mayson en mayson prendre les chaines et joyaux des  
« femmes, que après donnèrent au commissaire de l'artille-  
« rie..... (1) »

Après avoir montré la garnison massacrée au mépris de la capitulation, Jehan de Silhar rend un compte détaillé des exactions qui furent commises dans la ville. Les capitaines n'étaient pas les moins ardents au pillage, et pendant que les soldats forçaient les maisons, ils faisaient main basse sur l'argent, les meubles et les bijoux que les riches habitants avaient déposés dans les sacristies des églises ou chapelles de la ville..... « Et  
« le lendemain, quinzième dudict mois, serions estés mandé  
« quérir par lesdicts sieurs du Castellar et d'Ampus, lesquels  
« nous auroient dict : *Monsieur le Prévost, voilà le prieur*  
« *des Augustins que nous a dict que quelques soldarts*  
« *avoient ouvert la sacristie du couvent, qu'ils prennent*  
« *quelques meubles que les habitants y auroient mis, et que*  
« nous eussions à lui rapporter ce qu'il en estoit. Ce que  
« nous lui aurions accordé fère. Tout incontinent serions allé  
« audict couvent accompagné du capitaine Antoine Signier,  
« l'ung de nos lieutenants, et serions entrés à la sacristie, et  
« aurions trouvé le capitaine Claude, de Digne, ensemblement  
« le sieur de Mimata, lesquels ayant fait ouvrir de grandes  
« caisses qu'estoient dedans ladicte sacristie, lesquelles estoient  
« pleines de meubles des habitants de Barjoux, et même des  
« sacs pleins et d'autres meubles emballés avecque des lin-  
« ceux et des marchandises : draps de pays, cuir, soliers, et  
« de toute sorte de meubles tant de fer que arain et cuivre et  
« estain ; aurions remonstré audict sieur de Mimata et capi-  
« taine Claude que le sieur du Castellar et d'Ampus nous  
« envoioient là pour savoyer la vérité du faict, et que nous lui

(1) *Collection des documents inédits sur l'Histoire de France.*

« rapporterions ce que c'estoit. L'hors le sieur de Mimata et  
 « capitaine Claude nous respondirent que c'estoit des meubles  
 « de Bigarrats, et que qui les voudroit avoir en payeroit ran-  
 « çon. » De Silhar ayant réclamé l'intervention d'Ampus et de  
 du Castellar, ceux-ci répondirent : « Que nous leur laissassions  
 « fère, mais qu'on ne touche rien de l'esglize..... » Le pré-  
 vôt, malgré son zèle et son activité ne put parvenir à réprimer  
 les désordres, et dut enfin se retirer devant une sédition dirigée  
 contre lui par les soldats ligueurs : ... « Ledict capitaine Espente  
 « nous auroit dressé une sédition pour nous fère tuer, ce qu'il  
 « heust faict si ne nous fussions retirés.

« Et tout ce que dessus certifié estre vray, et nous nous  
 « sommes soubssignés,

« J. DE SILHAR, prévost, SIGNIER, lieutenant. »

Au dire des historiens, les ligueurs massacrèrent de quatre à cinq cents hommes (1), parmi lesquels le seigneur de Fos et le chevalier de Peipin. Pontevès, qui n'avait capitulé que sur les vives instances du gentilhomme de la Fraite, officier gascon, montra un grand courage au milieu de ce tumulte ; mais accablé par le nombre, ayant eu son cheval tué sous lui, blessé à la tête et couvert de sang, il fut obligé de fuir à pied, et arriva à Saint-Maximin. De la Fraite s'était dirigé sur Brignoles et de là sur Riez, où il trouva le gouverneur. Il accusa lâchement et mensongèrement Pontevès d'avoir voulu capituler avant l'arrivée de Du Virailh, et l'accabla de la responsabilité des massacres de Barjols. Pontevès s'était logé dans un couvent en arrivant à Saint-Maximin ; la garnison gasconne trompée par cette indigne calomnie, se souleva et vint l'assiéger dans sa retraite. Valavoire profita de la nuit pour le faire sortir. Il le

(1) « ... et y mourut 500 bons hommes et de bons capitaines. » *Mémoires de BESAUDUN.*

reçut dans sa maison et le couvrit de sa protection, en même temps qu'il lui prodiguait avec affection les soins que nécessitaient ses blessures. Quand il fut guéri, Pontevès refusa de prendre de nouveau les armes. Il ne voulait pas servir la Ligue, et abandonna le parti de La Valette, qui faisait retomber sur les Provençaux les plus dévoués au roi toutes les fautes commises par les officiers gascons.

Ampus, en quittant Barjols, se rendit au Val, qui ouvrit ses portes, et ensuite au Luc. Le bruit des cruautés que venaient de commettre les ligueurs porta l'effroi parmi les habitants de ce village, qui se réfugièrent dans l'église comme dans un asile inviolable ; mais les soldats ne se laissèrent pas arrêter par la sainteté du lieu et les mirent à mort. Lorgues, Aups, Pignans, Besse terrifiés se rendirent sans résistance, furent pillés et frappés de fortes contributions de guerre. Ampus arriva à Draguignan, où il s'arrêta pour attendre quelques régiments piémontais qui allaient entrer en Provence sous le commandement du vénitien Martinengue. Les archives de cette ville nous ont conservé le tableau désolant des exactions des ligueurs. A peine l'armée avait-elle occupé cette place, qu'Ampus exigea une somme d'argent considérable que la commune ne put payer ; il fit alors arrêter et jeter en prison le premier consul, jusqu'au jour où le seigneur de Montauroux fournit la somme. Le 6 juin, un régiment se mutina et menaça les consuls de *ruyner et saccager* la ville : une députation fut envoyée auprès d'Ampus, qui détermina le prix de rachat. Quelques jours après, de Vaucluse, qui venait d'arriver avec quelques compagnies, exigea huit cents écus pour ses gens de guerre. Malgré les sommes considérables fournies à l'armée, les soldats ne cessaient de piller les habitants ; en juillet les consuls firent parvenir leurs plaintes à Aix, mais la commission du Parlement qui dirigeait les affaires de la guerre, sourde aux lamentations d'une popu-

lation ruinée et malheureuse, répondit en sommant la ville de fournir à l'armée pour trente mille écus de vivres, à *peine d'estre saccagée*.

En présence des rapides succès d'Ampus, La Valette avait demandé de nouveaux secours à Lesdiguières, qui entra en personne en Provence avec Gouvernet, Blacons et un régiment de cavalerie. La Valette prit par Mezel, gagna les Mées, passa la Durance et s'empara de Peyruis, où il fit sa jonction avec Lesdiguières descendu de Sisteron. Les royalistes avaient en ce moment en campagne mille maîtres, cinq cents arquebusiers à cheval et quinze cents hommes d'infanterie. Ils prirent d'abord la route de Digne, qu'ils abandonnèrent ensuite pour se diriger sur Riez, et perdirent dix jours à faire le siège du château de Montagnac. Le but de La Valette était de faire prisonnier l'évêque Elzéar de Rastellis qui, à son retour de la cour de Savoie, ayant trouvé la ville de Riez occupée par les royalistes, s'était enfermé dans cette place. Le gouverneur irrité de la résistance qu'opposait le château livra aux flammes le village de Montagnac et se retira laissant cinq cents hommes pour bloquer les assiégés. Ce que le nombre et la valeur n'avaient pu faire, la trahison l'opéra quelques jours après. Un domestique de l'évêque se laissa corrompre et livra pendant la nuit une porte. La garnison ligueuse fut surprise et forcée de capituler. L'évêque ne recouvra sa liberté que quelque temps après, au prix d'une forte rançon ; La Valette lui interdit l'entrée de sa ville épiscopale et le bannit même, plus tard, de son diocèse. Il envoya l'ordre de démolir le château, et obligea les habitants du village à travailler avec les soldats à cette œuvre de destruction.

Après avoir tenu la campagne pendant quelques mois, les soldats ligueurs avaient fini par se lasser, et la désertion s'était mise dans leurs rangs ; le duc de Savoie, qui avait dû entrer en Provence dès le mois de mai, n'avait plus donné de ses

nouvelles, et un certain découragement s'était emparé de plusieurs chefs de la faction. Les capitaines et gentilshommes de l'armée s'assemblèrent et décidèrent qu'Ampus qui était toujours, malgré son commandement, procureur du pays, irait en Piémont « pour avoir une résolution finale, et si son Altesse « ne pouvoit sy tost venir, de tirer quelque somme d'argent, « pour garder que le corps de ceste belle cavalerie provençale ne se desmembrât (1) ». Besaudun, encore convalescent de sa blessure reçue à Salon, prit le commandement de l'armée, et Ampus se rendit à Turin. Il venait à peine de partir, quand on apprit la jonction de Lesdiguières avec La Valette et leur marche du côté de Digne : « Il fallut, dit Besaudun, parer « à « cet orage qui nous surprenoit affaiblis et morfondus. » En trois jours on ramassa six cents maîtres, six à sept cents arquebusiers, auxquels on donna rendez-vous à Aups, et après avoir laissé l'artillerie à Pignans, sous bonne garde, les ligueurs marchèrent du côté de Digne. La Valette ayant paru renoncer à ses desseins sur cette ville, ils se contentèrent d'y envoyer quelques compagnies pour redonner du courage aux habitants. Les royalistes étant venus alors mettre le siège devant Montagnac, Besaudun se retira à Vinon, pour ravitailler et organiser ses troupes. Il apprit quelque temps après que les royalistes descendaient dans la Basse-Provence, et craignant que ses canons ne fussent pas en sûreté à Pignans, il envoya Allamanon, avec la compagnie de de Vins, pour les conduire à Forcalqueiret, place plus forte et bien défendue par une bonne garnison et de solides murailles. Le général des ligueurs n'eut qu'à se louer d'avoir pris cette détermination, car Allamanon arrivait à peine à Forcalqueiret, que Lesdiguières et La Valette se présentaient devant Pignans pour tenter un coup de main sur cette ville et s'emparer

(1) *Mémoires de BESAUDUN.*



de l'artillerie. Ils entrèrent le 10 juillet dans la place, mais le château, défendu par le capitaine Roquefeuille, résista pendant quatre jours et soutint vaillamment plusieurs assauts. La garnison manquant de munitions capitula à la condition qu'elle se retirerait en lieu sûr et à sa convenance. Pendant qu'elle s'éloignait, les troupes royales furieuses d'avoir été leurrées dans leurs espérances, se précipitèrent sur la garnison ligueuse et la massacrèrent. Il y eut une heure d'un désordre insensé, que ni La Valette ni Lesdiguières ne purent réprimer ! La Valette parcourant les rangs de ses soldats mutinés, à cheval et l'épée à la main, fit des efforts inutiles pour protéger les vaincus, et tua, dans son exaspération, cinq soldats de son armée (1).

En quittant Pignans La Valette descendit vers Solliès, s'empara du château, le 19 juillet (2), et arriva à Toulon, où il déposa son artillerie. Il reprit alors le chemin de la Haute-Provence, passa par Lorgues, que les ligueurs venaient d'abandonner, laissa Chambaud avec un régiment à Brignoles, et regagna Riez et Sisteron, visitant tous les lieux qui étaient restés fidèles à la cause royale, et y mettant garnison. Lesdiguières rentra en Dauphiné.

Pendant que cette campagne, faite par les chefs des deux partis, s'accomplissait, des rencontres fortuites entre ligueurs et royalistes avaient eu lieu sur divers points de la province : en juillet, le baron d'Oize ayant avec lui trente ou quarante mai-

(1) Louvet dit que la garnison était composée de ligueurs ayant assisté à la prise de Barjols, et que parmi les soldats de La Valette se trouvaient ceux qui avaient échappé au massacre. Si ce fait était vrai, et rien n'indique qu'il ne le soit pas, il donnerait une explication naturelle de la fureur des royalistes.

(2) La Valette frappa la communauté de trente mille écus d'amende. Lesdiguières trouva la somme exorbitante, disant : *que cette grosse somme incommoderait le Dauphiné*. Le village paya.

tres, en vint aux mains, entre Vidauban et Pignans, avec Buous et le dauphinois du Poët. Les deux troupes s'attaquèrent vivement, et il y eut des morts de part et d'autre ; les ligueurs, plus maltraités, abandonnèrent le champ de bataille. La rencontre que fit Panisse, le 29 juillet à Peinier, de Belloc, fut plus heureuse pour les armes ligueuses : les deux partis donnèrent l'un sur l'autre pendant la nuit, avec un désordre inséparable d'un combat imprévu au milieu d'une obscurité profonde. Le terrain resta à Panisse, qui ramena plusieurs prisonniers à Aix.

Il ne faut pas s'y tromper, du reste, le mot *Guerre* avait au xvi<sup>e</sup> siècle une signification toute particulière. Ainsi par guerre, il ne faut pas entendre un plan de campagne arrêté d'avance, une série étudiée d'habiles opérations stratégiques exécutées par les deux armées ennemies : des courses rapides sur le territoire en hostilité, des chevauchées de deux ou trois cents hommes, des surprises de petites villes, des escalades de châteaux, et de temps en temps des rencontres fortuites entre partis qui laissaient sur le carreau une trentaine de cadavres, telles étaient les actions auxquelles on donnait le nom de guerre. Rarement y avait-il de plus sanglantes rencontres. En Provence, le petit nombre d'hommes composant les armées des partis ennemis, la nécessité de laisser garnison dans tous les lieux dont on s'emparait, empêchaient ces partis d'en venir sérieusement et définitivement aux mains. Pendant un certain temps tous les faits de guerre se résumèrent dans des rencontres qui n'étaient le plus souvent que des duels entre les deux troupes, et dans lesquelles Boyer faisait merveille (1), dans des châteaux

(1) « Boyer, dit Nostradamus, qui, comme un de ces vieux paladins et « chevaliers errants, ne rencontre aventure de guerre qu'il ne veuille « essayer. »

ou places plus ou moins bien fortifiés que les partis prenaient et reprenaient tour à tour, au détriment et pour le plus grand malheur des habitants, toujours victimes de la fureur des vainqueurs.

Sur ces entrefaites Ampus était revenu de Piémont avec quelque argent et la promesse du duc de Savoie que le comte de Martinengue allait entrer en Provence dans quelques jours, avec un corps de troupes, en attendant que lui-même, empêché dans ce moment, put marcher au secours des ligueurs. Martinengue passa, en effet, le Var, le 29 juillet, à la tête de quatre cents lances et de huit cents hommes d'infanterie (1). Ampus se porta à sa rencontre, et les deux corps d'armée, après s'être emparés de Signes, qui ne fit aucune résistance, se dirigèrent vers Brignoles. Après avoir examiné l'assiette de la place, comme s'ils avaient voulu en faire le siège, les ligueurs ayant reconnu qu'elle était pourvue d'une bonne garnison et assez bien fortifiée, continuèrent leur route vers Aix. La voie la plus directe consistait à faire passer le canon par la plaine de Saint-Maximin. Les ligueurs prirent, en effet, cette route, et campèrent le 3 août à peu de distance de la ville, pour se reposer pendant la nuit seulement, car rien n'indique qu'ils eussent l'intention d'assiéger la place. Chambaud, qui commandait dans Saint-Maximin, crut qu'il allait avoir à soutenir un siège, et, avec une témérité inexcusable, il résolut de prévenir toute agression en attaquant le premier les ennemis. Le 4, au lever du soleil, il exécuta une sortie avec les meilleures troupes de la garnison et engagea l'action. Après un combat qui dura trois heures, les royalistes furent ramenés par la cavalerie savoyarde jusque sous les murs de Saint-Maximin, « et y demoura beaucoup de morts et de blessés, dit Puget Saint-Marc, et s'il

(1) Fabrègues dit qu'il avait trois cents chevaux et mille fantassins.

« eust eu affaire (Chambaud) à gens de mestier, il courait grand danger de perdre la vie. » Le lendemain, dimanche, 5 août, les ligueurs, encouragés par cet avantage, résolurent d'attaquer Saint-Maximin, dans l'espérance d'arriver à Aix précédés d'un fait d'armes de quelque importance, et vinrent prendre leurs positions devant la ville (1).

Ils arrivèrent un peu après le coucher du soleil, et établirent leur artillerie, composée de cinq canons, sur un coteau couronné de moulins à vent. Le 6, ils ouvrirent le feu et tirèrent sans relâche jusque vers trois heures de l'après-midi, où ils firent une brèche entre la porte de Borbolin et la grande tour. La chute du mur d'enceinte leur fit reconnaître que les retranchements formés derrière étaient assez forts pour leur faire perdre beaucoup d'hommes s'ils voulaient tenter l'assaut. Ils entreprirent d'ouvrir une tranchée qui, partant du pied de la batterie, devait aboutir à une contrescarpe qui correspondait à la brèche. On travailla trois jours à cette tranchée. Pendant ce temps les assiégés réparèrent la brèche, firent de nouveaux retranchements et organisèrent complètement la défense. Les ligueurs étaient arrivés à cinquante pas environ de la pointe de la contrescarpe ; ils descendirent deux canons, les mirent en batterie derrière la muraille d'un enclos situé sous les murs de la ville, et recommencèrent le feu ; ils parvinrent à ouvrir une seconde brèche, à côté de la première, de deux cents pas de long. Ils tirèrent ce jour là cinq cent soixante coups de canon avec cinq pièces seulement. Chambaud et Valavoire prévoyant un assaut, firent jeter dans le fossé un grand nombre de planches

(1) Du Virailh pense que Martinengue et Ampus furent poussés à faire le siège de Saint-Maximin, par la persuasion dans laquelle ils étaient que le régiment de Chambaud avait été complètement détruit dans le combat de la veille.

garnies de clous et creuser des chausse-trappes recouvertes de paille ; ils prévinrent les habitants qu'ils eussent à s'armer et à combattre sur la brèche dès que le signal leur en serait donné par la cloche de l'église, et ayant confié à Du Virailh la garde du fossé et de la contrescarpe, ils se mirent chacun à un coin de la brèche avec ce qu'ils avaient de soldats et bon nombre d'habitants de bonne volonté. Les ligueurs parurent s'ébranler pour venir à l'assaut, et on entendit un grand bruit de tambours et de trompettes, mais en somme ils ne voulurent faire ou ne purent faire qu'un simulacre d'attaque : « Seulement, « dit Du Virailh, sortirent deux casaques rouges de leur tranchée, qui vindrent jusque sur la pointe de la contrescarpe, « et après avoir regardé l'un après l'autre dans le fossé s'en « retournèrent. » La nuit vint, après quelques nouvelles tentatives infructueuses, et les assiégés en profitèrent pour réparer la brèche.

Les ligueurs commencèrent alors une nouvelle tranchée qui devait contourner la contrescarpe et aboutir directement au fossé ; mais les travaux ne purent se faire qu'avec lenteur et pendant la nuit, à cause du feu incessant des assiégés. Sur ces entre-faites, A. de Puget Saint-Marc, qui venait de passer sous les enseignes de La Valette, et était à Pertuis auprès de lui, sachant que les royalistes manqueraient bientôt de poudre, sollicita l'autorisation de tenter de faire entrer des munitions dans la place. Il prit par Mirabeau avec trois compagnies, et arriva à Trets au point du jour. Le lendemain il disposa cent vingt arquebusiers portant chacun cinq livres de poudre dans un sac derrière le dos, et ayant confié le commandement de cette expédition au capitaine La Violette, il lui donna l'ordre de traverser les lignes ennemies et de se jeter dans Saint-Maximin. Cette troupe arriva avant le jour sur les avant-postes ligueurs. Un homme natif du Comtat, nommé Perrin, qui parlait purement l'italien,

marchait en tête et servait de guide. Les royalistes rencontrèrent une sentinelle à cheval, qui, voyant venir à elle une masse mouvante, se mit en état de défense ; mais Perrin s'étant approché lui raconta brièvement une histoire de maraude nocturne accomplie par de gais compagnons savoyards ; le soldat crut avoir affaire à des compatriotes et se disposait à les laisser passer, quand Perrin lui asséna sur la tête un coup de pertuisane qui lui fit une profonde blessure. Le malheureux tomba en poussant des cris affreux qui jetèrent l'alarme parmi les sentinelles voisines. Les royalistes, sans perdre de temps, donnèrent sur le camp des ligueurs réveillés en sursaut ; la tête de la petite colonne le traversa heureusement, mais une centaine d'hommes furent arrêtés dans leur marche et massacrés.

Cette affaire combla les assiégeants de joie ; ils continuèrent leurs travaux de tranchée avec une ardeur nouvelle, et établirent une batterie en avant de la contrescarpe, qui, battant de près les remparts, ne tarda pas à ouvrir une grande brèche. Les assiégés se défendaient avec courage et résolution. Un soir Chambaud ayant fait monter avec lui, sur la plate-forme du clocher de l'église, les capitaines les plus expérimentés de la garnison, et leur ayant montré les travaux des ennemis, leur demanda leur avis sur les moyens de les déloger de la tranchée. Quelques-uns opinèrent pour une sortie faite à midi, heure où les soldats accablés par la chaleur se livraient selon l'usage italien aux douceurs de la sieste ; la majorité fut d'avis d'élever davantage une portion du rempart, vis-à-vis la tranchée, d'y transporter des canons, et, par un feu plongeant de forcer les assiégeants à évacuer leurs positions. On adopta cette dernière opinion et on mit la main à l'œuvre ; mais soit que les matériaux manquassent bientôt, soit que les travailleurs fussent trop exposés aux coups meurtriers des ligueurs, on allait être obligé d'abandonner cette fortification, quand un violent orage accom-

pagné d'éclairs et de tonnerre descendit de la montagne de la Sainte-Baume, et vint couvrir la ville et le camp de torrents de pluie. Les assiégeants avaient abandonné leurs positions et s'étaient retirés dans leurs campements ; Du Virailh, qui était de service à la brèche et s'était aperçu de ce mouvement de retraite, s'avança avec un petit nombre d'hommes pour examiner les travaux ; il s'engagea dans un boyau et rencontra un corps de garde abandonné sur la porte duquel un soldat avait cherché un abri. Celui-ci en reconnaissant les ennemis prit la fuite en criant : *Aux armes !* Du Virailh, l'épée à la main, s'engagea plus avant et donna jusque sur le camp des ligueurs, qu'il attaqua avec impétuosité. Valavoire en entendant le bruit des arquebusades, et redoutant les conséquences de la témérité de son neveu, se hâta de venir à son secours avec tout ce qu'il avait de troupes sous la main ; il le trouva aux prises avec les ennemis et acculé dans un boyau où il se défendait comme un lion. Il le dégagea, non sans perte d'hommes, et rétablit un moment l'avantage pour les royalistes ; mais les ligueurs s'étant bientôt présentés en plus grand nombre, ils furent obligés de se replier sur la ville. Chambaud arriva à son tour sur le lieu du combat avec toute la garnison de Saint-Maximin, à laquelle il avait fait quitter les arquebuses qui, par la pluie, ne pouvaient rendre que de faibles services, et qu'il avait armée de piques. Il attaqua vivement les assaillants, jeta la confusion dans leur camp, et rentra dans la place après avoir brisé les affûts des canons et bouleversé et comblé une partie de la tranchée.

Le siège durait déjà depuis plus de quinze jours, et les ligueurs, qui avaient tiré onze cents coups de canon, n'avaient pu encore parvenir à donner un assaut. Le 22 août ils retirèrent leurs canons, et vers minuit, par un ciel sombre et orageux, malgré les terribles raffales d'un vent de mistral qui soufflait depuis la veille,

ils délogèrent avec tant d'ordre et si peu de bruit, que les assiégés ne connurent leur départ qu'au lever du soleil. Ils se dirigèrent vers Aix ; mais avant d'entrer dans cette ville, et comme pour se venger de leur échec devant Saint-Maximin, ils vinrent ravager, dans les premiers jours de septembre, les territoires de Salon et de Berre.

La Valette, après la levée du siège de Saint-Maximin, avait été rejoint à Riez par Chambaud, et était venu avec lui à Lorgues et à Brignoles. Il se rendit de cette ville à Saint-Maximin. Avant d'entrer dans la place, il examina avec attention les positions occupées par les ennemis et la brèche déjà en partie réparée. Il s'enquit auprès de Du Virailh des moindres détails du siège, et demanda à voir tous ceux qui s'étaient distingués dans cette belle défense. Il vint ensuite à l'église et fit ses dévotions dans la chapelle où on conservait pieusement les restes de Sainte Magdeleine. En sortant de cette antique basilique, il fit une visite à Valavoire qui était malade ; il demeura plus d'une heure auprès de lui et lui accorda tout ce qu'il lui demanda, tant pour ses soldats que pour la communauté. Il lui fit un don particulier de cinq cents boulets qu'on avait ramassés dans la ville, sur les onze cents lancés par l'ennemi. « Immédiatement après, dit « Saint-Marc, auquel nous empruntons ces détails, il alla atta-  
« quer Cogolin et le força avec quelques pièces de canon qu'il  
« avait fait venir de Saint-Tropez. Les soldats, commandés par  
« Saint-Romans, s'étaient retirés dans le chasteau, mais ils ne  
« tardèrent pas à venir à composition. De là nous allâmes à  
« Hyères et retournâmes à Tholon, où nous apprîmes peu  
« après l'entré du duc de Savoye en Prouvence. »

---



## CHAPITRE IX

---

### LE DUC DE SAVOIE EN PROVENCE

1590-1592

---

Le duc de Savoie entre en Provence.— Le Parlement le nomme commandant-général de la province.— Ses premiers succès de guerre.— Retraite désastreuse de son armée de Pertuis à Aix.— Mort d'Ampus.— Assemblée des États généraux ligueurs à Aix et des États généraux royalistes à Riez.— Le duc se prépare à passer en Espagne pour demander des secours à Philippe II. — Émeute à Marseille. — Casaulx, maître de la ville, y fait appeler le duc de Savoie. — Arrivée du duc à Marseille. — Premiers symptômes de rupture entre le duc et la comtesse de Sault. — Départ de Charles-Emmanuel pour Madrid.— Les royalistes entrent en campagne.— Lesdiguières descend en Provence.— Combat d'Esparron et ravitaillement de Berre.— Les ligueurs sont complètement battus.— La comtesse de Sault relève leur courage.— Arrivée du duc de Savoie à Madrid.— Intrigues de Fabrègues à la cour d'Espagne.— Traité secret de Philippe II avec la comtesse de Sault.— Retour du duc de Savoie en Provence.— Complot de la faction de la comtesse contre lui. — Bausset gouverneur du château d'If refuse de se soumettre au duc et demande des secours au grand duc de Toscane.— Arrivée du duc de Savoie à Aix.— Siège et prise de Berre.— Premières hostilités déclarées entre la comtesse de Sault et le duc.— Expéditions des royalistes.— Lesdiguières entre en Provence.— La Valette et Montmorency ravagent le territoire d'Arles.— Rupture entre la comtesse et le duc.— Arles sous la domination de Biord.— Le duc de Savoie se rend à Arles.— Trahison du consul La Rivière.— Arrestation de Biord.— Le duc assiège le Puech.— Il fait arrêter la comtesse de Sault.— Il s'allie avec Carcès.— Casaulx est nommé premier consul à Marseille.— Émeute dans cette ville.— Prise de l'abbaye de Saint-Victor sur les troupes du duc.— La Valette

et Lesdiguières entrent en campagne.— Prise de Digne.— Opérations militaires dans la Haute-Provence.— Bataille de Vinon.— Le duc de Savoie tente de renouer son alliance avec la comtesse.— Mort de La Vallette.— Émeute à Arles.— Mort de La Rivière et de Biord.— Le duc de Savoie quitte la Provence et retourne en Italie.

Le duc de Savoie avait dû entrer en Provence dès le mois de mai ; quelques assurances qu'il avait voulu se ménager à la cour de Madrid, et l'assentiment du duc de Mayenne qu'il crut devoir solliciter, bien décidé, du reste, à s'en passer s'il lui était refusé, retardèrent son départ. Il avait envoyé Lacroix Lambert au duc de Mayenne, qui lui transmit son consentement par Roissieu, après des conférences que Villeroy eut de sa part avec Pobel, baron de Pierres, ambassadeur de Son Altesse en France, et avait dépêché de Ligny auprès de Philippe II pour obtenir des subsides et des hommes. Ses instructions portaient : que la Provence, par laquelle Charles-Quint avait deux fois tenté inutilement d'envahir la France, était disposée en ce moment à se détacher de la monarchie ; que les villes de Marseille, d'Arles et d'Aix étaient les plus ardentes pour une séparation ; qu'en supposant même qu'on parvint à s'entendre plus tard en France, il y aurait folie à laisser échapper l'occasion de s'emparer de la Provence, route naturelle par mer de l'Italie et de Venise ; que la France, privée de ses ports sur la Méditerranée, perdrait son prestige, son influence, ses relations en Orient et à la cour du Grand Seigneur, et que cette influence, qui avait été assez puissante pour entraîner la Turquie à unir ses armes à celles de François I<sup>er</sup> contre l'Espagne, reviendrait inévitablement à Philippe II, et lui permettrait « de bastir une monarchie souveraine sur la chrestienté (1) ». De Ligny avait réussi dans sa mission. Le roi d'Espagne s'était facilement laissé convaincre,

(1) MAUROY, *ouv. cit.*, p. 170.

et pensant que son gendre allait conquérir pour lui, il avait mandé à André Doria de lever douze cents hommes en Sicile et à Naples, et de les conduire à Nice pour les mettre sous les ordres du duc.

Cependant le comte de Martinengue, malgré son échec devant Saint-Maximin, avait été reçu à Aix avec beaucoup d'enthousiasme. Le Parlement lui donna le commandement général de l'armée, et les consuls déclarèrent vouloir lui obéir comme au représentant de Son Altesse. Il se hâta de faire connaître à son maître que le moment était venu pour lui de se rendre au milieu d'une population qui n'attendait que sa présence pour faire éclater sa reconnaissance et son amour. Charles-Emmanuel n'hésita plus ; il écrivit au Parlement qu'il *avait le pied à l'étrier*, et que Fabrègues (qui depuis le commencement de l'année était auprès de lui) partait en avant pour préparer les étapes dans les quartiers d'Antibes et de Grasse. Cette nouvelle remplit de joie la ville d'Aix. Le Parlement députa, le 5 octobre, les conseillers du Castellar, Espagnet et l'avocat général du Laurens, qui venait de passer dans le parti savoyard, pour aller recevoir le duc au passage du Var. Les États du pays nommèrent, dans le même but, une députation composée de l'évêque de Riez, Elzéar de Rastellis, de l'aumonier de l'abbaye de Saint-Victor (1), de Jean de Barillon, seigneur de Mauvans, de Jean de Forbin, seigneur de la Fare, de l'avocat Henri Rabasse, de H. Guiran et de Séguiran. Ces députés, escortés par la cavalerie piémontaise et provençale, sous les ordres de Martinengue,

(1) « Les députez du Parlement et des trois Estats le feurent recevoir jusques à Nice, et madame la comtesse fist couler parmi eux l'aumonier de Saint-Victor de Marseille, comme ung des députez de l'église, afin qu'il semblast que la ville de Marseille heust quelque part à ceste députation..... Mais il parloit sans mémoire ni mandat. » *Mémoires de N. DE BAUSSET.*

arrivèrent à Antibes, et n'ayant pas rencontré Son Altesse, ils se rendirent à Nice, où ils furent splendidement reçus par la cour de Savoie, et passèrent quatre jours fêtés et caressés par le duc, l'infante et les courtisans.

Le 15 octobre, Charles-Emmanuel passa le Var avec quatre mille soldats d'infanterie et deux mille chevaux (1). Il était accompagné de deux cents gentilshommes magnifiquement vêtus de velours violet, et portant brodés d'or sur la manche gauche de leur casaque, le Sagittaire avec le mot *Opportune*, que le duc avait pris pour devise. Cent vingt mules portant des coffres remplis d'or, disaient-on, suivaient l'armée. Quelques seigneurs provençaux étaient venus attendre le Protecteur à Antibes. A peine avait-il mis les pieds sur la terre de France qu'il fut assailli de conseils et de demandes. En arrivant à Grasse, de Gault, gouverneur de la ville, lui persuada qu'il était de son intérêt de soumettre quelques places qui ne reconnaissaient pas son autorité, pour frapper l'esprit des populations et laisser derrière lui des exemples salutaires ; et il lui désigna les villages de Mons et de Gréolières comme tenant avec ardeur le parti de La Valette. Au fond, de Gault n'agissait que dans un but de vengeance personnelle, au moins à l'égard de Mons, dont les habitants s'étaient toujours montrés hostiles à sa famille et avaient chassé son père de son château à l'époque de la guerre des Razats. Le duc n'était pas fâché de retarder son arrivée à Aix ;

(1) D'après Samuel Guichenon, dans son *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, les troupes entrées en Provence se composaient de : Mazin, avec deux mille hommes de pied ; Gaspard Purpurat, avec douze cents hommes ; César Volvera, avec huit cents piquiers ; trente compagnies de cheveu-légers, sous François d'Arconas, Raphaël de Fossa et du comte François Ville ; don Sanche de Salinas, avait cinquante lanciers et cinquante arquebusiers à cheval espagnols ; don Garcia, une compagnie d'arquebusiers à cheval ; enfin le duc avait auprès de lui deux cents gentilshommes pour le servir à la chambre, à table et au combat.

c'était pour lui un moyen de sonder l'opinion publique et de laisser au pays le temps de se prononcer. Il consentit à cette expédition et, malgré les difficultés des chemins, dans un pays montueux et très-accidenté, il fit avancer trois canons et deux couleuvrines. Gréolières se rendit sans résistance avec la vie sauve pour les habitants, mais Mons, plus coupable aux yeux de de Gault, fut rudement traité. Le village se défendit vaillamment. D'après les *Mémoires* du piémontais Cambiano, manuscrit qui existe aux archives de Nice, Charles-Emmanuel fut sur le point d'être enlevé par les assiégés dans une de leurs sorties, et il ne dut son salut qu'à Martinengue, qui vint le dégager avec une compagnie de cavalerie. Les *Mémoires* des contemporains provençaux, ne parlent pas de cet événement, et Louvet en fait seule mention, parmi les historiens, en disant que le duc « pensa estre tué d'une mosquetade qui abattit son cheval sous luy ». Après quelques jours de siège, le capitaine Lafons, qui commandait le château, le vendit aux ligueurs pour la somme de 20,000 florins, et livra la place. Un officier, du nom de Just, prit possession du village avec sa compagnie. Le duc fit jeter en prison, jusqu'à parfait paiement des 20,000 florins promis à Lafons, cent des plus notables habitants, parmi lesquels de Gault en choisit vingt qu'il fit pendre à une poutre placée transversalement dans la principale rue. Ces affreuses représailles furent accompagnées de circonstances qui frappèrent les assistants de terreur : les femmes des condamnés voulurent accompagner leurs maris jusque sur le lieu du supplice, et ne cessèrent de les embrasser que lorsque les soldats leur eurent passé la corde autour du cou ! Le duc de Savoie doit être exonéré de la responsabilité de ces cruautés ; il en fut informé par le seigneur du Bar et ordonna immédiatement à l'armée d'évacuer la place. Il se remit en route et se dirigea sur Fayence, ayant perdu douze jours en expéditions inutiles.

Il laissa son artillerie, qui retardait sa marche, à Fayence, sous la garde d'une bonne garnison, et se rendit à Draguignan. Les populations des environs étaient accourues pour le voir, et comme on lui parlait de l'empressement qu'on mettait à venir le saluer, il ne put s'empêcher de dire « que ce luy estoit un « grand plaisir de voir l'allégresse que chascun témoignoit de « son arrivée ; que néanmoins on aurait tort de le prendre pour « un prince estrange, puisqu'il estoit fils d'une fille de France ; « que, du reste, on ne devoit point avoir ombrage de sa venue ; « qu'il n'estoit venu que pour conserver la province dans sa « religion, dans ses libertés ; qu'il prétendoit d'employer ses « moyens et sa personne avec tant d'abandonnement et tant de « profusion, qu'il espéroit après cela que si la conjoncture des « affaires le faisoit roy, les Provençaux en seroient bien « aises (1) ». Ces paroles, qui trahissaient des espérances dont il croyait la réalisation prochaine, auraient dû désillusionner les Provençaux, mais le fanatisme religieux et les passions politiques rendent les hommes aveugles même pour leurs plus chers intérêts. Le duc venait à peine d'arriver à Draguignan, quand le comte de Carcès lui fit demander s'il lui serait agréable de recevoir ses salutations, et sur quel point de sa route il voulait le rencontrer. Cette démarche parut flatter Charles-Emmanuel, et il allait lui assigner un lieu de rendez-vous, lorsque Besaudun prenant la parole représenta Carcès comme le principal instigateur de *la journée du palais*, et l'agent du duc de Mayenne, et déclara qu'il valait mieux l'avoir pour ennemi déclaré que pour ami incertain et probablement infidèle. Le duc céda à cette pression et aux représentations que lui firent les seigneurs provençaux qui l'entouraient, et se fit excuser auprès de Carcès de ne pouvoir lui accorder l'entrevue qu'il sollicitait.

(1) GAUFRIDI, p. 703.

L'armée savoyarde quitta Draguignan, passa par Ryans, et arriva le 17 novembre à Meyrargues, à trois lieues d'Aix. Charles-Emmanuel fit camper ses troupes et repartit au commencement de la nuit, à cheval, en compagnie de Créqui, d'Oize, d'Ampus, de Besaudun, du comte de Martinengue et de Fabrègues. Il entra dans la ville à huit heures du soir et se fit conduire à l'hôtel de la comtesse de Sault, qu'il trouva dans sa cuisine donnant des ordres à ses valets. On raconte que s'approchant d'elle sur la pointe des pieds et sans qu'elle le vit, il lui mit les mains devant les yeux en lui disant : *Devinez qui je suis ?* La comtesse surprise et confuse le retint à souper et lui offrit un appartement chez elle pour passer la nuit (1) ; mais le duc n'accepta pas et vint coucher à l'archevêché. Le lendemain, 18, il sortit dans un carrosse fermé et fut entendre la messe hors de la ville, à la chapelle des Capucins. A midi, tout étant préparé pour sa réception, il fit son entrée solennelle, à cheval, vêtu d'une casaque de velours noir brodée de fleurs de lys d'or, au milieu d'un splendide cortège composé de plus de trois cents gentilshommes, précédé et suivi de la cavalerie provençale et savoyarde (2). Au moment de se mettre en route, un conflit

(1) Les royalistes répandirent à ce propos les bruits les plus injurieux pour la réputation de la comtesse de Sault, et le peuple, toujours disposé à accepter comme vraies les calomnies qui s'attachent aux grands, fit sur elle des chansons scandaleuses.

(2) D'après Samuel Guichenon, (*Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, t. II, p. 729), l'ordre du cortège était le suivant : Cinq compagnies d'arquebusiers à cheval savoyards.—Trente cornettes de cavalerie provençale et savoyarde.— Les pages du duc vêtus de velours jaune.— La noblesse de Provence. — Les gentilshommes de la maison de Son Altesse.—La compagnie d'hommes d'armes du duc.—Trois pages à cheval, dont l'un portait le bouclier, l'autre le casque, les brassards et la lance, et le troisième la cuirasse du duc.— Les héraulds d'Aouste, de Chablais, de Savoie, de Piémont et de l'ordre de l'Annonciade.—Le grand écuyer de Savoie, comte Sylva de Rovère de Saint-Séverin. — Les conseillers du Castellar,

s'était élevé entre les seigneurs provençaux, pour savoir quel rang chacun devait occuper dans la cérémonie : les uns voulaient marcher selon l'ordre d'ancienneté des capitaines, ce que les barons refusèrent de faire, alléguant possession de préséance en vertu de leur titre, tandis que d'autres proposaient de tirer au sort. Ces contestations duraient déjà depuis plusieurs heures, quand le duc y mit fin en décidant qu'on se rangerait dans l'ordre où l'on était arrivé au lieu de rendez-vous.

La plus grande animation régnait dans la ville. La population se porta à la rencontre du Protecteur, parée comme en un jour de fête. Les consuls et les assesseurs, à cheval, vinrent le recevoir hors les murs, accompagnés de cinq cents enfants vêtus de taffetas jaune, portant des banderolles et poussant des cris incessants de : *Vive le duc ! Vive la messe !* Arrivés à trente pas de Son Altesse, ils mirent pied à terre ; le prince descendit de cheval pour recevoir leurs félicitations, et Fabri de Fabrègues le harangua. Dans un discours, que les passions de l'époque, toutes ardentes qu'elles étaient, ne peuvent faire accepter, et dans lequel il violait en même temps les droits de la population et les droits de l'histoire, il déclara : que les Provençaux n'étaient obligés envers la France que par suite des violences faites à René d'Anjou, et que les ducs de Lorraine, leurs seigneurs naturels, les ayant abandonnés, le pays était rentré dans sa première liberté ; et au nom du Parlement, des villes d'Aix, de

Espagnet et l'avocat général du Laurens, députés auprès du duc à Nice. — Les pages de la chambre. — Trois compagnies d'archers, d'arquebusiers et de haliebardiens. — Son Altesse montant un cheval blanc. — Les députés des communautés aux États du pays. — Plusieurs régiments d'infanterie. La chambre des Comptes et le Parlement prirent place dans le cortège immédiatement après les députés aux États généraux, à la porte des Augustins.



Marseille, d'Arles et des autres bonnes villes, il le déclara comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes (1).

A une portée d'arquebuse de la ville, le duc trouva les compagnies de quartiers armées et rangées en bataille. A la porte des Augustins, par laquelle il entra, il fut harangué par le doyen des conseillers au Parlement, en absence d'un président (2), et par le président de la cour des Comptes. Les consuls lui offrirent le dais, et le clergé, venu aussi à sa rencontre, lui offrit la croix. Il eut la sagesse de refuser, disant que la croix n'était due qu'à Dieu et le dais au roi ! Mais il accepta les clefs de la ville, qu'on lui présenta sur un plat d'argent. C'était là pour lui un acte véritable de souveraineté accompli sous forme symbolique, et qui avait à ses yeux une signification autrement importante que l'honneur ridicule ou impie du dais et de la croix. Comme il tirait de sa poche un mouchoir de soie blanche pour prendre les clefs avec plus de respect, ce mouchoir se trouva plein de petites pièces d'or qui se répandirent sur le sol autour de lui. La multitude redoubla en ce moment ses cris d'allégresse, car elle ne manque jamais de se laisser prendre à ces pièges grossiers tendus à son imbécille crédulité ou à ses vulgaires appétits, et ce fut au milieu des acclamations insensées d'une population en délire que le duc arriva à l'église métropolitaine de Saint-Sauveur. « La joie que ce peuple reçut (j'étois pour  
« lors à Aix tout languissant et malade, où je vis toutes ces

(1) Fabrègues, au dire de Mauroy, avait déjà fait cette déclaration au duc, quand il avait été envoyé en ambassade vers lui, pour le décider à entrer en Provence. Voyez MAUROY, *ouv. cit.* p. 164.

(2) Le doyen des conseillers était du Castellar. Des quatre présidents en exercice aucun n'était à Aix : Coriolis était à Manosque, à la tête du Parlement royaliste ; Saint-Jean et du Chainé, depuis leur emprisonnement, vivaient loin des affaires, l'un à Avignon et l'autre à Marseille ; enfin de Piolenc s'était volontairement retiré à Pont-Saint-Esprit pour rester étranger à tous les partis.

« choses, dit Nostradamus) fust tellement desmesurée, qu'elle  
« est presque incroyable, et ne scauroit aucune plume, tant  
« soit-elle bien coupée, vivement l'exprimer ny dire. Si ne  
« pouvoit monstrier assez d'estonnement plusieurs, ni d'admi-  
« ration quelques autres, en la confiance que ce prince mons-  
« troit avec un visage gay et serein, dans un pays estranger.  
« Certainement je contemplay fort attentivement, avec admira-  
« tion, horreur et marisson tout ensemble, ce prince, car il  
« estoit en la plus entière et blonde fleur de son âge, ayant  
« l'aspect fort agréable et doux, et la parole toute françoise,  
« pensant en moi mesme comme ce pauvre pays estoit donné  
« comme en proye et en prix, par ceux qui le devoient défendre  
« au prix de leur propre sang. »

Charles-Emmanuel avait, du reste, toutes les qualités qui séduisent et captivent les masses : il était jeune, n'ayant pas encore atteint sa trentième année, et d'une physionomie ouverte et expressive ; il avait le front haut, le nez d'une courbure royale, la bouche fine et facile aux paroles aimables, la barbe abondante et la moustache galamment retroussée ; un air de prince, et avec cela une certaine bonhomie, qui n'était qu'apparente, et n'excluait pas la noblesse des manières. Il était familier avec les gentilshommes, bon et affable avec le peuple ; mais au fond c'était un homme d'une ambition immense, un tortueux politique formé à l'école de Machiavel, de Philippe II et de Catherine ; « brouillon suprême et impatient, écrivait le cardinal d'Ossat, Monsieur de Savoye veut prendre l'autruy  
« et ne veut point rendre, veut contracter, promettre, signer,  
« confirmer et récompenser, et ne point tenir et ne rien execu-  
« ter, prenant pour galanterie de violer sa foy. » Après avoir assisté à un *Te Deum*, où l'archevêque officia et le harangua, il se rendit au palais épiscopal, qui lui avait été donné pour demeure. La comtesse de Sault s'empressa d'aller le saluer ; le

duc lui fit les plus grandes démonstrations d'amitié, et l'assura qu'il ne voulait être dirigé que par ses conseils. La comtesse au comble de la joie, réunit le même soir, chez elle, les procureurs du pays et les procureurs joints, qui étaient les représentants permanents des États du pays, et leur fit décider qu'on donnerait pleins pouvoirs au duc pour tout ce qui était du ressort de l'administration de l'armée et de la police (1), sous le bon plaisir du Parlement, car le prince, qui connaissait les passions de cette compagnie et espérait les diriger toujours à son gré, avait déclaré qu'il ne voulait rien faire sans son agrément.

Le lendemain, les évêques de Riez, de Vence et de Sisteron, suivis des procureurs du pays, se rendirent au sein du Parlement pour lui faire connaître la résolution qui venait d'être prise. Le comte de Carcès avait déjà prévenu de cette démarche les conseillers qui appartenaient à son parti. Ceux-ci s'opposèrent à ces concessions, et soutinrent que les magistrats ne pouvaient se dépouiller de la police, que c'était leur plus belle prérogative, et qu'en tout cas, il fallait préalablement obtenir l'approbation du duc de Mayenne. Le conseiller Arnaud fut celui qui fit valoir ces arguments avec le plus de force et d'insistance. Après de longs débats, le parti du duc l'emporta. Le Parlement rendit un arrêt par lequel il donnait à Charles-Emmanuel le commandement général de l'armée et la police de la province, ne se réservant que l'administration de la justice. Quatre conseillers furent désignés pour venir soumettre à son acceptation la décision du Parlement ; le duc répondit avec une feinte modestie : que cette offre était faite de si bonne grâce, qu'il n'était pas en son pouvoir de la refuser ; que cependant il n'acceptait que pour la forme l'autorité qu'on lui confiait, et

(1) On entendait par *police*, l'administration de la province.

que les magistrats provençaux n'en resteraient pas moins souverains.

Le 23 novembre, Charles-Emmanuel, qui usait de tous les moyens pour séduire la population, se rendit au palais, superbement vêtu et au milieu d'un riche et nombreux cortège : « Ladicte Altesse, dit un témoin oculaire, estoit habillée de « satin blanc et portait un manteau violet semé d'or, de perles « et de diamants ; son cheval estoit de mesme. Elle estoit suivie « de grande quantité de noblesse (1). » La Cour le reçut en robes rouges. Il refusa le fauteuil du roi, que le conseiller du Castellar, qui présidait, le pressait de prendre. Après un réquisitoire de l'avocat-général du Laurens, la Cour rendit l'arrêt suivant :

« Sur la requeste et réquisition judiciairement faictes par le « procureur des gens des trois Estats de ce païs, adcistés des « depputés du clergé, de la noblesse et aultres mentionnés en « leur réquisition, tendant à fin, pour les causes y contenues, « que Son Altesse le duc de Savoie, Chablais, Aouste et Gene- « vois, marquis en Ittalye, prince de Piedmont, comte de « Genève, Baugé, Romon, Nisce et Ast, baron de Vaux, Gex « et Faucigny, seigneur de Bresse, Virail et du marquisat de « Cève, Maro, Oucellys, aye toute auctorité et commandement « des armées, estat et police en ceste province, et la conser- « vation d'icelle en l'union de la religion catholique, aposto- « lique et romayne, soubs l'obeyssance et auctorité de l'Estat « et couronne de France,

« Veu ladicte requeste contenant au regard conclusions du « procureur général du roi adhérant à icelle, du vingt-uniesme « de ce moys.

(1) *Journal de FOULQUE DE SOBOLIS. Manuscrit de la bibliothèque de Carpentras.*

« La Cour a ordonné et ordonne que Son Altesse aura toute  
 « aucthorité et commandement des armées, estats et police de  
 « ceste province, pour icelle conserver en l'unyon de la reli-  
 « gion catholique, apostolique et romayne, soubs l'obeysance  
 « et auctorité de l'estat royal et couronne de France ; et seront  
 « baillés extraits audict procureur général pour les envoyer par  
 « tous les sièges de la sénéchaussée de ce païs, pour y être le  
 « présent arrest leu et enregistré, gardé et observé sellon sa  
 « forme et teneur. » — A. DE SAINT-MARC. — H. SOMMAT.  
 — N. FLOTTE.

Présents : M. M. H. SOMMAT, ancien en absence en empes-  
 chement. E. PUGET. J. A. THOMASSIN. J. RASCAS. P. VENTOU.  
 C. ARNAUD. C. FABRI. O. DE TULLE. R. HESPAGNET. E. CROSE.  
 H. DE SAINT-MARC. J. DE VILLENEUFVE. — N. FLOTTE.

« Faict au Parlement de Provence, séant à Aix, et publié en  
 « audience, y adcistant Son Altesse, estant messieurs en robes  
 « rouges, le xxiii novembre 1590 (1). »

L'arrêt prononcé, le premier huissier appela une cause pure-  
 ment civile, et la cause étant plaidée, l'audience fut levée. Ainsi  
 se trouva consommé par la plus haute magistrature de la pro-  
 vince, gardienne des libertés publiques, le plus effroyable attèn-  
 tat à la liberté du peuple.

(1) Les historiens ont émis les assertions les plus contradictoires sur  
 cette séance. Les uns, avec Dupleix, confondant le discours de Fabrègues,  
 à l'entrée du duc à Aix, avec l'arrêt du Parlement, disent que la Cour élut  
 le duc de Savoie *seigneur et comte de Provence*, à la charge de laisser la  
 province sous la souveraineté du roi catholique qui serait élu par les États  
 généraux de France ; d'autres, avec les *œconomies royales*, assurent que  
 le Parlement, loin de réserver la souveraineté du futur roi de France, dé-  
 cida que le nouveau comte « tiendrait le comté en féodalité de la couronne  
 « d'Espagne au lieu de celle de France, qu'ils (les Provençaux) répudiaient  
 « du tout ». Les historiens de Provence ne disent rien de la prétendue  
 élection du duc de Savoie comme comte de Provence, mais aucun d'eux

Charles-Emmanuel se crut le maître de la Provence, et il dut penser qu'il aurait bon marché des restrictions ou empêchements que ceux qui livraient leur pays avec une si coupable confiance avaient introduit dans les termes de son investiture. Pour s'attacher plus fortement le clergé, il rendit plusieurs ordonnances qui défendaient sous les peines les plus sévères les blasphèmes contre Dieu et les Saints, et les injures contre les prêtres et religieux. Il édicta les peines les plus sévères contre le vol, la désertion et la licence des mœurs. Ses conseillers les plus intimes furent Guiran, Rabasse et Fabri de Fabrègues, amis dévoués de la comtesse de Sault. Il nomma le vénitien Martingue lieutenant général de l'armée, Besaudun maître de camp, Ampus colonel général de l'infanterie, Meyrargues grand-maître de l'artillerie, d'Oize gouverneur des quartiers d'outre-Durance, Villeneuve-Vaucluse gouverneur des quartiers de Fréjus, Grasse, Vence, Digne, Glandevès, Senez et Draguignan. Ayant ainsi pourvu aux commandements, il entra en campagne.

La guerre s'engagea au cœur de l'hiver. La Valette après avoir fortifié Toulon était remonté dans la Haute-Provence, laissant sur son passage des garnisons dans Brignoles, Riez et Manosque. Il était dans cette dernière ville, quand le duc de Savoie commença les hostilités. L'alarme se mit dans plusieurs

n'a publié le texte de l'arrêt. « Il est bien extraordinaire, dit Henri Martin, « qu'un fait aussi éclatant puisse rester en doute. Le procès-verbal des « États d'Aix ayant été probablement détruit après la Ligue, il ne paraît pas « possible d'arriver à des preuves positives. Il y a toute apparence que le « duc fut seulement élu protecteur. »

Ce procès-verbal existait cependant, et nous l'avons donné ci-dessus, d'après M. Roux Alphérand, qui le premier l'a découvert, en 1842, sur les registres du Parlement conservés au greffe de la Cour impériale d'Aix (*deuxième registre des arrêts publiés à la barre. 1590. Neuvième cahier*). Il confirme, comme on le voit, la pensée de Henri Martin, à savoir que le duc fut seulement élu protecteur de la Provence.

places royalistes. La Salle, gentilhomme gascon, qui commandait à Rognes et avait été gagné par la comtesse de Sault, livra la place à Charles-Emmanuel, qui paya sa défection du commandement d'une compagnie de cheveu-légers et d'une somme de 2,000 livres. Le 30 novembre, le duc vint mettre le siège devant Salon avec douze pièces de canon. Après trois jours de feu le faubourg fut emporté, et le 4 décembre la ville et le château se rendirent. Cette place, abondamment pourvue de soldats et de munitions, aurait pu résister longtemps ; mais la désunion et la jalousie qui existaient parmi les capitaines royalistes paralysèrent la défense. Les assiégés, après avoir abandonné le faubourg sans combat, prirent, une fois retirés dans la ville, de si déplorables dispositions, qu'ils furent forcés dans leurs retranchements, poursuivis de rues en rues et obligés de capituler honteusement au moment où deux cents hommes de secours envoyés de Pertuis entraient dans la ville. Istre, Eyguières et la Hittère, gentilhomme gascon, s'étaient presque rendus à discrétion ; le duc consentit cependant à ce que les capitaines et soldats sortissent avec armes et bagages ; les officiers obtinrent de garder leurs chevaux, mais les soldats défilèrent devant l'armée ligueuse enseignes ployées et tambours muets. Les vaincus furent dirigés sur Berre, d'où Mesplez les renvoya à Pertuis quelques jours après.

Un accident de guerre, que le duc et ses partisans exploitèrent très-habilement, marqua le siège de Salon et lui donna pendant un certain temps un retentissement considérable. Une partie assez étendue de la muraille d'enceinte, qui n'était pas battue par l'artillerie, s'écroula d'elle-même sous les ébranlements du canon, et ouvrit une brèche aux assiégeants. Charles-Emmanuel détourna au profit de sa popularité cette circonstance fortuite. Des courriers en portèrent le récit amplifié dans toute la province, et pour donner à ce fait une authenticité et une valeur

plus grandes il daigna lui-même en écrire les détails au Parlement. Le clergé, dans la chaire, compara le duc à Josué, qui faisait tomber les murs de Jéricho au son des trompettes ; et il ne l'appela plus que l'*invincible protecteur du peuple fidèle* ! Le peuple, dont l'imagination se plait aux événements qui naissent de causes mystérieuses pour lui, n'eut pas de peine à croire que Dieu était avec le prince et faisait des miracles pour le succès de ses armes.

Le duc, avant de s'éloigner d'Aix, avait promis le gouvernement de Salon à Meyrargues. Contre sa parole et les termes de la convention qui lui faisaient une obligation de remettre les places sous l'autorité des gentilshommes du pays, il en donna le commandement à un seigneur de sa maison du nom de Campillon. Cette violation de ses promesses produisit dans son entourage provençal un vif mécontentement et un commencement d'irritation, que les événements qui allaient s'accomplir ne devaient pas tarder à traduire en hostilités et enfin en révolte ouverte.

La prise de Salon entraîna la chute de plusieurs places des environs : Chateauneuf rendit Miramas le 9 décembre, Merveilles et Saint-Chamas n'attendirent pas d'être attaqués et envoyèrent leur soumission au duc. Celui-ci passa alors la Durance à Cadenet. Cette rivière semblait faire le partage des terres de la Ligue et des terres royalistes : Apt, Villelaure, Janson, La Bastide-les-Jourdans, capitulèrent. L'armée ligueuse se présenta devant Grambois, où Chambaud venait d'entrer le 17 décembre. Les assiégés se défendirent vaillamment et résistèrent pendant quatre jours ; mais après quatre cents coups de canon, une grande brèche ayant été faite aux remparts, Chambaud se retira dans la citadelle avec la garnison. Les habitants livrés à eux-mêmes furent saisis de frayeur et abandonnèrent le village la nuit suivante, en même temps que Chambaud évacuait



le château par une poterne donnant sur la campagne et se retirait à Pertuis.

Ces succès obtenus coup sur coup alarmèrent La Valette ; il craignit que le duc ne portât toutes ses forces sur Manosque, où siégeait le Parlement royaliste, et il le transféra à Sisteron. Sur ces entrefaites, le marquis d'Oraison fit au duc des propositions pour obtenir une suspension des hostilités. Il paraît difficile de croire que l'initiative de cette démarche ait été prise par le marquis, comme le disent les historiens de Provence, dans le but de garantir ses terres des armes des ligueurs ; il est plus naturel de penser que La Valette qui, dans ce moment, était dans l'impossibilité de s'opposer à la marche du duc, était l'instigateur de ces propositions, car ce qui, en effet, devait lui importer surtout, c'était de gagner du temps pour attendre des secours du Dauphiné. Le duc de Savoie écrivit au Parlement une lettre remarquable par l'art qu'il mettait à s'effacer ostensiblement devant lui : « Messieurs, disait-il, se présentant une  
« occasion sur un traité que le marquis d'Oraison m'a fait  
« proposer, sachant aussi l'honneur que je vous dois, je n'ai  
« voulu faillir vous en donner avis pour vous supplier que la  
« résolution en puisse estre faicte avec vous et les procureurs  
« du pays, ne m'estant point voulu engager de parole jusqu'à  
« ce que tous ensemblement ayons advisé ce qui sera le plus  
« utile pour le pays et repos de tous les gens de bien ; m'as-  
« seurant bien que y estant assisté de vos prudences, mes  
« actions seront toujours plus approuvées. Pour ma part,  
« outre l'honneur que je vous dois, je vous tiens encore  
« comme mes pères, me voulant conduire en toutes choses  
« comme vous l'aurez agréable, vous suppliant de vouloir dépu-  
« ter tels de vous aultres que vous jugerez, pour venir jus-  
« ques ici avec messieurs les procureurs du pays, auxquels  
« j'escris pareillement, pour en prendre tous ensemble votre

« bonne résolution. » Mais il n'était ni dans les idées ni dans l'intérêt du duc de faire la paix, qui aurait rendu ses services inutiles, et il comptait sur la comtesse de Sault pour faire échouer toutes les tentatives d'accommodement. La comtesse, en effet, obtint du Parlement qu'il enverrait le conseiller Espagnet vers le duc, pour le dissuader d'accepter toutes propositions de paix. Charles-Emmanuel rompit en peu de temps les négociations et partit pour aller mettre le siège devant Pertuis, dont il voulait faire sa base d'opérations dans sa campagne au delà de la Durance.

On était arrivé au 28 décembre. L'hiver était d'une rigueur extrême. Depuis quelques jours il était tombé une telle abondance de neige, que la campagne morne, triste et inanimée, ne présentait plus qu'une vaste plaine d'une blancheur éblouissante. L'armée quitta Grambois, et comme toute trace de routes ou de chemins avait disparu, elle se mit en marche sans ordre et à l'aventure, chaque capitaine passant avec ses soldats et son matériel par les passages qui leur paraissaient les moins dangereux ou les moins pénibles. La Valette, qui savait la valeur de Pertuis comme centre stratégique, en avait confié le commandement à Regnaud d'Allen, « desja grisonnant, dit « Nostradamus », dans lequel il avait une haute confiance, et y avait envoyé sa compagnie commandée par Sansoux, ainsi que Montaud, Mirabeau, Belloc et Boyer avec leurs compagnies. Le duc de Savoie espérait pouvoir donner contre la place dès le premier jour de son arrivée et l'emporter de vive force ; mais au moment où il approchait, il s'éleva une tourmente tellement terrible, que ses soldats frappés de terreur et aveuglés par les tourbillons de neige s'égarèrent, abandonnèrent les canons et n'arrivèrent que par bandes séparées à Notre-Dame des Prés, à peu de distance de la ville, où ils campèrent en désordre. Ce n'était là qu'une partie des dures épreuves qui attendaient les

ligueurs. Dans la nuit qui suivit, le ciel, qui s'était toujours montré sombre et orageux, s'éclaircit tout à coup sous l'influence de quelques raffales de vent de nord-ouest, et le terrible mistral s'étant mis à souffler avec furie, le froid devint en quelques heures intolérable. Les soldats, mal pourvus d'objets de campement, se débandèrent, comme si la fuite avait dû les préserver de la mort, et un grand nombre périrent en cherchant à gagner les fermes ou les villages voisins. Ce fut une véritable déroute. Le lendemain, quand le jour parut, plus de huit cents arquebusiers manquaient au camp, et leurs cadavres gisaient au loin sur la neige durcie; presque toutes les sentinelles étaient mortes de congélation, et sur quatre cents chevaux qui avaient été désignés de service, il n'en restait plus que soixante.

1591 Le 3 janvier 1591 le duc battit en retraite sur la Tour-d'Aigues. Regnaud d'Allen sortit avec cent vingt-cinq cavaliers pour le harceler dans sa marche; mais Charles-Emmanuel ayant fait exécuter un retour offensif par Besaudun à la tête de deux compagnies de cheveu-légers, il jugea prudent de ne pas s'engager davantage et rentra à Pertuis. Les ligueurs arrivèrent à la Tour-d'Aigues, dont Ampus s'était emparé dans le courant de décembre, dans un état de découragement profond. Ils y déposèrent leurs canons sous la garde d'une forte garnison, et se retirèrent dans leurs quartiers d'hiver.

Pendant que ces événements se passaient, les ligueurs faisaient une perte cruelle sous les murs de Tarascon. Après la défaite de d'Etampes, un certain nombre de gentilshommes de cette ville, humiliés dans leur patriotisme de la trahison et de la lâcheté de leurs consuls, et irrités du désastre subi par leurs amis politiques, songèrent à faire reconnaître au peuple l'autorité de Henri IV. Ils s'entendirent pour cela avec du Pérauld, gouverneur de Beaucaire et gendre de Montmorency,

qui leur promit de faire occuper la place par une garnison languedocienne royaliste, s'ils se chargeaient de lui en ouvrir les portes sans effusion de sang. Pour atteindre ce résultat, ils firent répandre le bruit qu'un bois très-fourré, qui était à peu de distance des remparts, et dans lequel Carcès s'était caché pour attendre d'Etampes et le surprendre, était un danger permanent pour la population, en permettant aux ennemis de s'approcher de la ville sans être aperçus et de s'en emparer à l'improviste. Cette idée jetée dans le courant des conversations populaires obtint facilement créance, et bientôt chacun se crut menacé d'une catastrophe si ce bois ne disparaissait pas promptement. Les consuls voulant donner une satisfaction à ces ridicules appréhensions, décidèrent que les habitants seraient appelés à abattre eux-mêmes les arbres, et que dans ce but ils sortiraient tous à un jour donné, armés de haches, sous les ordres de leurs capitaines de quartier. Chacun se fit un devoir de prêter son concours à l'œuvre de sécurité générale, et un dimanche, la population entière, hommes, femmes et enfants, sortit de la ville, les consuls en tête, pour procéder à la destruction du bois. Du Pérauld, prévenu d'avance, passa le Rhône avec deux compagnies, entra dans la place sans trouver de résistance, l'occupa militairement, cassa les consuls, et les ayant remplacés par des hommes de son parti, il fit reconnaître l'autorité du roi par la population stupéfaite d'une révolution survenue si rapidement et si inopinément.

Il importait au duc de Savoie de recouvrer cette ville, qui gardant un des passages les plus fréquentés du Rhône, avait une grande importance stratégique. Il noua dans ce but des intelligences avec des religieux qui s'engagèrent à faciliter l'exécution de ses projets. Ampus fut désigné pour accomplir ce coup de main. Après la prise de la Tour-d'Aigues, il se mit en route avec quelques compagnies d'infanterie et une compa-

gnie d'arquebusiers à cheval. Il campa le 9 janvier 1591 à une lieue de Tarascon, près d'une métairie, où il avait donné rendez-vous à quelques conjurés. Le lendemain, vers midi, un moine arriva, qui lui annonça que le complot était découvert, que la garnison et les habitants avaient pris les armes, et qu'il fallait battre en retraite. Ampus, emporté par un courage téméraire, s'avança alors suivi de quelques cavaliers seulement, pour juger de l'état des lieux et des choses. Il était à peine arrivé à une portée d'arquebuse de la place, quand un feu très-vif s'ouvrit dans une courtine, et vint semer le désordre et la mort dans son escorte. Ampus atteint d'une balle qui lui avait traversé un poumon, s'affaissa sur le cou de son cheval qui, ne se sentant plus dirigé, partit au galop et le désarçonna. En ce moment une compagnie de cavalerie exécutait une sortie. Les ligueurs firent les plus louables efforts pour emporter leur vaillant capitaine; mais lui, se sentant mourir et vomissant le sang à pleines gorgées, les pria de le laisser entre les mains des royalistes, et leur ordonna de se replier sur la métairie et de là sur la première garnison ligueuse. Il fut trouvé sur le bord d'un chemin, agonisant et les mains jointes sur sa poitrine. Les cavaliers royalistes firent un brancard avec des branches d'arbres et le transportèrent à Tarascon, où il mourut le lendemain 11 janvier, à l'âge de trente-un ans (1), très-regretté de son parti et du duc de Savoie. Ses ennemis politiques rendirent justice à ses hautes qualités et lui firent de solennelles funérailles. Avec un grand courage, Ampus était prudent dans les conseils et habile dans les négociations. Comme homme de guerre il était bien supérieur à Carcès, qui le jalousait beaucoup, et si heureux dans ses expéditions, qu'on peut dire qu'il ne fut jamais battu. Il était plein de fougue et

(1) Il avait été baptisé à La Verdière le 7 juillet 1560.

d'ardeur, toujours à la tête de ses soldats pendant l'action, les encourageant de ses paroles et les soutenant de son exemple. On pouvait lui reprocher une exaltation religieuse qui touchait au fanatisme et obscurcissait parfois chez lui les manifestations de son âme naturellement généreuse et élevée. Mais au moins pouvait-on dire qu'il était sincère dans sa foi, et que s'il fut inexorable dans la guerre qu'il fit aux huguenots et aux bigarrats, et s'il contribua à livrer la Provence à un prince étranger, ce fut sans arrière-pensée d'ambition personnelle, et pour le triomphe seul de la religion, qu'il croyait en péril avec un roi hérétique. S'il eut vécu quelque temps encore, il est permis de croire qu'il eut déposé les armes à l'abjuration de Henri IV.

Pendant qu'Ampus succombait sous les murs de Tarascon, Besaudun, son frère, allait ravitailler Méolhon, place frontière du Dauphiné, que Gouvernet assiégeait depuis quelques mois. Besaudun réussit dans son expédition, malgré les difficultés qu'elle présentait, à la grande satisfaction de la comtesse de Sault, qui redoutait que Méolhon, place forte voisine de son comté de Sault, ne tombât entre les mains de Lesdiguières. En même temps, le duc de Savoie, que la présence des troupes dauphinoises sur la frontière de la Provence inquiétait pour son artillerie laissée à Grambois et à la Tour-d'Aigues, sortit le 18 janvier et ramena ses canons à Peyrolles et à Aix.

Les rigueurs de l'hiver avaient fait momentanément déposer les armes; le duc de Savoie et La Valette répartirent leurs troupes dans leurs garnisons respectives. La guerre étant forcément suspendue, les chefs des deux partis luttèrent à qui donnerait les fêtes les plus somptueuses, et les officiers placés sous leurs ordres ayant cru devoir les imiter dans leurs gouvernements, on n'entendit bientôt plus dans cette malheureuse province que les éclats bruyants des réjouissances des riches et des heureux. Le peuple, rendu hébété par l'excès de ses maux, se laissa

entraîner par ces exemples malsains, et il sembla que les plaisirs et la galanterie avaient pour toujours remplacé les alarmes de la guerre civile et cicatrisé les plaies profondes qu'elle avait faites. « Jamais, dit du Virailh, on ne vit tant de festins ni tant « de danses parmy le simple peuple de Provence, qu'en ce « caresmeprenant de l'année 1591. On auroit dit que Dieu luy « avoit osté le sentiment de ses maux. L'auteur, qui estoit « à Saint-Maximin en garnison, en quatre ans qu'il est « demouré audict lieu, n'avoit tant veu de réjouissances, quoy- « que le peuple eust souffert un siège, perdu la plus grande « partie de ses bleds, et qu'ensuite une maladie d'automne « eust emporté la moitié de ses habitants. »

Tandis que le duc s'amusait à des mascarades à Aix, Buons attirait en rase campagne une compagnie italienne logée à Saint-Michel et la taillait en pièces ; de Capries tendait une embuscade à la compagnie de Meyrargues pendant qu'elle passait en vue de Saint-Maximin et lui tuait plusieurs hommes ; Valavoire pétardait la porte de Fuveau, près d'Aix, pénétrait dans la place et la pillait.

Le duc de Savoie avait conquis plusieurs villes par ses armes ou par son or, mais la grande difficulté consistait à les retenir sous son obéissance. Le 22 janvier, il assembla à Aix les États généraux du pays. Du Castellar, Honoré Flotte et du Laurens y siégeaient comme commissaires du duc. Le haut clergé n'y était représenté que par les évêques de Vence, de Riez et de Sisteron ; l'archevêque d'Aix, les évêques de Marseille, de Grasse, de Digne et de Senez, y avaient envoyé des délégués ; la noblesse avait fait presque totalement défaut, et le tiers état n'y avait pour mandataires que les députés de seize villes (1). Le duc présida la séance d'ouverture. Il exposa dans un long dis-

(1) Grasse, Draguignan, Digne, Saint-Paul de Vence, Apt, Castellane,

cours les motifs qui l'avaient décidé à entrer en Provence, et quelles idées avaient dirigé sa conduite depuis qu'il avait pris les affaires en main ; il se défendit de l'intention que lui prêtaient ses ennemis de vouloir mettre la province sous sa domination, et affirma qu'il voulait la conserver à la couronne de France. Il vanta les succès déjà obtenus, exagéra les espérances qu'ils faisaient présager, et loua outre mesure la valeur et le dévouement des ligueurs. Mais il montra Lesdiguières, maître de Grenoble et des Echellès, descendant en Provence pour unir ses armes à celles de La Valette, et en présence d'un danger si redoutable, il déclara qu'il était de toute nécessité de faire de nouveaux sacrifices. Au fait le duc n'avait plus d'argent et il en demandait. Il était entré en Provence suivi d'une longue file de mules portant des caisses remplies d'or, disaient ses affidés, et quelques mois s'étaient à peine écoulés qu'il était déjà aux abois ! Le feu de l'ennemi, l'inclémence du ciel, la désertion, avaient considérablement réduit son armée ; il lui fallait donc pour poursuivre ses projets des hommes et de l'argent. Il proposa d'entretenir à ses frais la cavalerie provençale et la sienne, ainsi que l'artillerie, mais il exigeait que les États levassent dix mille fantassins que la province entretiendrait. Les États firent un suprême effort pour fournir au duc les moyens de les asservir mieux : ils votèrent la vente des biens des hérétiques, la saisie des gages des officiers absents, celle des revenus des gens d'église du parti royaliste, et délibérèrent que la province fournirait dix mille hommes d'infanterie. Une partie de la Provence étant sous l'obéissance de La Valette, il était difficile sinon impossible de percevoir sur le territoire de la Ligue les fonds nécessaires à l'entretien de

Barjols, Guillaume, Annot, Colmars, Lorgues, Aups, Saint-Rémy, Reilane, Les Mées, Callas.



dix mille soldats; on résolut de demander des secours au pape, au roi d'Espagne, et d'en solliciter du duc de Mayenne, par les députés qu'on désigna pour assister aux États de la Ligue, qui allaient s'ouvrir à Orléans pour l'élection d'un roi catholique (1).

En même temps que les États ligueurs s'assemblaient à Aix, La Valette réunissait, le 25 janvier, les États généraux de son parti à Riez, en vertu des lettres patentes du roi données à Gisors le 21 octobre de l'année précédente. On vit, au milieu de ces déplorables conflits, certaines villes divisées en deux factions armées, tenir simultanément des assemblées préparatoires et envoyer des députés aux deux États. Treize communautés furent représentées à Riez (2). La noblesse y eut douze seigneurs, dont deux de la maison de Villeneuve et deux de la maison de Castellane; le clergé y fut très-peu nombreux. Les commissaires du roi furent : Manaud de Monnier, avocat général, et Henri de Serres, président au bureau des trésoriers généraux de France en la généralité de Provence. La Valette parla avec beaucoup de force contre les ligueurs, et les montra comme des rebelles et des traitres ayant livré le pays à un prince étranger; il représenta le duc de Savoie comme un ennemi implacable de la France, et rappela que ses aïeux avaient autrefois usurpé sur la Provence les comtés de Nice et de Barcelonette. Les députés s'engagèrent à faire tous leurs

(1) Les députés aux États d'Orléans furent : l'évêque de Sisteron, et les conseillers Flotte et du Castellar. Ceux envoyés vers le roi d'Espagne : l'évêque de Riez, Forbin de La Fare et Fabrègues; ceux envoyés vers le pape : Canégiani, archevêque d'Aix, du Laurens, le chanoine de Paule, et l'avocat Salomon.

(2) Forcalquier, Sisteron, Fréjus, Draguignan, Brignoles, Moustiers, Saint-Maximin, Seyne, Pertuis, Riez, Manosque, Les Mées, Castellane. On remarquera que quelques-unes de ces communautés avaient aussi des représentants aux États ligueurs.

efforts pour rétablir dans le pays l'autorité de Henri IV ; ils acceptèrent et validèrent toutes les dépenses faites, mais ils déclarèrent qu'ils étaient dans l'impossibilité de lever de nouvelles troupes et de les entretenir. Ils souscrivirent une adresse au roi, que les sieurs de Monnier et de Barras, auxquels ils adjoignirent les premiers consuls de Brignoles et de Forcalquier, furent chargés de lui remettre. Dans cette adresse, ils demandaient la destitution de Carcès comme grand sénéchal, et la concentration entre les mains de La Valette des fonctions de grand sénéchal et de gouverneur ; l'autorisation pour le parlement de Provence (c'est ainsi qu'ils appelaient le parlement royaliste) de juger les procès criminels intentés contre les ecclésiastiques, les gentilshommes et autres personnes de quelque condition qu'elles fussent, accusées de crime de rébellion et de lèse-majesté, et que sur la confiscation de leurs biens, il fut assigné au pays une somme de trois à quatre cent mille écus, afin de l'indemniser des dépenses qu'il avait été obligé de faire depuis trois ans pour soutenir la guerre contre les ligueurs.

Ces délibérations qu'on prenait dans les deux assemblées pour soutenir la guerre, ne servaient qu'à mettre dans un plus grand jour l'impuissance des moyens qu'on avait pour la continuer.

Le duc de Savoie, cependant, obéré dans ses finances et incapable d'achever la conquête avec ses propres ressources, voulut mettre son beau-père dans l'obligation de tenir ses promesses, et résolut de s'adresser directement à lui en se rendant personnellement à Madrid (1). Avant d'accomplir ce voyage, il tenta

(1) « Il n'espéroit rien moins que cent mille escus par mois de secours d'Espagne, selon ce que le sieur Alexandre Vitelly, prisonnier à Saint-Maximin, dit au sieur du Virailh. » *Mémoires de DU VIRAILH.*

de s'assurer de Marseille qui, outre l'importance qu'elle tirait de sa population et de son commerce, lui devenait d'une absolue nécessité comme point de communication avec l'Espagne, tant que Toulon serait sous l'obéissance du roi. Il écrivit aux consuls une lettre pleine de caresses pour leur faire connaître ses succès sur les royalistes *hérétiques* et leur exprimer le désir qu'il avait de venir s'embarquer dans leur port pour se rendre en Espagne ; mais ses démarches n'aboutirent qu'à un voyage que le consul Ramezan fit à Aix pour le féliciter de ses succès, sans qu'il lui dit un mot de son voyage à Marseille ni des sentiments de la population à son égard. Le temps pressait et il fallait prendre une détermination ; la comtesse de Sault s'engagea à brusquer cette affaire, moins peut-être dans l'intérêt du duc que dans le but d'anéantir dans cette ville la faction de Carcès, qui y dominait. Elle avait pour familiers de sa maison Louis d'Aix et Charles Casaulx, qui travaillaient depuis longtemps l'esprit public de la ville, et avaient déjà formé un parti assez nombreux dévoué aux intérêts de la comtesse. Casaulx croyant le moment favorable, profita du mariage d'une de ses filles pour prier la comtesse de Sault de vouloir bien venir honorer cette fête de famille de sa présence. La comtesse, accompagnée de Besaudun, se rendit à son invitation. Elle fut reçue par Casaulx et ses amis les plus influents avec beaucoup d'honneur, les consuls eux-mêmes allèrent à sa rencontre et l'entourèrent pendant toute la durée de son séjour des plus grands respects ; mais quand elle voulut les faire consentir à recevoir le duc, ils opposèrent un refus formel et énergique.

Le comte de Carcès, pendant le séjour de la comtesse à Marseille, était venu se loger dans les environs de la ville, où il recevait tous les jours la visite des chefs de son parti, qu'il poussait aux résolutions les plus violentes. Le 20 février, dans la

nuit, quelques meneurs de la faction s'assemblèrent secrètement, et délibérèrent de se défaire de la comtesse ainsi que de Besaudun et de Casaulx ; mais le complot échoua par l'incapacité ou la faiblesse de plusieurs conjurés. La comtesse de Sault revint à Aix ignorant le danger qu'elle avait couru, laissant à Casaulx et à Louis d'Aix le soin de continuer son œuvre.

Casaulx n'était pas un homme à attendre du temps la réalisation de ses espérances ; le lendemain il rassembla une foule d'agitateurs et se présenta à l'Hôtel de ville demandant hautement la présence du prince à Marseille. Les consuls, de leur côté, opposèrent une contre-manifestation et parcoururent les rues suivis d'une grande foule qui criait : *Vivo la Franco ! Fouaro savoyard !* Au milieu de la confusion et du tumulte qui régnaient dans la ville, les ligueurs carcistes rencontrèrent un habitant nommé Rodigue qui criait : *Vive le duc de Savoie !* et le tuèrent d'un coup de pistolet. En quelques instants Marseille fut en insurrection. Casaulx appela ses amis aux armes ; il occupa l'église des Accoules, fit sonner le tocsin, s'empara de la porte d'Aix, s'y établit solidement et se barricada dans le quartier de Cavaillon en attendant le lendemain. Le soir quelques capitaines de quartier dévoués à sa cause lui amenèrent leurs compagnies, et la nuit arriva au milieu des préparatifs d'une émeute formidable.

Les consuls ne surent prendre aucune précaution militaire ; les ligueurs carcistes avaient perdu du terrain et la ville se réveilla aux cris de : *Vive la Messe et Son Altesse !* Casaulx sortit du quartier de Cavaillon traînant après lui de l'artillerie et suivi d'une immense populace. Il ne rencontra pas de résistance sérieuse, dispersa facilement les quelques groupes ennemis qui se montrèrent sur son passage, se saisit de l'église de la Major, du fort Saint-Jean, qui opposa quelque résistance et où deux de ses hommes furent tués, et continuant à marcher devant lui,

*emporta*, dit un de nos vieux historiens, *le lieu sacré de l'Hôtel de ville*. Le consul Ramezan avait pris la fuite, les deux autres consuls furent faits prisonniers. La terreur régnait dans Marseille. Les prisons se remplirent. Plusieurs, parmi les notables habitants, vinrent se réfugier dans les villes qui tenaient le parti du gouverneur, ou gagnèrent sur des barques les côtes d'Espagne ou d'Italie.

Casaulx maître de la ville assembla deux jours après un conseil général, parla en faveur du duc de Savoie, et fit décider que si le prince voulait entrer à Marseille il y serait reçu avec les plus grands honneurs. Il écrivit ensuite à tous les consuls des villes du littoral pour les attirer au parti du duc; mais Fréjus, Hyères, Saint-Tropez et Toulon refusèrent de se soumettre. Les consuls de ces villes répondirent que le duc de Savoie témoignait visiblement par sa conduite qu'il avait l'intention de réduire la Provence à son autorité, et ils proposèrent à Casaulx une confédération des villes maritimes, indépendante de toutes les factions. Casaulx n'accepta pas et se plaignit vivement de la suspicion en laquelle on tenait le duc, disant qu'il n'était entré en Provence qu'avec le consentement du duc de Mayenne et du Parlement.

Au bruit de cette révolution, la comtesse de Sault se hâta de se rendre à Marseille. Quelques jours après elle écrivit au duc, par les conseils de Casaulx, qu'il n'avait qu'à se présenter et qu'il serait reçu avec enthousiasme. Le prince se mit immédiatement en route et entra à Marseille, le 2 mars, vers quatre heures du soir, accompagné d'un grand nombre de gentilshommes. Il parcourut les principales rues, à cheval, tenant son chapeau à la main, et saluant « d'une façon fort affable et courtoise » la population accourue sur son passage. Il descendit à l'église cathédrale de la Major, fit une courte prière et demanda à voir les reliques; il vint ensuite coucher à la maison du roi.

Le lendemain il visita la ville, en loua l'assiette et admira fort le port, disant à ceux qui l'entouraient : voilà le plus beau port du monde !

En même temps que le duc de Savoie entrait à Marseille, le président Jeannin y arrivait par mer. Les princes ligueurs n'avaient pu s'entendre sur l'élection d'un roi de France et s'étaient ajournés jusqu'à ce que les affaires de l'Union fussent en meilleur état. Ils avaient décidé, en attendant, qu'un ambassadeur serait envoyé vers le roi d'Espagne, pour remontrer à Sa Majesté catholique la fâcheuse situation de la Ligue, et le peu d'avantage qu'il y aurait à convoquer les États généraux pour nommer un roi sans avoir les moyens de faire respecter leur décision. Jeannin avait été désigné pour remplir cette mission. C'était un homme habile et ferme, très-dévoué au duc de Mayenne et ennemi déclaré de l'entreprise du duc de Savoie en Provence. Il s'était embarqué à Gênes pour se rendre en Espagne, mais ayant rencontré en mer une barque sortie de Marseille qui lui avait appris la révolution qui venait de s'opérer dans cette ville, il donna l'ordre de changer de route et de faire voile pour les côtes de Provence. En arrivant sur rade de Marseille, un de ses serviteurs s'écria, dit-on : *Dieu soit loué ! nous voici en terre de France !* — *Oui !* répondit gravement Jeannin, *de France ou de Piémont !* Le duc de Savoie fut vivement contrarié de l'arrivée intempestive du président, néanmoins il lui fit bon visage et le logea dans une des plus belles maisons de la ville.

Jeannin ne séjourna que trois jours à Marseille. Il fut étrangement surpris de trouver cette ville, qui avait été jusqu'à ce moment le foyer de la Ligue française, entièrement gagnée au parti savoyard. Il se mit en relation avec tous ceux qui étaient restés attachés au duc de Mayenne, « il parla aux capitaines » et à tous ceux qu'on luy indiqua qui avoient quelque pouvoir,

« les exhorta de retenir l'affection qu'ils devoient à l'Etat de  
« France, de ne se séparer point d'avecq Monsieur de Mayenne,  
« et espérer que, si la France estoit affligée de division, Dieu  
« luy feroit la grâce de la réunir, et lors les plus misérables  
« seroient ceux qui auroient mis sur leur col le joug de l'es-  
« tranger (1) ». Le duc de Savoie n'ignorait pas les démarches  
actives du président pour relever et fortifier à Marseille le parti  
du duc de Mayenne ; pour contre-balancer son influence, il  
voulut attirer dans sa faction le lieutenant Nicolas Bausset, gou-  
verneur du château d'If. Bausset, gendre du président du  
Chaine, avait une âme patriotique ; quoique tenant ardemment  
le parti de la Ligue, ses idées ne s'étaient pas troublées aux  
commotions de la guerre civile, et il repoussait toute domina-  
tion et même toute intervention étrangère. Si, plus tard, il fit  
un appel aux Florentins, ce fut avec des stipulations qui les  
réduisaient à l'état de mercenaires, et ne leur permettaient que  
de combattre pour la défense de l'île, sans être même autorisés  
à pénétrer dans l'intérieur de la forteresse. Bausset refusa  
noblement les propositions du prince, qui conçut, à partir de ce  
moment, un profond ressentiment contre lui ; mais le président  
Jeannin le fit féliciter de sa conduite et l'encouragea à persé-  
vérer dans ses sentiments de fidélité.

Aux députés des États : l'évêque de Riez, Forbin la Fare et  
Fabrègues, on avait adjoint Saquier, assesseur de Marseille,  
François Ouilly et le notaire Casaulx, qui devaient accompagner  
en Espagne le duc de Savoie. Celui-ci avait fait consentir le pré-  
sident Jeannin à naviguer de conserve avec lui. Le 8 mars,  
malgré une forte brise et par une mer très-agitée, le duc monta  
sur une galère et appareilla, ayant avec lui les députés proven-  
çaux, et suivi de la galère qui portait le président Jeannin. On

(1) *Mémoires de NICOLAS DE BAUSSET.*

dit que sur le point de quitter Marseille, il dit à Charles Casaulx en lui serrant la main : *Adieu, capitaine Casaulx ! je vous recommande les Bigarrats !* Le vent força les deux bâtiments à relâcher à Bouc, où ils restèrent un mois, attendant que l'état de la mer leur permit de se diriger vers l'Espagne.

Les nombreux personnages qui cinglaient vers Barcelonne, prince, évêque, ambassadeur, magistrats et bourgeois, représentaient tous des ambitions diverses, et passaient dans leurs cabines des nuits sans sommeil, cherchant dans leur esprit quelles intrigues ils allaient nouer autour du sombre monarque de l'Escorial, pour faire prévaloir les intérêts opposés qu'ils servaient. Au fond, l'évêque de Riez était le seul qui fut dévoué au duc de Savoie ; La Fare et Fabrègues étaient les agents de la comtesse de Sault, Saquier, Ouilly et Casaulx, ceux de Charles Casaulx, et le président Jeannin celui du duc de Mayenne. Il est nécessaire, en ce moment, pour avoir une explication précise des événements qui suivirent, de se rendre compte de la situation de la comtesse de Sault et du duc de Savoie, lesquels, sous les apparences d'une entente complète, cherchaient mutuellement à se tromper, en attendant qu'ils en arrivassent à une rupture violente et scandaleuse. La comtesse de Sault, qui agissait dans l'espérance de créer en Provence une grande position à sa famille, n'avait jamais vu dans le duc de Savoie qu'un instrument pour anéantir l'armée royale et le parti des Bigarrats. Quand ses amis, députés vers le duc, avaient, par ses ordres, verbalement stipulé que la garde des places conquises ne serait confiée qu'à des gentilshommes provençaux, elle avait évidemment voulu se ménager une insurrection générale le jour où le duc ne lui étant plus nécessaire, elle voudrait se débarrasser de lui. Son influence était considérable, et elle lui paraissait sans limites : la noblesse lui était dévouée, le peuple se laissait docilement diriger par elle, la majorité du



Parlement tenait son parti, et elle venait d'établir sa popularité dans Marseille ! Rien ne s'opposait plus à ce qu'elle commençât à discréditer le duc de Savoie, dont elle redoutait les projets ambitieux depuis qu'elle l'avait vu à l'œuvre. Le duc, de son côté, avait sondé l'influence de la comtesse de Sault, et croyant s'être assuré qu'il avait tiré d'elle tout ce qu'elle pouvait donner, il pensa que le moment était venu de se montrer ingrat et de se créer de nouveaux appuis en attirant dans son parti le comte de Carcès, qui, dans un avenir prochain, pouvait lui être d'un plus grand secours que la comtesse. Il s'était servi des talents d'intrigues de celle-ci pour se faire appeler en Provence et s'y faire accepter, mais il n'avait plus rien à espérer d'elle, et il voulut faire du comte de Carcès un contre-poids à son influence, se réservant de ruiner son crédit s'il lui devenait suspect ou onéreux. Il eut dès les premiers jours de l'année 1591 une correspondance suivie avec lui, si toutefois leurs relations secrètes ne remontaient pas plus loin, comme le soupçonnèrent Ampus et Fabrègues quand, l'année précédente, ils avaient été députés auprès du duc (1).

Pendant le séjour du duc de Savoie à Marseille, la comtesse avait appris de façon à n'en pouvoir douter que le duc avait des intelligences avec le comte de Carcès, et qu'il avait tenté de détacher de son parti Sommat du Castellar, Meyrargues et même Casaulx et Biord, d'Arles. Quoique Fabrègues, dans ses

(1) « Madame de Ligny nous disoit en riant qu'il falloit faire en Provence un Estat comme à Venise, et que le duc seroit le doge du Sénat, sans aultre pouvoir. Nous fismes toujours mesmes responce : que la Provence se vouloit conserver dans l'obéyssance d'un roy catholique. Elle nous disoit que tout le monde n'estoit pas de nostre sentiment, et que beaucoup des plus considérables faisoient de grandes avances contraires à nos propositions ; ce qui nous fit soupçonner le comte de Carcès et du Laurens. » *Mémoires de FABRÈGUES.*

*Mémoires*, ne dise pas d'où lui vint cette révélation, il est permis de penser que ce furent du Castellar et Meyrargues qui la mirent en garde contre le danger qui la menaçait. La comtesse, Besaudun, La Fare, Meyrargues et Fabrègues se réunirent à l'effet d'aviser aux moyens d'empêcher le roi d'Espagne et le pape de donner des secours au duc de Savoie, car ils voulaient éviter avant tout qu'il ne disposât en Provence de forces étrangères assez puissantes pour comprimer à un moment venu toute tentative de la population contre lui. A tout prendre on aimait mieux s'entendre avec le roi d'Espagne, et Fabrègues fut particulièrement chargé de traiter sur ces bases avec lui, en lui démontrant tout ce que la conquête de la Provence par le duc aurait de fatal pour l'Espagne. On avait eu tout d'abord le dessein de cacher ces machinations à Casaulx ; mais on décida ensuite qu'il fallait lui communiquer l'intrigue qu'on allait nouer, et celui-ci donna l'ordre à son frère, qui faisait partie de la députation marseillaise, de suivre les instructions de Fabrègues, tout en réservant ses intérêts propres, qu'il ne voulait pas sacrifier entièrement à ceux de la comtesse.

Les instructions données par écrit à Fabrègues, et très-probablement rédigées par celui-ci et par la comtesse de Sault, jettent un grand jour sur l'état politique de la Provence à cette époque, et la situation des différents partis.

« *INSTRUCTIONS secrètes données par Madame la comtesse de Sault*  
« *à M. de Fabrègues, ambassadeur des Etats catholiques de Pro-*  
« *vence, allant en Espagne (1).*

« Monsieur de Fabrègues s'insinuera dans la confiance de  
« M<sup>sr</sup> le nonce et de M. le président Jeannin ; leur fera con-  
« noître que M. le duc de Savoye se veut rendre souverain  
« de Provence, l'importance de ce démembrement et la néces-

(1) *Mémoires de FABRÈGUES.*

« sité de l'éloigner ; mais il ne leur fera pas sçavoir la pensée  
« que la comtesse de Sault a de mettre la province en liberté.

« Il tachera d'apprendre par le moyen de M<sup>sr</sup> le nonce, la  
« conduite de du Laurens à Rome, le priant de faire connois-  
« tre au Saint-Père, le servile attachement qu'il a au duc de  
« Savoye, et de le décrier comme n'estant pas advoué de la  
« plus grande et meilleure partie de la noblesse catholique.

« Il saura par M. le président Jeannin, le degré d'estime et  
« de confiance du comte de Carcès auprez de M. le duc de  
« Mayenne, et le priera de lui faire savoir la basse servitude  
« dans laquelle il vit auprès de M. le duc de Savoye, dont il est  
« le ministre à tout faire aveuglement.

« Le tout à l'inceu de M. l'évesque de Riez, non point par  
« défiance de sa fidélité, mais pour plus grand secret. Il se  
« défiera de l'envoyé de M. de Lorraine et des députez de  
« Casaux, qu'il fera parler pour descouvrir ses intentions pour  
« ladicte comtesse, pour sa fortune et pour la ville de Marseille,  
« et communiquera toutes choses à M. de La Fare. Après  
« les premières audiences de son ambassade, il en demandera  
« de particulières et secrètes par l'entremise de M<sup>sr</sup> le nonce  
« ou de M. le président Jeannin, à l'inceu de l'évêque de Riez,  
« auxquelles il représentera à S. M. C. : premièrement l'estat  
« de la Provence partagée en deux factions des catholiques et  
« du roi de Navarre, La Valette estant le chef de celle-cy comme  
« gouverneur du pays, soustenu par Lesdiguières, d'une quin-  
« zaine d'officiers du Parlement, qui font une chambre à Sis-  
« teron, où sont aussi trois ou quatre officiers des Comptes,  
« des deux tiers de la noblesse, catholiques ou protestants, et  
« de tous les huguenots du pays ; que le marquis d'Oraison est  
« le premier gentilhomme de ce parti, et les principaux après  
« luy sont les trois Buoux, Valavoire, Pontevès, Janson, Tourvès,  
« de Cormis, comme les plus estimés et les plus considérés.....

« Que l'advocat général Monnier est l'âme de ce faux parle-  
« ment, et que de Cormis est le conseil de La Valette, qu'il  
« fait sa liaison avec Lesdiguières, et a fait leur ligue et a  
« fait venir trois fois celui-ci en Provence.

« Que La Valette a de bonnes troupes gasconnes conduites  
« par de bons chefs : Mesplez, Montaud, Chambaud, Ramefort,  
« Montrestruc, les deux Belloc, Escarravaques, Signac, San-  
« soux, etc. ; qu'il est maistre des trois quarts des villes et  
« places ; que son armée battra toujours celle de M. le duc de  
« Savoye, surtout lorsque Lesdiguières sera joint à luy.

« Que le parti catholique a pour luy le gros du Parlement  
« et de la chambre de la cour des comptes ; les trois villes capi-  
« tales et le tiers de la noblesse, c'est-à-dire la comtesse de  
« Sault, Créqui et Sault ses deux fils, le comte de Carcès, le  
« marquis de Trans, Allamanon, du Bar, La Barben, Besau-  
« dun, etc.... ; que les villes sont au plus fort et aux garni-  
« sons ; que bien que Marseille et Arles soient de l'Union,  
« elles ne dépendent cependant pas de la comtesse ni du  
« Parlement ; Casaux et Biord tranchans du souverain et  
« reconnoissans bien peu les supérieurs ; qu'ils sont néan-  
« moins dépendants de la comtesse, surtout Casaux. Qu'il y a  
« trois factions parmi les catholiques : celle de la comtesse,  
« celle du comte de Carcès, et la neutre, qui se laisse aller à la  
« comtesse comme la plus forte, surtout après l'esloignement  
« des présidents du Chainé et Estienne et des conseillers  
« Aymar et Simiane, et après l'emprisonnement des conseil-  
« lers Agar, Puget, Joannis et Désideri, de manière qu'elle est  
« maistresse du Parlement, des Estats d'Aix, des troupes, de  
« la noblesse et du clergé ; que le comte de Carcès est foible  
« et sans autorité, n'ayant pour luy que Trans, Romoles,  
« Aups, La Molle, Seillans, Montfort et deux ou trois autres,  
« avec quelques petits séditieux d'Aix, sans force ny crédit, là

« où toutes les bonnes et braves testes sont pour elle, avec  
« deux cents gentilshommes et toutes les villes libres de gar-  
« nison.

« Il représentera en second lieu que ni la comtesse, ni la  
« noblesse, ni le Parlement ni les États ne peuvent plus se  
« confier aux forces ni en la foy de M. de Savoye ; que celles-  
« là sont foibles, son armée petite, mal disciplinée, les soldats  
« mauvais, les officiers pires, que le comte de Martinenge,  
« leur général, a toujours esté battu; qu'il a perdu toute répu-  
« tation au siège de Saint-Maximin, l'ayant levé avec honte;  
« que les armes de Piémont sont méprisées ; que la présence  
« du prince ne les a pas rendues redoutables ; que la réduction  
« de Rognes fut concertée le duc estant encore à Nice ; qu'à  
« son arrivée il n'avoit osé attaquer ni Berre, ni le Puy, bien  
« qu'il s'y fut engagé ; que la comtesse ménagea et disposa les  
« réductions de Salon et de Méjanès pour establir la réputa-  
« tion du duc ; que pour son premier exploit il avoit attaqué  
« Pertuis, petite et foible ville dont il avoit esté contraint de  
« lever le siège ; que la noblesse a conçu si mauvaise opinion  
« de ses armes qu'elle croid qu'il sera toujours battu, et la  
« pluspart auroient quitté le parti sans les prières et le crédit  
« de la comtesse ; que les Piémontois tremblent au seul nom  
« de Lesdiguières, et qu'il n'y a rien de bon en l'armée que le  
« peu d'Espagnols que Salines commande.

« Qu'on ne peut non plus se fier en la foy de M. de Savoye,  
« parce qu'il l'a déjà rompue, non-seulement en ce qu'il n'a  
« attaqué ni Berre, ni le Puy, mais aussi en ce qu'il a mis  
« Champillon, son sujet, dans le chasteau de Salon, contre sa  
« promesse et les conditions du traité qui l'obligeoient d'y met-  
« tre garnison provençale, sous un chef du pays, qui devoit  
« estre Meyrargues.

« Que sa conduite luy avoit fait fermer les portes de Mar-

« seille, mais que la comtesse y estant accourue, elle avoit fait  
« chasser les consuls et les séditeux, et ouvrir les portes au  
« duc avec l'aide du viguier Besaudun et de Casaulx ; que ce  
« service important avoit esté mal reconnu, M. de Savoye  
« ayant taché secrètement de gagner Casaux et de le débau-  
« cher de l'amitié de la comtesse, aussi bien que plusieurs du  
« Parlement et de la noblesse; qu'il a sollicitez d'estre dans  
« les intérêts du comte de Carcès contre tous, fomentant ainsi  
« les divisions au lieu de les estouffer, et voulant abattre le  
« pouvoir de la comtesse qui seule peut luy résister, pour  
« après estre maistre absolu, et saisir sans obstacle toutes les  
« places, ce que les siens ont témoigné à Marseille sur les  
« plaintes des procureurs du pays, sur ce que un estrangier  
« avoit esté mis au chasteau de Salon, déclarant que le duc ne  
« devoit pas estre à la mercy d'un peuple inconstant, et qu'il  
« devoit estre maistre des places, Ligny l'a répété, et qu'il  
« prétendoit d'avoir le gouvernement de Marseille et de ses  
« trois isles ; Frédéric a dit : qu'Arles estoit pour don Amédée ;  
« Berre, le Martigues et la Tour-de-Bouc, pour Vitelly; Tolon  
« pour Martinengo ; Brégançon et les isles d'Yères pour Vin-  
« ceguerre ; Antibes pour le comte de Francville ; Sisteron pour  
« Saint-Maurice ; Seyne pour don Frédéric ; Entrevaux pour  
« le comte de Buzacio, et Saint-Paul pour le comte Mazuce.  
« L'on dit que le partage est fait depuis Turin, et le duc montre  
« ouvertement qu'il veut empiéter la Provence.

« Ce démembrement serait préjudiciable à la couronne d'Es-  
« pagne, si la France y doit estre unie, et si elle doit avoir un  
« roi particulier ; la Provence veut estre libre et vivre libre-  
« ment sous la protection de S. M. C. qui y aura plus de pouvoir  
« qu'il n'a à Gênes, et à qui on remettra un port de mer dont  
« il sera le maistre. Ce dessein réunira toute la noblesse catho-  
« lique, le parlement de Sisteron, surtout le président Coriolis

« et l'avocat général Monnier, Oraison, Janson, Tourvès, Saint-  
« Cannat, les Arcs, Valavoire, de Cormis, zélés amateurs de la  
« liberté et des avantages de leur patrie. Lesdiguières sera bien  
« aise qu'on luy monstre le chemin à l'exemple pour en faire  
« de mesme; et estre en Dauphiné ce que le prince d'Orange  
« est en Hollande; et pour aider un si bon dessein, S. M. C.  
« est suppliée de disposer M. de Savoye de porter ses armes ou  
« en Dauphiné ou en Bourgogne, où il pourra plus utilement  
« servir le juste dessein qu'elle peut avoir de recouvrer une  
« province qui lui appartient, et auquel les Estats de Provence  
« pourront contribuer par une bonne armée dans quelque  
« temps. »

« En troisième lieu Fabrègues déclarera plus particulièrement  
« à sa dicte majesté que la comtesse a résolu de mettre la Pro-  
« vence en liberté pour vivre indépendamment sous la protec-  
« tion de l'Espagne, à qui pour cet effet elle donnera un port  
« de mer; que elle a cent gentilshommes dans une absolue  
« dépendance, pour suivre tous ses mouvements, et toutes les  
« villes libres de garnison; qu'avec une armée raisonnable,  
« elle saisira dans trois mois toutes les places, excepté les isles,  
« Marseille, Arles et Tolon; que si elle est aidée d'une armée  
« navale, elle fera prendre Tolon dans un mois. »

Pour mener son entreprise à bonne fin, Fabrègues était chargé de démontrer qu'il fallait trente mille fantassins et six mille cavaliers : douze mille hommes et mille chevaux pour les garnisons, dix-huit mille hommes et cinq mille chevaux pour l'armée active. La comtesse s'engageait à faire fournir par les États les treize mille hommes de garnison; quant aux vingt-trois mille hommes devant former l'armée active, ils devaient être ainsi recrutés : la Provence lèverait quatre mille hommes de pied et mille chevaux, l'Espagne donnerait six mille hommes de pied et mille chevaux, et on enrôlerait huit mille hommes de pied et

trois mille chevaux en Espagne, en Italie et en France. Pour le recrutement et l'armement de ces dernières troupes, le roi était humblement supplié de fournir cent mille ducats de Castille, trois mille chevaux harnachés, armés de pistolets et carabines, quatre mille mousquets, quatre mille piques, plus vingt-quatre canons, dont huit de batterie et seize de campagne avec l'attirail des chevaux, affûts, munitions, cordages et instruments nécessaires pour deux armées, deux ingénieurs, trois officiers d'artillerie, des canonniers, quatre mineurs, deux pétardiers, etc ;

« et moyennant ce secours, la comtesse promet pour soy, pour  
« les Estats, pour la noblesse, pour le Parlement et pour la  
« ville d'Aix, d'entretenir ceste armée tant que la guerre  
« durera..... qu'ils ne feront paix que du consentement de S.  
« M. C. ; que elle fera remettre une ville maritime avec port,  
« savoir : Cassis ou la Cieutat ou Saint-Raphaël, trois jours  
« après l'arrivée des troupes ; ou, si sa dicte majesté veut  
« Antibes ou Saint-Tropez ou la Tour-de-Bouc, un mois après  
« le dict temps, et si elle désiroit Tolon, promet la lui remettre  
« un mois après l'arrivée d'une armée navale, qui s'y tiendra  
« pendant le siège à l'embouchure du port et de la ville. Elle  
« en sera maîtresse absolue pour en disposer comme bon lui  
« semblera, sans pourtant la pouvoir remettre à autres qu'aux  
« dits Estats ou à la comtesse. »

« La Provence vivra libre et indépendante sous la protection  
« de S. M. C. La comtesse et les Estats auront un résident  
« auprès d'elle, qui en tiendra un auprès de la comtesse. Le  
« traité sera signé par le roi, le nom de la comtesse en blanc,  
« qui sera rempli lorsqu'elle le signera avec ses deux fils et  
« deux de ses principaux amis. La comtesse promet de le faire  
« signer au Parlement, aux procureurs du pays et à cent gen-  
« tilshommes, cinq jours après l'arrivée des troupes et de  
« l'argent.



« M. de Fabrègues communiquera le dessein qui regarde  
« M. de Savoye, et de l'opposition au démembrement qu'il  
« voudroit faire, à M. le Nonce et au président Jeannin, sans  
« leur descouvrir le projet de mettre la Provence en liberté et  
« le traité secret avec le roi catholique. Il tachera de pénétrer,  
« dans des conférences avec le président Jeannin, l'intention du  
« duc de Mayenne. »

Outre ce traité, Fabrègues était chargé d'en conclure un second qui devait ménager les intérêts de la comtesse ; il devait demander cent mille ducats lors de la signature du traité, et deux cent mille de pension annuelle durant la guerre « pour  
« le dédommagement des terres qui lui seront saisies hors de  
« Provence, et pour les extraordinaires despenses que elle fera  
« nécessairement pour gagner la noblesse qui ne dépend pas  
« d'elle, et entretenir en bonne volonté celle qui en dépend. »

Comme on le voit par ces instructions, l'idée qui prévalait en ce moment parmi les chefs de la Ligue était celle-ci : constituer la Provence en une république qui aurait eu, en attendant la majorité du comte de Sault, la comtesse pour ministre dirigeant, le Parlement pour sénat, et le roi d'Espagne pour protecteur. Cette combinaison devait être adoptée par Philippe II, qui voyait dans son prectorat un acheminement infaillible à la conquête pacifique de la province. Mais tous ces calculs nés de l'ambition devaient avorter misérablement, car si les grands de la terre parviennent quelquefois à détourner par surprise les peuples de leur voie au profit de leurs passions, ils n'ont pas le pouvoir de changer leur destinée, qui est entre les mains de Dieu.

Pendant que le duc de Savoie et la députation provençale séjournèrent dans la capitale de l'Espagne, des événements considérables se passaient en Provence. Après le départ du duc, Lesdiguières, qui venait d'obtenir d'éclatants succès en Dauphiné, entra en Provence par le comté de Sault avec du Poët,

Blaccons et Morges. En attendant que La Valette descendit de Sisteron, où il avait passé l'hiver, il prit Aurent et mit le siège devant le château de Beynes ; mais arrêté par des obstacles auxquels il ne s'attendait pas, il quitta la place, et ayant fait sa jonction avec le gouverneur, ils marchèrent sur Digne. Ils avaient avec eux neuf cents cavaliers et deux mille fantassins.

Le comte de Martinengue, qui en l'absence du duc de Savoie avait le commandement général des forces de la Ligue, sortit d'Aix pour aller dégager Digne. Il arrivait à peine à Aups, quand il apprit que Lesdiguières et La Valette renonçant à leur projet revenaient sur leur pas et se dirigeaient vers Vinon. C'était un petit village assis sur le Verdon, et qui n'avait d'importance que par sa position, car il commandait la route qui faisait communiquer la Basse-Provence avec le pays d'outre-Durance, et pouvait, entre les mains des ennemis, intercepter les communications entre Aix et la montagne. Martinengue marcha sur Vinon, mais il ne put arriver avant les royalistes, qui s'y étaient déjà établis et fortifiés, et il redescendit à Barjols, Varages, Tavernes et La Verdière pour y attendre les événements. Quelques jours à peine s'étaient écoulés, quand, la veille de Pâques, il reçut l'avis erroné que La Valette et Lesdiguières venaient de quitter Vinon pour continuer leur marche en passant par Ginasservis. Il résolut de venir à leur rencontre et de leur offrir le combat dans une grande plaine qui s'étend au dessous de cette place. Ses troupes étaient à peu près en nombre égal à celles des ennemis, et elles avaient l'avantage d'être fraîches, reposées, tandis que les royalistes étaient fatigués par plus de quinze jours de marche dans un pays difficile et très-accidenté. Du reste il avait le plus vif désir de combattre, espérant cacher son échec de Saint-Maximin sous l'éclat d'un succès glorieux, et relever ainsi sa réputation militaire fort compromise. Il envoya précipitamment une centaine d'hommes dans le château de Ginasser-

vis, pour arrêter La Valette pendant quelques heures, et lui donner le temps de monter de Barjols à ce village, et partit vers minuit. Il arriva à six heures du matin à Saint-Martin de Pallières, où il apprit à son grand désappointement que La Valette n'avait pas quitté Vinon. Dans on ne sait quel but, et contre l'avis de Besaudun, il divisa alors son armée en trois corps, qui vinrent occuper les trois villages de Rians, d'Esparron et de Saint-Martin de Pallières, distants l'un de l'autre d'une lieue environ : le comte de Martinengue, avec la plus grande partie de la cavalerie savoyarde, était à Rians ; Saint-Romans, avec l'infanterie savoyarde, la compagnie de cheveu-légers de Vitelly et la compagnie de cavalerie de Cucuron, à Esparron ; le comte du Bar, Meyrargues et tous les autres capitaines provençaux, à l'exception de Besaudun qui était resté auprès de Martinengue, étaient avec leurs compagnies à Saint-Martin de Pallières.

La Valette et Lesdiguières voulaient éviter une rencontre avec les ligueurs. Leur but était, en quittant Vinon, de descendre directement à Berre, que le duc de Savoie avait fait bloquer avant son départ, et dont la garnison était réduite à la dernière extrémité. Le 15 avril, lundi de Pâques, ils apprirent par un fermier que le seigneur d'Esparron leur avait secrètement dépêché, que les ennemis avaient commis la faute grossière de diviser leurs forces et qu'ils pouvaient être écrasés séparément si on parvenait à les surprendre. Les deux généraux royalistes n'hésitèrent pas à tenter cette fortune. Ils partirent avant le lever du soleil, passèrent par Ginasservis sans s'y arrêter, tournèrent le village de La Verdière, et manœuvrèrent pour déboucher entre Rians et Saint-Martin, dans l'intention d'isoler le général en chef d'une partie de son armée. En arrivant en vue de Saint-Martin, ils aperçurent du Bar et tous les Provençaux en marche pour se retirer à Esparron, soit qu'ils eussent été avertis de l'approche de l'ennemi, soit que craignant une agression sou-

daine, ils eussent voulu se concentrer davantage. Les ligueurs n'étaient plus qu'à une très-petite distance d'Esparron, quand ils découvrirent l'avant-garde royaliste ; ils hâtèrent le pas et firent leur jonction avec la garnison du village qui, promptement avertie, avait pris les armes et était sortie. Ces troupes, formant un effectif d'environ douze à treize cents hommes, se mirent en bataille sur l'arête du coteau d'Esparron, qui se prolonge d'un côté jusqu'à Saint-Martin, et de l'autre presque jusqu'à Rians, en passant par Artigues. Elles étaient massées sur une ligne peu étendue dont la tête était contre le château même d'Esparron. Lesdiguières menait l'avant-garde royaliste, toute composée de cavaliers ; il détacha en avant du Poët et Valavoire avec leurs compagnies pour reconnaître la position des ennemis. Ces deux capitaines s'avancèrent jusqu'au pied du coteau qui, quoique peu élevé, présentait cependant une pente très-raide, et furent bientôt rejoints par Lesdiguières suivi de tout le reste de l'avant-garde. Le général dauphinois après avoir examiné le terrain donna l'ordre à du Poët et à Valavoire de marcher à l'ennemi, « les assurant qu'il ne tiendrait pas et se retirerait incontinent ». Ces deux gentilshommes s'avancèrent droit au centre de la ligne des ligueurs, par des sentiers rudes et escarpés permettant à peine à deux cavaliers de marcher de front. Les Savoyards firent d'abord bonne contenance et se préparèrent à combattre, mais l'extrémité de l'aile qui touchait au château s'étant mise en mouvement pour rentrer dans le village, ils se troublèrent et ne tardèrent pas à être pris de panique. La cavalerie partit au galop de ses chevaux dans la direction de Rians pendant que l'infanterie rentrait en désordre dans Esparron. Du Poët et Valavoire se lancèrent avec leurs compagnies à la poursuite des cavaliers. Pendant ce temps La Valette arrivait devant le village et prenait position dans la plaine entre Esparron et Rians, pour arrêter Martinengue qu'il

supposait devoir venir tenter de dégager ses troupes. Celui-ci, en effet, dès qu'il avait appris l'attaque, était sorti de Rians avec ses quinze cents hommes ; mais au lieu de passer devant Artigues et de venir droit à Esparron, il avait pris derrière les hauteurs qui sont dans le nord de Rians et s'était dirigé du côté du village de Besaudun pour cacher sa marche, espérant franchir facilement le coteau sur lequel est Esparron et entrer dans la place en la prenant à revers. Le pays était dépourvu de routes, et de nombreux fossés, d'épaisses haies vives servant de délimitation aux propriétés, le sillonnaient en tous sens ; Martinengue s'égarait et perdit beaucoup de temps. Il traversait un fourré de bois taillis, quand tout à coup il rencontra sa cavalerie d'Esparron qui, toujours poursuivie par du Poët et Valavoire, avait descendu le côté nord du coteau et tentait de regagner Rians. La rencontre des deux détachements ligueurs changea l'affaire de face. Les royalistes, en présence du grand nombre d'ennemis qu'ils avaient devant eux, hésitèrent et ne tardèrent pas à battre en retraite, jusqu'au moment où ils rallièrent Lesdiguières qui les avait suivis de loin avec la cavalerie dauphinoise. Ils revinrent alors de nouveau sur les ligueurs, qui ne résistèrent pas et se débandèrent. Le comte de Martinengue fut entraîné dans la déroute et ne s'arrêta qu'à Rians, toujours poursuivi par Lesdiguières qui lui tua soixante hommes et reprit ensuite la route d'Esparron. « Les soldats, dit Besaudun, furent saisis d'une si grande appréhension tout ce jour, pour se voir surpris et séparés, qu'il n'y eust jamais moïen de les pouvoir asseurer, et perdirent la commodité de pouvoir tailler en pièces M. Desdiguières avec toute sa troupe, qui s'estoit séparé de son armée pour suivre ceste cavalerie qui sortoit d'Esparron, ne cuidant pas avoir la rencontre de tout le reste. »

Pendant ce temps La Valette était arrivé devant Esparron, où l'infanterie provençale et savoyarde faisait avec beaucoup d'é-

nergie des préparatifs de défense. L'état d'incertitude dans lequel il était sur les mouvements de Martinengue, et l'éloignement du corps de Lesdiguières, le forcèrent à se tenir sur la défensive jusque vers trois heures de l'après-midi. En ce moment Lesdiguières le rejoignit et lui fit connaître les événements de la matinée. Il concentra alors tous ses efforts sur Esparron. Il vint camper à peu de distance du village, et ayant fait mettre pied à terre à la cavalerie, il tenta une première attaque. Les assiégés avaient élevé une formidable barricade qui fermait la grande rue, du côté du château. La Valette ordonna à Saint-Andiol et à Le Poy de l'enlever. L'affaire fut menée avec beaucoup d'entrain et soutenue avec une grande valeur par les ligueurs. Saint-Andiol, Monthau de Salon et Bastide de Pertuis y furent blessés (1), et deux soldats tués. Les royalistes se retirèrent. La Valette, irrité de cet échec, fit bloquer la place, et, vers cinq heures du soir, fit pétarder un moulin à vent qui était occupé par vingt arquebusiers ennemis. Le moulin fut pris et les vingt soldats tués. Le lendemain, de bonne heure, les hostilités recommencèrent. Les royalistes investirent une maison située au-dessous du château et attenante à l'église, dans laquelle Cucuron s'était établi la nuit précédente avec sa compagnie. Après une brillante défense de plusieurs heures, les ligueurs, qui n'avaient reçu aucune distribution de vivres depuis plus de vingt-quatre heures, se rendirent. Les royalistes occupèrent ce poste, qui, par sa position, leur permettait d'enfiler la grande rue du village dans toute sa longueur. Les assiégés ne pouvant plus sortir des maisons sans être exposés au feu des arquebusiers ennemis, commencèrent à être ébranlés dans leur résolution de résistance. La Valette fit saper ensuite les deux maisons qui formaient les attaches de la grande barricade, pour pouvoir

(1) A la suite de cette blessure, Saint-Andiol subit l'amputation du bras.

la prendre à revers. Cette opération, bientôt connue des assiégés, porta l'effroi dans leurs rangs. Il n'y avait plus dans la place une seule ration de pain, les abords du village étaient au pouvoir des ennemis, et on savait depuis la veille que Martinengue était en fuite ; la garnison demanda à parlementer. Le piémontais Vitelly se présenta à La Valette, portant sur son visage et ses vêtements les traces de deux jours d'abstinence et de combats. Le gouverneur l'accueillit avec honneur et ordonna qu'on lui donnât à dîner, en disant : *On voit à votre visage, Monsieur, que vous avez grand besoin de manger !* Vitelly demanda la liberté pour les assiégés, avec le droit de se retirer armés, sur quoi La Valette se récria, disant qu'il n'était pas venu pour prendre Esparron, qui lui importait peu, mais bien ceux qui étaient dedans, et que s'ils ne venaient pas volontairement à lui, il saurait bien les réduire par la force ! il accorda seulement la vie sauve. Les assiégés se constituèrent prisonniers ; ils étaient au nombre de treize cents, dont trois cents cavaliers.

Les pertes éprouvées par les ligueurs dans les différents combats qui avaient eu lieu pendant ces deux jours atteignirent le chiffre énorme de cinq cents hommes tués. Buous, Valavoire, du Poët, Saint-Andiol s'étaient surtout distingués parmi les capitaines royalistes. La Valette répartit les prisonniers pouvant payer rançon entre les officiers de son armée qui avaient été blessés ; il envoya les soldats à Brignoles, et les rendit quelques jours après à la liberté, à la condition qu'ils ne porteraient plus les armes contre le roi. Il dirigea sur Saint-Maximin, et ensuite sur Sisteron, Cucuron, Vitelly et Saint-Romans. Quelques jours après la prise d'Esparron le gouverneur écrivait à Baratte : « Monsieur de Baratte, je fais réponse à ma femme et « je vous prie de la lui faire tenir. Quant à ce qui s'est passé, « je vous dirai que Dieu nous a fait la grâce de joindre l'ennemi, « et l'avons si bien étrillé, qu'il a perdu plus de trois ou quatre

« cents chevaux et mille hommes de pied. Il peut avoir de  
 « morts environ cinq cents, le reste est prisonnier. Nous avons  
 « Saint-Romans, Vitelly, Cucuron, Castellet, Brunet de la  
 « Ciotat, Fonsac et sept à huit autres capitaines, quatorze dra-  
 « peaux et trois cornettes de cavalerie. Voila tout, mon amy,  
 « faites en part à tout ce quartier là. De Brignoles ce 21  
 « avril 1591. »

La Valette et Lesdiguières descendirent à Brignoles et à Saint-Maximin, où ils laissèrent leur armée se reposer pendant quelques jours. Le 24 avril ils se mirent en route pour aller ravitailler Berre. Sur leur passage ils prirent Vitrolles, Grans et Marignane. Les ligueurs qui bloquaient Berre s'étant retirés dès qu'ils avaient connu leur présence dans les environs, ils purent, sans combat, faire entrer des provisions et des renforts dans la place. Cette expédition accomplie, La Valette et Lesdiguières se séparèrent : Lesdiguières passa le Rhône à Cabanes et entra en Languedoc, La Valette franchit la Durance à Noves, prit par Lourmarin, Pertuis, Manosque, et gagna Sisteron après s'être emparé de Lurs, où l'évêque de Sisteron, prince de Lurs, s'était cantonné avec des troupes.

Cette courte campagne avait discrédité les Savoyards : « Le  
 « comte de Martinengo, dit un témoin oculaire, avec tous les  
 « Savoyards, abattus comme des fondeurs de cloches, arrivèrent  
 « à Aix et donnèrent, par leur estonnement, une telle peur à  
 « tous les leurs de la ville et des champs, qu'ils pensoient estre  
 « tous perdus sans rémission, et ne savoient dire aultre chose  
 « les fuyards, sinon que leurs chefs les avoient mal conduit (1). »  
 L'armée ligueuse était découragée et désorganisée. Plusieurs villes furent ébranlées dans leur fidélité au parti, et l'état déplorable des vaincus d'Esparron rentrant à Aix plongea cette ville

(1) H. DE MEYNIER, *ouv. cit.* p. 135.



dans les plus cruelles alarmes. La comtesse de Sault montra dans ces circonstances une fermeté virile. Elle sut inspirer son courage et son activité à tous ceux qui l'entouraient. Elle poussa le Parlement à lever de nouvelles troupes, et fit un appel à ses récents alliés, les Marseillais, qui fournirent une somme d'argent assez considérable pour équiper et armer les recrues. Par ses ordres, des capitaines partirent avec des détachements et vinrent maintenir dans l'obéissance les lieux qui montraient des tendances à abandonner le parti de la Ligue ; elle fit payer la cavalerie savoyarde et le régiment espagnol qui tenaient garnison à Aix, pour empêcher les désertions ; elle fit évacuer les villages des environs d'Aix, et porter tous leurs approvisionnements dans la ville, pour affamer les ennemis s'ils se présentaient ; elle envoya Meyrargues et du Bar à Salon avec six cents fantassins et cent vingt chevaux ; elle pourvut enfin plusieurs places d'outre-Durance, car on ne savait sur quel point les royalistes porteraient leurs coups. « Il est difficile, dit Louvet, de  
« juger comme l'on put jamais pourvoir à la garde d'un si  
« grand nombre de places si promptement et parmi un si grand  
« effroy. » Les ligueurs reprirent courage et se raffermirent peu à peu. La comtesse ayant mis de l'ordre dans la défense, résolut de serrer Berre de plus près. La possession de cette ville, qui avait accès sur la mer et possédait les salines les plus riches du pays, avait pour elle une haute importance, car elle voulait en faire sa place de défense, si le duc découvrant ses intrigues à la cour d'Espagne rompait ouvertement avec elle et lui fermait la route de Marseille. Elle fit élever un nouveau fortin de blocus, ce qui en porta le nombre à quatre, et renforça les troupes d'une compagnie de soldats. Enfin pour achever de relever le courage de l'armée et mettre un terme aux désertions qui l'épuisaient, elle fit distribuer douze mille écus de sa bourse aux soldats, en leur faisant espérer que le duc de Savoie allait

arriver bientôt avec des hommes, de l'argent, des vivres et des munitions.

La Valette assembla, le 14 mai, les communautés de son parti à Sisteron. Il obtint une levée d'hommes et des subsides. Les hostilités continuèrent, mais sans présenter aucune affaire remarquable. Montaud revint de Gascogne où il était allé pour recruter un régiment, « mais M. de La Valette, dit Mauroy, « descrié à cause de sa pauvreté, ledict sieur baron ne luy peut « amener ce qu'il désiroit ; ce fust seulement trente maistres et « environ cinquante ou soixante arquebuziers à cheval ». Sur sa route il s'empara, le 8 juin, de Pignans, après avoir battu trois cents ligueurs, pilla la place et incendia la maison capitulaire, dans laquelle les chanoines colligeaient depuis longtemps un grand nombre de titres, documents et manuscrits précieux pour l'histoire du pays. Quelques jours après, le 22 juin, Martinengue sortit d'Aix et tenta de surprendre Tréts, mais il échoua et fut obligé de rentrer, n'ayant fait prisonniers que cinq soldats pris dans une embuscade.

Cependant le duc de Savoie, Jeannin et la députation provençale étaient arrivés à Barcelonne, et tous ensemble ils avaient fait route pour Madrid. Fabrègues, dans ce voyage, s'insinua adroitement dans l'amitié du nonce et de Jeannin. Les députés de Marseille évitèrent le plus qu'ils purent le duc et son entourage et semblèrent s'attacher à Fabrègues, disant qu'ils en avaient reçu l'ordre de Casaulx. Cela ne les empêcha pas, une fois rendus à Madrid, d'avoir des entrevues secrètes avec le premier ministre de Philippe II, et de traiter avec lui de la remise de Marseille au roi, à la condition que Casaulx aurait le gouvernement de la ville sa vie durant, ainsi que celui des forts de Notre-Dame de la Garde, Saint-Victor, Saint-Jean et château d'If, et son fils la surintendance des galères, la charge perpétuelle de viguier, la table de la mer et vingt milles ducats

de pension. Pendant la durée de son séjour à Madrid, Fabrègues fut, en outre, complètement édifié sur le projet du duc de Savoie ; il apprit que le duc avait avoué ses projets de conquête, qu'il voulait s'emparer de toutes les places fortes, qu'il était en relations secrètes avec Biord, et, à l'insu de celui-ci, avec son lieutenant La Rivière, pour se faire livrer la ville d'Arles ; qu'il avait insisté auprès du roi pour qu'il refusât les propositions de Casaulx, conseillant au contraire de faire des ouvertures à Louis d'Aix, qui était d'une vénalité plus facile à satisfaire, et qui avait personnellement plus d'influence sur la populace (1).

Le 25 avril on apprit à la Cour le désastre d'Esparron. Le duc de Savoie en fut si affligé qu'il en eut la fièvre et garda le lit pendant trois jours. Il fit appeler Fabrègues et l'évêque de Riez pour qu'il lui donnât connaissance de la relation qu'ils venaient de recevoir de cette affaire, les priant de cacher cette funeste nouvelle au roi. Fabrègues s'excusa en disant qu'il avait reçu l'ordre du Parlement de faire cette communication et de demander un prompt secours. Le duc le pria alors de ne pas remettre au roi la relation du Parlement, qui contenait des accusations très-violentes contre les officiers et soldats savoyards, et lui proposa celle que Martinengue lui avait fait parvenir, et qui était la contre-partie de la première, celui-ci rejettant toute la faute du désastre sur les Provençaux. Après une longue discussion on finit par se mettre d'accord, et on décida qu'on ne ferait connaître au roi que les résultats généraux sans entrer dans les détails. Le lendemain, en effet, Fabrègues fut admis en audience par le roi et lui rendit compte de la défaite d'Esparron. Le roi ne prit d'abord qu'un médiocre intérêt à ce récit de la rencontre de quelques mille hommes et de la prise d'un misérable village par les royalistes ; mais Fabrègues ayant poussé Saquier

(1) *Mémoires de FABRÈGUES.*

et Casaulx à demander à leur tour une audience particulière à Philippe II, pour lui donner communication de la relation du Parlement, dans laquelle Martinengue et Vitelly étaient déclarés coupables d'inhabilité et de lâcheté, le roi commença à s'intéresser vivement à l'affaire. Il fit immédiatement appeler Fabrègues pour avoir des détails et des éclaircissements ; il se fit expliquer les différentes phases du combat et demanda des renseignements sur les officiers qui avaient joué le principal rôle dans cette rencontre, même sur les officiers royalistes. Fabrègues exalta beaucoup Besaudun et les autres capitaines provençaux, et rejeta le désastre sur l'incapacité notoire des Savoyards ; il s'étendit longuement sur les talents militaires de Lesdiguières et le présenta comme l'ennemi le plus redoutable de la Ligue en Provence. C'était là où le roi voulait en venir. Il lui demanda si lui ou la comtesse de Sault avaient eu des rapports avec le général dauphinois, et comme Fabrègues lui répondait qu'il avait eu, en effet, l'occasion « de s'assurer de sa civilité », le roi lui déclara que s'il pouvait attirer Lesdiguières à son service, il lui en aurait une reconnaissance éternelle. Il lui dit qu'il n'avait jamais eu la pensée d'exiger qu'il tournât ses armes contre le roi de Navarre, ce qui serait outrager son honneur, mais qu'il désirait seulement employer ses services en Flandres, en l'opposant au prince d'Orange. Il ajouta qu'il y aurait intérêt à lui, Fabrègues, et à la comtesse de Sault, à réussir dans une si utile négociation, car ils débarrasseraient ainsi la Provence de son principal ennemi ; que La Valette, réduit à ses propres ressources serait bientôt vaincu ; que, du reste, la comtesse de Sault devait, en toute justice, trouver des avantages personnels dans cette combinaison, et qu'il s'emploierait pour faire marier son fils aîné Créqui avec la fille de Lesdiguières, et qu'il se chargerait de pourvoir Créqui de grandes charges. Fabrègues répondit qu'il ne voyait dans ce projet rien

que de bon et d'avantageux pour la Provence et pour la comtesse, mais il fit remarquer qu'il y aurait de grands obstacles à vaincre, que les protestants du Dauphiné ne souffriraient pas qu'on leur enlevât leur chef, que La Valette se joindrait à eux, et que de Cormis, qui avait beaucoup d'ascendant sur Lesdiguières, le retiendrait au service du roi. Philippe II répondit à cela que sans doute le projet échouerait si on mettait tout le monde dans la confiance, mais qu'il fallait agir en secret et ne traiter qu'avec Lesdiguières ; qu'il promettait de lui donner le généralat des armes et le gouvernement du Hainaut, avec dix mille écus de revenus sur un comté, dix mille écus de pension, quarante mille écus comme émoluments de sa charge, et le collier de l'ordre de la Toison d'or. Mais il exigeait avant tout qu'il abjurât sa foi et embrassât la religion catholique, ce que, ajoutait le roi, il n'aura pas de peine à faire, car il n'est que « *protestant d'Etat* ». Il promettait, en outre, de donner à Créquy le gouvernement d'une place considérable du Hainaut ou du Luxembourg, avec un grand commandement de cavalerie, lui assurant dans deux ans la position de général en chef de la cavalerie et la lieutenance de Lesdiguières en Hainaut (1).

En même temps que Fabrègues recevait ainsi les confidences du roi, le président Jeannin lui apprenait que le duc de Savoie lui avait fait des ouvertures pour qu'il négociât une ligue entre lui et le duc de Mayenne, s'engageant à fournir des troupes au duc de Mayenne, à la condition que celui-ci lui laisserait incorporer la Provence et le Dauphiné à ses États de Bresse et de Savoie. Comme premier acte de cette ligue, il avait demandé que le comte de Carcès fut nommé général en chef de la Ligue

(1) Par une coïncidence étrange, Lesdiguières se trouva plus tard entraîné à abjurer le protestantisme, et sa fille se maria, en effet, avec Créquy, fils aîné de la comtesse de Sault.

en Provence par le duc de Mayenne. D'un autre côté, le nonce du pape lui disait que le duc l'avait sollicité de faire considérer du Laurens, à Rome, comme son ami très-particulier, et de le faire recommander par le Saint-Père, à son retour à Aix, pour qu'il eut la charge de premier président ; que du Laurens s'était plusieurs fois exprimé à Rome très-vivement sur la comtesse de Sault, Meyrargues, Besaudun et sur Fabrègues lui-même ; qu'il avait fait des instances pour que le pape couronnât le duc de Savoie roi de Jérusalem et le reconnût comme comte de Provence ; enfin il lui annonça un jour qu'il venait de recevoir des dépêches qui lui apprenaient que l'archevêque d'Aix était mort, que le docteur Gènebrard allait être nommé pour lui succéder, avec ordre du Vatican de vivre en bonne intelligence avec la comtesse de Sault, parce que le Saint-Père préférerait la comtesse au duc pour ce qui regardait la Provence.

En prenant congé du roi, dans une dernière audience particulière, Fabrègues arrêta les termes du traité à intervenir entre Sa Majesté catholique et la comtesse. Le roi lui demanda ensuite des renseignements sur La Rivière, Louis d'Aix, du Laurens, Carelasse et Tempe, deux chefs des séditeux d'Aix, et sur quelques autres personnages dont le duc de Savoie lui avait parlé longuement ; il lui recommanda de dire à la comtesse de Sault de conserver les meilleures relations avec le pape et le duc de Mayenne, quoique Fabrègues reconnut qu'il n'avait en eux, au point de vue politique, qu'une médiocre confiance. En le quittant, il lui fit espérer dans un temps prochain une flotte pour prendre Toulon par mer, et il donna l'ordre, en effet, avant le départ de la députation, d'armer un grand nombre de galères ; mais Fabrègues n'avait pas encore quitté Madrid, que le nonce du Pape lui apprenait que ces préparatifs étaient pour Marseille, en prévision de l'exécution du traité de Casaulx.

Le traité conclu par Fabrègues portait : « Sa Majesté Catho-

« lique ayant veu et fait examiner dans son conseil les proposi-  
« tions qui luy ont esté faictes par le sieur de Fabrègues de la  
« part de la dame comtesse de Sault, accepte les offres de  
« mettre sur pied, outre les garnisons des places de Provence,  
« une armée de dix-huit mille hommes de pied et de cinq  
« mille chevaux, dont ladite dame où les Estats dudit pais  
« fourniront quatre mille hommes de pied et cinq cents che-  
« vaux, Sa Majesté chrestienne promettant d'envoyer cinq mille  
« hommes de pied de ses vieilles troupes et mille à cheval,  
« sçavoir : mille Espagnols à pied et deux cents à cheval, mille  
« Bourguignons à pied et deux cents à cheval, mille Wallons à  
« pied et deux cents à cheval, mille Lorrains ou Flamands à  
« pied et deux cents à cheval, mille Suisses, ou Grisons, ou  
« Allemans à pied et deux cents Italiens ou Croates à cheval ;  
« et pour la levée de neuf mille hommes de pied et trois mille  
« cinq cents à cheval restans, que se fera en Provence ou pais  
« voisins, sadite Majesté Catholique promet de donner cent mille  
« ducats de Castille le jour que ladite Dame jurera et signera le  
« présent traicté, et quatre mille mousquets, autant de piques,  
« mille pertuisanes, deux mille chevaux arnachez de bride et  
« de selle et armés d'une carabine, deux pistolets chascun, qui  
« seront remis au pouvoir de ladite comtesse, lorsque lesdites  
« troupes de Sa Majesté Catholique arriveront en Provence,  
« lesquelles seront débarquées au port de Gapeau ou de l'Ar-  
« gentière au temps qui sera marqué à ladite Dame.

« Promet aussi Sa Majesté Catholique, pour aider ladite  
« Dame et les Estats à entretenir ladite armée, de contribuer et  
« donner annuellement pendant la guerre, soixante mille  
« ducats de Castille en deux payemens esgaux par advence,  
« dont il fera le premier à l'arrivée des troupes en Provence  
« auxdits ports de Gapeau ou de l'Argentièrre au golfe et terroir  
« d'Yères.

« Promet aussi Sa Majesté Catholique, de donner à ladite  
« Dame audit temps de l'arrivée desdites troupes, cent mille  
« ducats de Castille, pour les pertes, frais et dépenses de ses  
« amis. »

« Promet aussi sadite Majesté Catholique, de donner annuel-  
« lement vingt mille ducats de Castille qui seront distribuez à  
« l'indication de ladite Dame à ses principaux et plus affidés  
« partisans, et ce vingt ans durant. »

« Et moyennant ce, ladite Dame comtesse de Sault, promet  
« pour elle, pour son parti et pour les Estats de Provence, de  
« mettre sur pied et entretenir ladite armée de onze mille  
« hommes de pied et cinq mille chevaux, outre les garnisons  
« des places, et de faire la guerre en Provence à la volonté de  
« Sa Majesté Catholique, et lorsqu'il se pourra, sans danger  
« dudit pais, de la faire entrer en Languedoc, jusques à la fron-  
« tière du Roussillon et de la Catalogne, et plus avant si besoin  
« est et se peut, ou bien en Dauphiné et Bresse, suivant les  
« ordres de Sa Majesté Catholique. »

« Sera tenue ladite Dame comtesse de Sault, de remettre à  
« Sa Majesté Catholique une ville ou place maritime dont elle  
« aura la domination souveraine et en disposera comme bon  
« luy semblera, excepté qu'il ne pourra la remettre en d'autres  
« mains que de ladite Dame en cas qu'il la voulut quitter, et à  
« cet effet, si ladite Majesté veut avoir Cassis ou la Cieutat, ou  
« Saint-Raphaël ou le port d'Agai, ladite Dame comtesse de  
« Sault sera tenue de la remettre au pouvoir de celuy qui sera  
« choisi, cinq jours après l'arrivée desdites troupes ; que si  
« sadite Majesté désire Antibes ou Saint-Tropez ou la Tour-de-  
« Bouc, sera tenue ladite Dame comtesse de remettre la place  
« dans un mois aprez ladite arrivée ; et si sadite Majesté désire  
« avoir Tolon, ladite Dame sera tenue de le faire assiéger par  
« terre jusqu'à ce qu'elle soit rendue, et sa dite Majesté la fera



« assiéger par mer par une armée navale suffisante, qui sera à  
« l'embouchure du port. »

« Sera tenue ladite Dame comtesse, de remettre d'abord, cinq  
« jours après l'arrivée desdites troupes, une ville ou port mari-  
« time, tel qu'elle pourra, jusqu'à ce qu'elle puisse remettre  
« une des places cy-dessus nommées au choix de sadite Majesté,  
« qui fera remettre à ladite Dame ce premier port, lors et en  
« même temps qu'elle remettra le second. »

« Accepte sadite Majesté Catholique, la protection de ladite  
« Dame, de son party et de toute la Provence, contre tous, pour  
« défendre et conserver leur liberté dans laquelle ils vivront  
« indépendants de toute domination en forme de RÉPUBLIQUE  
« libre. »

« Accepte encore sadite Majesté Catholique, l'offre que ladite  
« dame a faite pour elle, pour son party et pour lesdits États  
« de Provence, d'entretenir et faire durer la guerre tant qu'il  
« plaira à sadite Majesté, ne point faire de paix sans son consen-  
« tement, et de la rompre toutes les fois qu'il luy plaira, pour  
« reprendre la guerre moyennant les mêmes faveurs de Sa  
« Majesté, et dans les mêmes conditions du présent traicté. »

« Ladite Dame comtesse de Sault, après le traicté signé,  
« enverra un gentilhomme qui résidera auprez de Sa Majesté  
« Catholique, laquelle tiendra aussi un résident auprès de  
« ladite Dame. »

« Le présent traicté signé de Sa Majesté Catholique, sera  
« porté par un gentilhomme exprès à ladite Dame comtesse de  
« Sault au port de l'Argentière au temps qui sera accordé, qui  
« le signera et jurera et fera signer et jurer à ses deux fils et  
« trois principaux gentilshommes de son parti, et dans la hui-  
« taine aprez l'arrivée en Provence des troupes et la délivrance  
« de l'argent promis, elle le fera signer au Parlement, aux  
« procureurs du pais et à cent gentilshommes, et ratifier aux

« premiers États qui se tiendront. Et aura le présent traité  
« son effect dez qu'il sera juré et signé par Sa Majesté Catho-  
« lique, par ladite Dame Comtesse de Sault, ses deux fils et  
« trois principaux gentilshommes de son parti (1). »

Par un traité secret, le roi accordait, en outre, à la comtesse de Sault, cent mille ducats une fois donnés, le jour de la signature du pacte, et vingt mille ducats de pension pour elle et ses enfants, plus cent chevaux de service armés de pistolets et trente hommes d'armes.

Le 12 juin, le duc de Savoie et la députation provençale quittaient la cour d'Espagne. Philippe II avait froidement accueilli les demandes de son gendre ; il avait préféré traiter secrètement avec Fabrègues et les députés de Casaulx. Il se souciait peu, en effet, de seconder l'ambition personnelle du prince de Savoie, au moment où il poursuivait l'idée d'asseoir l'infante, fille de la sœur aînée de Henri III, sur le trône de France, et il ne voulait à aucun prix que son gendre annexât à ses États une province qui n'était séparée de l'Espagne que par un bras de mer, et qui comptait parmi ses villes, Marseille, le plus grand port de la Méditerranée. Comme tous les ambitieux et les égoïstes, il aurait préféré que son gendre travaillât pour lui, qu'il fit, par exemple, la guerre en Bourgogne, et il s'était plusieurs fois exprimé catégoriquement là-dessus. Mais le duc de Savoie, qui éprouvait le besoin d'étendre les limites de son duché jusqu'au Rhône, s'était toujours défendu respectueusement, renvoyant l'exécution de cette entreprise au moment où la Provence serait conquise et lui obéirait. Philippe II n'avait pas insisté, dans la crainte, au dire de Fabrègues, que son gendre ne s'alliât au roi de Navarre, et n'osant le renvoyer sans secours et sans espérance, bien persuadé, du reste, que les embarras qu'il allait

(1) *Mémoires de FABRÈGUES.*

trouver en Provence le forceraient à modifier ses projets, il lui donna mille hommes d'infanterie et lui promit cinquante mille écus par mois pendant sept mois (1). La députation vint s'embarquer à Barcelonne, d'où elle partit le 23 juin. Ces hommes qui avaient quitté leur pays pour aller traiter de sa servitude, les uns, comme les agents de Casaulx, à beaux deniers comptant, les autres, comme Fabrègues, attirés par le mirage d'une liberté provinciale qui n'aurait pas tardé à être absorbée par le roi d'Espagne, allaient voir sombrer leurs convoitises ou leurs illusions sous des événements qui n'avaient pu entrer dans leurs prévisions. La providence gardait à chaque chef de parti son châtiment : au duc de Savoie, la honte d'une évacuation de la province qui ressemblait à une fuite ; à la comtesse de Sault, la dure punition des ambitieux et des intrigants : la désaffection publique et l'oubli ; à Casaulx, une mort violente et les outrages de ses contemporains. Le peuple, au nom duquel tout le monde parlait et agissait, et dont, au fond, personne ne se préoccupait, allait se rallier à la bourgeoisie, qui avait commis et allait commettre encore bien des fautes et montré bien des défaillances, mais qui puisait une grande force dans ses instincts de patriotisme et de véritable liberté. Ces deux éléments de la population, qui représentaient la force unie à l'intelligence, allaient seuls rester debout au milieu de ces intrigants abattus, et forcer la noblesse à rentrer dans la voie sainte qui devait conduire la patrie provençale vers les hautes destinées qui lui étaient assignées.

(1) « Le duc de Savoye s'embarqua à Marseille avec le président Jean-  
« nin pour aller en Espagne, où il reconnut, comme fit ledit président, que  
« l'on avoit aussi peu d'envie qu'il devint maître de la ville de Marseille  
« que de la France, soit que le roy d'Espagne fit estat que ladite ville ne  
« pouvoit lui échapper avec le reste du royaume, ou que l'accroissement  
« de son gendre lui fut aussi suspect qu'aux autres. » *Mémoires de VIL-*  
*LEROY*, p. 237.

Le duc de Savoie, retenu longtemps à la mer par les calmes de l'été, n'arriva à Marseille que le 6 juillet, avec quinze galères qui portaient les mille soldats espagnols. La flotte fut signalée le matin. La vue de ces nombreuses voiles produisit une grande émotion à Marseille. Casaulx, qui n'avait cherché dans le duc qu'un moyen de satisfaire son ambition, n'avait pas eu de peine à le rendre suspect aux yeux de ses compatriotes le jour où sous le protecteur il avait deviné le maître. Il fit répandre le bruit que le prince venait s'emparer de la ville. Les consuls, sur ses instances, se rendirent auprès du duc pour l'inviter à n'entrer dans le port qu'avec deux galères seulement : « J'entrerais seul, si cela vous fait plaisir, » répondit d'un ton brusque Charles-Emmanuel, et en même temps il ordonna à son pilote de prendre la tête de la ligne. A peine sa galère avait-elle franchi l'entrée du port, que les canons des batteries de la marine firent une salve en signe de réjouissance ; un épais nuage de fumée ayant couvert la mer et dérobé les mouvements de la flotte aux spectateurs, celle-ci donna dans la passe à la suite du duc et vint accoster le quai. Les Marseillais se considérèrent comme offensés, un immense cri s'éleva du sein de la population rassemblée sur le rivage, quelques miliciens de service au fort Saint-Jean déchargèrent leurs arquebuses sur les galères et tuèrent deux mariniers. Le duc s'empressa de calmer l'exaspération publique ; il dit « que les Gennois qui l'avoient  
« accompagné ne luy estoient pas affectionnez, et eussent estez  
« bien aises que la ville heust monstré d'estre en déffiance de  
« luy, tellement que, pour leur faire voir qu'ils estoient en  
« grande intelligence et amitié, il avoit faict entrer toutes les  
« galères (1) ». Il promit que la flotte se retirerait le lende-

(1) *Mémoires de BAUSSET*. Les galères appartenaient au port de Gênes et étaient montées et commandées par des Génois.

main et irait débarquer les troupes à la Ciotat; ce qu'elle fit en effet.

L'esprit politique de Marseille préoccupait vivement la province depuis que le duc de Savoie avait été reçu et acclamé par cette ville à son départ pour l'Espagne. La Valette attendait avec anxiété quelle conduite ses habitants allaient tenir à l'égard du prince à son retour. La résistance qu'ils mirent à ne laisser entrer que deux galères dans le port causa une vive satisfaction dans le parti royaliste. La Valette en informa le roi, et la joie qu'en éprouva celui-ci fut si grande, qu'il crut devoir faire connaître ce fait au duc de Montmorency. « J'ai sçeu, lui « écrivait-il le 22 août, du camp devant Noyon, du sieur de « La Valette, comme le duc de Savoye est retourné en Provence « avec huict ou neuf galères, et que ceulx de Marseille n'ont « permis qu'il en soit entré que deux dans le port, et chargées « de ceulx de sa maison seulement. Si cela est, c'est signe « qu'ils ne sont pas encore de tout à luy, comme j'ai sçeu qu'il « le fait dire en Italie..... (1) »

Fabrègues, en arrivant à Marseille, trouva Besaudun, qui avait été reçu froidement par le duc. Ils eurent une conférence avec Casaulx. Celui-ci leur apprit que Martinengue et Vitelly, qui était parvenu à s'enfuir de Sisteron, avaient, pendant l'absence de leur maître, gagné Biord, qui leur avait promis de livrer Arles au duc. Casaulx avait été instruit de ces menées par La Rivière, lieutenant de Biord. Il ajouta qu'il avait une occasion de le faire venir à Marseille, sous le prétexte du baptême d'un de ses neveux, et s'engagea à le rallier complètement au parti de la comtesse. Fabrègues lui fit jurer, quel que fut le résultat de ses démarches, de ne rien lui découvrir de leur secret.

(1) *Lettres missives de HENRI IV*, t. III, p. 468.

Les rapports qui arrivèrent promptement à Fabrègues sur la fidélité chancelante de quelques capitaines influents de son parti, et sur les intrigues des agents du duc, l'épouvantèrent. Il en conféra avec Besaudun, et ils conçurent une résolution hardie. A un danger imminent ils voulurent opposer une solution violente, et décidèrent de s'emparer de la personne du prince en procédant à son arrestation. Ils communiquèrent leur projet à La Fare, Guiran, du Castellar, Rabasse et quelques autres sur lesquels ils pouvaient compter. Ils devaient engager le duc à faire le siège du Puech, l'appeler le lendemain à Aix sous le prétexte d'une affaire urgente, et le faire arrêter en route par Meyrargues et Besaudun, qui l'auraient escorté avec leurs compagnies. Une fois le duc prisonnier, ils devaient congédier ses troupes, moins le contingent espagnol, pour lequel Fabrègues avait un ordre de Philippe II, qui lui enjoignait de ne pas sortir de Provence sans une autorisation du roi. Besaudun avait proposé de communiquer ce projet à Salines, qui commandait les troupes espagnoles, et avec lequel il était lié d'une étroite amitié, mais Fabrègues s'y opposa.

Casaulx avait été exclu des conférences où ces résolutions avaient été arrêtées. Le lendemain, comme Fabrègues et Besaudun allaient lui faire leurs adieux avant de partir pour Aix, soit qu'il eut connaissance de ce qui s'était passé, soit qu'il agit sous son impulsion propre, il leur proposa brusquement de faire tuer le duc. Fabrègues et Besaudun repoussèrent ce projet, mais Casaulx les ayant pressé et leur ayant démontré qu'il n'y avait pas de voie plus sûre pour débarrasser le parti et la Provence de lui, Besaudun lui confia alors imprudemment leur secret, ce dont il ne tarda pas à se repentir.

A son arrivée à Aix, Fabrègues vit la comtesse et lui remit le projet de traité à intervenir entre le roi d'Espagne et elle. Ils décidèrent qu'il fallait attendre au moins trois mois avant d'y

donner suite : ils fondaient peut-être de grandes espérances sur les résultats de l'arrestation du duc, et pensaient que cet événement pouvait amener des conséquences qui leur laisseraient les coudées franches pour pousser le pays dans la voie qui leur paraîtrait la meilleure. En attendant, ils arrêtèrent que « Arles « n'estant pas de leur parti et Marseille estant chancelante, il « fallait accepter provisoirement les conditions du roi d'Espagne « et lui donner une place maritime ; que si Marseille se déci- « dait pour eux, on pourrait esviter, en la lui abandonnant, de « faire le siège de Tolon, qui exigeroit une grande perte de « temps et occuperoit un grand nombre de soldats ; qu'il falloit « espérer que le roi feroit en Provence ce qu'il faisoit en Tos- « cane, dans la Romagne, sur les costes d'Afrique et dans l'Inde, « où il possédoit des ports sans avoir jamais cherché cependant « à s'estendre dans l'intérieur ; qu'il pourroit bien garder Mar- « seille et même, plus tard, Arles, pour avoir une porte ouverte « sur le Roussillon, mais qu'il n'y avoit pas apparence qu'il « voulut asservir la Provence, qu'il prendroit au contraire sous « sa protection (1) ». Ils examinèrent ensuite les moyens de se débarrasser du duc ; ils rejetèrent celui de Casaulx, ainsi que l'idée émise par un de leurs amis, de tourner leurs armes contre le duc un jour de bataille, de manière à le mettre entre les feux de La Valette et des ligueurs provençaux. Il parut à la comtesse et à Fabrègues que c'était une perfidie honteuse que de livrer aux ennemis celui qu'on avait appelé avec tant d'instance et reçu avec tant d'enthousiasme. On s'arrêta au plan d'arrestation proposé par Besaudun, et on décida qu'en attendant on ferait bon visage au duc, et que le secret de l'entreprise resterait entre Oize, Meyrargues, Allamanon, Croze, du Castellar, Guiran et Rabasse. Quelques jours après, La Rivière

(1) Voir les *Mémoires de FABRÈGUES*.

étant venu à Marseille pour assister au baptême du neveu de Casaulx, ce dernier lui fit des ouvertures et le trouva tout disposé à traiter avec le roi d'Espagne ; mais il mit pour condition que la comtesse et le Parlement rompraient ouvertement avec le duc. Casaulx lui déclara que la comtesse y était complètement déterminée, et comme La Rivière disait qu'on ne pourrait se défaire de lui qu'en le tuant, Casaulx eut l'imprudence de lui avouer qu'il avait déjà donné ce conseil, mais qu'il avait été repoussé et qu'on s'était arrêté au projet de s'emparer de sa personne au siège du Puech, qu'on allait l'engager à entreprendre. Cette révélation devait perdre le parti de la comtesse, en faisant échouer le complot par la trahison de La Rivière.

En même temps que les mille soldats espagnols envoyés par Philippe II débarquaient à la Ciotat et se dirigeaient sur Aix, quatre galères toscanes, portant des hommes, des vivres et des munitions, arrivaient au château d'If. Nicolas de Bausset, qui commandait aux îles pour le duc de Mayenne, avait reconnu l'impossibilité de se maintenir, si Marseille se livrait au duc, et il avait demandé des secours au grand duc de Toscane. Ce prince, jaloux de la splendeur croissante de la maison de Savoie et poussé par la grande duchesse, qui était de la maison de Lorraine, s'était hâté d'accéder à sa demande. Charles-Emmanuel n'avait pas encore quitté Marseille quand les galères toscanes arrivèrent sur rade. Il entra dans une violente colère et fit dire à Bausset de venir lui donner des explications ; mais celui-ci ayant refusé d'obéir, il le fit déclarer rebelle par le conseil de la communauté, avec défense, sous peine de mort, de lui fournir des vivres.

Sur ces entrefaites, l'avocat général du Laurens arriva de Rome, apportant une bulle par laquelle Grégoire XIV ordonnait à tous les prélats, princes, gentilshommes et communautés,



d'abandonner avant quinze jours le roi Henri IV, sous peine d'excommunication. Le retour en Provence du duc de Savoie et cet acte de la puissance théocratique relevèrent complètement le courage des ligueurs, qui se disposèrent à reprendre les armes.

Après avoir séjourné quelques jours à Marseille, le duc de Savoie était parti pour Aix, où, ayant fait faire au peuple d'abondantes distributions d'argent, il avait été reçu avec un grand enthousiasme. On ne tarda pas, néanmoins, à s'apercevoir que ses sentiments à l'égard des chefs du parti et des capitaines ligueurs provençaux étaient bien changés. Lui qui avait toujours eu le sourire facile, et s'était constamment montré accessible à chacun, ne parut plus en public qu'avec un visage froid et sérieux. Il y avait dans son regard et dans ses paroles une anxiété et comme une défiance de tous ceux qui l'approchaient, qui n'étaient pas dans ses habitudes étudiées depuis qu'il était entré en Provence, et bientôt il ne reçut plus que ses amis les plus intimes et ses confidents les plus secrets. Ses relations avec la comtesse de Sault devinrent gênées et souvent tendues, jusqu'à en arriver presque à une rupture : au fait, il avait été mis à peu près au courant des menées de Fabrègues à Madrid par du Laurens, auquel un secrétaire du pape, chargé d'ouvrir les dépêches du nonce à la cour d'Espagne, les avait révélées, et il en gardait un profond ressentiment contre celle-ci.

Dès son arrivée à Aix, le duc avait assemblé un conseil de guerre et fait décider que le siège de Berre serait poussé avec activité. Il se mit immédiatement après en marche avec une armée composée de huit cents chevaux, douze cents arquebussiers savoyards, douze cents fantassins provençaux, deux cents piquiers espagnols et douze pièces de canon. Berre étroitement bloquée déjà n'avait plus reçu de vivres depuis le ravitaillement opéré par La Valette et Lesdiguières. Les défenses de la place

consistaient dans un mur d'enceinte de peu de résistance, dans une citadelle couverte par une demi-lune ou ravelin, entourée d'un fossé large et profond qui coupait presque entièrement la presqu'île, et en deux forts, l'un au lieu dit des *Moulins* et l'autre à la *Bastide de Méric*. Antérieurement, il existait un troisième fort plus en dehors de la place, mais les ligueurs ayant été sur le point de s'en emparer en juin, Mesplez l'avait fait raser (1). Berre étant située sur une presqu'île, le duc de Savoie rendit l'entrée de tout nouveau secours impossible, en creusant de nombreuses tranchées et en gardant exactement toutes les avenues.

Quand le vaillant Mesplez avait remplacé le seigneur d'Istre dans le commandement de Berre, il avait avec lui six compagnies; mais le feu de l'ennemi, les maladies, les privations de toutes sortes avaient considérablement réduit la garnison à l'arrivée du duc de Savoie. La Valette informé de l'effort qu'allait tenter la Ligue pour réduire une place qu'il considérait comme de haute importance, demanda des secours à Lesdiguières, qui lui envoya Gouvernet avec cent hommes seulement, et descendit de Sisteron. Il avait avec lui quinze cents hommes d'infanterie, sept cents chevaux et huit cents arquebusiers. Il passa par les Mées, Riez, Correns, le Val, Saint-Maximin, et arriva le 28 juillet à Condoux, près de Berre. Il espérait attirer le duc hors de ses lignes de retranchements, et était décidé à courir les chances d'un combat, malgré l'infériorité numérique de son armée. Le lendemain il quitta Condoux et vint camper aux granges de Vautubières, à une lieue de l'arrière-garde des ligueurs. Mesplez informé de la présence du gouverneur sur le territoire, organisa tout ce qu'il lui restait de troupes ainsi que

(1) *Notice historique sur la ville de Berre*. Manuscrit de M. V. CASTILLON.

les habitants en état de porter les armes, et se prépara à faire une sortie, si les deux armées en venaient aux mains. La Valette se rapprocha davantage des ennemis et vint choisir son terrain dans une plaine, du côté de la Fare, mettant tout en œuvre pour faire accepter au duc un combat à la faveur duquel il espérait forcer les ligueurs à s'éloigner de Berre, ou tout au moins à faire entrer dans la place des hommes, des vivres et des munitions de guerre. Le duc, qui ne manquait pas de bravoure et aimait à laisser beaucoup à l'imprévu, avait d'abord voulu accepter la bataille, poussé en cela par les capitaines provençaux et surtout par Besaudun ; mais il en fut détourné par Martinengue, qui lui démontra que cette détermination était une imprudence qui pouvait devenir fatale pour le but qu'il poursuivait. Il s'obstina, à partir de ce moment, à rester dans ses lignes. L'inaction du duc irrita La valette, qui, plusieurs fois, ne put retenir des paroles de colère et de mépris en parlant de son ennemi : « Je ne vous dis rien du succès de « notre voïage, écrivait-il à Baratte, parce que le duc s'est « retranché par forts et fossés, et n'a jamais voulu venir au « combat. » Desespérant de pouvoir être utile aux assiégés, n'ayant pas de canons pour prendre l'offensive, il fit dire à Mesplez qu'il allait se retirer pour se porter à la rencontre de cinq cents cavaliers que le connétable de Montmorency lui envoyait ; il l'engagea à tenir pendant quinze jours encore, l'autorisant, si au bout de ce temps il n'était pas venu le secourir, à entrer en composition.

Mesplez soutenait depuis longtemps un blocus très-rigoureux. Tous les approvisionnements étaient épuisés, et la mort avait fait de nombreuses victimes parmi les habitants et la garnison. Depuis deux semaines on ne distribuait plus, chaque matin, qu'une maigre ration composée d'un pain fabriqué avec de la farine de graines de lin. Cette dernière ressource allait bientôt

faire défaut à son tour, et Mesplez était sur le point de voir tous ceux qui restaient encore debout autour de lui succomber à la faim. Il demanda à parlementer. Le comte de Martinengue fut chargé de traiter des conditions. Pendant les pourparlers, Mesplez apprit que La Valette n'ayant pas rencontré le renfort languedocien s'était rabattu sur la Tour-d'Aigues, propriété de la comtesse de Sault. Il eut un instant l'espérance que par l'influence de celle-ci, le duc leverait le siège pour aller dégager les terres et les vassaux de son alliée, et il mit sa reddition à de telles conditions, que Martinengue fut obligé de se retirer. Mesplez ne s'était pas mépris sur le but de La Valette quand il avait manœuvré pour porter la guerre sur le territoire d'outre-Durance, malheureusement le duc se souciait fort peu en ce moment des intérêts de la comtesse, et il laissa les royalistes piller sans crainte et sans dangers la Tour-d'Aigues ; il résolut même de profiter de l'éloignement du gouverneur pour tenter un grand coup contre Berre.

Un jour qu'il examinait les abords de la place, il remarqua que par suite du retrait de l'eau des étangs on pouvait se rendre aux Salins presque à pied sec. Il résolut d'établir sur ce terrain une batterie qui n'était qu'à cinq cents pas de la ville, et y fit transporter douze canons et cinq bâtardes ou couleuvrines. Le lieu où il établit sa batterie prit le nom, qu'il porte encore, de : île de Saint-Victor, en l'honneur du fils du duc, Victor-Amédée, âgé de quatre ans. Le lendemain les ligueurs commencèrent le feu, qui dura deux jours. Mesplez, foudroyé par l'artillerie, en proie à la famine, sans espérance de secours, capitula le 20 août, après avoir supporté toute les horreurs d'un siège et essuyé le feu de mille trente-sept coups de canon, ce qui était formidable pour l'époque. Les termes de la capitulation portaient que : la garnison sortirait vies et bagues sauvées, tambour battant, enseignes déployées, balle en bouche et mèches allu-

mées des deux bouts ; que les soldats seraient conduits à Pertuis ; que les habitants qui voudraient se retirer auraient un sauf conduit pour eux et leurs familles, et que ceux qui demeureraient auraient toute sûreté pour leurs personnes et leurs biens. Le duc de Savoie voulant témoigner à Mesplez tout le cas qu'il faisait de sa valeur, lui fit présent d'une bourse contenant quatre mille écus d'or et d'un cheval barbe. En recevant, le jour de la capitulation, les principaux officiers ligueurs qui venaient le féliciter, il loua hautement Mesplez et ajouta : qu'il s'estimerait bien heureux s'il avait à son service douze hommes comme lui. Le lendemain 21 août, Mesplez évacua la place. Il défila devant la tente du duc de Savoie à la tête de soixante soldats et de trente habitants environ ! c'était tout ce qui restait, pouvant porter les armes, d'une garnison nombreuse et d'une population qui avait toujours bravement combattu. Le duc ressentit une émotion profonde à l'aspect de ces valeureux soldats exténués de faim et de misère, maigres et havés. Il fit offrir à Mesplez, s'il voulait le servir, dix mille écus et le gouvernement de Revel, en Piémont, ou de toute autre place à son choix ; mais Mesplez refusa noblement. La colère remplaça alors chez le duc l'admiration, et s'adressant au vaincu, il lui dit : que s'il tombait jamais entre ses mains, il le ferait pendre (1).

Déjà quelques orages précurseurs des tempêtes qui allaient éclater s'étaient manifestés dans les relations du duc de Savoie

(1) *Addition au siège de Berre par le sieur de VIGNAN.*

La reddition de la place eut lieu après dix-sept mois et trois jours de siège, le jour de Saint-Bernard, prénom de Mesplez, d'où les deux vers provençaux rapportés par Nostradamus :

Lou propre jour de Sant-Bernard,  
Lou duc a près Berró à Bernard.

Les ligueurs trouvèrent à Berre pour cent mille écus de sel.

avec la comtesse de Sault. Cette dernière comprenait qu'elle ne pourrait se débarrasser du prince aussi facilement qu'elle l'avait supposé, et était effrayée de la puissance qu'il s'était acquise dans la province. Elle essaya de nouer des relations avec La Valette. Dans une halte qu'il fit à Saint-Maximin, en descendant vers Berre, elle envoya vers lui un de ses amis nommé Puylobier, qui arriva pendant la nuit, et repartit avant le jour (1) ; mais il est probable que les conditions d'alliance proposées ne furent pas acceptées.

La prise de Berre précipita les événements. Le duc de Savoie avait promis depuis longtemps le gouvernement de cette ville à Besaudun. Quand Mesplez l'eut évacuée, il le fit appeler et le lui proposa de nouveau, mais à la condition qu'il prêterait serment de fidélité entre ses mains, qu'il accepterait pour lieutenant un officier de Savoie, et que les Provençaux ne composeraient que la moitié de la garnison. Besaudun fut profondément froissé de ces propositions et n'hésita pas à refuser en des termes respectueux, mais qui n'excluaient pas un certain sentiment de colère. Le duc, qui n'admettait plus de compromis et marchait résolument à son but, le congédia froidement et, le même jour, investit de ce gouvernement un capitaine de son armée du nom de Just, auquel il donna une garnison composée, à peu d'exception près, de troupes savoyardes et espagnoles.

Besaudun, la comtesse, tout le parti, considérèrent cet acte d'autorité comme une violation manifeste des promesses du duc. Ils en conçurent une vive irritation et s'en plaignirent hautement. La comtesse et les procureurs du pays écrivirent en termes amers au duc pour réclamer ce gouvernement pour Besaudun. Fabrègues porta ses remontrances à de Ligny et lui

(1) LOUVET, t. II, p. 225.

dit : « Qu'on verroit bien à ce coup s'il sçauroit donner un bon  
« et salutaire conseil à son maistre, et qu'il falloit aviser bien  
« soigneusement à la conclusion de ce poinct, pour ce que tout  
« le bien et le mal qu'on en pourroit jamais espérer en dépen-  
« doit, et que les affaires estoient au plus beau chemin qu'on pou-  
« voit désirer, mais que pour mesme moyen elles estoient aussy  
« sur le poinct de la plus grande ruyne qu'on sçauroit jamais  
« craindre (1). » De Ligny ne lui ayant donné aucune satisfac-  
tion, il sollicita et obtint une entrevue avec le duc. Il lui repré-  
senta les conséquences de sa décision, qui pouvait amener la  
division dans le parti ; il lui montra la noblesse provençale  
comme tenant à honneur de voir les services de Besaudun  
récompensés, et l'émotion de la province, qui allait voir dans  
cette disgrâce la confirmation des projets d'ambition person-  
nelle de Son Altesse, qui, disait-on, voulait envahir le pays. Le  
duc ayant récriminé avec aigreur et prononcé le nom de la  
comtesse de Sault, Fabrègues lui répondit qu'il était autorisé à  
lui dire que la comtesse voyait bien que le duc ne voulait plus  
d'elle, quoiqu'elle l'eût toujours servi utilement et fidèlement ;  
que ses ennemis l'avaient perdue dans son esprit, et qu'elle  
l'engageait bien à réfléchir à ce qu'il allait faire ! Charles-  
Emmanuel ne tint aucun compte de ces démarches et de ces  
avertissements ; il lui importait peu, en effet, en ce moment, de  
se démasquer, et une rupture avec son alliée pouvait lui être  
plus profitable que la continuation de relations pleines de  
défiances et peut-être de dangers. Il fit répandre dans l'armée  
et à Aix mille bruits injurieux contre son alliée et contre les  
gentilshommes qui tenaient son parti ; on disait : que la noblesse  
provençale n'était composée que de traitres ; qu'on trompait  
« ce pauvre prince », qui avait si libéralement sacrifié ses sol-

(1) *Mémoires de BESAUDUN.*

dat et ses finances, risqué sa vie, abandonné sa femme et ses enfants, et qu'en retour de tant de dévouement et de sacrifices, on voulait le chasser pour appeler les hérétiques, si toutefois on ne parvenait pas à le livrer aux ennemis ; que la comtesse de Sault trahissait la Ligue, qu'elle voulait se marier avec La Valette (1) et marier son fils avec la fille de Lesdiguières, et que pour consommer ces immenses attentats, elle mettait tout en œuvre pour discréditer le duc et paralyser ses bonnes intentions.

La Ligue en Provence s'était déjà scindée en deux factions : la Ligue française et la Ligue savoyarde. Cette dernière se divisa à son tour, et il y eut, à partir de la prise de Berre, la faction de la comtesse et la faction du duc. Casaulx, que ses intérêts liaient plus étroitement à la comtesse, écrivit au duc que le plus grand mécontentement régnait à Marseille ; qu'on se plaignait hautement de ce qu'il violait le pacte, en mettant

(1) Le gouverneur avait perdu sa femme à Sisteron, dans le courant du mois de mai. L'idée d'un mariage entre la comtesse de Sault et La Valette était fort répandue en Provence. L'initiative en était due, paraît-il, à un gentilhomme du parti du gouverneur, qui voyait dans ce compromis un moyen de mettre un terme à la guerre civile. Pendant le séjour du duc de Savoie en Espagne, ce gentilhomme écrivant à un de ses amis qui tenait le parti de la Ligue, lui disait : « ..... Vous avés une veufve de vostre côté  
« et nous avons un veuf du nostre. Ce seroit un grand bien de trouver par  
« le moyen d'un mariage quelques remèdes aux troubles de ceste pro-  
« vince, à quoy je ne connois personne plus propre et plus capable pour  
« en fére les ouvertures que vous. Sçachez les dispositions de la volonté  
« de Madame la comtesse, et l'asseurez de ma part, comme serviteur très-  
« humble que je luy suis, que celuy que bien entendez est autant disposé  
« à l'honorer et la servir qu'elle le sauroit désirer. » Cette lettre fut  
remise à la comtesse, qui la communiqua à Martinengue, lequel lui  
conseilla de paraître disposée à accepter ; « mais elle ne voulut pas jouer  
« à cela. » A l'arrivée du duc en Provence, celui-ci crut pouvoir se servir  
de cette confiance pour ruiner son crédit et la montrer comme trahissant  
son parti.



des gouverneurs étrangers dans les villes soumises ; que son dévouement personnel au prince l'exposait aux accusations les plus passionnées, que la population disait hautement qu'il voulait vendre la ville au duc, et qu'il craignait d'être obligé de quitter bientôt Marseille où sa vie était en danger, si Son Altesse ne donnait pas immédiatement une preuve de la sincérité de ses intentions en confiant le gouvernement de Berre à Besaudun. Le duc ne se laissa pas émouvoir ; il répondit à Casaulx : que s'il avait des craintes pour sa vie, il n'avait qu'à venir se réfugier auprès de lui, mais que pour ce qui regardait le gouvernement de Berre, il n'avait cru pouvoir agir autrement dans l'intérêt de la province. Au fond, il n'aurait peut-être pas été fâché de voir Casaulx cesser d'exercer à Marseille l'empire de son autorité, car on raconte que parlant de lui, il se laissa aller à dire : « Si nous pouvions tirer cet homme « de Marseille, nous ferions un grand coup, mais il est tant « énivré de la fureur du chaperon qu'il n'en fera rien ! » Berre resta entre les mains d'un capitaine étranger, et les deux factions continuèrent, en apparence, à marcher de concert, mais au fond elles étaient pleines de soupçons vis-à-vis l'une de l'autre, et elles comprimèrent difficilement les ressentiments qui les agitaient.

Pendant que la ville de Berre succombait, La Valette, après avoir de nouveau demandé des secours à Lesdiguières, avait quitté la Tour-d'Aigues et était descendu vers Barbantane pour recevoir les troupes que le maréchal de Montmorency devait lui amener. Lesdiguières entra en Provence par la viguerie de Sisteron avec trois cents chevaux, et ayant rallié quelques troupes d'infanterie provençale qui bloquaient Lurs, il s'empara de cette place, ainsi que de Courbon et de Champtercier. En même temps le duc de Montmorency, suivi du vieux colonel corse Alphonse d'Ornano, passa le Rhône à Tarascon avec un

corps de cavalerie languedocienne, et se dirigea sur Barbantane pour faire sa jonction avec La Valette. En quittant Tarascon, il prit le château de Graveson après huit jours de siège. La place se rendit à discrétion. Les Languedociens firent un cruel abus de la victoire : ils rançonnèrent les officiers, envoyèrent les soldats aux galères, et pendirent un prêtre qui avait montré une exaltation imprudente pour la Sainte-Union. Ces événements se passaient en août. Montmorency rejoignit La Valette au moment où celui-ci apprenait par un espion la capitulation de Berre et la marche en avant du duc de Savoie. Charles-Emmanuel, en effet, s'était mis en mouvement pour aller secourir Graveson, mais arrivé à Grans, un rapport erronné lui apprit que le siège de Graveson avait été levé, et que La Valette et Montmorency avaient repassé la Durance. Il s'avança vers Orgon pour occuper cette place, qui gardait un des passages les plus fréquentés de la Durance, et ne connut qu'en arrivant la fausse marche qu'il avait faite, la prise de Graveson et la présence de La Valette et de Montmorency à Barbantane. Il eut un moment la pensée d'aller offrir le combat aux royalistes, mais il en fut détourné par ses conseillers, qui lui démontrèrent la force supérieure des ennemis en cavalerie, et Lesdiguières parcourant, sans trouver de résistance, la Haute-Provence, et frappant toutes les vigueries ligueuses de contributions de guerre. En ce moment, en effet, il reçut les supplications des villes du haut pays, qui imploraient sa protection. Il laissa Besaudun à Orgon pour tenir tête aux ennemis s'ils voulaient s'emparer de cette place, et remonta la Durance pour se rendre à Digne.

Besaudun n'avait avec lui que quatre cent cinquante arquebusiers et des vivres pour huit jours, et il était à quelques lieues seulement de l'armée ennemie. Il n'eut pas de peine à comprendre que le duc de Savoie voulait le perdre ou le déshonorer. Entre un refus honteux et une mort inévitable il n'hésita pas ;

il se fortifia le mieux qu'il lui fut possible sur un coteau et attendit les événements.

La Valette et Montmorency ne firent aucun mouvement vers Besaudun; ils entretenaient depuis quelque temps des intelligences dans Arles, et s'avancèrent avec toutes leurs forces vers cette ville. Ils firent descendre sept canons en bateaux par le Rhône, et, le 10 septembre, arrivèrent devant la place. L'artillerie et les troupes languedociennes se logèrent à Trinquetaille, les Provençaux campèrent à la Crau. On s'explique difficilement l'inaction des royalistes en ce moment; il est possible que leurs adhérents dans la ville aient reculé devant une manifestation en leur faveur. Quoiqu'il en soit ils ne firent aucune tentative d'attaque, et tournèrent, quelques jours après, leurs armes vers le château du Baron et la Camargue, qu'ils ravagèrent. La vue des enseignes ennemies avait fait naître cependant une profonde émotion dans Arles, et les consuls se hâtèrent d'écrire au duc de Savoie pour lui demander sa protection. Celui-ci était dans la Haute-Provence, en marche sur Digne, à la poursuite de Lesdiguières, qui venait de rentrer en Dauphiné pour se porter au secours de Grenoble menacé par huit mille Piémontais (1). Il jeta une garnison dans Digne et revint dans l'ouest de la Provence à marches forcées. A peine arrivé à Salon, il envoya Saint-Romans et Allamanon avec cent maîtres et cent arquebusiers à cheval à Arles. Ce secours redonna du courage aux

(1) Le duc de Savoie avait essayé de reporter la guerre sur le territoire de son principal ennemi, et il avait envoyé une armée de huit mille hommes envahir le Dauphiné et attaquer Grenoble. Ses troupes furent vaincues le 18 septembre à Poncharra, dans la vallée de Grésivaudan. Deux mille cinq cents soldats furent tués, les autres furent mis en fuite. Voyez : *Discours de la défaite de l'armée de Savoie faite par le sieur de Lesdiguières en la plaine de Pontcharra*. Dans les *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 354, 358, 623, 627.

habitants et intimidâ les royalistes, qui évacuèrent tout à fait le territoire : le duc de Montmorency rentra en Languedoc pour s'opposer aux armes de Joyeuse, et La Valette se dirigea vers les Alpes ; il passa le Rhône à Pont-Saint-Esprit, entra dans le comté de Grignan, se rendit en Dauphiné, et revint par cette province à Sisteron, où il arriva le 19 septembre.

La ville d'Arles était depuis quelque temps remplie de troubles et de révolte. Le lieutenant Pierre Biord s'était emparé du pouvoir et exerçait une effroyable tyrannie. Il avait fait élire consuls trois de ses seïdes : La Rivière, Bouccicaut et Gérard, un ambitieux, un brouillon, et un factieux. Son principal pourvoyeur de victimes était un homme grossier et haineux, nommé Rascllet. Biord, audacieux, éloquent, doué d'une imagination ardente, avait soulevé et entraîné à sa suite une populace exaltée et fanatique, qu'il avait le talent de passionner et de faire mouvoir au gré de ses désirs. La ville entière tremblait devant ce tyran. Les principaux citoyens d'Arles furent saisis et jetés en prison sous prétexte de complot contre sa vie et de trahison pour livrer la ville au duc de Montmorency. Rascllet et Bouccicaut avaient été les dénonciateurs de ces hommes de bien, Biord en fut le bourreau. Parmi les incarcérés se trouvaient les deux frères Bibion ; il les fit obséder de sollicitations dans leur cachot pour qu'ils révélassent le prétendu complot, leur promettant la vie sauve en récompense de leur déclaration. Ils s'y refusèrent avec indignation. Biord fit mettre alors l'aîné des deux frères à la torture ; il le fit suspendre à une poutre par les bras, une pierre de quatre-vingt-dix livres attachée aux pieds ; il lui fit labourer les cuisses avec un poignard, et ne pouvant obtenir de lui ni une signature, ni un aveu, il l'abandonna mourant dans son cachot pour exercer les mêmes cruautés sur son frère. Celui-ci ne put supporter longtemps ces supplices ; vaincu par la douleur, il avoua et signa tout ce

qu'on voulut lui faire avouer et signer. Sur ces déclarations arrachées par les tourments, Biord fit arrêter Vincent Aubert, Quinqueran, Robert de Chiavary, Beaujeu et ses deux fils, de Roquemartine, Aube, Paradis, les frères Meyran, de Cabanis, d'Usane, etc., les fit jeter en prison, et les soumit aux plus indignes traitements, faisant donner la question aux uns, menaçant les autres de la fureur populaire, refusant à plusieurs de l'eau et du pain.

Le duc de Savoie venait d'arriver à Salon, quand Biord, décidé à mettre la ville sous son autorité, assembla un Conseil général et fit nommer une députation, à la tête de laquelle il se plaça, qui vint le supplier d'entrer dans Arles, l'assurant que tous lui obéiraient dès qu'il se présenterait (1).

La comtesse de Sault avait reçu avis de cette députation ; elle craignit que de telles avances faites par une ville aussi importante que celle d'Arles n'entraînaient les autres villes de la province sous la domination du duc. Pour l'empêcher de se rendre à Arles, elle résolut de le forcer à entreprendre immédiatement le siège du Puech, pensant pouvoir mettre à exécution le complot tramé contre lui. L'attaque de cette place avait été déjà décidée en principe, et le duc avait promis de l'effectuer dès son retour de la Haute-Provence. La comtesse s'appuyant sur la situation intolérable que les fréquentes sorties de la garnison du Puech faisaient à la population et au commerce d'Aix, et prétextant que le duc allait conduire à Arles, pour les y laisser, les canons préparés pour le siège du Puech, fit décider par le Parlement qu'une députation serait envoyée auprès du duc afin de lui rappeler sa promesse. La chambre des Comptes,

(1) Fabrègues, dans ses *Mémoires*, dit que Biord avait fait précédemment un traité secret avec le duc qui le laissait gouverneur d'Arles. P. 217.

les procureurs du pays, les consuls, se firent représenter dans la députation pour lui donner plus de force et d'autorité, et la comtesse elle-même l'accompagna à Salon. Le duc reçut froidement son alliée, ne lui offrit même pas un logement dans l'hôtel qu'il habitait, et elle fut forcée de descendre chez son fils Créqui qui commandait une compagnie de l'armée.

A Salon comme à Berre un capitaine savoyard avait le gouvernement de la ville. La comtesse eut avec le duc une entrevue où elle s'exhala en récriminations et en plaintes amères ; elle lui dit : « Qu'elle n'ignorait pas combien le duc la tenait en sus-  
 « picion ; qu'elle avait les oreilles remplies des impostures que  
 « les siens faisaient résonner de toutes part contre elle et ses  
 « amis, dans l'intention bien évidente de lui jeter le peuple sur  
 « les bras ; que son cœur s'attristait de voir tant de braves et  
 « jeunes capitaines provençaux méprisés, décriés par les offi-  
 « ciers de Savoie, et éloignés par le duc des commandements  
 « qu'ils avaient si bien mérités ; qu'elle perdait toute espérance  
 « de voir les affaires tourner au bien, à cause de l'étrange et  
 « inespérée conduite du prince, et que pour ce qui la concer-  
 « nait personnellement, quoi qu'elle ne fut pas provençale, elle  
 « s'était mariée dans cette province, que ses enfants y étaient  
 « nés et y avaient tous leurs biens, et que, malgré qu'elle tint  
 « au pays par les liens du cœur et des intérêts, elle n'avait  
 « d'autre désir que de se retirer en *France*, auprès de sa  
 « mère ! » Le duc ayant voulu expliquer ces récriminations par le refus qu'il avait opposé à la demande du gouvernement de Berre pour Besaudun, elle s'irrita très-fort : « J'en aurois beau-  
 « coup d'occasions, Monsieur, dit-elle, de me plaindre pour  
 « avoir esté refusée après vous avoir fait tant de services, en la  
 « première requeste que je vous ai jamais faite pour un de  
 « nos plus affectionnés serviteurs, et mon plus grand regret,  
 « c'est de vous en avoir importuné. — Je le feray, adjousta Son

« Altesse, à mon retour d'Arles (1) ! » Elle répliqua que jamais elle ne lui en parlerait et le pria de lui permettre de se retirer.

La comtesse était décidée à rompre ouvertement, dut-elle se jeter dans les bras de La Valette; le duc, de son côté; ne garda plus de mesure : répondant, le lendemain, à la députation du Parlement, il dit : qu'à son retour d'Espagne il avait trouvé un grand changement dans la province, qu'il avait remarqué que chacun voulait y commander; que Meyrargues et le chevalier, son frère, *lui avaient joué de mauvais tours*; que Bésaudun lui avait demandé le gouvernement de Berre avec des menaces; que Fabrègues et quelques autres s'emportaient à toute heure en des discours séditieux, et qu'il était du devoir du Parlement de réprimer ces rebellions; que la comtesse portait son ambition trop haut; qu'il était résolu de ne plus souffrir qu'elle se mêlât des affaires de la province; qu'il ne voulait pas qu'on put dire qu'une femme gouvernât pendant qu'il était là, qu'il voulait bien lui accorder des faveurs, mais que le moment était arrivé de mettre un frein à son ambition; que pour lui, il avait à répondre de la province au roi que les États éliraient, et qu'il était obligé de prendre garde qu'il ne s'y passât rien qui put le faire blamer (2). Il finit en déclarant qu'il s'était engagé à aller à Arles et qu'il ne pouvait commencer le siège du Puech que cette affaire terminée.

Le 19 septembre Charles-Emmanuel partit en effet pour Arles, avec quatre cents cavaliers et dix-huit cents hommes de pied. Le consul La Rivière vint à sa rencontre et le pria de ne pas entrer dans la ville avec une troupe si nombreuse. Le duc, qui ne négligeait rien pour s'attirer la confiance des popu-

(1) *Mémoires de BESAUDUN.*

(2) GAUFRIDI, p. 726.

lations, ne prit avec lui que trois cents chevaux et laissa le reste de ses troupes au faubourg de Trinquetaille. Il fut reçu à Arles, le 22, avec un vif enthousiasme et aux cris de : *Vive le duc! Vive la messe!* Les habitants espéraient peut-être se débarrasser par le duc de la sanglante tyrannie de Biord et de la populace. Le lendemain, les dames de Fos, de Chiavary, de Beaujeu, etc., se présentèrent devant lui, couvertes de longs voiles de deuil, et se jetèrent à ses pieds en le suppliant de rendre la liberté à leurs époux ou de leur donner les moyens de justifier de leur innocence devant le Parlement. Le duc accueillit ces malheureuses femmes avec bonté et promit de leur donner satisfaction.

Quand le duc de Savoie avait voulu être reçu à Arles, il avait accepté l'influence et la popularité démagogique de Biord, mais c'était sur d'autres éléments qu'il comptait asseoir sa puissance et sa domination. La populace n'imposait sa tyrannie que par l'audace de son chef, il résolut de se défaire de Biord, dont l'ambition pouvait présenter des dangers, et d'intimider les factieux en se faisant octroyer la ville par les opprimés délivrés et reconnaissants. Il jeta les yeux pour atteindre ce but sur le consul La Rivière, esprit violent et ambitieux, âme vile et mercenaire. Celui-ci, aux sollicitations de Casaulx, s'était longtemps opposé au dessein de Biord de livrer Arles au duc, dessein qui avait été accompli, du reste, à son insu ; de là, chez lui, un désir personnel de se venger, qui, joint à ses instincts de cupidité, lui fit accepter le marché proposé par le prince : le duc lui promit dix mille écus et le gouvernement de la ville, s'il voulait le délivrer de Biord ; en retour La Rivière frappa le duc de stupeur et d'effroi en lui révélant le complot ourdi par la comtesse, Fabrègues, Casaulx et leurs amis contre sa vie.

Pierre Biord avait été très-irrité de la façon pleine d'aménité et de compassion avec laquelle le duc avait reçu les femmes de



ses victimes ; il ne se dissimulait pas tous les dangers qui pouvaient naître pour lui d'une procédure entamée devant le Parlement, et qui aurait mis au jour ses violences et ses abus d'autorité. Le duc devant faire une absence de deux jours pour se rendre à Fourques, que Meyrargues assiégeait, Biord rassembla ses amis les plus audacieux, parmi lesquels La Rivière, et leur déclara qu'il ne fallait pas que le duc remit les pieds dans la ville, et qu'on profiterait de son absence pour soulever le peuple contre le *souverain* qui depuis son arrivée n'avait eu des sourires que pour les traîtres. Les heures des discordes civiles sont celles des plus monstrueuses défaillances ! Allamanon, qui avait été admis aux conciliabules les plus secrets de la comtesse, était jaloux de Besaudun, et croyant que s'il restait attaché à son parti il n'y occuperait jamais qu'un rang subalterne, tandis qu'en passant dans celui du duc il pourrait venir immédiatement après Carcès, il s'était livré corps et âme au duc de Savoie. La Rivière, qui avait été cheveu-léger dans la compagnie de de Vins, commandée par Allamanon, courut le soir même raconter le complot à son ancien capitaine, qui se hâta d'en instruire le duc. Celui-ci épouvanté de tant d'embûches semées sous ses pas, résolut de se débarrasser de ses ennemis. Le lendemain il envoya chercher Biord, sous prétexte de lui donner ses derniers ordres à exécuter pendant son absence, mais à peine était-il entré dans son cabinet, que des soldats appostés dans une salle voisine se saisirent de lui et le garrottèrent. Biord se voyant trahi, jeta dit-on un tel cri, qu'il fut entendu dans tout le quartier. Personne ne se leva pour venger ce tyran, qui fut dirigé avec quelques-uns de ses complices sur le château de Salon, et plus tard transféré à Aix pour y être jugé par le Parlement.

Le duc de Savoie rassembla immédiatement l'archevêque, le clergé, les notables de la ville, et ne manqua pas de faire valoir devant eux cet acte de fermeté comme une preuve de son atta-

chement pour Arles et de son zèle pour le bien public. Voulant conserver une action puissante sur la ville, en paraissant lui laisser cependant toute sa liberté, il nomma gouverneur de la ville le premier consul La Rivière, et lui accorda une garde composée d'une compagnie de cheveu-légers, avec cinq compagnies d'infanterie dont il donna le commandement aux amis les plus intimes du consul. Il mit Saint-Romans en garnison dans Fourques, pour soutenir La Rivière, et au besoin le surveiller, ainsi que quelques compagnies dans Trinquetaille, sous prétexte de fortifications à édifier, mais en réalité pour avoir toujours à Arles une force imposante en cas d'événement. Cela fait il reprit la route de Salon, laissant les habitants pénétrés d'admiration pour sa fermeté et de reconnaissance pour sa clémence, emmenant avec lui Beaujeu, Cabanis et plusieurs autres gentilshommes, qui devaient comparaître comme accusateurs de Biord devant la Cour.

Il arrivait à peine à Salon quand il apprit que la comtesse venait de faire élire procureurs du pays, pour l'année 1592, quatre de ses créatures les plus aveuglément dévouées : Meyrargues, Rabasse, Gaspard Honorat et Lieutaud. Le duc sentit vivement le coup qui lui était porté par la comtesse, et encore sous l'impression de la révélation que lui avait faite La Rivière, il se crut perdu s'il ne se débarrassait promptement de son étrange alliée. Dès ce moment sa résolution fut arrêtée. Il dissimula son ressentiment, et comme Meyrargues se trouvait à Salon, il le félicita avec de grandes démonstrations d'amitié, et l'envoya à Aix hâter les préparatifs nécessaires pour le siège du Puech, écrivant aux procureurs du pays qu'il commencerait le siège dès que les vivres seraient préparés. Mais il manda auprès de lui du Laurens et deux autres conseillers, pour jeter les bases d'un complot qui consistait à faire appeler le duc à Aix pendant qu'il serait devant le Puech, en même temps qu'ils fomen-

teraient une sédition carciste en sa faveur, qui lui permettrait, sous forme de déférence pour l'opinion populaire, de saisir la comtesse de Sault et de la faire jeter en prison. Cela convenu, il fit appeler les amis les plus intimes du comte de Carcès et leur proposa un accommodement; puis, le même jour, il envoya vers lui, à Avignon, lui promettant, s'il voulait faire alliance, de rétablir son autorité en Provence avec plus de lustre que par le passé, et ne demandant en retour que son amitié, « de laquelle estant assuré, il désiroit se retirer en son païs, et « le laisser chef de la Ligue à sa place ». Le comte de Carcès était depuis longtemps préparé à accepter cette éventualité; il écrivit à tous ses amis de prêter l'appui de leur crédit au duc. Charles-Emmanuel trouvait dans son alliance avec Carcès des satisfactions pour ses rancunes et pour son ambition: il ruinait le parti de la comtesse et espérait pouvoir, au moment où l'Espagne montrait tout son mauvais vouloir à le secourir, se faire pardonner par le duc de Mayenne, mari de la belle-mère de Carcès, son intervention en Provence (1), et obtenir quelques secours de ce côté. Son union avec Carcès lui créa, à Aix, un parti sur lequel il s'appuya pour l'exécution de son projet.

Le 5 octobre, il vint mettre le siège devant le Puech, que commandait Saint-Cannat, et conduisit les opérations avec une très-grande nonchalance. Pendant ce temps il faisait couler dans Aix des soldats et y entretenait des affidés qui recrutaient des partisans dans le Parlement et auprès des personnes les plus influentes. Pour mieux tromper la comtesse sur ses véritables intentions, il redoublait auprès d'elle d'amitié et de pro-

(1) « J'ajouterai encores icy que ledict duc de Mayenne n'a jamais désiré « que Savoie prit pied au pays de Provence, luy ayant dès le commence-  
« ment refusé un pouvoir pour y commander, qu'il a longtemps pour-  
« suivi et eust volontiers achepté et payé bien chèrement. » *Mémoires de VILLEROY*, p. 238.

messes : « Madame, lui écrivait-il, sy vous voulez donner  
« l'oreille à tous mes ennemis, il ne leur manquera point d'in-  
« ventions pour m'esloigner de vos bonnes grâces ; mais croyés  
« que vous n'avés ni n'aurés jamais un plus fidèle serviteur que  
« moy. Les effects vous le feront paroistre. Je n'en céderoi  
« point d'affection à Messieurs Fabrègues et de Guiran, et sur  
« ceste querelle je me voudrois battre contre tout le monde (1).»  
Le 13 octobre, le Parlement décida que le duc serait prié de  
se rendre à Aix pour éclairer la Cour sur les affaires d'Arles ;  
du Laurens et trois conseillers lui furent envoyés pour lui trans-  
mettre ce vœu et l'accompagner. Le 15 il quitta le camp du  
Puech avec une escorte de quatre cents arquebusiers à cheval  
savoyards, si subitement qu'on n'apprit son arrivée à Aix qu'en  
voyant entrer sa maison. Les consuls et les procureurs du pays  
n'eurent pas le temps de faire préparer leurs chevaux et vinrent  
à pied à sa rencontre. Ils le trouvèrent se disposant à passer la  
porte entouré de quelques notables qui, mieux avisés, étaient  
venus l'attendre à une certaine distance des remparts. Le pre-  
mier consul commençait à peine sa harangue, quand Vitelly  
sortant de la ville au galop de son cheval, l'interrompit en  
disant au duc qu'une sédition s'organisait aux cris de : *Fore  
Savoyard !* et qu'il y aurait danger pour lui à aller plus avant.  
Ce n'était là qu'un mensonge convenu d'avance. Le duc, sans  
s'arrêter davantage, poussa son cheval et entra à Aix, suivi de  
ses cavaliers qui, l'arquebuse au poingt criaient : *Tue ! Tue !* et  
se répandirent dans tous les quartiers semant l'alarme et la  
terreur sur leur passage.

Les carcistes, ainsi que les membres du Parlement qui  
avaient été vaincus dans la *journée du palais*, accoururent à  
sa rencontre en poussant les cris de : *Vive son Altesse ! Dehors*

(1) *Mémoires de BESAUDUN.*

*la comtesse !* En quelques instants Aix se remplit de bruit et de tumulte ; Guiran et Rabasse furent assaillis et poursuivis avec des menaces de mort, un capitaine de quartier nommé par la comtesse, qui cherchait à rallier ses hommes, fut tué. Magnan, Rogiers, de Chasteuil, accompagnés de trois conseillers au Parlement, et conduisant avec eux un attroupement considérable, se dirigèrent vers la demeure de la comtesse de Sault et l'arrêtèrent, ainsi que Guiran qui s'était réfugié auprès d'elle.

Quand Magnan et Chasteuil entrèrent dans l'appartement de la comtesse, cette femme, à laquelle on ne peut refuser un courage et une énergie que beaucoup d'hommes envieraient, s'avança vers eux toute frémissante d'indignation et de colère : « Voilà donc, s'écria-t-elle, le remerciement que me fait le « duc ? Voilà donc la récompense de mes bons offices ? Je « suis assaillie par des gens auxquels j'ai sauvé la vie ! qui « donc l'assure qu'il ne courra pas quelque jour la même « fortune par les mêmes gens qu'il emploie aujourd'hui contre « moi ? » En entendant ces paroles, Magnan dit à ses hommes : « Qu'attendons-nous ! que ne faisons-nous ce qui nous a été « commandé ? — Faites, faites hardiment ce que vous voudrez, « répliqua la comtesse, croyant qu'on voulait l'assassiner, « assurément vous ne me trouverez pas assez lâche que de « vouloir tenir la vie de celui qui vous envoie ! J'ai assez de « parents, assez d'amis pour me promettre que ma mort ne « demeurera pas sans vengeance ! Il tente en vain de m'ébran- « ler, de m'intimider, je résisterai toujours de tout mon pou- « voir aux entreprises qu'il fait pour envahir la province ! et « vous, Messieurs, dit-elle en s'adressant aux conseillers qui « étaient présents, vous qui tenez du roi votre autorité, qui « ne l'avez que pour faire valoir la sienne, approuvez-vous un « procédé si violent ? Appuyez-vous par votre présence les « voies de faits dont vous êtes témoins ? Autorisez-vous l'audace

« d'un étranger qui met la main, ce semble, de votre consentement, sur le plus beau fleuron de la couronne de France! »

Les conseillers au Parlement et les officiers du duc furent effrayés de tant de courage uni à tant d'éloquence, ils se retirèrent emmenant Guiran prisonnier; mais Chasteuil ne tarda pas à revenir, suivi de quelques gardes qu'il plaça à la porte des appartements de la comtesse et de son fils Créqui. Quelques instants après Alexandre Vitelly survint, qui dit à la comtesse qu'elle eût à se préparer à sortir de la ville. Elle accueillit cet ordre avec un sourire de résignation, mais quand elle apprit qu'on allait la diriger sur le château de Salon, elle refusa d'obéir disant : qu'il n'y avait dans cette place qu'une garnison d'Espagnols, et qu'avant de se laisser livrer à des étrangers elle se ferait mettre en pièces (1). Elle resta prisonnière sous la garde des soldats du duc. Guiran, Rabasse, Fabrègues furent jetés en prison; en revanche on rendit la liberté à Agar, Joannis, Puget, Désidéri, détenus au château de Mérieux depuis la *journée du Palais*.

Le coup d'état de la Ligue savoyarde était consommé; sur l'appellation du conseil de ville, le Parlement cassa les consuls récemment élus, et nomma à leur place : Allamanon, Nicolas Audibert, Antoine Duranty et Denys Brueys, tous dévoués au comte de Carcès. Le chevalier de Chasteuil, Magnan, Rogiers, Alphéran, Mimata, furent nommés capitaines de quartier.

Quand le duc eut ainsi pourvu toutes les places de ses créatures, il envoya Riddes, un de ses affidés, à Marseille, porteur de lettres pour Besaudun, Casaulx et les consuls. Sa lettre aux consuls était pleine d'ambiguïté; il leur disait : qu'une émotion soulevée contre la comtesse avait mis sa vie en danger, mais qu'il avait si bien étouffé ce feu, qu'il pouvait assurer que cette

(1) *Mémoires de BESAUDUN.*

dame n'avait plus rien à craindre pour sa personne, et que le peuple n'oserait plus s'emporter après ce qu'il avait fait. Celles à Besaudun et à Casaulx étaient plus sèches et plus menaçantes ; elles portaient : que la comtesse avait été dans un grand danger, qu'elle avait couru fortune de la vie, et qu'il avait fallu que le duc lui donnât des gardes pour la mettre en sûreté ; qu'il leur transmettait cet avis afin qu'ils prissent soin qu'il ne se passât rien de tumultueux à Marseille, car si on en venait à ces termes, *il y avait des gens dans Aix qui pourraient bien le payer.*

Besaudun, Casaulx, les consuls, la population marseillaise, en apprenant les événements qui venaient de se passer, firent éclater la plus vive indignation. Besaudun fit prendre les armes à la milice, Casaulx fit sequestrer la galère du duc de Savoie, et fit garder Riddes à vue dans ses appartements, pour l'empêcher de faire des brigues et de rallier son parti. Dans un conseil général assemblé quelques jours après, Besaudun parla avec violence contre le duc ; Casaulx, que son tempérament fougueux poussait toujours aux résolutions extrêmes, représenta le lieutenant Biord et la comtesse comme des victimes du duc, il proposa de s'opposer, les armes à la main, à l'usurpation qu'il méditait, et, à l'unanimité, fit décider : que la ville resterait sous l'obéissance de la couronne de France, qu'elle ne reconnaîtrait jamais l'autorité du duc de Savoie, n'aurait avec lui *aucune conférence ni trafic*, et ne recevrait des ordres que du duc de Mayenne, en attendant la nomination d'un roi catholique.

Le duc était revenu sous les murs du Puech ; quand il connut les résolutions adoptées par les Marseillais, il fit veiller de plus près sur la comtesse, et la menaça même de la faire conduire au château de Nice par Jeannetin Sforza, capitaine de ses gardes, si elle n'écrivait à ses amis de Marseille de rester dans leur devoir de fidélité envers le duc, ce qu'elle fit en effet, pour

se réserver l'avenir. La comtesse, qui redoutait surtout d'être retenue prisonnière hors de France, avait conçu, dès le jour de son arrestation, la pensée de s'évader. Le 22 octobre, ayant provoqué chez elle des sueurs abondantes, elle fit appeler un médecin, auquel elle persuada qu'elle avait un besoin extrême de prendre médecine. Le soir, son apothicaire, Berthier, gagné à sa cause, lui apporta son remède et fit éloigner les gardes de son appartement. Quand elle se trouva ainsi débarrassée de ses surveillants, elle fit mettre à sa place, dans son lit, une de ses filles de chambre nommée Herbin ; s'étant ensuite revêtue d'un costume d'ouvrier, elle se couvrit le menton d'une fausse barbe, monta, par un escalier dérobé, au plus haut étage de la maison avec son fils déguisé en jardinier, et passa par une lucarne sur les toits d'une maison voisine dont le propriétaire lui était dévoué. Elle avait avec elle Fabrot, son domestique, qui les conduisit jusqu'à la porte Saint-Jean. En passant devant le corps de garde, et la nuit n'étant pas faite encore, le capitaine de service la reconnut et se disposait à appeler à l'aide et à l'arrêter, quand Fabrot, qui vit le mouvement, lui mit dans la main une bourse pleine d'or. Les trois fugitifs s'avancèrent rapidement dans la campagne et trouvèrent, à quelque distance de la ville, d'Oize qui les attendait avec deux chevaux. La comtesse, qui n'était jamais allée qu'en carrosse, sauta résolument en selle et partit au galop suivie de son fils, se dirigeant sur Marseille, où ils arrivèrent à minuit.

Pendant ce temps, Allamanon, qui était plus spécialement chargé de veiller sur la comtesse, s'impatientant du silence qui régnait dans l'appartement, entra et trouva la demoiselle Herbin qui, le visage tourné contre la muraille, feignait de dormir ; il se retira une première fois, mais étant revenu peu de temps après, il tira brusquement les rideaux et reconnut la supercherie. Tous les gardes entrèrent à l'appel de leur capitaine ;



on chercha vainement la comtesse, non-seulement dans sa maison, mais encore dans toute la ville, et principalement dans les couvents, où on supposait qu'elle avait pu trouver un asile. Son maître d'hôtel, arrêté ainsi que tous ses domestiques, avoua le premier les moyens d'évasion et déclara qu'elle devait être rendue depuis longtemps à Marseille.

Le duc fut au désespoir ; il écrivait à sa femme, parlant de la comtesse de Sault : *donna piu arrabiata non vidi giammai di questa !* Je n'ai jamais connu de femme plus enragée que celle-là. Il fit informer contre la comtesse et la fit décréter de prise de corps ; il appela auprès de lui le comte de Carcès, le nomma son lieutenant général, et lui donna le commandement l'armée, dont il conserva la haute direction, et enfin, persuadé que la comtesse allait lui jeter Marseille sur les bras, il retourna au Puech pour en presser le siège et pouvoir ensuite être plus libre dans ses mouvements.

Forbin Saint-Cannat défendait la place avec un grand courage et une rare intelligence. Le duc augmenta le nombre de ses batteries, et ayant entamé le rempart par un feu longtemps soutenu, il donna deux assauts, qui échouèrent. Dans le premier, il laissa sur la brèche plusieurs capitaines espagnols, parmi lesquels le baron de Montfort, dans le deuxième, qui fut livré avec des régiments provençaux, le seigneur de Rogiers fut tué. Saint-Cannat, qui n'avait avec lui que deux cent cinquante hommes, combattit comme un simple soldat ; armé d'une arquebuse et toujours le premier sur la brèche, il repoussait les assaillants en même temps qu'il dirigeait la défense générale, soutenant par son sang-froid et son intrépidité le courage de sa petite garnison. Le 5 novembre, le duc apprit en même temps que La Valette et Lesdiguières venaient de faire leur jonction à Digne et se préparaient à venir au secours du Puech, pendant que Montmorency entrait en Provence pour ravager le territoire

d'Arles. De grandes pluies qui survinrent lui semblèrent un prétexte favorable de se retirer ; s'appuyant, en effet, sur la rigueur de la saison et le mauvais état de ses travaux d'attaque ruinés par des torrents de pluie, il leva le siège le 7 novembre, après avoir tiré deux mille cinq cents coups de canon et livré deux assauts.

Le duc de Savoie en rompant avec la comtesse de Sault n'ignorait pas que celle-ci allait faire un effort suprême pour soulever la province contre son autorité ; mais dans ce moment son crédit paraissait être supérieur au sien. Ce qui lui importait cependant, c'était de garder Marseille dans ses intérêts, et d'attirer sous ses enseignes la fraction de la noblesse hostile à la comtesse. Pour parvenir plus sûrement à ce but, il avait fait une alliance avec le comte de Carcès, qui possédait dans Marseille un parti assez nombreux, et comptait plusieurs gentilshommes influents parmi ses amis. Carcès, auquel toutes les alliances étaient bonnes, n'avait pas hésité, il était arrivé à Aix accompagné de son neveu, le marquis de Trans, de la Molle, de Seillanç, d'Aups, de Romoles et de quelques autres seigneurs. Le duc envoya à sa rencontre le marquis d'Este, suivi d'un nombreux cortège. Depuis longtemps on n'avait vu le comte de Carcès à Aix ; il y fut reçu par le Parlement et les consuls avec de grandes démonstrations d'amitié.

La population de Marseille, de son côté, avait accueilli la comtesse de Sault avec enthousiasme. Les élections municipales ayant eu lieu sur ces entrefaites, Charles Casaulx obtint le chaperon consulaire, objet de son ambition, et commença à exercer sur la ville cette autorité dictatoriale qui lui valut le surnom de *tyranneau*. Casaulx était du reste digne de jouer un grand rôle dans ces temps orageux : d'une haute stature, ayant l'éloquence de la place publique, passionné, dévoré d'ambition, d'un courage à toute épreuve, avide de domination, il rêva d'être

le chef d'une république marseillaise, et son esprit obscurci par cette idée insensée ne recula pas même devant les moyens les plus violents et les plus condamnables. Le duc de Savoie répondit aux manifestations marseillaises en mettant la comtesse et ses amis les plus dévoués hors la loi : le Parlement qu'on avait vu naguères si rampant devant les volontés de la dame de Sault, la décréta d'ajournement personnel, sous l'accusation d'avoir voulu livrer Aix aux royalistes (1). La Cour rendit un arrêt de prise de corps contre Fabri de Fabrègues, Guiran, Rabasse et le teinturier Perrinet, ainsi que contre les capitaines de quartier de l'année précédente.

Besaudun et Casaulx ne se dissimulèrent pas que le duc allait faire une tentative armée sur Marseille, et prirent leurs précautions en prévision de cette éventualité. Charles-Emmanuel, en effet, sous le prétexte d'exécuter l'arrêt du Parlement contre la comtesse, ordonna au baron de Méolhon, gouverneur du fort de Notre-Dame de la Garde, de s'emparer de l'abbaye de Saint-Victor, pour avoir une position formidable si les Marseillais refusaient de lui livrer son ennemie. Dans la nuit du 16 novembre, les moines de Saint-Victor livrèrent l'abbaye à Méolhon, qui l'occupa militairement avec deux cents cuirasses et quatre cents arquebusiers. Le lendemain, les conseillers de Flottes, de Vento, de Villeneuve et l'avocat général du Laurens, commissaires du Parlement, accompagnés du comte de Carcès, de Trans et de Saint-Romans, entrèrent dans le monastère pour signifier et faire exécuter l'arrêt rendu contre la comtesse. En même temps le duc quittait Aix avec l'armée et se dirigeait vers

(1) «..... l'accusant d'avoir voulu mettre la ville d'Aix entre les mains  
« de M. de La Valette, et que, pour cest effet, le sieur de Montaud luy  
« estoit venu parler une nuict dans Aix, où il avoit un moyen d'entrer  
« secrètement. » *Mémoires de BESAUDUN.*

Marseille, où il campa à peu de distance des murailles, commettant d'iniques déprédations sur tout le territoire.

La plus grande émotion régnait à Marseille. Des cris d'indignation et de colère s'élevèrent de toute part, et on fit connaître aux délégués du Parlement qu'ils eussent à quitter la place s'ils ne voulaient pas être traités en ennemis. Casaulx sortit de l'Hôtel de ville couvert d'une cuirasse, « la mandille de veloux » dessus avecq le chaperon sur la mandille », et l'épée à la main. La population tout entière suivit son premier consul et descendit en armes dans la rue. Casaulx parcourut la ville ; il fit dresser une batterie à la tour Saint-Jean, vis-à-vis l'abbaye, l'arma de canons, et donna l'ordre de confisquer les avirons et les gouvernails des bâtiments et barques qui étaient dans le port, pour empêcher les partisans du duc et du comte de Carcès de traverser l'eau pour aller rejoindre Méolhon. L'enthousiasme le plus grand animait les Marseillais. Une deuxième batterie fut élevée au fond du port. Casaulx fit sommer le baron de Méolhon d'évacuer le monastère ; sur la réponse de celui-ci, qu'il ne l'abandonnerait que lorsque on aurait livré la comtesse au Parlement, il assembla un conseil de ville pour prendre une dernière résolution. Tous les chefs de famille furent convoqués ; jamais assemblée municipale n'avait été plus nombreuse. On décida qu'on refuserait l'obéissance au Parlement, qu'on ne reconnaîtrait d'autre autorité que celle du duc de Mayenne, que Méolhon serait sommé de nouveau d'évacuer l'abbaye, et que sur son refus on ouvrirait le feu. A peine ces résolutions étaient-elles prises, que Besaudun monta au faite de l'Hôtel de ville et arbora une bannière en soie rouge portant les armes de France. A cette vue le peuple poussa de telles acclamations qu'elles furent entendues de Saint-Victor. Les marchands réunis offrirent spontanément soixante-quinze mille livres pour les frais de la défense, et la comtesse de Sault qui, au milieu de ce

tumulte et de cette effervescence se trouvait dans son élément, écrivit au nom des Marseillais, à La Valette et à Montmorency, que la ville se mettait sous leur protection si le duc de Savoie venait en faire le siège.

Le baron de Méolhon ayant de nouveau refusé de se retirer dans le fort de Notre-Dame de la Garde, le feu commença le 19. En même temps que les batteries, servies par les commerçants et les marins, battaient les antiques murailles du monastère, Casaulx faisait fermer les portes de Marseille et confiait la garde des remparts aux habitants des hauts quartiers. Le fort de Notre-Dame essaya de tirer sur la ville, mais n'étant armé qu'avec des pièces de petit calibre, ses boulets n'atteignirent que les maisons les plus rapprochées, et ne firent d'autre mal que de blesser une jeune fille dans la rue. Pendant trois jours que dura le feu, les boutiques restèrent ouvertes et les transactions commerciales ne cessèrent point. Méolhon avait compté sur un mouvement populaire en sa faveur, et tous les rapports qui lui arrivaient constataient l'unanimité qui régnait dans la population : il renvoya les commissaires du Parlement à Notre-Dame de la Garde et entra en négociation par l'intermédiaire du prieur de Saint-Victor. Ce religieux se présenta à l'Hôtel de ville, et il fut convenu que le baron de Méolhon déclarerait s'être emparé du monastère dans l'intérêt du bien public, mais que mieux éclairé sur les véritables sentiments du peuple, il l'évacuerait pour en éviter la ruine ; qu'il le remettrait aux mains du Prieur et des moines, et que la bonne intelligence qui avait toujours régné entre la garnison du fort Notre-Dame et les habitants serait continuée comme par le passé (1). Huit jours après s'être emparé de l'abbaye, le 24 novembre, le baron de Méolhon se retira, et ses troupes furent remplacées par une

(1) *Mémoires de BAUSSET.*

compagnie de cent Marseillais, sous les ordres de Fabio, fils de Casaulx. Le duc de Savoie évacua le territoire, et Marseille célébra par des illuminations splendides et une procession générale, le succès qui avait couronné ses efforts pour maintenir son indépendance.

Pendant que la comtesse de Sault était retenue prisonnière et s'évadait, des événements de guerre d'une assez haute importance s'accomplissaient dans le haut pays. Lesdiguières descendit du Dauphiné avec un corps de cavalerie, longea la vallée de Barcelonnette et entra en Provence, se dirigeant vers Digne où il fut rejoint par La Valette qui lui amena de l'artillerie et deux mille fantassins pris à Sisteron. Avant d'entreprendre le siège de Digne, les deux chefs royalistes voulurent s'emparer du château de Gaubert, petit village taxé à trois feux et situé à deux lieues seulement de la ville. Les royalistes passèrent la Bléone au dessous de Malijai et se présentèrent devant la place. Gaubert était commandé par un soldat cruel et grossier connu sous le nom de : *lou sautaïré de Barles*, qualification qu'on lui avait donnée à cause du grand nombre de prix qu'il avait remporté dans les fêtes de villages. C'était, comme on disait alors, un excellent *picoreur*, que les malheurs du temps avaient fait capitaine. On l'avait mis à Gaubert afin que de cette position il put couvrir Digne et inquiéter Sisteron. Le *sautaïré* n'avait avec lui que vingt-trois hommes ; il soutint d'abord bravement l'attaque et tua plusieurs soldats royalistes ; mais les canons ennemis ayant fait une brèche aux murailles, il demanda bientôt à parlementer. La Valette y consentit à la condition que les hostilités ne seraient pas suspendues et désigna le gentilhomme d'Entraix pour traiter. Pendant les pourparlers, les assiégeants s'apercevant que la brèche était mal gardée, une compagnie pénétra dans le château et s'en empara. Le *sautaïre* et ses compagnons, traduits devant le prévôt, furent condamnés à

mort et pendus le même jour aux ormeaux de la place du village.

Le lendemain l'armée royale campa devant Digne. Les habitants avaient fait de grands préparatifs de défense : ils avaient réparé et armé un petit fort, sur la montagne de Saint-Vincent, mis garnison dans l'église de Notre-Dame du Bourg, rasé un couvent de Cordeliers et divers édifices placés en dehors de la ville, et complété les fortifications. Le 1<sup>er</sup> novembre, Lesdiguière et La Valette attaquèrent le fort de la montagne Saint-Vincent, qui se défendit pendant toute la journée ; mais dans la nuit qui suivit, la garnison ayant reconnu l'impossibilité de tenir plus longtemps, l'incendia et se replia sur Digne. L'église de Notre-Dame du Bourg, située dans le faubourg, fit une résistance plus longue. La Valette tenta plusieurs fois de la forcer, mais ne pouvant y parvenir, il se décida à la battre avec le canon. Cinquante-quatre volées suffirent pour déloger ses défenseurs, qui n'abandonnèrent leurs positions que pour s'établir au dessus de la voûte, d'où ils continuèrent à faire sur les royalistes un feu plongeant très-meurtrier. Un étroit passage pouvait seul conduire les assaillants dans les réduits occupés par les ligueurs ; Lesdiguières et La Valette tentèrent vainement de pénétrer jusqu'à eux ; les obstacles entassés dans l'obscur escalier et les coups de feu multipliés qui atteignaient les hommes qui se présentaient les obligèrent de cesser le combat. Ils proposèrent alors aux ligueurs une capitulation honorable en les menaçant d'incendier l'église s'ils ne l'acceptaient. Les ligueurs se rendirent la vie sauve. Ils étaient trente.

Les royalistes maîtres du fort extérieur et des faubourgs entourèrent la ville et commencèrent un feu d'artillerie très-violent. Le gouverneur Saint-Jeannet pourvut avec rapidité et une grande intelligence à tous les moyens de défense. Les habitants et une compagnie d'arquebusiers, sous le commandement

de Jehan Romain, se portèrent avec ardeur au combat; mais les boulets ayant bientôt fait de grands dégats dans la ville et ouvert deux larges brèches aux remparts, l'alarme se répandit parmi les assiégés. L'exemple terrible de Gaubert poursuivait une partie des habitants et leur inspirait une profonde terreur; l'autre partie, qui détestait la Ligue, profita de ce moment de défaillance. Il s'éleva dans la place un murmure général contre Saint-Jeannet, et en face d'un péril imminent, on ne tarda pas à passer à la sédition et aux violences. Saint-Jeannet menacé de voir la population se joindre aux assiégeants contre la garnison, fit aux ennemis des propositions de capitulation, qui furent acceptées le 4 novembre et complètement ratifiées et signées le 9. Aux termes du traité, la ville s'obligeait à payer à Lesdiguières, une somme de trois mille quarante-un écus, cent vingt-huit charges de blé et deux cent cinquante charges d'avoine; à La Valette, sept mille trois cent sept écus, trois cent trente-quatre charges de blé, deux cent quatre-vingt-cinq charges d'avoine, plus les frais de l'artillerie évalués à la somme de trois mille huit cents écus (1). Le gouverneur, après avoir fait proclamer Henri IV, donna le commandement de la ville à Des Crottes, et quittant Lesdiguières, se dirigea vers le Puech qu'assiégeait le duc de Savoie. Lesdiguières exigea des otages pris parmi les fils des premières familles de Digne, comme sûreté de sa créance, et les emmena prisonniers à Puymore, en Dauphiné.

La Valette s'était éloigné précipitamment de Digne sur la nouvelle que Saint-Cannat, assiégé par une armée nombreuse et battu par une artillerie formidable, était sur le point de succomber. En arrivant à Pertuis, il apprit que le siège était levé :

(1) *Histoire du département des Basses-Alpes*, par M. l'abbé FÉRAUD, p. 207.



il envoya de Sansous prendre le commandement du Puech, avec deux compagnies de carabins, et rappela Saint-Cannat, qui avait besoin de repos et qu'il désirait, en outre, avoir auprès de lui pendant ses opérations dans la Haute-Provence. Il remonta de nouveau dans la viguerie de Digne et vint mettre le siège devant Beynes. C'était une place située entre l'Asse et le Verdon, au sommet d'une montagne assez élevée, commandant tous les environs, empêchant le passage de l'Asse et coupant la route qui conduisait à Aix. Le château, défendu par sa position naturelle au milieu des rochers et par de très-forts ouvrages, paraissait devoir nécessiter un siège long et difficile ; La Valette se borna à établir une ligne de blocus, et ayant appris que Carcès marchait contre lui, il vint se cantonner dans le village de Mezel.

Le duc de Savoie, en effet, avait donné l'ordre au comte de Carcès d'aller secourir Beynes avec mille fantassins et trois cents chevaux. En arrivant à Valensolle, Carcès apprit le passage, non loin de là, de don César d'Avalos, jeune gentilhomme napolitain qui amenait au duc trois cents hommes à cheval, et le fit prier de se joindre à lui. Don César d'Avalos avait plus de fortune et d'orgueil que de talents militaires ; il vivait au milieu de sa petite troupe comme un prince dans son palais, et avait quitté l'Italie annonçant à tous ses amis qu'il n'allait en Provence que pour s'emparer des *due picorini*, des deux petits garçons, désignant par ces termes de mépris La Valette et Lesdiguières. Les ligueurs arrivèrent à Estoublon, petit village à quelques lieues de Beynes. Carcès divisa son armée en trois corps et s'avança vers la place assiégée, qu'il ravitailla, et dans laquelle il laissa un supplément de garnison. On ignore les motifs qui empêchèrent La Valette d'attaquer des troupes peu nombreuses et fatiguées par plusieurs jours de marches forcées ; ce fut probablement une faute de sa part,

qu'il ne tarda pas, du reste, à reconnaître, car il envoya Buoux harceler l'ennemi, qui avait repris la route de Valensolle. Buoux ne put atteindre que quelques trainards, et quand il arriva sous les murs de cette place, Carcès l'avait déjà quittée y laissant des hommes et des vivres, et s'était dirigé sur Aix, où il fut accueilli par le duc de Savoie avec les plus grands éloges.

La Valette était encore à Mezel quand il apprit la mort de Regnaud d'Allen, qui commandait à Pertuis ; il le remplaça par le marquis de Forbin-Solliès, et renvoya Valavoire dans son gouvernement de Saint-Maximin. Il dirigea ses troupes vers leurs garnisons et remonta à Manosque, où il s'occupa de réorganiser les cadres de son armée. Il cassa plusieurs de ses capitaines d'infanterie, qui étaient de la plus grande incapacité ; il compléta l'armement de sa cavalerie, presque uniquement composée de Provençaux ; il forma deux nouveaux régiments d'infanterie, qu'il confia à Mesplez, le défenseur de Berre, et à Ramefort ; enfin il fit un règlement qui forçait les villes à nourrir et à payer leur garnison, quand elles n'étaient pas en expédition (1). Le mois de décembre était arrivé, et il était difficile par cette rude saison de mettre en campagne une armée qui n'était que médiocrement pourvue d'objets de campement. En attendant le retour du printemps, il fit occuper et fortifier Vinon par Mesplez.

Cette place était assise sur le Verdon et pouvait lui être plus tard d'une grande nécessité pour traverser la Durance. Vinon lui importait du reste à un point de vue plus immédiat, car il était le lieu de passage obligé pour la traite des blés qui descendaient des montagnes dans la Basse-Provence. Au fond, si le duc de Savoie voulait s'opposer à cette entreprise et se rencontrer avec lui, il n'était pas fâché que l'affaire eût lieu dans les

(1) *Mémoires de DU VIRAILH.*

environs de cette ville, située à peu de distance de Riez et de Manosque, deux places fortes qui lui obéissaient et dans lesquelles, en cas d'insuccès, il pouvait se retirer, tandis que le duc ne possédait dans la contrée que Saint-Paul et Rians, villages ouverts et incapables d'abriter pendant vingt-quatre heures une armée en retraite.

Mesplez entra dans Vinon avec vingt-cinq ou trente maîtres et quatre cents arquebusiers. Le duc de Savoie, qui ne voulait pas voir les royalistes s'établir sur ce point, dont il comprenait en ce moment toute l'importance au point de vue stratégique et commercial, partit d'Aix pour aller le déloger, ayant avec lui ses principaux lieutenants, deux mille cinq cents arquebusiers, mille hommes de cavalerie et deux canons. Arrivé à Rians, il passa ses troupes en revue et se rendit le lendemain devant Vinon, dont il commença immédiatement le siège. Mesplez ne se laissa ni surprendre ni intimider par le nombre de ses ennemis ; à une sommation de se rendre qui lui fut faite, il répondit par un feu soutenu d'arquebuses, et soutint pendant trois jours les attaques réitérées du duc.

La Valette était en ce moment à Oraison. Dès qu'il connut la marche des ligueurs, il envoya messages sur messages à Lesdiguières et à Gouvernet pour qu'il vinssent l'aider à sauver Vinon et la vaillante troupe de Mesplez ; mais les Dauphinois ne paraissant pas, il réunit son armée à Riez et se mit en route (1). Il passa la Durance à la tête de huit cents arquebusiers et de cinq cent cinquante maîtres, et tira droit sur Vinon pour encourager par sa présence la résistance des assiégés.

(1) Lesdiguières, toujours prudent quand il s'agissait de ses intérêts ou de ceux de ses soldats, n'entra en Provence que lorsque La Valette lui avait fait parvenir les fonds nécessaires à la campagne : « Il falloit que l'argent fust à Serres pour que Desdiguières prit la route de Provence ! » dit un ancien historien. Cette fois La Valette était en retard avec son allié.

Après avoir jugé de l'assiette du camp du prince et de la disposition de son armée, il se retira, repassa la Durance à Corbières, où il logea une partie de sa cavalerie, envoya l'autre partie au village de Sainte-Tulle, et vint camper avec l'infanterie à Rousset. Il attendit pendant quelques jours encore Lesdiguières, et ne recevant aucune réponse à sa demande de secours, il rappela quelques compagnies des garnisons voisines, puis, informé que le duc de Savoie se préparait à venir l'attaquer, il résolut d'aller à sa rencontre. Il fit repasser de nouveau la Durance à sa cavalerie, à Manosque, qui vint le rejoindre à son quartier général de Rousset ; il était en ce moment à la tête de seize cents combattants, par l'adjonction de quelques centaines d'habitants de Sisteron, Forcalquier et Manosque. Les principaux capitaines de sa petite armée étaient : Le marquis d'Oraison, le baron de Vence, Ramefort, Montaud, Forbin-Solliès, Forbin Saint-Cannat, Buoux et le chevalier son frère, Escarravaques, Boyer et Belloc. Il mit ses troupes en ordre de bataille et s'avança jusqu'à la plaine de Vinon, resserrée entre la Durance et le Verdon.

Le duc de Savoie, de son côté, avait passé le Verdon avec toute sa cavalerie et une grande partie de son infanterie, ne laissant devant Vinon que quelques compagnies pour s'opposer à une sortie de Mesplez. Il vint choisir son terrain dans la plaine à l'extrémité de laquelle s'avancait La Valette, et qui lui paraissait très-propre à un combat de cavalerie. Il aperçut les éclaireurs de l'armée royale le 15 décembre, vers onze heures du matin ; jusqu'à deux heures les deux armées évoluèrent en présence l'une de l'autre pour prendre leurs positions. Le duc s'arrêta le premier et se disposa au combat. Il avait donné au comte de Carcès le commandement de l'aile droite, composée de deux cent cinquante cavaliers provençaux ; au comte de Vinceguerre celui de l'aile gauche, avec la cavalerie piémon-

taise ; lui-même, ayant pour lieutenant don César d'Avalos, avait pris le commandement du corps de bataille, composé de l'infanterie, précédée de la cavalerie espagnole sous les ordres de Salines : il avait autour de lui cent vingt gentilshommes vêtus de casaques de velours de couleurs éclatantes, précédés d'un héraut d'armes portant une enseigne avec ces mots : *Hæc luce viam.*

La Valette avait habilement disposé sa petite troupe par rangs de vingt hommes. Il avait donné à Forbin Saint-Cannat le commandement de l'escadron des enfants perdus, composé de cent cavaliers hardis et déterminés, parmi lesquels se trouvaient quarante cadets de Provence ; il devait se porter partout où besoin serait, harceler l'ennemi et tenter de couper sa ligne de bataille. Buoux, auprès duquel marchait le chevalier, son frère, espèce de géant tout couvert d'acier et montant un cheval fringant, conduisait l'avant-garde composée de deux cent cinquante chevaux. Le gouverneur était à la tête des compagnies de Forbin-Solliès, d'Escarravaques, de Boyer, de Belloc, de Montauid et du marquis d'Oraison, formant un effectif de quatre cents hommes, parmi lesquels cent cinquante maîtres. L'aile gauche était formée par cinq cents arquebusiers sous la conduite de Ramefort, et l'aile droite par trois cents fantassins et cent arquebusiers à cheval sous les ordres de Champoléon et Verdaches. Pour laisser supposer un nombre plus considérable de combattants, il composa sa réserve de tous les valets de l'armée, commandés par quelques vieux sergents, auxquels il confia la garde des bagages. Après avoir pris ces dispositions, le gouverneur monta à cheval, et s'adressant à ses officiers et à ses soldats : « Messieurs, leur dit-il, je ne vous recommande pas « l'honneur, je sais que nul de vous ne se porte en semblable « occasion qu'il n'en soit abondamment pourvu ; je vous prie « seulement de dire deux mots à Dieu et à Notre-Dame de « Frappe-Fort ! » En ce moment le duc de Savoie engagea l'af-

faire en faisant sonner toutes ses trompettes. Salines, avec ses lanciers espagnols, fit une charge à fond sur l'infanterie des royalistes, qui recula ; le comte de Carcès la prit en flanc avec sa cavalerie provençale, et pénétra si avant qu'il la coupa et la mit en désordre aux cris de : Victoire ! Victoire ! La Valette en voyant ses soldats s'éparpiller autour de lui, tira son épée et ramena les fuyards au combat. Il fit déployer l'aile droite, qui attaqua à son tour Salines et le coupa au quatrième rang de ses soldats. Il y eut un instant de confusion extrême, pendant lequel les deux partis disparurent au milieu de la fumée ; Saint-Cannat en profita pour tourner les ennemis et venir donner sur l'escadron de Carcès avec ses enfants perdus, en même temps que Buoux avec la cavalerie chargeait le duc de Savoie. La mêlée dura un peu moins de deux heures ; l'ombre descendait des hautes montagnes dans la plaine, et la nuit s'avancait amenant avec elle de sombres nuages déchirés à chaque instant par des éclairs. La cavalerie espagnole et piémontaise poursuivie vivement rompit ses rangs et prit la fuite ; elle trouva devant elle le Verdon dans lequel elle se précipita tête baissée. L'infanterie n'ayant pu tenir devant Buoux put gagner le pont jeté sur la rivière, et suivit en désordre le chemin de Saint-Paul. La déroute des ligueurs fut complète ; les routes furent en peu de temps inondées de soldats qui fuyaient à la lueur des éclairs, et que l'orage et les éclats de la foudre contribuaient à frapper d'épouvante. Le duc de Savoie et le comte de Carcès avaient déployé pendant l'action la plus grande valeur ; ils quittèrent le champ de bataille les derniers, au pas de leurs chevaux, le cœur plein de tristesse et l'âme agitée de sinistres pressentiments. Si La Valette avait voulu poursuivre l'ennemi, il l'aurait certainement anéanti, mais il hésita à passer le Verdon et ne sortit pas de la plaine de Vinon, où il passa la nuit au milieu de son armée ivre d'enthousiasme.

Au moment où les ligueurs arrivaient devant Vinon, dans un désordre inséparable d'une défaite, Mesplez fit sonner les cloches de l'église à toute volée et ouvrit le feu du haut des murailles sur les retranchements ennemis. Le duc de Savoie rallia les troupes qu'il avait laissées devant la place, et ne pouvant sauver ses deux canons, les fit charger outre mesure et les fit éclater. Il prit ensuite la route de Saint-Paul, marchant en queue de son armée, tête nue, épuisé de fatigue, succombant sous le poids de sa cuirasse qu'il n'avait pas quittée de la journée. A peine arrivé à Saint-Paul, il s'enquit du comte de Vinceguerre pour lequel il professait une haute estime et qu'il aimait d'une vive et sincère amitié ; ce capitaine ne se trouvait pas au camp, et plusieurs soldats assurèrent l'avoir vu, entraîné par un flot de fuyards, se précipiter à cheval et au désespoir dans les eaux profondes et rapides du Verdon. Le duc, suivi de quelques gentilshommes de sa maison, partit à minuit pour aller à sa recherche ; on le vit, en proie à la plus profonde douleur, parcourir au milieu des ténèbres la berge du Verdon, criant sans cesse avec des larmes dans les yeux et d'une voix lamentable : « *Vinceguerre ! parle, parle, réponds moi !* » Le lendemain des soldats royalistes retirèrent son cadavre de la rivière ; La Valette le fit déposer sur un brancard, et l'envoya à Saint-Paul couvert d'un manteau de guerre, pour que le duc lui fit rendre les derniers honneurs militaires. Les ligueurs avaient perdu cent cinquante hommes et les royalistes dix-huit.

Le marquis d'Oraison, Montaud, Forbin-Solliès, Saint-Cannat, Buoux, Boyer se distinguèrent dans ce combat, qui précipita et acheva la ruine du parti du duc de Savoie en Provence. Ce prince commit dans cette campagne une faute grave : n'étant venu que pour s'emparer de Vinon, il aurait dû éviter le combat et rester dans ses lignes, comme il l'avait fait à Berre ; mais il fut poussé par l'espoir de relever sa faction en lui donnant le

prestige de la victoire, qui lui avait toujours manqué. Si, en effet, La Valette avait été vaincu, le parti du roi était abattu pour longtemps, les villes qui étaient encore indécises se déclaraient pour la Ligue, le duc poursuivait et anéantissait La Valette et les Provençaux fidèles à la cause nationale, et se déclarait alors souverain maître du pays.

Le gouverneur fit connaître le succès de Vinon, par une lettre rendue publique, au président du Parlement royaliste. Il écrit à son fidèle Baratte : « Monsieur de Baratte, je vous prie de « faire tenir en diligence celle que j'écris à M. le président de « Saint-André, et faites rendre grâces à Dieu publiquement de « la journée d'hier, et dites à Mauroy qu'il s'en vienne et tout « mon bagage. » Il envoya le chevalier Buoux porter à Henri IV la nouvelle du succès des armes royalistes, et lui fit remettre le casque du duc de Savoie trouvé sur le champ de bataille : il était d'argent, en forme de tête de lion, et surmonté d'un crucifix entouré de plumes blanches. Le roi fit le plus sympathique accueil au chevalier de Buoux ; Mayenne lui-même, en apprenant la défaite du duc, ne cacha pas son contentement, car il voyait dans la conquête de la Provence par la maison de Savoie un empêchement à ses projets, ayant déjà disposé de cette province dans ses calculs d'ambition (1).

Les blés qui servaient à l'alimentation de la ville de Marseille arrivaient en grande partie d'Arles ; le duc de Savoie espérant la réduire par la famine avait fait défendre par La Rivière toute exportation à cette destination. Casaulx s'était alors adressé au

(1) Le duc de Mayenne, comme nous l'avons déjà dit, n'avait jamais vu avec plaisir l'intervention du duc de Savoie. Il craignait que ce prince, une fois solidement établi, ne voulut plus quitter une province qu'il destinait à Philippe II pour l'engager à se désister en sa faveur du trône de France. Voici les instructions qu'il donnait quelque temps après à de Rosne, qui devait aller à Rome : « Créer des difficultés pour toute autre élection que



grand duc de Toscane et à Montmorency, qui en envoyèrent de grandes quantités de Livourne et du Languedoc. Après sa défaite sous les murs de Vinon, il changea de tactique et chercha à se rapprocher de la comtesse de Sault ; il fit partir secrètement pour Marseille un homme dévoué à ses intérêts, qui était chargé de lui remettre une lettre stipulant des conventions de paix et d'alliance : il pria la dame de Sault, Besaudun et Meyrargues de n'ajouter foi aux artifices de ses ennemis, seuls coupables, disait-il, de leur désunion ; il les assurait qu'il ne conservait personnellement aucune rancune contre eux, et les pria de lui être fidèles serviteurs. Il leur promettait d'oublier toutes les querelles passées, et pour arrhes de son amitié, il s'engageait à remettre à la comtesse, à Fabrègues et à Guiran, le remboursement de trente-sept mille écus prêtés au pays ; il proposait à Besaudun le gouvernement de Noves ou de tel autre lieu qu'il voudrait, la continuation de ses charges, plus seize mille écus de gratification ; à Meyrargues, le gouvernement de Salon, la continuation de ses charges et honneurs ; enfin il offrait de faire ouvrir pour Marseille les greniers d'Aix et d'Arles, à la condition que les habitants jureraient de le servir. La comtesse et ses amis devaient, en retour, disposer les esprits pour qu'il fût reçu dans la ville, reconnu comme gouverneur et protecteur de Marseille et de la province, et ramener Casaulx à son parti. Il finissait en demandant à être *le nœud et le centre de l'union qui devait exister entre les gentils-hommes qui entouraient la comtesse et ceux qui lui étaient*

« celle du duc de Mayenne. Si cette dernière est accordée, promettre à  
 « S. M. C. la cession de la Provence et une autre province de France, à sa  
 « convenance, en laissant pourtant entendre que ce sera la Picardie.  
 « Céder encore Blavet en Bretagne, de plus les places d'Ardres, Calais et  
 « Boulogne. » *Papiers de Simancas*. Voir aussi l'*Histoire du règne de Henri IV* par POIRSON. 2<sup>e</sup> édition, t. I, p. 364.

*restés fidèles* (1). Comme garantie, le duc exigeait un traité fait en double expédition, dont l'une serait signée par lui et l'autre par la comtesse de Sault, Besaudun et Meyrargues. Cette tentative de rapprochement ne pouvait aboutir : la comtesse n'avait pas encore eu le temps d'oublier sa prison, Besaudun, son affaire de Berre, Meyrargues, les intrigues du prince pour l'empêcher d'être nommé procureur du pays ! ils firent livrer l'envoyé à Casaulx qui le retint prisonnier.

Ayant échoué du côté de Marseille, le duc se retourna vers les places qui avoisinaient Aix. Il envoya le comte de Carcès s'emparer de la Tour-de-Bouc, qu'il confia à un capitaine lucquois nommé Perrin Candela. Lui-même s'avança vers le Martigues, où il voulait laisser garnison ; mais les habitants ayant fermé leurs portes et pris des dispositions de défense, il se dirigea vers Arles pour reprendre Fourques, dont Montmorency s'était emparé depuis le 1<sup>er</sup> décembre. La Rivière et la population l'accueillirent avec de grandes démonstrations de joie, et il passa une partie du carnaval dans cette ville, au milieu des fêtes et des plaisirs. 1592

Carcès, revenu à Aix après la prise de la Tour-de-Bouc, tenta une entreprise sur Saint-Maximin. Il partit avec une compagnie de cavalerie et un pétardier fort en renom, qui s'était engagé à faire sauter la porte principale de la ville. Il arriva pendant la nuit et campa dans un ravin sans avoir été aperçu des sentinelles. Le pétardier se mit à l'œuvre, aidé de quelques cavaliers ; il avait déjà placé sa saucisse de poudre et se disposait à y mettre le feu, quand deux femmes arrivées la veille trop tard pour pouvoir entrer dans la place, et qui s'étaient déterminées à passer la nuit dans les fossés, se glissèrent dans l'ombre jus-

(1) *Mémoires du procureur DIZE*, dans l'*Histoire des troubles de Provence*, t. II, p. 319.

qu'à une poterne voisine, et ayant appelé un soldat de garde lui racontèrent avec effroi les manœuvres dont elles venaient d'être les témoins muets. En un instant l'alarme fut dans la ville, la garnison prit les armes, et Valavoire ayant fait une sortie vers la porte désignée, il força à la retraite les cavaliers ligueurs qui, dans leur précipitation, abandonnèrent leurs artifices et leurs instruments de travail.

Vers la fin du mois de janvier, La Valette organisa son armée pour la campagne prochaine, qu'il voulait ouvrir de bonne heure. Il rassembla toutes ses troupes et en forma trois corps : il en donna un à Valavoire, l'autre à Buoux, et se réserva le commandement du troisième. La désignation de deux capitaines provençaux pour une si grande faveur, dans un moment où la qualité de provençal semblait être un titre d'exclusion pour les hauts emplois dans l'armée royale, donne une juste mesure de la valeur militaire de Buoux et de Valavoire, et de l'estime dont ils jouissaient auprès du gouverneur. Ils briguèrent l'un et l'autre le commandement de l'avant-garde comme étant le poste le plus souvent engagé et le plus périlleux ; La Valette pour les satisfaire décida qu'ils l'auraient alternativement.

Carcès repartit en février, laissant le gouvernement de la ville d'Aix entre les mains de de Ligny. Il déplaça le théâtre de la guerre et se dirigea du côté de Draguignan. Il s'empara de Trans et surprit le château d'Ampus, où il fit prisonnière une compagnie de royalistes. La Valette se hâta de descendre dans ces quartiers pour s'opposer à sa marche ; il prit en passant le château de Flassans, qui était habité par la comtesse de Carcès. Il eut pour la femme de son ennemi tous les égards et les respects d'un vainqueur généreux ; il la traita avec les plus grands honneurs, et poussa la délicatesse jusqu'à lui dire, au moment où elle montait en carrosse pour retourner à Aix, que la valeur seule de son mari l'avait empêché d'anéantir le duc de Savoie à

la journée de Vinon, si bien *qu'au lieu d'avoir l'oiseau, il n'en avait eu que les plumes*. De Flassans, il descendit à Toulon pour visiter les travaux de fortifications qu'il y faisait exécuter. A peine arrivait-il dans cette ville, qu'il apprit que l'infante d'Espagne, femme de Charles-Emmanuel, venait de se rendre à Nice ; il conçut alors le projet audacieux de porter subitement la guerre sur le territoire du duc, et de s'emparer du même coup de Nice, dans laquelle il entretenait des intelligences, et de la duchesse, qui deviendrait entre ses mains un puissant moyen de pression sur le duc de Savoie. Le succès de cette expédition répondait dans son esprit à deux buts, l'un financier, l'autre politique : il lui permettait de remplir les coffres de son armée, d'enrichir ses officiers, et d'échanger la duchesse contre la Provence et le marquisat de Saluces.

Il partit de Toulon avec quatre canons. Carcès qui, de Draguignan, s'était dirigé vers le littoral, informa, le 9 février, le duc de Savoie que le gouverneur venait d'entrer en campagne avec de l'artillerie, et présumant qu'il allait se porter sur le Var, il jeta des garnisons dans toutes les places ligueuses qui étaient sur sa route. La Valette arriva le 10, devant Roquebrune, petit village de dix-huit feux à peu de distance de Fréjus, dans lequel deux cents hommes de l'armée de Carcès venaient d'entrer. Il s'arrêta devant cette place qui paraissait ne devoir présenter que très-peu de résistance, et lui était, du reste, d'une absolue nécessité pour conserver ses relations libres avec Fréjus et Toulon, dont il voulait faire ses bases d'opérations. Il fit élever une batterie, et l'ayant armée avec ses quatre pièces, il ouvrit le jour même le feu, qui ne cessa qu'à la nuit. Le lendemain, 11 février, il recommença de bonne heure à canonner Roquebrune. Vers midi, on vint lui dire qu'un des gabions de la batterie venait d'être renversé ; il se rendit immédiatement sur les lieux pour faire procéder aux réparations, mais au moment où

il se baissait pour examiner le pointage d'un canon, il fut frappé à la tête d'une balle, qui le renversa mortellement blessé et sans connaissance. Ses officiers accourus auprès de lui le relevèrent et le firent transporter à Fréjus, où il expira le même jour à neuf heures du soir, à l'âge de trente-cinq ans.

Considéré comme général d'armée, le duc de La Valette, quoique ne manquant pas d'une certaine habileté, ne posséda jamais ce coup d'œil, cette initiative, et aussi, quelquefois, cette audace qui constituent le véritable homme de guerre. Il y avait en lui une appréhension des affaires décisives qui lui fit souvent commettre des fautes graves, et qui puisait sa source dans la crainte exagérée de ruiner le parti du roi en Provence, dans une défaite. « Il alloit en guerre avec trop de crainte de perdre » a dit Saint-Marc ; mais il rachetait ce défaut de décision militaire par de grandes qualités naturelles : « Le seigneur de La Valette, ajoute A. de Puget Saint-Marc (1) estoit un homme « craignant Dieu, brave de sa personne, bon serviteur du roy « et bon catholique, point voluptueux, ni sujet au jeu ni à la « chasse, toujours plongé aux affaires, soupçonneux, toutefois « libéral : grand politique, grand justicier ; il estoit pauvre, je « puis le dire, car je l'ay vu pluzieurs fois ayant disné ne sçavoir « de coy souper. » A une époque féconde en défailances, il se montra très-dévoué au roi, qu'il servit toujours loyalement ; Papon dit qu'il avait un seul défaut, qui lui aliéna les cœurs : c'était de paraître trop fin et d'inspirer la défiance ; c'est une erreur ! Ce que l'historien de Provence a pris pour de la finesse n'était chez lui qu'une défiance extrême des hommes, ayant appris à ses dépens ce qu'ils valent dans les guerres civiles : « Parce qu'il avoit esté fort trompé, dit Saint-Marc, qui le connais- « sait bien l'ayant vu à l'œuvre, il s'estoit rendu fort méfiant ! »

(1) *Mémoires d'A. DE PUGET SAINT-MARC*, p. 742.

Bien qu'il se fut souvent servi des secours des huguenots du Dauphiné et eût ouvert les rangs de son armée à ceux de Provence, il ne laissait pas que de pratiquer rigoureusement ses devoirs de catholique. Gaufridi dit qu'il n'entreprit jamais rien d'important avant de s'être confessé, et qu'il ne passa jamais un jour sans assister à la messe, à l'exception du jour de sa mort. Saint-Cannat rapporte en ses *Mémoires*, que le 11 février il avait fait demander le matin un prêtre pour dire la messe, et que n'en ayant point trouvé, il dit en souriant tristement : il m'arrivera malheur, depuis longtemps je n'ai fait pareille faute de ne pas ouïr la sainte messe ! Bouche assure avoir eu entre ses mains une lettre de son aumônier, qui déclarait l'avoir confessé souvent en rase campagne et au pied d'un arbre. Mais ce qu'on peut dire à l'éternel honneur de La Valette, c'est qu'avec une poignée de soldats, sans autre secours d'argent que celui qu'il pouvait tirer du pays, déjà ruiné par cinquante ans de guerres et de désastres, il sut résister aux efforts du duc de Savoie et de la Ligue, et conserver au roi une province ardemment convoitée par de puissantes ambitions.

Il y a des rapprochements au moins curieux à faire dans les circonstances qui accompagnèrent et suivirent la mort de La Valette et celle de de Vins. Le gouverneur et le général de la Ligue provençale moururent, en effet, à la tête de leur armée, au siège d'une place, dans le même quartier de la province, en visitant une batterie, frappés d'une balle à la tête, et sans avoir eu le temps de se confesser ; ils avaient l'un et l'autre perdu leur femme depuis peu de temps ; les villes qu'ils assiégeaient se rendirent avant d'avoir appris leur mort, et les vainqueurs, de part et d'autre, observèrent mal la capitulation ; la perte de ces deux capitaines remplit leur parti de désolation et le parti ennemi d'espérance ; à la mort de de Vins, les ligueurs appelèrent le duc de Savoie, qu'ils se hâtèrent d'abandonner quand

ils virent qu'il traitait la Provence en maître et non en protecteur ; après la mort de La Valette, les royalistes appelèrent son frère, le duc d'Épernon, contre lequel tous se levèrent en ennemis, quand ils s'aperçurent qu'il voulait se créer dans le pays la position d'un maître absolu et en dehors de l'autorité du roi.

Le lendemain de la mort de La Valette, Roquebrune demanda à capituler, et se rendit au marquis d'Oraison qui, voulant laisser ignorer aux assiégés la mort du gouverneur, signa la capitulation de son nom. Elle portait que la garnison et les habitants auraient la vie sauve et pourraient se retirer en lieu sûr avec armes et bagages ; mais les royalistes étant entrés dans la place pour en prendre possession, violèrent ouvertement le traité, la mirent à sac et commirent d'affreux excès sur les vaincus, qui se réfugièrent sanglants et meurtris au Muy.

Le duc de Savoie était à Arles quand la nouvelle de la mort de La Valette lui parvint. Au lieu de profiter du trouble et de la confusion qui régnaient dans le parti du roi et d'entrer immédiatement en campagne, il commit la faute de rester à Arles, ne pensant qu'à se fortifier dans cette ville, dans l'espérance de s'y créer un lieu de retraite en cas de besoin. Toutes les places qui tenaient pour la Ligue firent éclater de grandes démonstrations de joie ; à Marseille, la comtesse fut obligée de prendre une part publique aux réjouissances, quoique au fond du cœur elle ressentit profondément cette perte ; mais rendue au silence de son hôtel, elle fit appeler Besaudun et Casaulx, « et là ils se  
« lamentèrent tous trois d'avoir perdu le seul appui à l'aide  
« duquel ils pouvoient pousser le duc et le chasser enfin de la  
« province ».

Le duc, dans les premiers jours du mois de mars, retourna à Aix, où le Parlement lui porta ses plus vives félicitations à l'occasion de la mort du gouverneur et de la reprise de Roque-

brune, de Lorgues et de Figanières, que venait d'effectuer le comte de Carcès. Mais le dévouement à la faction savoyarde était un fait qui allait tous les jours s'isolant davantage, et Charles-Emmanuel put apprendre presque en même temps, par la sédition qui éclata à Arles, que le pouvoir ne se fonde pas sur la ruse et la violence, et que son intervention en Provence touchait à sa fin.

En s'éloignant d'Arles, et dans le but de s'assurer complètement de la ville, il avait laissé l'ordre à La Rivière de livrer les portes aux troupes savoyardes et espagnoles, qui jusqu'à ce moment avaient été cantonnées hors les murs. Le 12 mars, le consul défendit aux capitaines de quartier de faire leur tour de garde, et fit prévenir les capitaines de deux compagnies espagnoles qui occupaient dans un faubourg le bâtiment dit de la *commanderie*, de se préparer pour venir, dans la soirée, prendre le service des portes de la Cavalerie et de Marcavau. Dès que ces ordres furent connus, les Arlésiens prirent l'alarme et se réunirent tumultueusement sur les places publiques, accusant leur premier consul de livrer la ville au duc de Savoie, et de vouloir recommencer, sous d'autres enseignes, le règne tyrannique de Biord. La Rivière était à l'Hôtel de ville, où il conférait avec Riddes, commandant des troupes espagnoles, quand on vint lui annoncer que les habitants entraient en rébellion. Il mit une cuirasse, s'arma d'une épée, et sortit, accompagné de Riddes et de huit mousquetaires, pour dissiper les rassemblements. En arrivant devant l'église Saint-Julien, il aperçut un tailleur nommé Moïse qui, son arquebuse sur l'épaule, discourait avec animation dans un groupe. En proie à une surexcitation extrême et poussé par Riddes qui lui disait : « *Monsieur le consul, vous ne dissiperez point ceste chaleur populaire si vous ne tuez de vostre main demy douzaine de séditieux!* » il s'approcha de Moïse, et l'interpellant avec



colère : *Coquin !* lui dit-il, *où vas-tu avec cette arme ?* et en même temps il le frappa d'un coup d'épée sur la tête et le tua. La foule poussa un cri d'effroi et se dispersa dans toutes les directions, répandant partout le bruit que le premier consul, suivi d'une troupe de Savoyards, massacrait la population. La Rivière courut à la porte de la Cavalerie. Il la trouva déjà occupée par Buffin, capitaine de quartier, qui venait de s'y établir et la faisait barricader par ses hommes. Le consul vint à lui et lui saisissant le bras avec violence : *Qui donc vous a commandé de prendre les armes ?* lui dit-il ; Gaspard André, dit *tête de mort*, soldat de la compagnie de Buffin, lui répondit : *Monsieur, c'est la crainte d'être gardé par les Espagnols ; on dit que vous voulez les mettre aux portes !* — *Qui a dit cela ?* ajouta le consul. — *Tout le monde !* répliqua Buffin. A ces mots La Rivière tira son épée et se précipita sur ces deux citoyens. En ce moment arrivait un autre capitaine de quartier suivi de quelques hommes armés, qui voyant le consul frapper des coups redoublés de son épée, se retourna vers ses soldats en criant : *Tirez ! Tirez !* La Rivière tomba la cuisse fracassée par une balle ; il essaya de se relever, mais ne pouvant se tenir debout, il mit un genou en terre, et il se défendait avec fureur, quand un coup de mousquet qu'il reçut dans la poitrine l'étendit mort sur la place. Riddes ne l'avait pas quitté et avait joué de l'épée ainsi que ses huit gardes ; voyant le cadavre du consul rouler dans le ruisseau, il s'écria : *Canailles ! vous avez tué votre consul, dans peu d'heures vous serez tous pendus !* Au moment où il disait ces mots, il tomba frappé d'une balle. Le cornette Piquet, le maréchal des logis Louis de Monde, et une douzaine de partisans de La Rivière, se présentèrent sur ces entrefaites à la porte de la Cavalerie pour la reprendre ; mais ils furent accueillis à coups de mousquets et se retirèrent en désordre. De Monde en battant en retraite fut

atteint d'un coup de feu au front dont il mourut deux jours après. En quelques heures la ville fut entièrement entre les mains des habitants, qui chassèrent les troupes du duc, fermèrent les portes et parcoururent les rues en criant dans l'ivresse de leur victoire : *Liberté ! Liberté ! Vive les fleurs de lys !*

La révolte d'Arles avait été l'œuvre de la bourgeoisie ; quand le calme se fut rétabli, ceux qui n'avaient pas quitté leurs demeures, la noblesse, qui avait laissé égorger le premier consul, chasser la garnison piémontaise et insulter le duc, se réunirent à l'Hôtel de ville et députèrent deux gentilshommes vers Charles-Emmanuel, pour lui exprimer leurs regrets touchant la fin tragique de La Rivière et de Riddes, et lui donner en même temps des témoignages de dévouement et de respect. Le lieutenant Biord avait comparu, le 11 décembre de l'année précédente par devant le Parlement ; il avait plaidé lui-même sa cause avec tant de force et d'éloquence, que les magistrats, quoique prévenus contre lui, avaient nommé une commission pour aller instruire l'affaire sur les lieux. En attendant le résultat de cette enquête, le duc de Savoie jeta les yeux sur lui comme sur un instrument précieux qui pouvait lui servir en cette conjoncture, et il lui promit la liberté et des faveurs nombreuses s'il voulait se charger de ramener Arles à sa complète obéissance. Biord ravi d'avoir une si belle occasion d'humilier ses ennemis et de paraître en maître dans une ville de laquelle il avait été chassé comme un tyran, prisonnier et chargé d'outrages, vanta son crédit, exagéra le nombre de ses amis et donna au duc les plus entières espérances. Charles-Emmanuel le fit partir pour Arles accompagné d'Allamanon. Biord arriva le 16 mars à la Crau, où il possédait une propriété, et voulut s'y arrêter jusqu'à ce que Allamanon eut annoncé son arrivée à ses amis et sondé l'esprit public. Dès qu'on connut dans la ville la présence de Biord sur le territoire, il s'éleva du sein de la population une

clameur vengeresse, un immense cri de réprobation et de haine. Le consul Duport, créature de La Rivière, et qui avait présidé aux solennelles funérailles que le conseil communal avait fait au magistrat qui avait vendu Arles, ne voulut pas consentir à recevoir celui qu'il considérait comme son ennemi personnel, et ses compatriotes comme un tyran et un bourreau. Il monta à cheval avec une vingtaine de gentilshommes, et vint au devant de lui assez loin dans la campagne pour lui intimer l'ordre de rebrousser chemin. Il rencontra Allamanon à la tour du pont de la Crau, chevauchant seul avec quelques arquebusiers qui lui servaient d'escorte. Tandis qu'il parlementait avec lui, quelques-uns de ceux qui l'accompagnaient interrogeaient les soldats, et s'étant enquis du lieu où Biord s'était arrêté, ils abandonnèrent le consul et partirent au galop de leurs chevaux dans la direction de la Crau. Couques, Méjanès, Mandrin et Roque-martine arrivèrent les premiers en vue de la maison de campagne de Biord. Celui-ci entendant venir des cavaliers, sauta sur son cheval en disant à son valet : voici mes amis qui viennent me chercher ! et il se dirigea vers eux ; mais à peine eut-il reconnu ses ennemis, qu'il tourna bride et s'enfuit ventre à terre. Les trois gentilshommes le poursuivirent l'épée à la main. Il y eut, pendant une demi-heure, une chasse furieuse à l'homme, et peut-être Biord serait-il parvenu à s'échapper, quand tout à coup son cheval s'abattit et le jeta sanglant et presque évanoui dans un fossé. Il fut en un instant criblé de coups d'épée, et comme si sa mort n'avait pas suffi à ses ennemis, ils y ajoutèrent l'ignominie : pour montrer qu'il méritait une mort infamante, ils lui passèrent la bride de son cheval autour du cou et étranglèrent son cadavre ! « Ainsi mourut, dit  
« Gaufridi, le lundi 16 de mars, ce boute-feu qui foula bruta-  
« lement sous ses pieds : peuple, noblesse, patrie, qui pour  
« dominer dans la ville n'épargna ni meurtre, ni sédition, qui

« se fit même de la religion un prétexte pour assouvir sa  
« rage. »

L'esprit de révolte d'Arles avait gagné la ville d'Aix, une sourde fermentation régnait dans le peuple et tout annonçait un orage prochain. Charles-Emmanuel tenta encore de s'emparer du Martigues, sous le prétexte de faire traverser la ville à ses troupes, qu'il voulait envoyer d'Istre à Marignane ; mais les consuls firent barricader les rues et déclarèrent qu'ils ne donneraient passage qu'à des soldats sans armes. Le duc était trop habile pour ne pas s'apercevoir de la désaffection générale, il comprit que le moment était venu de dire adieu à toutes ses espérances et d'abandonner ses illusions ; il ne possédait plus, à proprement dire, qu'une place forte en Provence : Berre. La révolte de Marseille le privait de la seule ville qui eût pu assurer sa conquête, soit par les communications qu'elle lui aurait données avec ses alliées, soit par la résistance qu'elle aurait faite en cas d'attaque ; Toulon, fortifié par La Valette, tenait le parti du roi, et il aurait fallu une nombreuse armée et une flotte pour s'en emparer ; la défection d'Arles avait ouvert la Provence du côté du Rhône aux invasions des armes royalistes ; la Haute-Provence appartenait et obéissait librement à Lesdiguières, et lui, n'avait ni place de guerre ni armée ! il sentait, du reste, que si l'attachement du peuple à la religion ou l'ambition immense de quelques seigneurs avait pu un moment altérer le patriotisme des Provençaux, ils allaient se ranger sous la bannière du roi dès qu'il abjurerait le protestantisme. Il se décida à reprendre la route de l'Italie et à rentrer dans ses États.

Le 30 mars il partit d'Aix, après avoir écrit la lettre suivante à toutes les communautés qui lui étaient restées fidèles :

« Messieurs les Consuls,

« Estant très-nécessère de pourvoyr aux affères de mes  
« Estats, qui à rayson de mon long voïage dans ceste province

« en ont grandement besoing, et mesme qu'a ceste occasion  
« l'infante, ma femme, s'est approchée jusques à Nisse pour en  
« pouvoir conférer avec moy et y prendre une bonne résolu-  
« tion ; vray estant asteure (à cette heure?) qu'en ce païs n'y  
« a rien qui me semble pressé, je me suis résolu d'aller faire  
« une course jusqu'au dict Nisse, pour donner l'ordre requis  
« en mes Estats, dont j'espère, Dieu aydant, pouvoir revenir  
« dans la fin d'avril au plus tard, avec forces et moyens suffi-  
« sants pour establir en ce païs un assuré repos, au conten-  
« tement des bons catholiques. Cependant, attendant mon  
« retour, (voulant?) remettre et laisser es mains de messieurs  
« de la Cour du Parlement, le gouvernement et conduite des  
« affères comme ils avoient auparavant, je vous ai voulu faire  
« entendre par la présente, et vous prier, que comme vous  
« vous êtes toujours montrés zélateurs de ceste cause de la  
« sainte Union et du bien de la patrie, vous persévériez à  
« ce devoir soubs l'auctorité de ladicte Cour, en bonne intelli-  
« gence avec les aultres seigneurs et communautés de ce party,  
« pour vous conserver ensemblement et pouvoir faire une  
« bonne opposition, si l'occasion se présente que durant mon  
« dict voïage les ennemys entreprissent quelque effort ; à quoy  
« je ne fauldray de mon costé à me rendre prest à vostre  
« adsistance et protection, toutes aultres affaires postposées  
« en sûreté, et que vous n'espargnerez chose qui soit en vostre  
« pouvoir.

« Ne vous la feroi plus longue, Messieurs les Consuls, priant  
« Dieu.... etc. (1).

Le duc ne laissait en Provence que quelques troupes sous le commandement de Martinengue. Sur sa route il s'empara du château de Moans, qui fut défendu pendant trois jours avec

(1) *Archives communales de la Ciotat.*

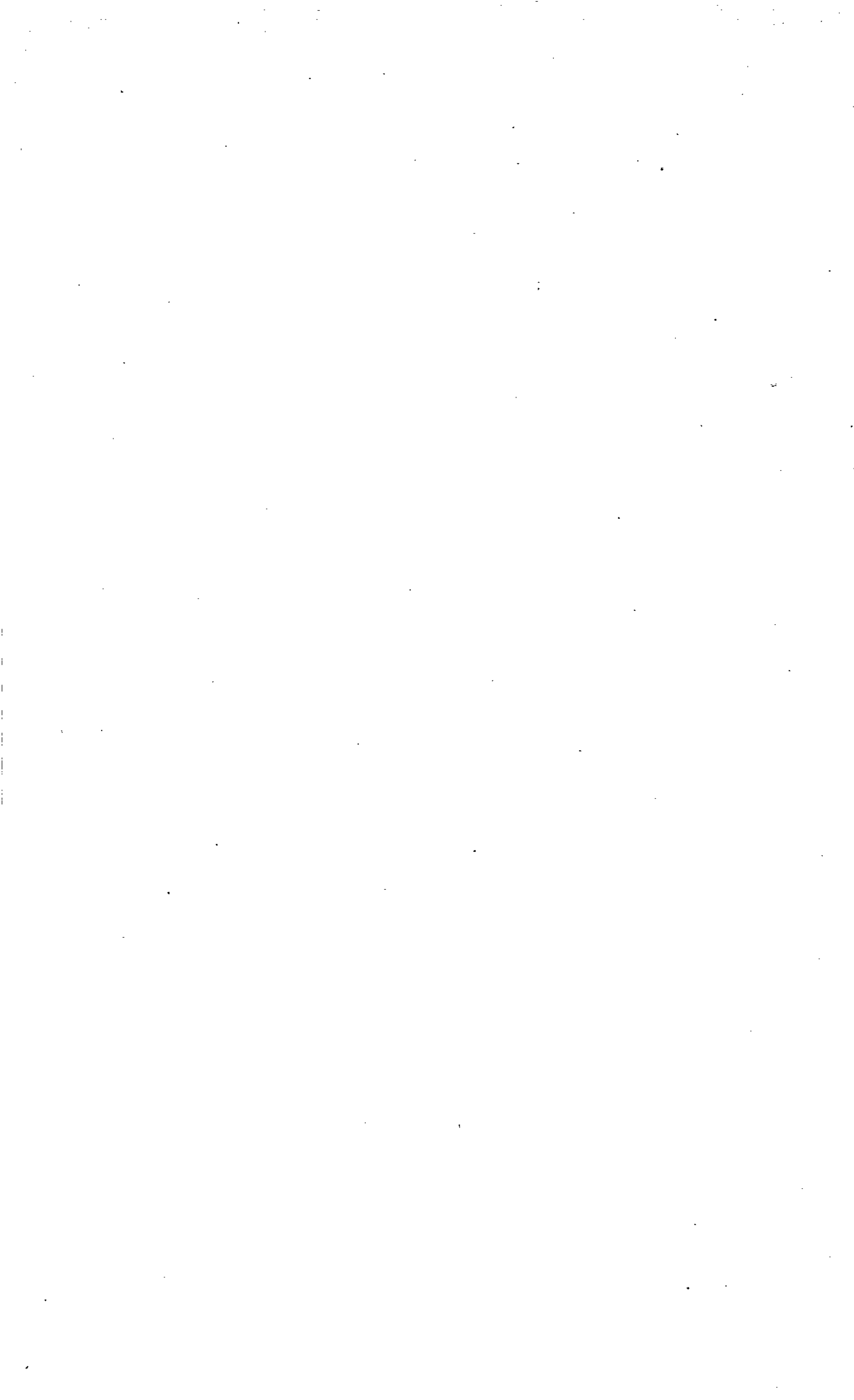
beaucoup du courage par la dame du lieu, Suzanne de Ville-neuve, de la famille de Trans, veuve du seigneur de Bormes, assassiné quelques années auparavant par ses vassaux. Cet exploit de la part d'un prince qui sortait d'une province avec l'intention de n'y plus rentrer, était un exploit de larron de grand chemin, car il ne pouvait avoir pour but que de livrer au pillage de sa petite armée une riche demeure. Suzanne se rendit à la condition que son château serait respecté, mais la convention fut ouvertement violée et la place saccagée. Le duc promit à la dame de Moans quatre mille écus d'indemnité, bien décidé à ne pas les donner. Il décampa, en effet, sans payer; mais Suzanne, qui était une femme d'un grand courage, se mit à sa poursuite et le rejoignit au moment où il allait atteindre Antibes. Elle traversa les rangs de son armée, suivie d'un seul valet, et dès qu'elle l'aperçut, elle mit pied à terre et saisissant les rênes du cheval du duc, elle lui dit d'une voix sévère : « Écoutez moi, s'il vous plaît, Monsieur ! Dieu qui « est plus grand que vous nous écoute quand nous le prions, il « exauce nos prières quand elles sont justes, or vous connaissez « la justice de la mienne ; faites-y attention, je vous prie, et « considérez combien il importe à un grand prince d'être « inviolable dans sa foi ! » Le duc étonné et confus lui fit compter la somme promise.

Il avait espéré surprendre le fort d'Antibes, mais le seigneur du Bar, qui en était gouverneur, ayant fait prisonnier, la veille, don César d'Avalos qui commandait l'avant-garde, déclara au duc qu'il le ferait mettre à mort s'il tentait la moindre entreprise sur la place. Le duc passa outre. Arrivé sur les bords du Var, il s'empara du château de Gourdon, tenu par de Canaux, frère de du Bar, et l'emmena prisonnier à Nice.

Le duc de Savoie entré en Provence le 14 septembre 1590, en repartit le 30 mars 1592 ; il avait dans ce court espace de

temps perdu cinq mille hommes et un million d'écus, car la Provence à toujours été fatale à ceux qui ont tenté de l'envahir ! En arrivant à Nice il trouva sa femme qui l'attendait : « Ma « mie, lui dit-il, en l'embrassant, je viens de l'école, vous « connaîtrez à l'avenir que je n'ai pas mal employé mon « temps. »







THÉÂTRE  
DE  
SILVIO PELLICO

TRADUIT PAR

M. ALEXANDRE FLOTTES

Professeur de Philosophie

---

Francesca de Rimini. — Iginia d'Asti.

---



# NOTE

## DU TRADUCTEUR

---

Cette traduction des œuvres dramatiques de Silvio Pellico peut être considérée comme une nouveauté littéraire, philosophique et politique, car elle est destinée à combler, à ces trois points de vue, une regrettable lacune laissée par les nombreux traducteurs de *Miei Prigioni*.

En effet, Silvio Pellico, dont le nom est si populaire et si sympathique en France, n'est connu parmi nous que comme prosateur, et passe pour un ultra-catholique imbu de toutes les opinions politiques qu'un zèle catholique trop ardent entraîne d'ordinaire après lui. Le lecteur français trouvera donc quelque intérêt à apprendre que Silvio fut surtout un poète et un poète libéral, un philosophe, chrétien sans doute, mais longtemps ébranlé par les arguments du scepticisme; qu'il ne fut prosateur que par circonstance; qu'il ne devint catholique que sous l'empire des terreurs d'une condamnation à mort et des souffrances du *carcere duro*; et qu'enfin de nobles enseignements découlent des œuvres poétiques que l'amour de l'indépendance et de la liberté lui inspira. Les principaux événements de sa vie expliquent du reste suffisamment le contraste qui règne entre ces deux renommées.

La carrière de Silvio Pellico peut se diviser en deux périodes bien distinctes, l'une philosophique-libérale, l'autre exclusivement catholique, illuminées toutes les deux des rayons de la plus pure poésie, et reliées entre elles par la douloureuse transition des dix années de captivité du poète dans la forteresse du Spielberg.

La première période s'ouvre au milieu des agitations démocratiques de la République cisalpine, au sein de ces assemblées générales si tumultueuses, où le jeune Silvio puise ses premières aspirations libérales et la connaissance des mœurs populaires qu'il doit mettre plus tard en scène dans ses admirables tragédies d'*Iginia d'Asti*, de *Gismonde*, etc.

Son génie poétique se révèle de bonne heure. Encore enfant, il compose une tragédie tirée des poèmes ossianiques. Adolescent, il applique ses études classiques à la composition d'une tragédie modelée sur l'antique, ayant pour titre *Laodamie*, que Monti lui-même applaudit.

A seize ans, le jeune poète vient chercher en France de nouvelles inspirations poétiques et de nouveaux enseignements philosophiques. D'une part, il étudie Racine; et l'on verra plus tard dans ses poèmes dramatiques quels fruits il sut retirer de cette étude. D'autre part, il écoute les leçons philosophiques d'un prêtre constitutionnel, qu'il maudira, il est vrai, cinquante ans après, mais dont il reçoit alors la parole avec tout l'entraînement d'un néophyte. Ce prêtre fait le premier germer dans l'âme du jeune italien un scepticisme contre lequel lutteront faiblement pendant longtemps les souvenirs d'une première éducation chrétienne.

Il atteignait, à Lyon, sa vingt-unième année, lorsqu'un beau livre lui arriva d'Italie : c'était le poème *des Tombeaux* d'Ugo Foscolo. Charmé, séduit, entraîné par cette énergique poésie qui fortifie en lui l'enseignement sceptique du prêtre asser-

menté, Silvio vole à Milan, se jette dans les bras d'Ugo Foscolo qui lui avait été jusqu'alors inconnu, et contracte avec lui une amitié intime, fraternelle, et une communauté de sentiments poétiques et philosophiques qui ne devaient finir qu'à l'incarcération de l'un et à la mort de l'autre.

A vingt-cinq ans, Silvio se met en rapport avec tous les libres-penseurs, anglais ou français, qui visitent l'Italie. Il est favorablement accueilli par M<sup>me</sup> de Staël; il reçoit des encouragements de lord Byron dont il traduit *Manfred*, et qui, en récompense, traduit en anglais *Francesca de Rimini* que Silvio vient de publier.

Cette tragédie, ou plutôt cette élégie de *Francesca de Rimini*, cet émouvant tableau du plus pur, du plus suave et du plus malheureux amour qu'une jeune imagination puisse rêver, fait tout à coup la gloire poétique de Silvio Pellico en Italie.

Encouragé par ce succès, il écrit la tragédie d'*Euphémio de Messine*, dont la représentation et l'impression même sont aussitôt interdites par la censure autrichienne : interdiction fort naturelle du reste de la part de Sa Majesté Très-Chrétienne, car dans ce drame, où, à côté d'un musulman figurent des chrétiens exaltés, fanatiques ou renégats, le beau rôle est pour le musulman.

C'est alors que Silvio, rêvant plus que jamais l'indépendance et la liberté de sa patrie, s'unit à de courageux et savants patriotes, et que poursuivant avec ardeur la régénération de l'Italie par la diffusion des lumières, par l'art et par la liberté, il fonde avec eux le journal le *Conciliateur*.

Cette pléiade de généreux écrivains espérait réveiller *la belle endormie dont la tête repose sur les Alpes, et dont les pieds baignent dans la mer Ionienne*, mais ses efforts furent impuissants et funestes aux hardis rénovateurs.

L'Italie, en effet, n'était pas seulement endormie : elle était

plongée dans une léthargie profonde; ce n'était plus qu'une statue.

Cette statue, belle comme l'antique, à l'attitude fière, au regard ferme et assuré, plein de poésie, de gloire et d'amour, paraissait prête à rejeter loin d'elle les haillons de la servitude qui la déshonoraient... mais une main crispée pesait sur son épaule et réprimait cet élan sublime.

C'était à cette statue qu'il s'agissait de redonner la vie et d'arracher la livrée qui l'avalissait. Nos valeureux citoyens osèrent tenter la périlleuse entreprise, mais la main de l'Autriche se ferma sur eux, les enveloppa des mêmes haillons et les jeta tout meurtris dans un cachot.

Quelques-uns échappèrent à ce martyre et allèrent, comme les illustres exilés de tous les temps, fortifier leur foi ou mourir avec elle sur la terre étrangère. Silvio, lui, fut privé de cette nouvelle trempe du génie. De sombres murs le séparèrent de cette patrie qu'il avait tant aimée et dont il se crut oublié.

Privé de l'encouragement de ses concitoyens, il ne trouva plus en lui-même assez de force pour retenir son âme sur les hauts et resplendissants sommets d'où la philosophie contemple avec sérénité les choses de la terre; il en descendit faible, découragé, abattu, humilié; et du fond de son humiliation, il tourna ses regards vers le ciel, refuge unique des faibles et des malheureux.

Dès ce moment, la foi se substituait à la philosophie dans l'âme de Silvio Pellico, et la période catholique de sa carrière poétique commençait.

Que les patriotes italiens, restés libres, aient été surpris de cette conversion, nous n'en sommes pas étonnés; mais nous sommes loin de nous associer au blâme qu'ils ont infligé au poète.

Silvio, ce nous semble, avait assez largement payé sa dette à

sa patrie et à la liberté, pour user à son gré de toutes les libertés qu'il avait revendiquées, et surtout de la liberté de conscience....

L'auteur de *Mes Prisons*, du *Missel*, de *Santa-Fortunata*, etc., renia-t-il jamais ses opinions libérales? Non. On ne trouverait pas dans tous les écrits que sa conversion lui inspira une seule ligne, un seul mot qui démente ses anciennes croyances politiques. On n'y trouverait pas une seule opinion, un seul sentiment qui soit en contradiction avec la doctrine morale et politique que respire la touchante tragédie d'*Esther d'Engaddi*, où le poète a mis en relief les vices moraux et politiques dont est fatalement entaché tout gouvernement théocratique.

Dans toute la force de son talent, Silvio Pellico ne cessa jamais de chanter l'amour de la famille, ce foyer de toute vertu; l'amour de la patrie et de la liberté, ce puissant mobile des plus grandes actions; l'amour de l'humanité, cette divine source de la vraie religion, et enfin cet esprit de concorde et de paix qui devrait régner entre les gens de bien dans une nation menacée, de près ou de loin, d'oppression, d'émeutes, de complots, de guerres étrangères et de guerres civiles.

Ces nobles enseignements seront écoutés et acceptés par tous les cœurs honnêtes et généreux; il est donc utile de les propager.

ALEXANDRE FLOTTES.

Toulon, 30 juin 1870.

---





# FRANCESCA DE RIMINI

TRAGÉDIE

## PERSONNAGES

---

LANCIOT, duc de Rimini.

PAOLO, son frère.

GUIDO, duc de Ravenne.

FRANCESCA, fille de Guido, épouse de Lanciot.

UN PAGE.

GARDES.

La scène se passe à Rimini,  
dans le palais ducal.

# FRANCESCA DE RIMINI

---

## ACTE PREMIER

---

### SCÈNE PREMIÈRE.

LANCIOT *sort de son appartement pour aller au-devant de GUIDO ;  
il le rencontre ; ils s'embrassent affectueusement.*

GUIDO.

Elle a donc demandé à me voir ? J'ai aussitôt quitté Ravenne.  
Pour ma fille je quitterais l'empire du monde.

LANCIOT.

Ah ! Guido, ce palais est bien changé depuis le jour de mon mariage ! Dans Rimini, plus de joyeuses chansons, plus de danses ! Personne ne dit plus : Il n'est pas de roi sur la terre aussi heureux que Lanciot ! J'excitais alors l'envie de tous les princes d'Italie ; aujourd'hui, je ne mérite plus que leur pitié. Francesca émuovait tendrement les cœurs et par sa beauté et par ce léger voile de mélancolie qui rendait son visage plus céleste encore. La cause de cette tristesse, disait-on, c'est le regret de son pays, ou bien la sainte pudeur d'une jeune fille pour qui ni l'hymen, ni le trône, ni les applaudissements n'ont de charmes. Le temps cependant sembla dissiper enfin ce nuage, et Francesca levait vers son époux des regards moins timides ; elle recherchait moins la solitude ; elle se plaisait à prêter une

oreille pieuse aux plaintes des malheureux pour qui souvent elle intercédait auprès de moi en me disant : Je t'aime, Lanciot, parce que tu es juste, parce que tu es clément.

GUIDO.

Tu m'arraches des pleurs. — Mais son enfance fut un sourire, une joie continuelle ; on eût dit une fleur voltigeant parmi les fleurs dans le sentier de la vie. La vivacité de ses yeux communiquait à ceux qui la contemplaient toute la gaieté de ses premières années. Qui eût pu le prévoir ? Voilà que tout à coup le rayonnement de tant de joie s'éteint sous les premières étreintes de la douleur ! La guerre, hélas ! lui a ravi un frère tendrement aimé.... Oh ! funeste souvenir !..... Elle fatiguait le ciel de ses prières pour ce frère chéri qui courait les hasards des combats.

LANCIOT.

Eh bien , c'est la perte de ce frère chéri qui la rend inconsolable ; elle abhorre son meurtrier. Cette âme si pieuse, si douce, ressent une haine mortelle ! En vain je lui dis : Nos pères se faisaient entre eux la guerre ; mon frère Paolo a donné, il est vrai, la mort à ton frère, mais ce fut en combattant. Ah ! ce malheur lui cause sans doute assez de regrets, car il a toute la générosité, toute l'humanité d'un noble chevalier. Le nom de Paolo la trouble ; et moi, je gémissais, car mon frère absent a pour moi l'affection la plus tendre. J'ai appris que ce frère chéri rentrait dans sa patrie, mon cœur en a battu de joie ; j'en ai apporté la nouvelle à Francesca, en la conjurant de ne pas lui refuser un accueil bienveillant ; mais tout à coup un cri s'est échappé de sa poitrine : Il revient ! s'est-elle écriée toute tremblante, et elle est tombée évanouie dans mes bras. Vous le dirai-je ? Ah ! je l'ai crue morte, et dans ma fureur j'ai juré que je vengerais sa mort.... dans le sang de mon frère.

GUIDO.

Malheureux ! Tu as pu ?.....

LANCIOT.

Que le ciel reste sourd à ce serment impie !:... J'osai le répéter ; Francesca l'entendit ; elle en fut saisie d'horreur, et, me tendant la main, elle s'écria : Jure de l'aimer ; lui seul, quand je ne serai plus, te restera avec son amour fraternel..... La cruelle ! elle m'ordonne de l'aimer et elle le déteste ! et elle demande à se retirer à Ravenne pour éviter les regards du meurtrier de son frère !

GUIDO.

En recevant ton message, j'ai craint d'abord que sa santé.... Tu sais combien je l'aime ! je n'ai qu'une crainte, c'est de vivre trop longtemps.....

LANCIOT.

Oh ! n'achevez pas.... Et cependant moi aussi lorsque dans son sommeil je la contemple, lorsque la vie semble avoir abandonné ses paupières closes et son pâle visage, lorsque dans une horrible angoisse je pose ma lèvre sur sa lèvre pour sentir si elle respire, les mêmes craintes pénètrent dans mon âme. — J'ai voulu l'entourer de fêtes et de jeux, mais les jeux et les fêtes l'ont accablée d'ennuis ; j'ai voulu la combler d'or, de pierres précieuses et de puissance, et je me suis attiré sa reconnaissance sans lui donner le bonheur. — Elle se plaît dans les sentiments religieux : j'ai élevé de nouveaux autels où mille vierges appellent sans cesse sur elle l'amour et les bénédictions du ciel ; elle reconnaît tous les soins que je prends pour lui plaire ; elle me le dit et elle pleure..... Parfois il me vient une horrible pensée..... Si j'avais un rival ! ô ciel ! mais si de toute sa personne on sent rayonner un cœur candide et pur.... la voici.

## SCÈNE II.

FRANCESCA, GUIDO, LANCIOT.

GUIDO.

Ma fille, viens m'embrasser. C'est moi....

FRANCESCA.

Mon père ! ah ! laissez-moi couvrir votre main de mes baisers !

GUIDO.

Sur mon sein, là.... que les mouvements de nos cœurs se confondent.... Viens, prince. Vous êtes tous deux mes enfants... Que le ciel répande sur vous ses bénédictions.... C'est ainsi que je vous embrassais le jour où je vous unissais.....

FRANCESCA.

Ah ! ce jour-là, vous fûtes heureux, ô mon père.

GUIDO.

Eh quoi ! voudrais-tu dire que ton père seul fut heureux ?

FRANCESCA.

Je pressentais que par mes larmes incessantes, je répondrais mal à l'affection de mon époux ; j'osai vous le dire, ô mon père. Mon âme répugnait au mariage ; je demandai le cloître ; mais, disiez-vous, votre bonheur dépendait de mon hymen.... je vous obéis.

GUIDO.

Ingrate ! tu osais demander le cloître à un père dont tu restais l'unique enfant ? Tu osais refuser à un père blanchi par l'âge le bonheur de tenir un jour un fils de sa fille sur ses genoux ?

FRANCESCA.

Ce n'est pas mon propre malheur que je déplore.... Il a plu à Dieu de faire peser sur mon cœur d'incroyables angoisses, et je m'y suis résignée. Dans la solitude d'une cellule, comme dans le monde, mes larmes auraient sans cesse abreuvé ma vie. Mais du moins je n'aurais affligé personne !.... Mes soupirs et mes gémissements se seraient élevés en toute liberté vers Dieu ; je l'aurais prié de jeter un regard miséricordieux sur sa créature infortunée, et de l'arracher à cette vallée de misères ! Ici, je ne puis même désirer la mort.... O mon généreux époux, en vivant je t'afflige, en mourant je t'affligerais plus encore ?

LANCIOT.

O femme à la fois tendre et cruelle ! Afflige-moi, empoisonne tous les instants de ma vie, j'y consens, pourvu que tu vives.

FRANCESCA.

Je ne suis pas digne de tant d'amour, je crains toujours que cet amour ne doive se changer en haine, et que tu ne me punisses d'une faute qui n'est pas la mienne.... d'une faute involontaire au moins.....

LANCIOT.

Quelle faute ?

FRANCESCA.

Je t'exprime trop faiblement mon amour.

LANCIOT.

Cet amour est-il dans ton cœur ? Ah ! il est une chose que j'aurais voulu retenir au fond de mon âme et qui s'en échappe en ce moment : tu voudrais m'aimer, hélas ! et ton cœur s'y refuse....

FRANCESCA.

Quelle pensée ?

LANCIOT.

Je ne t'accuse pas... nos affections sont souvent involontaires.

FRANCESCA.

Quoi ?

LANCIOT.

Pardonne. Je ne te crois point coupable, je le redis encore, ô chère épouse ; mais cette douleur... ne serait-elle pas l'effet de la lutte d'une âme forte contre une passion.... coupable ?

FRANCESCA, *se jetant dans les bras de son père.*

Ah ! mon père, protégez mon honneur. Dites-lui, jurez-lui que près de vous ma vie fut toujours irréprochable, et que je ne croyais pas qu'à ses côtés j'eusse pu lui inspirer l'ombre même d'un soupçon.

LANCIOT.

Pardonne. L'amour enfante les soupçons. — Je me disais souvent : Si cependant son cœur de jeune fille s'était autrefois enflammé d'un innocent amour ; si elle conservait aujourd'hui dans le secret de son âme le souvenir d'un rival qu'elle sacrifie certainement à son devoir, de quel droit irais-je en dévoilant ce mystère irriter cette cruelle blessure. Ah ! que ce secret, s'il existe, reste éternellement enseveli au fond de ce cœur innocent.... Mais, le dirai-je ? mes doutes se fortifièrent un jour que je cherchais à calmer ta douleur par l'éloge de ton frère, et que tu t'écrias en proie à un irrésistible transport : Où es-tu mystérieux ami de mon cœur, où es-tu ? Pourquoi ne reviens-tu pas ? Que je te voie au moins une fois encore avant de mourir ?

FRANCESCA.

Je disais.... ?

LANCIOT.

Ces paroles ne paraissaient pas adressées à ton frère.



FRANCESCA.

Faut-il donc jusque dans leur délire scruter les pensées des malheureux ? Le malheur ne leur suffit-il pas ? Leur faut-il encore l'infamie ? Tout le monde conspire contre les cœurs affligés. On feint de les plaindre, on les déteste. Ah ! ce n'est pas la pitié qu'ils demandent, c'est la tombe.... Oui, quand tu seras las de ma présence, ouvre-moi la tombe ; heureuse j'y descendrai ; j'y descendrai avec bonheur pour qu'aucun homme ne se présente plus à ma vue.

GUIDO.

Tu délires ? ma fille....

LANCIOT.

Quels terribles regards tu lances sur moi ! Que t'ai-je fait ?

FRANCESCA.

De mes malheurs n'es-tu pas la cause ? Pourquoi m'as-tu arrachée aux lieux où repose ma mère ? Là le temps eût calmé ma douleur ; ici tout la réveille et la ravive sans cesse... Chaque pas me rappelle... Oh ! insensée ! je ne me possède plus.... Ne crois pas, non, non, ne crois pas.....

LANCIOT.

Francesca, oui, tu partiras pour Ravenne avec ton père.

GUIDO.

Prince, c'est assez.

LANCIOT.

Oh ! Je renonce à mes droits. Je n'irai plus t'arracher à la patrie. Cet homme que tu abhorres, cet homme qui est ton époux et qui a pour toi tant d'amour, tu ne le reverras jamais... Si un jour, changée par le repentir ou la pitié, tu ne revenais pas vers ton malheureux époux.... Et peut-être en effet, hélas !

ne reconnaîtrais-tu pas mes traits défigurés par la douleur..... moi, alors, oh ! je te sentirai toujours présente dans mon cœur, et je volerai dans tes bras pour te pardonner.

FRANCESCA.

Tu pleures, Lanciot ?

GUIDO.

Ah ! ma fille !

FRANCESCA

Mon père, fut-il jamais une fille plus coupable, une épouse plus ingrate ? La douleur m'arrache d'injustes paroles que ma bouche seule prononce.

GUIDO.

Ah ! n'abrège pas les jours de ton père ; n'oublie pas les vertus d'un époux à qui le ciel accorda une épouse digne et adorée. La terre sera plus légère sur ma tombe, si un jour, la main sur la pierre, tu viens y jurer que tu as embelli sa vie en perpétuant sa race, et en le faisant l'époux de ton cœur.

FRANCESCA.

Moi, j'abrègerais les jours de mon père ? Oh ! non ; je veux être fille, je veux être épouse ; que le ciel m'en donne la force. Joignez vos prières aux miennes.

GUIDO.

O ciel ! rends le calme à mon enfant !

LANCIOT.

... A mon épouse !

## SCÈNE III.

UN PAGE, GUIDO, LANCIOT, FRANCESCA.

LE PAGE.

Un chevalier demande à entrer.

FRANCESCA, à *Guido*.

Mon père, vous avez besoin de repos ; venez dans votre appartement.

Elle sort avec Guido.

## SCÈNE IV.

LANCIOT, LE PAGE.

LANCIOT.

Son nom ?

LE PAGE.

Il n'a pas dit son nom ; mais je puis le supposer. En entrant dans le vestibule, il a paru profondément ému ; il contemplait avec joie les armes de vos ancêtres suspendues au mur ; il a reconnu la lance et le bouclier de votre père.

## SCÈNE V.

PAOLO, LANCIOT, *se précipitant dans les bras l'un de l'autre et se tenant longtemps embrassés.*

LANCIOT.

Ah ! te voilà, mon frère !

PAOLO.

Lanciot ! mon frère !.... Comme ces douces larmes soulagent !

LANCIOT.

Ami, unique ami de mes premières années ! Que notre séparation a été longue !

PAOLO.

C'est ici que je t'embrassai la dernière fois...., j'embrassais aussi un autre homme qui lui aussi pleurait.... je ne devais plus le revoir !

LANCIOT.

O mon père !

PAOLO.

Tu lui as fermé les yeux. N'a-t-il rien dit de son cher Paolo ?

LANCIOT.

Il mourut en appelant son fils absent.

PAOLO.

M'a-t-il béni ? Du haut du ciel il nous regarde, et nous voyant réunis son âme en tressaille de joie. Désormais nous ne nous séparerons plus. Je suis las des vaines fumées de la gloire. J'ai versé mon sang pour le trône de Byzance contre des nations qui n'avaient jamais mérité ma haine. J'ai acquis une grande renommée, et j'ai été comblé d'honneurs par la générosité de l'empereur : eh bien, je méprisais tous ces applaudissements. Pourquoi, en effet, pour qui ai-je ensanglanté mon épée ? Pour l'étranger. Eh ! n'ai-je pas une patrie, à laquelle les citoyens doivent tout leur sang ?.... C'est pour toi, chère Italie, qui nourris des cœurs vaillants, c'est pour toi que désormais je combattrai, si l'envie ose t'outrager. N'es-tu pas la plus noble terre qu'éclaire le soleil ? N'es-tu pas la mère des beaux-arts, ô Italie ? Ta poussière n'est-elle pas une poussière de héros ? Tu fus le théâtre de la valeur de mes aïeux : c'est en toi que réside tout ce que j'ai de plus cher.

LANCIOT.

Te voir, t'entendre et ne point t'aimer.... il faudrait n'avoir rien d'humain dans le cœur. Merci, mon Dieu ! Te haïr, elle ? non elle ne le pourra pas.

PAOLO.

Qui ?

LANCIOT.

Tu ne sais pas : Il me manque, là, un autre gage précieux de ma félicité.

PAOLO.

Tu aimes peut-être ?

LANCIOT.

Si j'aime ? j'aime la femme la plus angélique et la plus malheureuse.

PAOLO.

Moi aussi j'aime ; confions-nous mutuellement nos peines.

LANCIOT.

Notre père en mourant m'imposa une alliance qui devait nous assurer la paix dans l'avenir, j'exécutai sa volonté.

PAOLO.

Tu es donc uni à la femme que tu aimes ? Tu es heureux ? Qui est-elle ?.... Ne t'aimerait-elle pas ?

LANCIOT.

Il y aurait de l'injustice à dire qu'elle ne m'aime pas. Plût à Dieu qu'elle t'aimât autant ! mais tu as frappé mortellement son frère dans un combat ; elle t'abhorre et refuse de te voir.

PAOLO.

Parle ; qui est-elle ? qui ?

LANCIOT.

Tu la vis à la cour de Guido....

PAOLO.

Elle !....

Il réprime une horrible agitation.

LANCIOT.

La fille de Guido.

PAOLO.

Et elle t'aime? Et elle est ton épouse?... C'est vrai, j'ai tué... son frère....

LANCIOT.

Elle le pleure sans cesse. Depuis qu'elle a appris que tu rentrais dans ta patrie, ce palais est devenu horrible à ses yeux, un sujet de désolation.

PAOLO, *se contenant toujours.*

Et elle refuse.... elle refuse de me voir? Et moi qui croyais trouver le bonheur auprès de mon frère! Je repartirai... je vivrai éternellement loin du toit de mes aïeux.

LANCIOT.

Le toit paternel sera pour tous deux un asile de bonheur. Tu ne me quitteras pas.

PAOLO.

Vis tranquille; un époux doit tout sacrifier à ses devoirs. Aime-la.... Ah! reçois cette épée et donne-moi la tienne. Conserve-la toujours comme un souvenir de ton frère chéri.

Il fait avec un doux effort cet échange.

LANCIOT.

Mon frère !

PAOLO.

Si nous nous revoyons jamais, si toutefois je vis encore..... notre cœur battrait alors moins vivement.... Le temps par qui tout s'éteint, éteindra dans Francesca.... la haine qu'elle éprouve.... et elle m'appellera son frère.

LANCIOT.

Tu pleures.

PAOLO.

Moi aussi j'aimais ! Il n'y avait au monde à mes yeux que cette jeune fille.... Ah ! elle ne me haïssait pas ; non, elle ne me haïssait pas.

LANCIOT.

Et tu l'as perdue ?

PAOLO.

Le ciel me l'a ravie.

LANCIOT.

Que l'affection de ton frère te console. A ta vue, à ton aspect, le cœur de Francesca s'apaisera... viens....

PAOLO.

Où ? en sa présence ? oh ! non, jamais.

---

## ACTE DEUXIÈME

## SCÈNE PREMIÈRE.

GUIDO, FRANCESCA.

FRANCESCA.

Ici.... On respire mieux.

GUIDO.

Que cherches-tu ainsi ? Tu parais inquiète.

FRANCESCA.

N'avez-vous pas cru entendre... la voix... de Paolo ?

GUIDO.

Ne crains pas de le voir. Il ne se présentera devant toi que si tu le désires.

FRANCESCA.

Quelqu'un lui a-t-il dit.... que je l'abhorre ? Il en souffre peut-être ?

GUIDO.

Oui, beaucoup. Il voulait partir ; Lanciot le retient.

FRANCESCA.

Il voulait partir ?

GUIDO.

Maintenant ton esprit est plus calme ; Lanciot espère que tu supporteras la présence de son frère.

FRANCESCA.

Mon père, ah ! mon père, voyez... ce retour... voyez comme mon cœur palpite ! Rimini me paraissait déserte ; cette demeure



me paraissait silencieuse, funèbre.... Et maintenant.... ô mon père, ne me quittez point ! Avec vous seul j'ose me réjouir et pleurer ;.... vous n'êtes pas, vous, mon ennemi.... Vous auriez pitié de moi, si.....

\* GUIDO.

Quoi ?

FRANCESCA.

Si vous saviez.... oh ! comme la solitude m'est cruelle ! Ah ! vous êtes mon pieux consolateur. Il n'est que vous, mon père, devant qui je ne tremble pas, devant qui je ne sois pas contrainte de réprimer tous les mouvements de mon cœur.... Mon cœur a besoin d'effusion, et il ne m'est permis de donner l'essor ni à mes joies ni à mes plaintes. Je pourrais me trahir. Malheur ! malheur ! si devant un autre une seule parole m'échappait ! Vous.... regarderiez d'un œil plus indulgent les maux de votre enfant.... et si elle était en danger, votre main secourable la sauverait.

GUIDO.

Non, tu ne caches pas tes sentiments... ; et tes secrètes pensées.... ne sont plus des mystères lorsque tu es auprès de ton père.

FRANCESCA.

Tout.... je voudrais tout vous révéler.... Que dis-je ? où me cacher ? ô terre, entr'ouvre-toi, et dérober ma honte à tous les yeux.

GUIDO.

Parle.... le ciel t'inspire. Accorde-moi ta confiance. La feinte pour une âme telle que la tienne est un supplice.

FRANCESCA.

Mon devoir est de feindre, mon devoir est de me taire ; ma faute est de demander du secours ou des consolations, ma faute

est de raconter un si grand crime à un père qui m'a donné pour époux le meilleur des hommes.... sans me donner le bonheur.

GUIDO.

Que je suis malheureux ! Je suis donc ton bourreau ?

FRANCESCA.

O mon excellent père ! non, vous n'êtes pas mon bourreau. — Je sens chanceler ma fragile vertu. (*A part.*) — Terrible aveu que la nécessité m'arrache. (*Haut.*) — Sauvez-moi ; soutenez-moi ! j'ai longtemps combattu et longtemps triomphé ; mais dans ces derniers jours, les derniers de ma vie, je me sens faiblir... Aidez-moi, ô mon père, à les terminer saintement.... Ah oui, les soupçons de Lanciot sont fondés, et cependant je ne suis point coupable ; je suis son épouse, et je veux être une épouse fidèle... Mon père, je vois la sueur inonder votre front.... Vous détournez de moi vos regards.... vous frémissez....

GUIDO.

Ce n'est rien, ma fille ; dis-moi....

FRANCESCA.

Vous ne respirez plus, ô mon père !

GUIDO.

Ce n'est rien, ma fille.... un léger trouble, là, dans l'esprit... Ah ! qu'il est doux pour un père d'appuyer ses membres affaiblis par l'âge sur des enfants reconnaissants !

FRANCESCA.

O vérité ! ô justice ! Oui, oui, je suis une fille ingrate : punissez-moi.

GUIDO.

Quel est l'impie qui alluma dans ton cœur cette flamme sacrilège ?

FRANCESCA.

Impie ! Il ne l'est point ; il ignore, oui, il ignore que je l'aime, et il ne m'aime pas.

GUIDO.

Où est-il ? C'était pour le revoir peut-être que tu voulais retourner à Ravenne ?

FRANCESCA.

Pour le fuir, ô mon père.

GUIDO.

Où est cet homme ? Réponds ; où est-il ?

FRANCESCA.

Vous m'avez promis votre pitié ; ne vous irritez point : il est dans Rimini....

GUIDO.

Qui vient ?

## SCÈNE II.

LANCIOT, GUIDO, FRANCESCA.

LANCIOT.

Vous êtes émus.... Tu étais calme naguère.

GUIDO.

Francesca, nous partirons demain.

LANCIOT.

Que dites-vous ?

GUIDO.

Francesca le veut ainsi.

FRANCESCA.

Mon père !

GUIDO.

Tu oserais ?....

Il sort en jetant sur elle un regard menaçant.

## SCÈNE III.

LANCIOT, FRANCESCA.

FRANCESCA, *à part*.

Ah ! le plus cruel de tous c'est mon père !

LANCIOT.

Tu renonçais à m'abandonner ; tu paraissais touchée de ma douleur. Mais pour t'éloigner de Paolo, il n'est pas nécessaire que tu partes ; c'est lui qui veut partir.

FRANCESCA.

Partir ?

LANCIOT.

Funeste lui paraîtrait l'existence sous le toit paternel, s'il y était abhorré.

FRANCESCA.

Il en souffre à ce point ?

LANCIOT.

J'ai tenté en vain de changer sa résolution ; il a juré de repartir.

FRANCESCA.

Il t'aime beaucoup, toi.....

LANCIOT.

Il est bon et généreux. Comme moi, il ne sait pas aimer à demi.... Il est comme moi victime de son amour ?

FRANCESCA.

Victime de l'amour ?

LANCIOT.

Oui, ton cœur même en serait attendri, si tu l'entendais.....

FRANCESCA.

Pourquoi vient-il donc sur ces plages ? Croit-il qu'il me reste encore un frère à immoler ?.... Il n'est certainement venu en ces lieux que pour mon malheur.

LANCIOT.

Quelle injustice ! Il demande avant de partir que tu l'entendes, que tu le voies un seul instant. — Ah ! songe qu'il est le frère de ton époux, qu'il entreprend de nouveaux et longs voyages ; que peut-être nous ne le reverrons jamais..... Écoute la voix de la religion. Si j'avais, moi, un ennemi, et que près de s'exposer au caprice des flots, il vint me tendre la main.... je la presserais, cette main, avec effusion, tant il est doux de pardonner.

FRANCESCA.

Assez, de grâce !... Oh ! je rougis de honte....

LANCIOT.

Qui sait, dirais-je, si l'immensité de l'océan ne nous séparera pas, ce mortel et moi, tant que nous vivrons. Ce n'est qu'après la mort, dans le ciel... et là nous nous reverrons tous,... là pour toujours nous nous réunirons. Là, ô femme, tu ne pourras plus détester mon frère !

FRANCESCA.

O mon époux, apprends.... Ah ! pardonne-moi.

LANCIOT, à *Paolo qui entre.*

Viens, mon frère.

FRANCESCA, *se jetant dans les bras de Lanciot.*

O Dieu !

## SCÈNE IV.

PAOLO, LANCIOT, FRANCESCA.

PAOLO, *à part.*

Francesca !... La voilà... C'est elle !...

LANCIOT.

Approche, Paolo.

PAOLO, *à part.*

Que lui dirai-je ?... La voilà !... Mais si elle refuse de me voir, consentira-t-elle à m'entendre ?... Partons ! sa haine s'affaiblira. — (*Haut.*) Mon frère, dis-lui que je lui pardonne sa haine, et que je ne la mérite point. J'ai ravi le jour à son frère chéri, mais c'est dans le tumulte d'un combat. C'est lui, le cruel, qui dans la déroute de ses troupes vint se précipiter témérairement sur mon épée ; j'aurais donné ma vie pour sauver la sienne.

FRANCESCA, *toujours dans les bras de son mari, et n'osant pas lever la tête.*

O mon époux, est-il parti ? Est-il parti... Paolo ? J'entends quelqu'un qui pleure ; qui pleure ?

PAOLO.

C'est moi, Francesca, moi de tous les mortels le plus malheureux ! moi qui ne trouve pas même au foyer de ma famille la paix dont j'ai besoin. Mon cœur n'a-t-il pas été assez déchiré ? N'était-ce pas assez d'avoir perdu... la femme adorée ?... Je perds aussi mon frère, je perds aussi ma patrie.

FRANCESCA.

Je ne séparerai jamais deux frères. C'est moi qui partirai ; et vous resterez : Lanciot a besoin d'un ami.

PAOLO.

Ah ! vous l'aimez ? Vous avez raison de l'aimer.... Moi aussi je l'aime.... Dans les pays lointains, au milieu des combats, quand je protégeais les vaincus, les filles et les mères contre la fureur de mes troupes victorieuses ; quand de toutes parts on me proclamait brave parmi les braves, et pieux autant que brave, le doux souvenir de mon frère chéri se présentait à mon esprit, et il me semblait qu'il me reverrait un jour avec un noble orgueil... que l'Italie entière et son sexe charmant prononceraient gracieusement le nom du chevalier sans reproche.... Ah ! funestes furent pour moi mes triomphes, funeste fut pour moi ma valeur !

FRANCESCA.

Donc, lorsque vous combattiez sur les plages lointaines.... aux vaincus vous pardonniez ? Vous protégeiez les filles et les mères ? C'est là que vous avez vu sans doute celle qui règne sur votre âme ?.... Que dis-je ? insensée !.... Retirez-vous ; oui, je vous déteste.

PAOLO, *avec résolution.*

Lanciot, adieu..... Francesca !

FRANCESCA, *en l'entendant partir, jette involontairement sur lui un regard.*

PAOLO.

Il voudrait parler ; mais en proie à une émotion terrible, il craint de se trahir et s'enfuit.

LANCIOT.

De grâce, Paolo, arrête....

## SCÈNE V.

LANCIOT, FRANCESCA.

FRANCESCA.

Paolo.... Que je suis malheureuse !

LANCIOT.

Cruelle, cette pitié, l'éprouves-tu ? Pourquoi fondre maintenant en larmes, si tu as résolu de nous rendre tous malheureux ? Parle ; je demande compte des étranges mouvements de ton cœur ; je suis las enfin de tant de tourments.

FRANCESCA.

Et moi aussi je suis lasse de tes injustes reproches, et je n'aurai la tranquillité que lorsque je ne verrai plus.... la lumière du jour.

---



## ACTE TROISIÈME

## SCÈNE PREMIÈRE.

PAOLO.

Oui, la revoir encore.... pour la dernière fois. L'amour étouffe en moi la voix du devoir. Un devoir sacré me commanderait de partir et de ne la revoir jamais !... Mais je ne puis.... — Oh ! quel regard elle a jeté sur moi !... Sa douleur la rend plus belle encore ; oui, elle m'a paru plus belle, plus divine... et je l'ai perdue ? Lanciot me l'a ravie ! ô rage !... Eh quoi ! n'aimerais-je plus mon frère ?.... Il est heureux... Ah ! qu'il jouisse éternellement de son bonheur... Mais cependant, pour sa propre félicité, devait-il déchirer le cœur d'un frère ?

## SCÈNE II.

FRANCESCA, *s'avançant sans voir Paolo.*

Je ne vois point mon père.... Il me dirait, lui, si dans ces murs se trouve encore mon.... beau-frère. — Ah ! cette demeure me sera toujours chère.... C'est sur ce sol sacré arrosé de ses pleurs que je veux exhaler mon dernier soupir !... Malheureuse ! rejette ces coupables pensées, l'hymen t'en fait une loi.

PAOLO.

Elle croit être seule, elle parle et gémit.

FRANCESCA.

Ah ! quittons ces lieux, il le faut : ils sont trop pleins de son souvenir ! Le foyer paternel et son sanctuaire religieux m'offrent un asile où nuit et jour devant Dieu prosternée j'implo-

rerai le pardon de mes fautes. Le ciel, l'unique soutien des malheureux, ne m'abandonnera pas à jamais !

Elle va se retirer.

PAOLO, *s'avançant.*

Francesca....

FRANCESCA.

Que vois-je ? — Seigneur, que voulez-vous ?

PAOLO.

Vous parler une fois encore.

FRANCESCA.

A moi?... Ah ! je suis seule... seule ! Mon père n'est point à mes côtés... O mon père, où êtes-vous ? au secours, mon père !... Mais j'aurai la force de fuir.

PAOLO.

Où ?

FRANCESCA.

Seigneur, de grâce, ne suivez point mes pas ! respectez ma volonté. Je vais me réfugier au pied de l'autel élevé dans la demeure de mes pères. Les malheureux ont besoin des secours du ciel.

PAOLO.

C'est à notre foyer, c'est au pied de nos autels que j'irai me prosterner avec vous. Ne suis-je pas le plus malheureux ? Là, nous confondrons nos soupirs. O femme ! vous invoquerez la mort, la mort pour l'homme que vous abhorrez.... et moi, je prierai le ciel d'exaucer vos vœux, de vous pardonner votre haine, de vous réserver de longs jours de bonheur, de jeunesse et de beauté, de vous accorder tout, même l'amour de votre époux.... et des enfants de son sang.

FRANCESCA.

De grâce, Paolo !... Que dis-je ?... Ah ! ne pleurez pas. Ce n'est pas votre mort que je demande.

PAOLO.

Et cependant vous m'accablez de votre haine.

FRANCESCA.

Eh ! que vous importe ma haine ? Je ne trouble pas votre existence. Demain j'aurai quitté ces lieux. Vous resterez, pieux ami, auprès de votre frère... Vous le consolerez de ma perte... Il pleurera... Ah ! lui seul dans Rimini versera des larmes lorsqu'il apprendra... Écoutez. Ne lui dites rien encore... mais sachez vous-même que je ne reverrai plus Rimini.... je mourrai de douleur. Quand mon époux l'apprendra, vous le consolerez ; et vous aussi.... en son nom.... vous verserez une larme.

PAOLO.

Que m'importe votre haine ? Vous le demandez, Francesca ? Et votre haine ne trouble point ma vie ? dites-vous.... cruelles paroles !.... Belle comme un ange que le ciel a formé dans un transport d'amour, vous que l'amour universel environne, vous heureuse épouse.... osez-vous parler de mourir ?... c'est à moi d'en parler, moi qui pour de vains honneurs fus entraîné loin de ma patrie et qui ai perdu.... Ah ! malheureux ! j'ai perdu un père que j'espérais embrasser encore.... Il ne m'aurait pas plongé dans cet abîme de douleurs, lui.... je lui aurais ouvert mon cœur... et il m'aurait donné celle....celle que j'ai perdue à jamais.

FRANCESCA.

Que signifie ce langage ? Parlez-vous de votre bien-aimée ? Sa perte peut-elle vous rendre si malheureux ? L'amour

exerce-t-il une si grande influence sur votre âme ? Ce n'est pas seulement d'amour que doit brûler un valeureux chevalier ; il doit aimer son épée et sa gloire. Écoutez ces grandes passions et que l'amour ne vous avilisse jamais.

PAOLO.

Qu'entends-je ? Vous seriez donc sensible à la pitié ? Et si ma renommée grandissait, votre haine pour moi diminuerait ? Indiquez le lieu, fixez la durée de mes épreuves, et je me transporterai aux plages les plus lointaines. Les entreprises les plus graves, les plus périlleuses, me paraîtront faciles, si Francesca me les commande. Jusqu'à ce jour, le sentiment de l'honneur et mon courage furent la source de mes exploits ; désormais votre nom adoré doublera la valeur de mon bras. Jamais des projets ambitieux ne terniront mes triomphes. Je ne veux qu'une seule couronne, une couronne de laurier tressée par vos mains ; je ne veux qu'un applaudissement de vous, un mot, un sourire, un regard.

FRANCESCA.

O ciel ! que signifie....

PAOLO.

Je vous aime, Francesca ; je vous aime d'un amour, hélas ! désespéré.

FRANCESCA.

Qu'ai-je entendu ?... je délire peut-être... Qu'avez-vous dit ?

PAOLO.

Je vous aime !

FRANCESCA.

Quelle témérité ! silence ! on pourrait vous entendre.... Vous m'aimez ! et cet amour s'allume tout à coup ? Ignorez-vous qu'un lien sacré m'attache à votre frère ? De l'amante qui vous

fut ravie pouvez-vous perdre sitôt le souvenir ? Oh ! malheureux ! Laissez, laissez cette main..... ces baisers sont des crimes.

PAOLO.

Cet amour vit depuis longtemps dans mon cœur. L'amante qui me fut ravie, c'était vous ; c'était de vous que je parlais ; c'était vous que je pleurais ; c'était vous que j'aimais ; c'est vous que j'aime et que j'aimerai jusqu'à mon dernier soupir ! Et s'il fallait expier éternellement mon malheureux amour, cet amour durerait autant que mon expiation.

FRANCESCA.

En vérité, vous m'aimiez ?

PAOLO.

Le jour où je dus remplir à Ravenne une mission que mon père m'avait confiée, je vous vis sortir du palais, suivie d'un funèbre cortège de dames affligées, vous arrêter devant un sépulcre récemment fermé, vous prosterner avec respect, et tendre vers le ciel vos mains jointes, avec des sanglots étouffés et des larmes. Qui est-elle ? demandai-je. — Guido est son père, me fut-il répondu. Et ce tombeau ? — C'est le tombeau de sa mère. — Oh ! de quelle pitié pour cette enfant mon âme fut alors pénétrée ! De quelle émotion vague et confuse palpita mon cœur ! Votre front était couvert d'un voile, ô Francesca ; je ne vis point vos yeux, mais, dès ce moment je vous aimai.

FRANCESCA.

Vous.... Ah ! de grâce, cessez !... Vous m'aimiez ?

PAOLO.

Je cachai d'abord ma flamme, mais un jour je crus que vous aviez lu mon secret dans mon cœur. Gracieuse jeune fille vous sortiez de vos appartements, et vous dirigiez vers le parc votre

promenade solitaire. Et moi, près du lac, caché parmi les fleurs, je contemplais en soupirant votre virginale demeure. Au bruit de vos pas je me levai tremblant. Attachés à un livre que vous arrosiez de vos larmes, vos yeux ne m'aperçurent pas. Je m'approchai vivement ému. Ma langue embarrassée trahissait un trouble que vous paraissiez partager. Votre main me tendit le livre, et nous lûmes ensemble

Comment de Lancelot le cœur s'éprit d'amour,  
Nous étions seuls; seuls et sans défiance.....

Alors, Francesca, nos yeux se rencontrèrent.... mon visage changea de couleur.... un frémissement vous saisit, et vous disparûtes rapidement.

FRANCESCA.

Quel jour !.... Et ce livre resta dans vos mains....

PAOLO.

Il est là, sur mon cœur. Que de moments de bonheur je lui dus sur les terres lointaines ! Le voilà !.... voici la page que nous lûmes, voici les larmes qui coulèrent de vos yeux.

FRANCESCA.

Retirez-vous, je vous en supplie : je ne dois conserver d'autre souvenir que celui de la mort de mon frère.

PAOLO.

Son sang n'avait pas encore coulé. Oh ! funestes effets de nos guerres ! Comment oser, après l'avoir versé, ce sang, me présenter devant vous ? je partis. Je partis pour l'Asie où la guerre m'appelait ; et j'espérais que bientôt, à mon retour, je trouverais votre âme apaisée, et que vous m'accorderiez et mon pardon et votre main. Ah ! je l'avoue, telle était mon espérance.

FRANCESCA.

O malheur ! Ah ! de grâce, parlez : respectez, respectez et

ma douleur et ma vertu. (*A part.*) — Je me sens faiblir ; comment résister ?

PAOLO.

Ah ! vous avez pressé ma main ! ô bonheur !.... Pourquoi, dis-moi, pourquoi as-tu pressé ma main ?

FRANCESCA.

Paolo !

PAOLO.

Non, tu ne me hais pas ? Oh ! non.

FRANCESCA.

Je devrais te haïr.

PAOLO.

Tu le pourrais ?

FRANCESCA.

Non.

PAOLO.

Douce parole ! ô femme, que je l'entende encore ! Tu ne me hais pas ?

FRANCESCA.

Je l'ai trop dit. Ah ! cruel ! ne te suffit-il pas.... Partez, oh ! laissez-moi !

PAOLO.

Achève, je partirai quand tu auras tout dit.

FRANCESCA.

Et ne l'ai-je pas dit ? je t'aime Paolo ! ah ! ma bouche a laissé échapper cette parole impie ! Eh bien, oui, Paolo, je t'aime, je meurs d'amour pour toi, mais je veux mourir innocente et pure.... pitié !

PAOLO.

Tu m'aimes ? Toi ?... O trouble horrible de mon âme ! O

désespoir !... Mais au milieu de ce désespoir une joie indicible inonde mon cœur.... Tu m'aimais !.... et je t'ai perdue !

FRANCESCA.

Tu m'as abandonnée... Pouvais-je me croire aimée ? Va ! que ce soit là ma dernière parole.

PAOLO.

Que je t'abandonne jamais ? Oh non ! Il faut que chaque jour.....

FRANCESCA.

Ce serait nous trahir ; ce serait inspirer à mon époux des soupçons injurieux, imprimer une tache à mon nom ! Paolo, si tu m'aimes, fuis loin de moi.

PAOLO.

Fatalité ! Imprimer une tache à ton nom ? jamais. Tu es l'épouse d'un autre, je n'ai plus qu'à mourir. Efface dans ton cœur mon souvenir. Reprends cette sérénité des anciens jours que je suis venu troubler ; pardonne-moi, ne pleure plus, ne m'aime plus !.... Ah ! malheureux ? Qu'ai-je dit ? Aime-moi toujours ; pleure sur mon destin prématuré.— J'entends Lanciot. (*A part.*)— O ciel, donne-moi la force... (*Haut.*)— A moi, mon frère !

### SCÈNE III.

LANCIOT, PAOLO, FRANCESCA, GUIDO.

PAOLO.

Viens m'embrasser pour la dernière fois.

LANCIOT.

Tu voudrais en vain.....



PAOLO.

N'ajoute pas un mot, mon frère. Ma résolution est inébranlable. Je suis arrivé sous de funestes auspices, et malheur si je.....

LANCIOT.

Que dis-tu ? L'indignation éclate dans tes yeux.

PAOLO.

Ce n'est pas nous qui sommes coupables ; c'est le destin : Adieu, Francesca.

FRANCESCA, *presque hors d'elle-même pousse un cri désespéré.*

Paolo..... arrête !

LANCIOT.

Que dit-elle ?

\*GUIDO, *soutenant sa fille.*

Hélas ! elle se meurt.

FRANCESCA.

Il part.... et moi je meurs.

Elle s'évanouit dans les bras de son père.

PAOLO, *sur le seuil de l'appartement.*

Francesca..... Que vois-je ?.... Secourez-la.

GUIDO.

Ma fille.....

On transporte Francesca dans ses appartements.

## SCÈNE IV.

LANCIOT, PAOLO.

LANCIOT.

Qu'entends-je, Paolo ?... Un horrible éclair a traversé mes yeux.

PAOLO.

Réjouis-toi, barbare : elle n'est déjà plus. Laisse-moi donc mourir.... loin de toi.

## SCÈNE V..

LANCIOT.

C'était donc vrai ? Elle l'aimait et feignait de le haïr ?... Oh ! non ; cette pensée, c'est l'enfer qui me l'inspire.... Cependant... Que l'on retienne par force Paolo dans ce palais.... O voile horrible, déchire-toi.

---

## ACTE QUATRIÈME

## SCÈNE PREMIÈRE.

LANCIOT, UN PAGE.

LANCIOT.

Quoi ! Guido s'apprête à partir ? Je veux la voir, je veux voir Francesca. Que l'on m'amène aussi.... Paolo.

LE PAGE.

Votre frère ?

LANCIOT.

Mon.... frère.

## SCÈNE II.

LANCIOT.

Mon frère ! oui, c'est mon frère : son crime n'est que plus horrible. — Elle le haïssait ! la perfide ! Et je croyais à cette haine. C'était son absence qu'elle pleurait ; et c'est peut-être elle qui en secret l'a invité à revenir. — Taisez-vous, mes pensées, qui me conseillez cruellement de porter la main à mon épée... Je tremble !

## SCÈNE III.

GUIDO, LANCIOT.

LANCIOT.

Votre fille veut donc fuir loin de moi ? Elle espère me cacher sa fuite ! Et vous secondez....

GUIDO.

Il le faut.

LANCIOT.

Votre fille est donc coupable ?

GUIDO.

Non : un destin terrible nous condamne tous à des pleurs éternels.

LANCIOT.

Comment ! Son âme est en proie à des feux exécrables, et elle n'est point coupable ?

GUIDO.

Mais quelle n'est point sa douleur ! Comme elle demande en grâce de fuir celui qui les a inspirés ! — A peine avait-elle repris ses sens, à peine plein de honte et de courroux l'avais-je dérobée à tes regards, et jetée au pied d'une image sainte, que le glaive nu sur sa tête, oubliant que j'étais son père, je l'ai menacée de l'égorger et de la maudire, si elle ne confessait pas la vérité. Elle a parlé ; et j'ai entendu sa réponse à travers ses horribles sanglots.

LANCIOT.

Qu'a-t-elle dit ?

GUIDO.

Les larmes me suffoquent. C'est ma fille... Elle a tendu la gorge au fer meurtrier, elle a levé ses yeux inondés de larmes vers mes yeux brûlants. — Est-tu coupable ? ai-je crié ; réponds, es-tu coupable ? Son angoisse étouffait sa voix... Sa vue me déchirait le cœur. J'ai détourné d'elle mes regards et j'ai senti qu'elle baisait mes pieds, qu'elle frappait la terre de son front en s'écriant d'une mourante voix : Mon père, je suis innocente. Jure-le. — Je le jure !... Et moi, en silence j'essuyais mes yeux.

— Trois fois elle a poussé ce cri : je suis innocente.... Loin de moi j'ai jeté mon glaive, j'ai relevé ma fille, je l'ai pressée sur mon sein.... Je suis un père infortuné, un père offensé, mais enfin je suis père.

LANCIOT.

O rage ! Elle l'aime et ose parler de son innocence ? Loin de mes yeux, elle espère jouir tranquillement avec Paolo de son amour ; ah ! c'est en vain qu'elle l'espère ! Il lui promet de la suivre à Ravenne.... O traîtres !... je vous tiens encore dans ma main.

GUIDO.

Respecte mes cheveux blancs. Mon devoir est de la sauver.... le tien de ne plus la revoir.

#### SCÈNE IV.

LANCIOT, PAOLO.

LANCIOT.

Approche, misérable.

PAOLO.

Mon oreille n'est point accoutumée à ce ton outrageant. Tout autre que mon frère l'eût bientôt expié. Mais je respecte et j'honore en toi l'autorité d'un père. — Parles-tu à ton frère, ou à ton sujet ?

LANCIOT.

A mon frère. — Réponds, Paolo ; si cette femme était ton épouse ; si un homme l'avait ravi son cœur, et si cet homme était ton plus tendre ami.... plus cher même qu'un frère, et qu'il t'eût trahi au moment où tu le pressais sur ton sein... Que ferais-tu ? — Réfléchis.

PAOLO.

Je sens combien il est difficile de te rappeler en ce moment à la douceur.

LANCIOT.

Tu le sens ?.... mon frère, tu sens combien cela est difficile ? — Tu as nommé notre père. Il était plein de douceur pour ses enfants, même lorsqu'il les croyait coupables.

PAOLO.

Toi seul, tu méritais de lui succéder. Que puis-je te dire encore ? Oh ! comme ma fierté s'incline devant toi ! Parfois, moi aussi, je me crois magnanime, mais je ne t'égale point.

LANCIOT.

Dis-moi, si ton épouse était... .

PAOLO.

Francesca ? Ah ! je ne souffrirais pas même l'ombre d'un rival.

LANCIOT.

Et si ton frère osait lui déclarer son amour ?

PAOLO.

Je ne verrais plus en lui un frère. Malheur à lui ! Quel que fût le perfide, je le déchirerais avec mon poignard.

LANCIOT.

Mon cœur éprouve aussi ce féroce désir, et je retiens à peine ma main qui frémit sur mon glaive. Et tu oses avouer ton crime ? Séduire l'épouse d'un autre, l'épouse de ton frère !

PAOLO.

Tu serais moins cruel, si tu plongeais ton glaive dans mon sein. Je ne suis point un lâche. Comment ! je séduirais un ange

si pur descendu du ciel ? jamais. Un lâche ne saurait aimer Francesca. L'eût-il été, en l'aimant, il cesserait de l'être : Un cœur devient sublime quand l'image de cette femme s'y est une fois imprimée. C'est parce que je l'aime que je veux être humain, généreux et vaillant ; et c'est parce que je l'aime que je l'emporte peut-être par ces vertus sur nos guerriers et sur nos princes.

LANCIOT.

Tu l'emportes même sur tous par ton impudence, car tu oses devant moi te vanter de ton amour.

PAOLO.

Si mon amour était coupable, je saurais me taire ; mais cet amour est aussi pur qu'il est immense. — Je donnerais mille fois la vie pour le conserver sans tache. — Cependant... la nécessité me fait une loi de partir, je le sens. Sacrifie ton frère à ton épouse... et pour toujours.

LANCIOT.

Ton amour n'est-il pas coupable ? Ne me rends-tu pas malheureux à jamais ? J'oublierai peut-être que j'eus un frère chéri ; mais pourrai-je t'arracher du cœur de Francesca ? Son cœur ne te suivra-t-il pas partout ? Et moi, ne vivrai-je pas odieux, détesté à ses côtés ? La pitié lui commandera peut-être de se taire ; mais, je le sens, elle me hait, et c'est toi, traître, qui es la cause de sa haine.

PAOLO.

Je l'aime, je l'avoue.... mais Francesca, ô ciel, pourquoi la soupçonner ?

LANCIOT.

Tu voudrais me tromper encore ? je comprends ta pensée. Tu crains que je ne fasse un jour tomber sur elle le poids de ma

vengeance, sur Francesca, sur ton amante : mais c'est en ce moment que ce désir m'anime. Quoi ! n'ai-je pas le droit de vous immoler tous deux ? Je règne, époux trahi, prince outragé. Que dira de moi la renommée ? je ne sais. Mais elle dira de vous : ce furent deux traîtres.

PAOLO.

La renommée dira : Paolo, jeune encore, envoyé par son père à Ravenne, s'éprit d'amour pour une créature charmante. Quel fut son crime ?... — Et toi, quels sont tes droits sur elle ? Elle ne t'avait jamais vu ; la raison d'État seule la jeta dans tes bras. Eh quoi ! la nature n'a-t-elle pas soumis à ses lois les enfants des princes ? Avant de t'emparer d'elle, pourquoi n'as-tu pas consulté son cœur ?

LANCIOT.

Quelle audace ! Tu ajoutes l'insulte à l'outrage ? Non, je ne me retiens plus.

Il porte la main à son épée

### SCÈNE V.

GUIDO, FRANCESCA, PAOLO, LANCIOT.

FRANCESCA.

Mon père, les voyez-vous les armes à la main ?

GUIDO, *arrêtant sa fille, et puis s'interposant entre Paolo et Lanciot.*

Arrête. — Calmez-vous, ah ! frères inhumains !

PAOLO.

Tu m'as ravi plus que mon sang : que m'importe la vie ? prends-la.



FRANCESCA.

C'est mon sang qu'il faut verser ; c'est moi seule qui vous ai offensés.

GUIDO.

Oh ! ma fille !

LANCIOT.

La présence de ton père vénéré te protège, perfide. Reste dans ses bras : malheur, si tu t'en écarter ! j'oublierai ta noble origine ; tu seras à mes yeux moins qu'une esclave. Coupable est ton amour, et une épouse coupable est plus vile encore qu'une esclave. Oh ! cette parole allume mes transports. Comment ! à mon amour, à mon culte, répondre par le mépris !... Ne sais-tu pas que j'ai un cœur altier, terriblement altier ; et qu'il est des outrages que mon honneur me défend de pardonner ? l'honneur, ai-je dit ; mais sais-tu bien ce que c'est que l'honneur ?

GUIDO.

Assez !

LANCIOT.

Moi, oui, moi, j'entends la toute-puissante voix de l'honneur. Quand il parle, je n'écoute plus rien, et le point qu'il m'indique, je le frappe aussitôt.

FRANCESCA.

Il ne me frappe pas ; frappez vous-même, ô mon père !

LANCIOT.

Je délire ?... Vous frémissez ?.... Ah ! Guido !... Lorsque un jour mes cheveux auront aussi blanchi par l'âge, et que reportant mes regards sur ma vie passée, j'en apprécierai froidement les vices et les vertus.... Alors au milieu de ce calme, il suffira du souvenir d'une femme adorée par qui je fus trahi ; pour réveiller dans mon cœur toutes les anciennes tempêtes de ma

colère et de mon désespoir, pour m'arracher de nouvelles imprécations et pour demander à la tombe d'étouffer toutes mes angoisses. Mais les jours de la vieillesse pour moi ne viendront pas. Dès ce moment cette épouse sacrilège me précipite au tombeau qu'elle verra s'ouvrir avec joie, qu'elle foulera d'un pied dédaigneux.... peut-être même un autre se joindra-t-il à elle pour m'insulter.

FRANCESCA.

O ciel, donne-moi la force de répondre. — Non, mon oreille ne fut jamais fermée à la voix de l'honneur. J'aimai Paolo d'un amour que l'honneur ne saurait condamner. Prince italien, valeureux chevalier, voilà ce qu'il était à mes yeux. Il était applaudi des peuples et des rois. Je n'étais pas alors ton épouse.... Ah ! que dis-je ? oui, juste est ta fureur. Je n'ai pas su m'affranchir de ce premier amour, et cependant que d'efforts !.... Je serais morte avec mon secret, si Paolo ne fût pas revenu, je le jure.

PAOLO.

Femme infortunée !

FRANCESCA.

Grâce pour lui seul, non pour celui que j'aime, mais pour ton frère.

LANCIOT.

Grâce pour lui ? misérable ! Ah ! vous espérez quitter ensemble ces lieux ; vous avez concerté de vous réunir. Il t'a promis peut-être de te ravir même à ton père ?

PAOLO.

Craintes viles, lâches pensées !

LANCIOT.

Ah ! je suis un lâche, moi ?.... Elle partira, la perfide ; mais

tu ne la reverras jamais. — Que mes gardes s'emparent de cet homme, et qu'il ne sorte pas de mon palais.

PAOLO.

Je ne souffrirai jamais cet outrage sous le toit de mes pères.  
Il veut se défendre.

LANCIOT.

Je suis ton maître ; rends cette arme, rebelle.

PAOLO.

O mon frère, c'est toi qui me désarmes.... Quel changement,  
ô ciel !

FRANCESCA.

Grâce ! pitié !.... ô Paolo !

PAOLO.

Francesca !

LANCIOT.

Femme.....

GUIDO.

Viens, dérobe-toi à sa fureur.

---

## ACTE CINQUIÈME

Une lampe éclaire l'appartement.

## SCÈNE PREMIÈRE.

FRANCESCA, GUIDO.

FRANCESCA.

Hélas ! L'avez-vous calmé ?

GUIDO.

A ma vue, il s'est élancé avec effroi hors de son lit. O ciel ! s'est-il écrié, le jour fatal où je dois perdre Francesca est donc venu ?... Non, mes desseins sont changés ; je ne puis vivre loin d'elle. — Et tandis qu'il parlait, des larmes amères inondaient son visage. Il prononçait ton nom tantôt avec fureur, tantôt avec amour et pitié. Je l'ai tenu longtemps dans mes bras, mêlant mes larmes aux siennes, et le laissant librement épancher sa douleur ; puis insensiblement par de douces paroles j'ai ramené le calme dans ses esprits, et j'ai obtenu de lui que tu partirais sans le voir. Partons.

FRANCESCA.

Non, pas encore, mon père : Si je partais sans le voir, je ne le reverrais jamais. Il garde encore contre moi un sombre ressentiment ; je veux être sûre de son pardon.

GUIDO.

Rassure-toi, ma fille. Il t'a pardonné ; il doit même, il me l'a promis, pardonner à Paolo.

FRANCESCA.

O bonheur ! Mais dans ce moment solennel ne prononcez pas

je vous en conjure, un nom que je dois et que je désire oublier.... Ce nom retentit déjà plus faiblement dans ce cœur où domine la voix de mon ancienne vertu, de mon repentir et du seul souvenir du fidèle époux que vous m'avez donné et que je n'ai pas su aimer. — Je demande à le voir encore une fois. Hélas ! ne vous irritez point ! Obtenez pour moi cette grâce.... Je veux qu'il soit témoin de mes remords ; je veux me prosterner à ses pieds et le conjurer de ne pas m'accabler de son mépris. Allez, mon père, et dites-lui que si je n'ai pas le bonheur de le revoir, je croirai que le ciel m'interdit toute espérance.

GUIDO.

Tu l'exiges ? je vais l'amener en ces lieux.

## SCÈNE II.

FRANCESCA.

Adieu donc pour jamais, chère et fatale cité de Rimini ! Adieu, séjour infortuné, mais toujours cher à mon cœur ! Adieu, berceau adoré de . . ces princes.... Que dis-je ?.... Dieu éternel, entends ma dernière prière pour cette famille. Non, ce n'est pas sur moi femme coupable que j'appelle ta bénédiction, c'est pour ces deux frères que je t'invoque.... Etends ta main toute-puissante sur leur tête... Que vois-je ?

## SCÈNE III.

FRANCESCA, PAOLO.

PAOLO.

Paolo hors de lui se précipite dans l'appartement une épée à la main.

O bonheur ! ô ravissement ! je vous revois. (*Elle veut s'enfuir*). Arrêtez ! Si vous fuyez, je suivrai vos pas.

FRANCESCA.

Audacieux!... Que je suis malheureuse! Quoi! vous êtes armé?

PAOLO.

L'or a corrompu mes gardes.

FRANCESCA.

Hélas! de nouveaux crimes.....

PAOLO.

J'accours pour empêcher de nouveaux crimes. Ce n'est pas sur moi seul que sa jalouse rage peut s'exercer; c'est aussi sur vous, sur vous qu'il veut immoler. Un horrible effroi m'a poussé jusqu'ici. — Il y a un instant, le sommeil venait d'appesentir ma paupière: oh! quelle affreuse vision m'est apparue! Je vous ai vue plongée mourante dans les flots de votre propre sang: je me suis précipité sur le sol, sur vous, pour vous secourir... Vous prononciez mon nom en rendant le dernier soupir... O désespoir! ô délire! ce songe cruel me poursuit encore à mon réveil; il est devant mes yeux. Voyez, ce souvenir seul inonde mon front d'une sueur mortelle.

FRANCESCA.

Calmez vos sens, seigneur.

PAOLO.

Je me suis élancé furieux; j'ai payé la lâcheté des gardes; j'ai saisi une arme.... Ah! je n'espérais plus vous revoir! Je vous retrouve, ô bonheur!.... Ordonnez; vous êtes la reine de mon cœur, la reine de mon bras; mon désir est de mourir pour vous.

FRANCESCA.

Réprimez ce désir insensé. L'homme que vous outragez déjà nous pardonnait. Fuyez.... Quel est donc votre espoir?

PAOLO.

De vous défendre jusqu'à ce que votre père et vous soyez loin de ce palais, hors de tout danger. Un funeste, un horrible présage me fait trembler pour vos jours.... Ah ! vous vous résignez ? Vous ne m'aimez donc plus.....

FRANCESCA.

Il faut se résigner.

PAOLO.

Oh ! dites-moi quand et en quel lieu nous pourrions nous revoir.

FRANCESCA.

Si notre amour... doit finir en ce monde....

PAOLO.

Non, jamais... Nous ne nous reverrons donc jamais ! Francesca, placez cette main sur mon cœur ; puis, parfois sur votre cœur vous placerez cette main, et vous vous rappellerez les palpitations qui en ce moment m'agitent : elles sont trop violentes pour durer longtemps.

FRANCESCA.

O amour !

PAOLO.

Comme je t'aurais aimée ! Pas un jour ne se fût écoulé qui n'eût été consacré à payer un nouveau tribut à ton bonheur. — Tu m'aurais rendu père, (ô enivrante pensée !) d'enfants semblables à toi ; je leur aurais appris à t'aimer et à t'honorer après Dieu comme je t'honore et je t'aime.

FRANCESCA.

Je ne puis sans honte entendre ces paroles.

PAOLO.

Et tu ne m'appartiendras jamais !....

FRANCESCA.

Que dites-vous ? Jamais je n'oublierai ce que je dois à mon époux, à ses généreux sacrifices. Entendez maintenant ma déclaration solennelle. Si par une injustice du destin, il descendait avant moi dans la tombe, je ne quitterais plus le sombre voile du veuvage ; et l'amour que je conserverais pour vous au fond de mon cœur n'outragerait plus par un nouvel aveu sa mémoire vénérée.

PAOLO.

Tu ne m'as pas compris... Non, je ne conçois pas des espérances impies. Que mon frère vive et qu'il m'arrache la vie ; mais que Francesca vive, loin et à l'abri de son ressentiment. Oui, Francesca, vis et conserve silencieusement dans ton cœur ton amour pour moi.... Je t'apparaîtrai souvent dans tes songes attristés... Ombre heureuse jour et nuit je serai à tes côtés pour t'adorer toujours.

FRANCESCA.

Paolo !

PAOLO.

Nous sommes les victimes et du ciel et des hommes.

FRANCESCA.

Silence ! Que je suis malheureuse !.... Ne courons pas à notre perte.... Ah ! mon père !

Elle appelle.

PAOLO.

Il n'a plus de droits sur son enfant, le père qui l'immole à sa volonté tyrannique, et qui plonge dans le deuil les radieuses années de sa jeunesse. Qui a jeté dans tes veines ce feu qui te consume ? Qui t'a poussée jusqu'au bord de la tombe ?.... Ton père.



FRANCESCA.

Impie, que dis-tu ?.... Un bruit étrange a frappé mon oreille.

PAOLO.

Personne ne pourra t'arracher de mes bras.

## SCÈNE IV.

GUIDO, LANCIOT, PAOLO, FRANCESCA.

LANCIOT.

Que vois-je ? Paolo ?.... Mes gardes m'ont trahi.... ô rage ! Vous avez donc voulu, Guido, me rendre témoin de tant d'infamie ? Elle avait son dessin en vous envoyant vers moi.... Ils tramait une fuite ou une révolte : Qu'ils meurent tous deux.

Il dégaine son épée et se précipite contre Paolo qui se défend.

FRANCESCA.

Quel horrible soupçon !

GUIDO.

O misérable fille, tu m'y contrains... Je te maudis.

PAOLO.

Francesca... Ils te maudissent tous : seul je te défendrai.

FRANCESCA.

Arrêtez ! vous êtes frères : Tournez contre moi vos épées. C'est moi qui suis coupable.

LANCIOT *la perce de son épée.*

Meurs.

GUIDO

O malheur !

LANCIOT.

Et toi, lâche, défends-toi.

PAOLO, *jetant à terre son épée et se laissant frapper.*

Frappe.

Lanciot le perce.

GUIDO.

Qu'as-tu fait ?

LANCIOT.

O ciel ! Quel sang !

PAOLO.

Ah ! Francesca....

FRANCESCA.

Ah ! mon père ! mon père !.... Vous m'avez maudite....

GUIDO.

Ma fille, je te pardonne !

PAOLO.

Francesca, hélas !... pardonne-moi.... C'est moi qui cause ta mort.

FRANCESCA.

Un éternel.... martyr.... là-bas.... nous attend.

PAOLO.

Un éternel amour.... Elle n'est plus.... je meurs.

LANCIOT.

Elle est morte... O Paolo !... Ah ! ce fer que j'ai reçu de ta main va se tourner contre moi.

GUIDO.

Arrête, c'est ton sang que tu as versé ; et c'est assez pour que bientôt à son lever le soleil recule d'horreur.



# IGINIA D'ASTI

TRAGÉDIE

Horrible destinée d'une cité en proie à la discorde ! Les massacres succèdent aux massacres ! Les bons succombent... ou bien leur cœur s'endurcit, et ils deviennent les cruels émules des tyrans.

## PERSONNAGES

---

ÉVRARD, consul d'Asti.

IGINIA, sa fille.

ROBERTA, gouvernante d'Iginia.

ARNOLD, frère d'Évrard.

ROFFROY, premier sénateur.

GIANO, guerrier gibelin.

JULIO, jeune guerrier guelfe.

QUELQUES CITOYENS.

UN HÉRAUT.

UN ÉCUYER D'ÉVRARD.

SÉNATEURS GIBELINS.

UN HUISSIER.

LE PEUPLE.

HUIT OU DIX GENTILSHOMMES condamnés au dernier supplice.

GUERRIERS GIBELINS.

GUERRIERS GUELFES.

La scène se passe à Asti  
au XIII<sup>e</sup> siècle.

# IGINIA D'ASTI

---

## ACTE PREMIER

Salle du Sénat.

---

### SCÈNE PREMIÈRE.

ROFFROY ET LES AUTRES SÉNATEURS *sont assis sur leurs sièges.*  
ARNOLD *est assis à la droite de ROFFROY. La salle est remplie de GUERRIERS, et parmi eux se trouve GIANO. LE HÉRAUT est près de la porte. EVRARD entre précédé de QUELQUES GARDES. Il porte un costume militaire.*

ROFFROY *se lève au moment où Evrard entre.*

Le consul !

Arnold et les sénateurs se lèvent.

ÉVRARD *s'incline avec respect et avec dignité.*

Messeigneurs, enfin voici le jour où je dois déposer le fardeau du pouvoir annuel dont j'ai été investi ; et c'est à moi de vous offrir l'hommage de mon respect.

Il présente à genoux son épée à Roffroy. Celui-ci la reçoit et s'assied. Arnold et les autres sénateurs se rassient aussi.

ROFFROY.

Relevez-vous, valeureux guerrier. — Le sénat reprend aujourd'hui l'épée consulaire qu'il avait confiée à votre bravoure, et Asti revoit en vous un de ses sujets. Mais bien que vous descendiez des hautes fonctions de consul, votre nom con-

serve tout l'éclat dont il brillait à nos yeux. Vos belles actions plus que votre charge l'ont illustré ; et, que la République possède en vous un simple citoyen ou un général, elle professe toujours le plus profond respect pour son brave défenseur.

ÉVRARD.

Votre louange est douce à mon cœur, Roffroy, et d'autant plus douce que certains hommes que je ne daigne même pas appeler mes ennemis, ont osé manifester leur haine contre moi et l'odieux espoir de voir aujourd'hui humilié celui qui par sa bravoure, son intelligence et son courage leur a tout conservé et a protégé contre les guelfes leur fortune et leur misérable vie. Mais j'ai beau promener autour de moi mes regards, je ne vois personne qui ose montrer du mépris pour celui qui n'est plus consul, il est vrai, mais qui conserve intacte sa réputation de valeureux guerrier. Je n'ai donc rien à ajouter à leur sujet. Cependant avant de rentrer dans le paisible château de mes pères, je vous prie, Messeigneurs, d'entendre l'humble conseil que m'inspire ma fidélité. Je laisse dans l'esprit de la vile multitude, je le sais et peu m'importe, la réputation d'un tyran ; mais l'hydre guelfe qui pendant si longtemps releva la tête et désola notre patrie, c'est moi qui l'ai étouffée, moi, qui inférieur sans doute à tant d'invincibles capitaines dont j'ai été précédé, les ai tous surpassés par la résolution profonde, énergique, inflexible, de pousser ma victoire jusqu'à l'extermination ! J'ai reçu les applaudissements de tous les cœurs élevés ; cela me suffit. Cependant un nouveau péril peut surgir encore : Lequel ? C'est que l'exécration dont une foule insensée a chargé mon nom n'effraie celui qui après moi recevra de vous l'épée consulaire, et que le nouveau consul n'ambitionne la gloire facile, mais fatale, de la clémence. Gloire fatale en effet, parce que le long règne d'un inflexible Romulus n'a

pas encore préparé les tranquilles loisirs d'un Numa. J'ai immolé bien des têtes pendant l'année qui vient de s'écouler, mais pas assez pour affermir dans Asti le pouvoir des gibelins et pour le garantir d'un écroulement peut-être prochain. Ce n'est pas moi qui vous parle, c'est l'exemple du passé : dix fois nos pères ont triomphé et toujours pardonné, et dix d'entre eux pour prix de leur clémence ont été envoyés en exil. Je ne crois pas devoir m'expliquer davantage. Si une main vigoureuse ne tient pas le gouvernail dans la tempête, le navire est en péril.

ROFFROY.

Le sénat partage entièrement vos sentiments : rassurez-vous. Nous avons entendu et nous avons méprisé les lâches propos de ces hommes qui n'approuvent que les mesures timides ; et nous comprenons que hors du sentier que vous avez tracé, il n'est point de salut. C'est pourquoi, parmi les candidats au consulat, ceux qui ont réuni aujourd'hui le plus grand nombre de suffrages, sont....

ÉVRARD.

Qui ?

ROFFROY.

Deux gibelins expérimentés et rigides, entre lesquels les suffrages se sont partagés, Evrard et Giano.

ÉVRARD ET GIANO.

Moi ?

ROFFROY.

Entre vous le sort va prononcer ; vos noms sont dans cette urne.

ARNOLD, *se lève.*

Attendez. Qu'Evrard daigne auparavant écouter quelques paroles amicales de son frère.

ROFFROY.

Écoutons le ministre de Dieu.

ARNOLD.

Depuis le jour où mon saint ministère m'a conféré le droit de siéger parmi vous, j'ai blâmé l'ancienne constitution de notre république en vertu de laquelle le pouvoir était partagé entre plusieurs magistrats que la jalousie animait les uns contre les autres et qui, désireux d'agir, se condamnaient mutuellement à l'inaction. J'ai protesté surtout contre l'injure faite à nos concitoyens lorsque, dans les circonstances difficiles, on confiait le sceptre de la dictature tantôt à un barbare général, tantôt à un podestat orgueilleux, étrangers à notre pays, comme si les enfants de notre patrie étaient frappés d'indignité ; et j'ai obtenu à la fois l'abrogation de ces usages insensés et la nomination au consulat d'un habitant d'Asti, d'un patricien gibelin. Mes principes n'ont point changé. J'attribue toujours nos malheurs passés à l'indécision de ceux qui commandaient la force armée, et je considère le règne de la force comme le règne de la justice, lorsque le salut de la cité exige le sacrifice de quelques membres gangrenés. — Evrard ne saurait donc voir en moi un détracteur déterminé de son énergique gouvernement. Non, mon frère. Je t'ai plaint, je t'ai admiré même au milieu de tes exécutions ; et là où d'autres ne voyaient que de la cruauté, je voyais, moi, l'amour de la patrie. Mais y a-t-il donc si loin de la justice à la clémence ? Et la lamentable nécessité de verser le sang dure-t-elle toujours ? Et faut-il que la triste expérience des périls, hélas ! trop réels que nous avons courus, en crée encore d'imaginaires à nos yeux consternés ? Le sénat aujourd'hui même promulgue un édit cruel auquel je refuse mon assentiment. Pourrais-tu, mon frère, approuver un tel édit ? Je ne le crois point. Je vois en toi un magistrat sévère, je ne puis



voir en toi un tyran. Réclame la lecture de ce décret, entends-le ; et ce nouveau consulat.... tu le refuseras.

ÉVRARD.

Quoi ?

ROFFROY.

Quelque grand que soit le respect dont le sénat entoure le saint vieillard, de graves raisons nous éloignent de son sentiment. L'édit a été longtemps discuté dans cette assemblée, et la majorité l'a sanctionné : le voici ! héraut, approche-toi.

Le héraut s'avance et reçoit l'édit.

Du haut de la tribune va le proclamer aux citoyens ; les deux consuls proposés l'entendront en même temps.

LE HÉRAUT.

Il monte à la tribune publique, sonne de la trompette pour réunir le peuple et lit ensuite à haute et intelligible voix.

« Le sénat informé que quelques citoyens violent la loi en accordant aux guelfes un asile clandestin, décrète contre ce crime, qui pourrait devenir funeste à la cité, non plus la peine de l'exil, mais la peine de mort. »

ARNOLD.

Entends-tu le frémissement confus de la multitude ?.... Ainsi donc, si un père donne asile à son fils égaré, ce n'est plus l'exil, c'est la mort qui l'attend. La mort frappera celui qui ne foulera pas aux pieds les droits de la nature et qui ne traînera pas ses enfants à l'échafaud ! Il faut que le frère déchire le sein de son frère, l'épouse le sein de son époux, le fils le sein d'un père, ou qu'ils marchent au supplice ! O inhumanité ! O fureur inouïe ! — Les mânes de nos pères criaient vengeance ? mais ils sont satisfaits. Les guelfes ont perdu leurs plus illustres têtes, et c'étaient les plus redoutables. Cela ne suffit pas ; la

noble épée du gibelin descend maintenant jusque dans la chaudière du pauvre. Quel sang va-t-elle y chercher ? Le sang des guelfes ? Mais la multitude fut-elle jamais guelfe ou gibeline ? N'est-elle pas toujours l'aveugle instrument de ceux qui triomphent ? La soif du butin l'entraîne tantôt dans un parti, tantôt dans un autre : elle combat, mais sans haine ; elle lèche les pieds du vainqueur pour un morceau de pain. On ne pourra donc plus fermer les yeux si un guerrier obscur, mais valeureux, revient repentant au foyer paternel, et si, cachant son drapeau de guelfe, il se donne aux gibelins ? Notre patrie abandonnée ne pourra donc plus accepter les services de ses enfants. Ah ! Evrard, rougissons, rougissons nous-mêmes de ces ignobles mesures, si d'autres n'en rougissent pas. Que ce cruel édit ne trouve jamais en toi un défenseur. Un autre peut prêter le serment de consul, mais toi ? jamais, ô mon frère. — Viens.

ÉVRARD.

Il est presque ébranlé par l'autorité de son frère qui le prend par la main pour l'emmener.

ROFFROY.

Vous cédez donc la place à Giano ?

GIANO.

Je ne puis monter qu'en tremblant à cette haute position où un si grand héros m'a précédé ; mais, s'il est des vertus par lesquelles il me surpasse, il en est une par laquelle je crois l'égaliser, c'est l'amour de la patrie. Je mets ma gloire à servir mon pays, quelque difficiles que soient les conditions qu'il m'impose.

ÉVRARD.

Que signifient ces paroles ? Est-ce un reproche que tu m'adresses, comme si je refusais de servir ma patrie dans les entreprises difficiles qu'elle peut m'imposer ?

ARNOLD.

Viens.

ÉVRARD, *interrompant Giano qui voudrait parler.*

Je professe une profonde déférence pour mon frère ; et j'ai accueilli et pesé en silence ses graves paroles. Oh ! qu'il me serait doux de les approuver et d'y puiser des motifs suffisants pour revenir aux loisirs si doux et si désirés de mes foyers ! Cependant, je ne suis point un lâche, et si la patrie demandait la dernière goutte de mon sang, je la verserais pour elle.

ARNOLD.

Ah ! ne couvrions pas de pompeuses paroles une indigne ambition.

ÉVRARD.

Dieu ne tient-il pas dans sa main la destinée de l'homme ? Qui oserait se dérober à la main de Dieu ? Qu'il fasse sortir de l'urne le nom de son élu ; je courberai mon front devant son ordre sacré, soit qu'il me réserve le calme, soit qu'il me prépare de nouvelles traverses.

ARNOLD.

Ne tentons pas Dieu. L'homme a pu croire dans des temps d'aveuglement que le sort pouvait lui manifester la volonté du Seigneur. Dieu parle aux mortels, il est vrai, mais il parle en secret à leur cœur. Écoute cette voix, ô mon frère ! Elle te crie qu'un horrible serment sortirait de tes lèvres si reprenant l'épée consulaire tu jurais de défendre une loi qui viole les lois de la nature. Ah ! songe, puisque tu me contrains à ne te rien cacher, que parmi les guelfes dispersés, il en est un qui reçut la naissance de parents gibelins, et que le sang qui coulait dans les veines de ses parents coulait aussi dans les veines de notre mère. Ce fut une situation cruelle que celle qui t'exposa à

abreuver d'un tel sang ta lame parricide ; mais puisque dans les combats le ciel nous a épargné ce coup sacrilège, pourrais-tu aujourd'hui froidement jurer de conduire à la mort ton parent, s'il venait éperdu mendier un asile auprès du tombeau de notre mère ?

ÉVRARD.

Tais-toi.

ARNOLD.

Oui, c'est de Julio que je parle. Avant que son égarement le poussât dans le parti guelfe, tu lui avais promis la main de ta fille ; et l'amour n'est pas éteint dans le cœur de la malheureuse fiancée. S'il l'aime encore, tu le sais depuis le jour où captif entre ses mains tu ne dus ta délivrance qu'à ton titre de père d'Iginia. Ah ! oublions nos mutuelles offenses et que les parents reviennent à leurs parents.

ROFFROY.

Arnold ignore t-il qu'il n'est permis à personne de discuter une loi déjà sanctionnée ? Je regrette d'avoir à imposer silence à un si grand personnage ; mais mon devoir me le commande. (*A un sénateur.*) Que l'on agite dans l'urne les noms d'Evrard et de Giano.

ARNOLD.

Mon frère !.... Il ne m'entend plus. Hélas ! comme l'amour du pouvoir a corrompu cette grande âme !

Un sénateur agite l'urne ; un autre sénateur tire le nom.

ROFFROY, *reçoit le billet et lit.*

Évrard !

ARNOLD.

Ah ! je le craignais.

ROFFROY, *présente de nouveau l'épée consulaire à Évrard.*

ÉVRARD.

Que mon destin, quel qu'il soit, s'accomplisse. Je jure de défendre toutes les lois de ma patrie.

TOUS LES GUERRIERS.

Vive le nouveau consul !

Ils font un salut avec leurs armes et leurs bannières.

ROFFROY, *descendant de son siège, ainsi que les autres sénateurs.*

Il convient de présenter au plus tôt le suprême magistrat à la foule impatiente, et d'aller célébrer au temple en grande pompe la solennité de ce jour.

Il prend le consul par la main, et ils sortent les premiers suivis des sénateurs et des guerriers.

## SCÈNE II.

ARNOLD ET GIANO.

GIANO, *arrêtant Arnold.*

Un instant.

ARNOLD.

Que voulez-vous ? Vous pâlissez ? Qu'est-ce ? Parlez.

GIANO.

Votre frère.... Certes je n'envie pas le triste honneur....

ARNOLD.

Qu'est-ce donc qui vous trouble ?

GIANO.

Cet honneur... il le mérite plus que moi. — Oh ! je voulais vous entretenir de soins bien différents !... J'hésite à vous confier... mais vous avez parlé de manière... Certainement vous l'avez vu.....

ARNOLD.

Qui ?

GIANO.

Comment ! N'avez-vous pas nommé Julio ?

ARNOLD.

Il est dans Asti ? Qu'entends-je ?

GIANO.

Quoi ! vous l'ignoriez ? Que je suis imprudent !

ARNOLD.

Vous oseriez vous défier d'Arnold.

GIANO.

Vous parliez naguère avec tant d'émotion de votre parent que je vous ai cru instruit de son arrivée. Mais que nul homme ne sache le secret qui vient de m'échapper. Ah ! jurez-le moi !

ARNOLD.

Que craignez-vous ? Me croiriez-vous vil à ce point ? Parlez ; je vous donne ma foi.

Il lui tend la main.

GIANO.

Personne ici ne nous écoute ? Le jour se levait à peine et j'allais au temple, lorsque tout à coup sur la porte même de mon palais un homme vêtu en ermite m'arrête. C'était Julio ! J'ai frissonné en le reconnaissant. Je le repousse aussitôt craignant que quelqu'un ne me voie avec lui. Il me demande l'hospitalité : « Va chez tes parents, » lui dis-je. — « Je ne puis me fier à eux, répondit-il, car ils sont tous dévoués à l'ambitieux et ingrat Évrard. » Je le repousse encore. « Souvenez-vous de mon père, dit-il, de mon père qui fut l'ami de votre jeunesse et le compagnon de votre gloire. C'est en son nom que

je vous adresse ma prière. Accordez un seul jour, quelques heures d'hospitalité au fils de votre ami ; nul ne vous soupçonne : cela vous portera bonheur. » Il me faisait pitié, mais j'ai résisté : « Les lois me défendent de t'écouter, » ai-je répliqué. Je m'arrache aussitôt à sa main qui me presse ; je m'élançai vers le temple, le cœur cruellement agité, et doutant si je devais taire cette triste rencontre ou si je devais en instruire le sénat. Quand je vous ai entendu prononcer le nom de Julio, j'ai eu, pour ainsi dire, sur les lèvres le récit que je viens de vous faire ; mais j'ai craint d'attirer sur moi les soupçons de ces esprits jaloux, pour avoir inspiré quelque confiance à ce guelfe et pour l'avoir laissé échapper de mes mains.

ARNOLD.

Il vous demandait asile au nom de son père, au nom d'un père qui fut longtemps votre ami ! et vous le repoussez, et vous courez, où ?... au temple ! Est-ce bien vrai, Giano ? Vous, le descendant de magnanimes ancêtres, vous un brave, vous chargé de lauriers, vous ! Et cela dans votre vieillesse, alors que, excepté l'infamie, l'homme ne doit rien redouter, vous avez été l'esclave d'une si lâche crainte ! ô Giano !... Et ce remords qui vous agitait, ne venait point d'avoir manqué de pitié, mais de ne vous être pas fait le sbire du proscrit et de n'avoir pas acheté ainsi les applaudissements des puissants !

GIANO.

Un homme qui du milieu des batailles où ses plus valeureux soldats étaient tombés à ses côtés, revint toujours suivi de la victoire, ne craindra jamais, ô Arnold, le reproche de lâcheté. Mais quel est le brave qui verra sans reculer la hache du bourreau suspendue sur sa tête ? Le courage alors ne consiste pas à mépriser la mort, le courage devient de la folie. C'est pour cela que je vous ai demandé conseil. Nombreux sont les déla-

teurs, et ma rapide rencontre avec le jeune guelfe pourrait être déjà connue. Certes je désirais le consulat... et je n'aurais alors redouté aucune accusation ; mais vous savez combien Évrard me déteste : Qui me défendra contre sa cruauté, s'il peut m'imputer seulement l'ombre d'un crime d'État ?

ARNOLD.

Depuis longtemps je lis dans votre cœur ; et quoique rusé vous ne vous en doutez point.

GIANO.

Quoi ?

ARNOLD.

Dois-je parler ouvertement ? L'ambition autant que la jalousie vous dévore ; vous employez d'obscurs détours et des demi-confidences avec tous ceux que vous présumez être les ennemis cachés d'Évrard ; vous cherchez des partisans. Et si vous feignez pour moi qui ne fus jamais votre ami, des dispositions amicales, c'est parce que vous avez cru voir en moi un adversaire de mon frère. Eh bien ; écoutez-moi : je suis son adversaire, mais je suis bien plus l'adversaire de certains hommes aussi orgueilleux que lui.... mais beaucoup moins grands.

Il sort.

### SCÈNE III.

GIANO, *s'arrête stupéfait.*

C'est ainsi que je me suis trahi ?.... Moins grands !... Et j'ai pu l'entendre.... et ne pas lui répondre ? Audacieux !... Qui je suis, non, tu ne le sais pas encore

---



## ACTE DEUXIÈME

Chambre illuminée dans l'appartement d'Iginia.

## SCÈNE PREMIÈRE.

(On entend dans le lointain la musique d'un bal.)

ROBERTA, *en proie à une vive agitation, sort d'une chambre voisine. IGINIA sort du côté opposé et va au devant d'elle.*

ROBERTA, *réprimant son agitation.*

Vous quittez la fête ?

IGINIA.

Ah ! je puis enfin dérober mon âme attristée à l'importune joie de toutes ces danses ! L'éclat de cette pompe s'accroît sans cesse. A chaque instant de magiques décors changent en splendide salle de bal une nouvelle partie du jardin. Mais toutes ces réjouissances, tu le sais, me causent de l'ennui. Et toi, cruelle amie, pourquoi m'y laisser seule si longtemps ?

ROBERTA.

Iginia....

IGINIA.

Eh quoi ! Ta parole est tremblante ? Ma chère Roberta, tu ne me regardes donc plus comme ta fille ? Je ne t'ai jamais caché mes peines, et tu me caches les tiennes ?

ROBERTA.

Je tremble, oui. Pendant qu'Évrard célèbre avec un faste royal sa nouvelle dignité ; pendant qu'une troupe de vils courtisans le proclame l'égal des plus grands monarques, tout le

monde ignore que tout à l'heure, un ennemi, un guelfe s'approchait de lui....

IGINIA.

Hélas ! un danger...

ROBERTA.

Non. Le ciel a voulu que ce guelfe ne fut pas animé de féroces sentiments.

IGINIA.

Et sans être aperçu....

ROBERTA.

Moi, je l'ai vu, et j'ai craint pour les jours de votre père et pour les siens. Oh, malheur, si quelqu'un l'eût reconnu ! La fête eût été ensanglantée. J'ai aussitôt entraîné l'imprudent loin de la foule. Chère enfant, ne me blâmez pas, j'ai été forcée de l'écouter et de lui donner un refuge.

IGINIA.

Qui ? Où ?

ROBERTA.

Parlez bas. Avez-vous remarqué un vieux chevalier qui sortait du bosquet touffu, se glissait dans l'allée illuminée des tilleuls, se dérobait parfois, reparaisait ensuite et s'approchait des sièges où nous étions assises ?

IGINIA.

J'ai voulu le montrer à mon père, mais l'inconnu était déjà loin, et mon père ne l'a pas aperçu. Je l'ai vu ensuite te parler en secret, et tu l'as suivi.

ROBERTA.

Il passait près de moi, et à l'éclat de ses yeux noirs je l'ai reconnu. Je suis restée muette de stupeur, et lui m'a dit : Roberta, voyez, c'est moi, daignez m'écouter. A sa voix, plus de

doute. Que faire? Je prévoyais d'horribles malheurs. Évrard était peut-être entouré de guelfes. J'étais près de crier à la trahison, mais Dieu a retenu dans mon gosier ce cri funeste et m'a poussée sur les pas du chevalier déguisé. Je l'ai suivi, et nous nous sommes mis à l'écart.

IGINIA, *dans un grand trouble.*

Ma mère !

ROBERTA.

Oui, c'était lui ; il a découvert son jeune visage que couvrait une barbe blanche.

IGINIA.

Ah ! soutiens moi ! C'était.... Eh quoi ! je ne maîtriserai donc jamais ces indignes mouvements de mon cœur ? Julio ! O ma mère ! je l'aimai... Oh ! quel immense amour j'avais pour cet ingrat ! Viendrait-il tendre des embûches à mon père, menacer les jours sacrés de mon père ?

ROBERTA.

Non ; rassurez-vous.

IGINIA.

Poursuis : que ma pâleur ne t'effraie pas... O Julio ! Mais que cherchait-il parmi ses ennemis ? Il ignore donc seul le cruel décret ?

ROBERTA.

L'amour me pousse, a-t-il dit, à affronter la mort. Un grand malheur menace la maison du consul ; je veux sauver Iginia et tous ceux qui lui sont chers. Mais il faut pour cela que je parle à Iginia.

IGINIA.

Quelle audace ! me parler, a-t-il dit ? Et c'est l'amour qui le pousse ? Croit-il que j'ignore ?... Oh ! quel malheur est sus-

pendu sur nos têtes!... Crois-tu à sa sincérité? Non, non, Roberta, il ment; il ne m'aime pas. Et toi, j'en suis sûre, tu l'as chassé avec mépris.

ROBERTA.

Reproches, colères, prières, j'ai tout employé pour le chasser... O mon enfant, quel dur regard vous portez sur moi!

IGINIA.

Moi, la fille d'Évrard, je prêterais l'oreille à un guelfe! Peux-tu le croire! Non, Roberta, non tu ne le crois pas: tu aimes trop Iginia. Pardonne, j'insultais à ta sagesse.

ROBERTA.

Que je suis malheureuse! Dieu sait comme j'ai repoussé ce insensé.

IGINIA.

Il suffisait d'un seul mot: J'abhorre les traîtres et il a trahi sa patrie et moi-même à la fois.

ROBERTA.

Je le lui ai dit. Et ce forcené voulait revenir à la fête, vous parler à tout prix, sans se préoccuper s'il tomberait à vos pieds sous le fer des gibelins.

IGINIA.

Affreuse pensée! Ainsi donc, il....

ROBERTA.

Il ne veut point sortir de mon appartement.

IGINIA.

O ciel! ici? Ah! Roberta, tu n'es pas mon amie, non tu ne l'es point. Tu as oublié les crimes de Julio et mon devoir. Je suis la fille du consul gibelin. Va, éloigne-le, sauve-le, — et s'il s'informe de mes sentiments, dis-lui que mon devoir me com-

mande de le haïr, mais que je veux qu'il se sauve. Hâte-toi : Tu m'as entendue ? Non, je ne puis voir un traître.

## SCÈNE II.

JULIO, LES PRÉCÉDENTS.

JULIO, *se précipitant aux pieds d'Iginia et s'attachant à sa robe.*

Un traître ! Ah ! ce nom infâme, Julio ne le mérite pas. La calomnie vous a abusée.

IGINIA.

Audacieux !

JULIO.

Iginia, par votre vie, par les jours de votre père, je vous en conjure, vous ne pouvez refuser de m'entendre.

IGINIA.

Téméraire ! Vous fuir....

JULIO, *se relève et la retient.*

Une seule parole, un seul instant ! ah ! que celui que vous abhorrez tant aujourd'hui et qui un jour....

IGINIA.

Vous avez revêtu l'armure guelfe ! je ne vois que l'ennemi de mon père, je ne dois point voir autre chose ?

JULIO.

Arrêtez ! écoutez-moi un instant ; je satisferai ensuite à votre haine en me précipitant sous le fer de mes ennemis ; car pour l'homme que vous méprisez il n'est plus qu'une joie, la mort.

IGINIA.

Julio ! fuyez. A quel danger....

JULIO.

C'est le moment le plus opportun, le plus sûr ; écoutez-moi. La fête appelle en ce moment la foule dans les jardins ; nul ne peut ici me découvrir. Ah ! au nom de l'immense amour qui brûle dans mon cœur, qui pour vous seule y brûlera toujours....

IGINIA, *à part.*

Le perfide ! Espère-t-il m'abuser encore ?

JULIO.

Oh ! quel courroux je vois dans vos regards ! je...

IGINIA, *avec une amère indifférence.*

Et qu'y a-t-il de commun entre moi et les veuves guelfes dont vous êtes l'illustre protecteur ?

JULIO, *douloureusement affecté.*

O Iginia, pouvais-je m'attendre à un pareil outrage ! Vous aussi, vous insultez au malheur d'une famille illustre et comblée d'honneurs, qui a perdu misérablement ses membres valeureux, ses foyers, sa fortune, et ne trouvait pas un seul vengeur pour faire éclater son innocence ! Ce vengeur ne pouvait être que moi, moi l'amant d'Iginia ; il me fallait les défendre ou me rendre indigne de votre amour. Manfred n'était-il pas mon frère d'armes ? Depuis notre plus tendre enfance, ne nous sommes-nous pas partagé le triomphe dans les études, dans les joutes et sur les champs de bataille ? N'avons-nous pas été deux admirables exemples d'amitié et de vertu ? Quoi ! l'abandonner, moi qui connaissais son innocence, lorsqu'un vil sénat, avide d'or et de sang, lui imputait les plus lâches trahisons ? Non, je devais le défendre, et vous perdre plutôt, vous que j'aimais si éperdument.... bien que vous fussiez, hélas ! la fille d'un tyran !

IGINIA.

Respectez mon père.

JULIO.

Ne devais-je pas défendre mon ami et proclamer l'impiété de la loi qui enlevait à la patrie les meilleurs de ses enfants ; laver mon manteau de gibelin taché du sang d'un tel héros, et renier ce parti des gibelins qui versait l'opprobre et l'infamie sur le nom de mon ami ? Et le jour où sa veuve désolée et ses enfants ne trouvèrent de refuge que chez les guelfes, devais-je ne pas les suivre dans leur exil ? ne devais-je pas les appeler mes frères, ces hommes qui, oubliant l'origine gibeline des enfants de mon ami, leur offraient et leur main et l'hospitalité de leurs tentes et leurs boucliers ? Tel était, ô mon Iginia adorée, tel était le devoir du brave que vous aimiez. Ce devoir m'imposait des sacrifices dont j'espérais qu'Iginia comprendrait toute la grandeur... et elle me méprisait !

IGINIA.

Ne serait-il pas coupable ? Oh ! que je suis malheureuse !

JULIO.

Vous voyez avec douleur que je ne suis point coupable ?

IGINIA.

Julio ! hélas ! Laissez-moi toute ma force pour vous haïr.

JULIO.

Vous le voudriez ? Non.

IGINIA.

Mais puis-je croire que l'honorable veuve de Manfred...

JULIO.

Je serai toujours son ami, mais son amant, jamais !

IGINIA, *le regardant avec amour.*

Jamais son amant ? — Cet air, ce langage ?... Oh ! quelle cruauté s'il me trahissait !

JULIO.

O bonheur ! tu m'aimes encore ? Oui, tu m'aimes. (*Avec une affectueuse dignité.*) Faible enfant ! Pouvais-tu avilir ta grande âme au point d'accuser celui que le profond désir de t'honorer suffirait à arracher aux voies ignobles du vulgaire, s'il y était jamais entré ? Apprends à mieux me connaître et à te connaître mieux toi-même : l'homme à qui tu as donné ton cœur était tel, ou est devenu tel, que le mépris ne saurait jamais l'atteindre.

IGINIA.

Est-ce vrai, Roberta ?

JULIO.

Et qui retint mon épée lorsque Évrard tomba à mes pieds dans la bataille, si ce n'est toi ? Et qui rendit à cet orgueilleux une liberté qu'il ne méritait point ? C'est toi, Iginia ; c'est toi qui m'inspiras toujours un irrésistible penchant aux belles actions et qui m'imposas l'obligation de les accomplir.

IGINIA.

Oh ! mon cœur ne me trompait pas lorsqu'il me disait « Julio ne t'a pas oubliée ».

JULIO.

Mais le temps presse. Apprends les graves motifs qui m'ont amené en ces lieux. Un orage imprévu gronde sur la tête des gibelins. Tu frémis ? Calme-toi. L'avenir sourit à la patrie et à nous-mêmes. Les coupables seuls tomberont... non pas tous, non... Évrard trouvera en moi un défenseur.

IGINIA.

O ciel !

JULIO.

Que la foule dans le premier élan de sa fureur, ô Iginia, je t'en supplie, ne te trouve pas dans ce palais.



IGINIA.

Ah ! mon Dieu ! Quand ?... Et comment ?

JULIO.

Demain. -- A minuit... les guelfes... mais tu chancelles....

IGINIA.

Non.

JULIO.

Évrard a coutume de se rendre avec toi, le soir, chez sa sœur, à d'amicales réunions : allez demain, ô femmes, chercher dans cette demeure la sécurité. Ici, dans ce palais consulaire qu'elle envahira furieuse, la multitude pourrait oublier qu'à côté des coupables se trouvent des innocents. Je contiendrai, j'espère, l'aveugle emportement du peuple et je préserverai ce palais de sa ruine ; mais si dans sa fureur, au milieu des ténèbres et dans sa force irrésistible, la multitude était sourde à ma voix... Ah ! que mon Iginia ne se trouve point dans ce tumulte. — Je vous révèle un terrible secret ; un seul mot de vous peut me perdre. Mais je succomberais ici à l'instant même, que la victoire des guelfes n'en serait pas moins assurée. Les féroces décrets des tyrans arrivent trop tard ; le feu ne couve plus sous la cendre. Comme une flamme gigantesque, le désir sacré de la vengeance et de la justice dévore le cœur de tous les habitants d'Asti. Des troupes guelfes détachées, invisibles, oui, mais en grand nombre, enveloppent la cité ; à l'intérieur, le peuple est à nous et n'attend plus que le signal. Si je doutais de votre fidélité, ô femmes ; si même, je le répète, j'étais trahi, je serais seul perdu et l'entreprise de mes frères n'en triompherait pas moins... Mon devoir m'appelle demain auprès des guelfes comme il m'appelle aujourd'hui près de toi. A toi, à eux, ma vie tout entière.

IGINIA, *embrassant Roberta.*

O ma mère ! je ne puis parler : un frisson me serre le cœur. Qu'allons-nous devenir ? Un glaive odieux est suspendu sur la tête de mon père ou sur la tête de mon amant. Comment en garantir l'un sans trahir l'autre ?

JULIO.

Mes jours sont en tes mains. Et certainement si je péris, tu prives ton père du seul bras guelfe qui puisse tendre sur sa tête un généreux bouclier.

IGINIA.

Quel mélange d'héroïsme et de barbarie vous agite, âmes indomptables des guerriers ! Vous vous égorgez sans vous haïr ; c'est pour vous un jeu féroce de vous attaquer, de vous pardonner pour vous tuer encore, pour vous tuer toujours et pour avoir des morts à venger. Et tant de valeur couvre des fautes bien plus graves encore : ce n'est plus pour vous une honte, c'est une gloire de défendre aujourd'hui un drapeau, demain un autre. — C'est une gloire d'aimer une jeune fille, de la sauver de sa ruine et de déclarer en même temps la guerre à son père ; d'entourer ce père infortuné d'embûches et de périls, de l'humilier, pour lui tendre les bras ensuite et pour l'humilier encore davantage.

JULIO.

Peux-tu dénaturer ainsi mes sentiments ? toi, mon amante...

IGINIA.

Je suis la fille du consul.

JULIO.

Suis-je si coupable à tes yeux ? Appelle-donc les gardes de ton père : je suis venu m'offrir à leurs coups.

IGINIA.

Ah ! cruel ! tais-toi : laisse-moi : le ciel seul me reste.... Ah ! Julio, s'il est vrai que tu m'aimes, écarte cette affreuse tempête, épargne à la cité de nouveaux massacres ! Ton nom est puissant ; puissant est un héros dont le cœur est à la fois enflammé de vertu et d'amour. Celui-là seul serait grand à mes yeux, celui-là seul serait digne de tout mon amour qui aspirerait à la gloire que nul jusqu'à ce jour n'a tenté d'acquérir....

JULIO.

Laquelle ?

IGINIA.

Non pas d'exercer de cruelles et inutiles vengeances et de courir brutalement après des triomphes sacrilèges, mais d'essuyer les pleurs de la patrie désolée, de rassembler autour d'un seul drapeau tous nos frères désunis, et d'abandonner à la fois ces deux bannières maudites et ensanglantées des guelfes et des gibelins. On a vu parfois des hommes pleins de grandeur qui exerçaient sur la foule une influence toute-puissante. Oh ! si notre siècle pouvait posséder un semblable mortel ! Et si un tel homme était mon amant ! Et si son ambition brillait à tous les yeux si pure, si magnanime, que les cœurs, obéissant à son doux et irrésistible entraînement, se rapprochassent dans une commune étreinte, gémissent ensemble du malheur public et fissent entendre avec lui ce cri « paix et oubli à nos mutuelles erreurs ! Nous sommes les enfants d'une même patrie !... » Oh ! ce généreux mortel ne serait plus un homme pour mon âme amoureuse, ce serait un dieu. Sois cet homme, ô Julio.

JULIO.

O noble enfant ! Un songe flatteur t'abuse. Il est des siècles pervers où l'homme, même lorsqu'il est grand, ne peut se mon-

trer tel qu'il est. C'est une abjecte génération que celle au milieu de laquelle je suis né : elle ne sait point entendre les beaux noms de fraternité, de paix, de vertu et d'amour de la patrie. Les moins misérables respirent la colère et la vengeance ; les plus pervers, la bassesse et le pillage. Je me suis rangé parmi les premiers. — A mes yeux aussi ce songe brilla un jour, mais hélas ! un seul instant : c'était à l'aurore de ma naïve jeunesse ! Ce qui est vil, ô Iginia, c'est le monde et non pas ton amant.

IGINIA.

Toute espérance est donc....

JULIO.

C'est l'immuable destin.

On entend un grand bruit dans l'appartement voisin.

ROBERTA.

Quelqu'un vient.

IGINIA.

Nous sommes perdus.

ROBERTA, à *Julio*.

Cachez-vous là.

IGINIA.

Que je suis malheureuse ! ô Julio !

JULIO.

Iginia.... demain ne reste pas dans cette demeure !

IGINIA.

Ah ! fuis !

Roberta emmène Julio.

## SCÈNE III.

ÉVRARD, ROFFROY, GIANO, GARDES, IGINIA.

ÉVRARD.

La voilà. Ma fille, seule ici ?

IGINIA.

Mon père.

GIANO.

Son effroi me prouve sa faute : J'ai des indices certains ;  
Julio se cache en ces lieux.

IGINIA.

Ah ! non.

GIANO.

Que l'on fouille partout dans ce palais.

IGINIA.

Arrêtez. Mon père, n'êtes-vous pas consul ? Votre honneur  
peut-il supporter un tel outrage ?

GIANO.

Lequel des deux est le plus coupable, du père ou de la fille,  
le sénat jugera.

Il tire son épée.

ÉVRARD.

Téméraire !

ROFFROY.

Arrêtez. Satisfaction sera donnée au consul ; mais il faut  
avant tout que le consul prouve qu'il n'a pas commis un crime  
d'état.

Il fait signe à Giano de fouiller avec les gardes les autres parties de  
l'appartement.

## SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENTS A L'EXCEPTION DE GIANO ET DES GARDES.

ÉVRARD.

On ose soupçonner Évrard ! (*A sa fille.*) Perfide ! Tu ne peux cacher la vérité. Comment l'as-tu vu ? Parle : où se cache-t-il ? Redoute ma fureur.

IGINIA.

La terreur la plonge dans un état déplorable. Elle craint que Julio ne soit pris ; elle tient ses yeux fixés sur son père comme si elle ne comprenait pas ses paroles... Elle laisse échapper des mots indistincts. L'effroi étouffe sa voix ; enfin, en entendant les sbires qui reviennent, elle s'écrie :

Hélas ! Les sbires le traînent... O mon Julio !

Elle fait quelques pas pour aller au-devant de lui et tombe évanouie.

## SCÈNE V.

GIANO ET LES GARDES *conduisant* ROBERTA, EVRARD *relève sa fille privée de sentiment.*

GIANO, *aux gardes.*

Allez ; poursuivez-le partout.

ROBERTA, *accourant vers Iginia.*

O ma fille !

ROFFROY, *à Giano.*

Quoi ! Vous l'avez-vu ?

GIANO.

Il s'est élancé du haut d'un balcon ; mais il n'échappera pas : les portes de la ville ne sont pas encore ouvertes. — Au nom de la loi, je demande que l'on conduise en prison ces deux femmes

et tous les serviteurs d'Évrard qui lui-même n'est pas exempt de soupçon.

ROBERTA.

C'est moi seule qui suis coupable.

ÉVRARD.

Cette femme, oui, cette femme qui m'a trahi, qu'on la jette en prison. Mais je me porte caution pour Iginia et pour mes serviteurs.

IGINIA, *reprenant ses sens.*

Où est-il ? je veux mourir avec lui.

ÉVRARD.

Malheureuse ! Dans quel abîme as-tu précipité ton père !

On entraîne Roberta.

IGINIA.

Roberta, ô douleur ! Où te traîne-t-on ? O mon père, pitié ! pitié !

ÉVRARD.

Pour cette femme ? Elle en est indigne.

ROBERTA, *à Iginia.*

Adieu !

IGINIA.

Je veux la suivre. — Mon père....

ÉVRARD.

Impie ! ne vois en moi que le consul, ton juge, et tremble !

Roffroy, Giano et les gardes sortent emmenant Roberta. Évrard retient fortement Iginia qui veut suivre son amie.

## ACTE TROISIÈME

Chambre d'Iginia.

## SCÈNE PREMIÈRE.

IGINIA.

Personne ne vient ! O désillusion ! O longues et mortelles heures ! O incertitude ! Mes appartements sont muets ! O Roberta ! O mes fidèles serviteurs ! Hélas ! ils sont tous en prison ! Et moi-même je suis ici enfermée ! O Julio ! si au moins j'entendais parler de toi. Qui sait dans quel sombre cachot on t'a traîné ? Mais ne te vantais-tu pas d'avoir de puissants amis dans la cité ?... Ah ! que chacun prenne les armes et coure à sa délivrance ! Moi aussi, je suis devenue guelfe : je suis forcée, oui, forcée, ô mon père, de souhaiter votre défaite, pourvu que vos jours me soient conservés, oui votre défaite !... Mais que puis-je espérer, et pourquoi m'illusionner ? Julio ne peut plus échapper ; il n'est déjà plus peut-être, ou dans ce moment même... ô barbares, arrêtez ; tournez votre fer contre moi !

## SCÈNE II.

*IGINIA est tellement hors d'elle-même qu'elle n'entend pas l'arrivée de son père. EVRARD entre indigné ; mais la voyant plongée dans une si grande désolation, il s'émeut sensiblement.*

ÉVRARD.

La malheureuse ! Elle fond en larmes.... Pour lui arracher la vérité, calmons notre courroux.

Il s'approche d'elle.



IGINIA.

Que vois-je ? (*Elle va au-devant de lui dans une attitude suppliante.*) Hélas ! apprenez-moi... Oh ! je n'ai pas la force...

ÉVRARD.

Que voulais-tu dire ?

IGINIA.

O douleur ! je voulais demander....

ÉVRARD.

Si tu as causé la ruine de l'auteur de tes jours ? Si, victime de ton crime, il a croulé du haut de son siège sous les pieds de ses ennemis ? Oh ! le remords doit déchirer bien cruellement ton cœur. Au faite pour ainsi dire de ma grandeur, une couronne brille déjà à mes yeux ; je n'ai qu'un pas à faire pour la saisir... Qui m'arrête ? Quel ennemi cruel me force à reculer ? C'est ma fille, mon unique enfant....

IGINIA.

Mon père...

ÉVRARD.

Celle enfin pour qui je refuse tout repos à ma vieillesse.

IGINIA.

Pour moi ?...

ÉVRARD.

Oui, pour toi. Mes desseins ont dû être cachés aux yeux de tous les hommes, mais ma fille aurait dû en deviner toute la grandeur. Puisque ta vue, je le regrette, n'a pu s'élever si haut, il faut donc que je te les révèle. Écoute : — Tous ces sénateurs que tu vois assis près de moi et qui se croient autant de rois, c'est ma ruse qui par d'invisibles liens les attache à mon char. J'ai entraîné les plus braves à de longues guerres où ils

ont enfin succombé. Il ne reste que les plus lâches, et parmi ceux-ci, un petit nombre (en qui je ne sais si c'est la sottise ou l'orgueil qui domine), entravent encore ma marche ; je les immole et voilà mon épée consulaire changée en sceptre royal. Vieux et un pied déjà dans la tombe, que peut être pour moi la gloire ? Ah ! je songe à l'héritage d'une fille. Élevée à la hauteur des plus grands princes, elle sera recherchée en mariage par les princes les plus illustres : la puissance de son père sera sa dot ; ses enfants pourront prétendre aux trônes les plus éclatants. Oui, telles sont mes espérances, tels sont les soucis les plus ardents d'un père qui t'aime trop.... et à l'égard de qui tu es si peu reconnaissante.

IGINIA.

Ah ! seigneur, jusqu'à ce jour vous n'aviez jamais adressé de si tendres paroles.... à votre enfant... jamais depuis que les temps heureux où vivait ma mère chérie se sont évanouis ! Vous me rappelez maintenant ces jours de bonheur où, si parfois je vous causais quelque peine, vos reproches mêlés de tendresse pénétraient mon cœur. Hélas ! soyez encore tel que vous étiez ! Ma mère vous tenait éloigné des soucis de la gloire : vous préféreriez vos foyers domestiques à tous les palais : nous entendions moins souvent le son joyeux des harpes ; nous étions entourés d'un cortège moins nombreux : rares étaient nos convives, peu nombreux étaient nos amis, et cependant notre joie était plus grande. Et l'on ne voyait pas sur votre front chéri ce nuage qui témoigne sans cesse de nouveaux désirs, de nouvelles préoccupations, de nouvelles colères et qui précipite la marche de votre vieillesse. Ah ! je vous le jure, ces pensées font parfois en secret couler mes larmes. Vous n'êtes pas encore appesanti par l'âge, mais je vois vos traits s'altérer moins par l'effet des années que par le feu dévorant de vos pensées ;

et si jusqu'à ce jour, je n'ai pas osé vous le dire, c'est que votre regard était pour moi si changé qu'il me consternait. Mon père, si vous m'aimez, conservez pour votre fille votre précieuse existence. Que me font à moi la gloire et la puissance, si je ne les obtiens qu'au prix de votre tranquillité? Vivre à vos côtés, adoucir pour vous les traverses de la vie par ma tendresse et mon obéissance, prolonger vos jours, être aimée de vous, voilà tout ce que je demande.

ÉVRARD.

Ton cœur ne devrait pas nourrir d'autre affection, ô Iginia, et cependant...

IGINIA.

Je vous comprends ; mais si mon père l'ordonne, je saurai en triompher. Vivez et que je ne voie jamais Julio ! Et si pour lui....

ÉVRARD.

Si pour lui tu as brûlé d'amour?... Eh bien puisque tu t'en repens, jetons un voile sur le passé. — Tu étais autrefois la fille d'un simple citoyen, et cette affection était alors moins inconvenante dans ton âme ; mais désormais considère-toi comme la fille d'un prince : un nouvel état impose de nouveaux sentiments. (*Voyant que sa fille repousse de telles idées, il s'irrite.*) Et il t'offrirait même un trône, le perfide qui a abandonné la bannière de ses pères et qui dans les combats a osé lever sur Évrard son épée, qu'il ne serait jamais le gendre d'Évrard.

IGINIA, *l'interrompant par un doux et timide reproche.*

Mais il a retenu son épée lorsque Évrard accablé par le nombre et trahi par la fortune.....

ÉVRARD.

Qu'oses-tu dire ?

IGINIA.

Qu'il a renvoyé vers moi mon père en liberté.

ÉVRARD.

Misérable ! le souvenir de ma défaite te réjouit ? Évrard a paru vaincu, mais il ne le fut jamais ! Le lion blessé frappait de terreur en tombant ceux qui voulaient l'enchaîner.

IGINIA.

Hélas ! de quelle colère êtes-vous transporté ? J'ai dit que la fortune vous avait trahi, et qu'accablé....

ÉVRARD.

Rouvrir dans mon âme une telle blessure ! Me rappeler le jour le plus abhorré de ma vie ? Nul ne l'ose, et ma fille a cette audace ! Je vois maintenant ce que ton cœur me réserve : des outrages ! Des outrages à ton père ! Eh bien ; on a vu des pères chasser de leur cœur des enfants ingrats !

IGINIA.

Cruelles paroles ! Hélas ! seigneur...

ÉVRARD.

Je méprise les protestations mensongères. Que la crainte tienne lieu d'amour filial, cela me suffit. Tu le sais, ma colère est toujours terrible et irrésistible, et plus d'un puissant, pour l'avoir osé braver, n'est plus que poussière. Ne l'oublie pas, ô enfant, et tu ne conserveras pas la pensée sacrilège d'avilir un père. Maintenant entends ma volonté, écoute et obéis.

IGINIA.

Je tremble.

ÉVRARD.

Tu as attiré sur ma tête une tempête affreuse, que je n'ai pas

encore entièrement dissipée. Il faut maintenant que tu me secondes.

IGINIA.

Soumise à vos ordres, je ferai même le sacrifice de ma vie pour vous apaiser. Ce n'est pas pour moi que je demande grâce, c'est pour Julio et pour Roberta seuls que je vous implore.

ÉVRARD.

Le traître a échappé.

IGINIA.

Est-ce bien vrai ?

ÉVRARD.

Les Solaro lui ont donné asile ; j'ai accouru, mais trop tard ! A l'aide d'une corde, il avait déjà franchi les remparts de la ville. C'est en découvrant le premier le crime des Solaro, en faisant le siège de leur château, en les jetant eux-mêmes dans les fers que j'ai dissipé les soupçons que les méchants artifices de Giano avaient fait planer sur moi dans le sénat. J'ai reconquis le nom glorieux de fidèle gibelin, et Giano frémissant garde le silence. Mais je veux briser toutes les armes de la calomnie ; je veux que mon titre de père ne me soit plus imputé comme un crime d'Etat. Je veux que tu viennes devant le sénat affirmer par serment que tu es l'ennemie des guelfes, l'ennemie du traître que Roberta a conduit à ton insu en ces lieux. Cette femme en a fait l'aveu : qu'elle périsse et que la tache que sa lâcheté à imprimée à notre nom soit effacée.

IGINIA.

Qu'entends-je ?

ÉVRARD.

Mais d'abord je veux savoir de toi les sacrilèges secrets qu'il t'a révélés. Il t'a déroulé sans doute le fil de quelque trame. — Si

tu redoutes mon courroux, si tu désires calmer l'indignation de ton père, parle avec sincérité. Fais que je puisse rendre un grand service à la patrie. En dévoilant ce complot j'acquerrai de nouveaux droits à la reconnaissance publique, je m'appellerai le sauveur de mon pays : libérateur ou prince, c'est la même chose. Tu comprends combien tes révélations sont précieuses ; obéis donc....

IGINIA.

Pour ce qui concerne Julio, puisqu'il est en sûreté, je puis tout vous raconter ; mais que je me fasse l'accusatrice de mon excellente amie ? O ciel ! Vous ne l'avez pas dit. Comment ! moi qui ai grandi dans ses bras comme dans les bras d'une mère ! Moi à qui en mourant ma mère a fait entendre ces paroles : « En te laissant Roberta, je te laisse une mère ! » Vous les avez entendues vous-mêmes ces suprêmes paroles et vous les regardiez comme sacrées. Ah ! par cette chère mémoire, je vous en conjure, délivrez de ses fers cette infortunée, rendez une mère à sa fille. Non, elle n'a commis aucune faute : le guelfe s'est présenté sous un déguisement ; elle a fait de vains efforts pour l'éloigner ; et nous avons dû enfin l'écouter parce qu'il se disait poussé par un motif grave et généreux : et il ne mentait point.

ÉVRARD.

Je ne t'ai chargé de faire l'éloge ni de l'un ni de l'autre ; je t'ai commandé de m'obéir.

*IGINIA plongée dans la douleur n'entend pas  
les paroles de son père.*

Roberta, avez-vous dit, a fait des aveux ; il faut qu'elle périsse. Ah ! quelles paroles ! rétractez-les. Je n'aurai de calme que lorsque je n'aurai plus cette horrible image devant les yeux, ô mon Dieu ! Tout retard peut être funeste. — Me

voilà prosternée à vos pieds : pitié ! pitié, seigneur ! Hâtez-vous. Votre pouvoir est grand dans notre cité ; et, si vous aspirez au trône, que votre règne commence par un trait de clémence : sauvez l'innocence menacée. La patrie subit des lois atroces et tyranniques ; c'est à vous de l'en délivrer.

ÉVRARD, *la relevant avec dépit.*

J'ai trop de patience. Crois-tu me calmer en persistant dans ta désobéissance ?

IGINIA.

Mettez un terme aux angoisses de mon âme. Hélas ! pardonnez ! Je vous raconterai tout : conservez-moi la vie de ma mère, ou faites-moi mourir avec elle. Julio est venu ici pour me dévoiler une conjuration prête à éclater.

ÉVRARD.

Ah ! c'est donc vrai ? Le perfide tramait ma perte ! Et toi adorant l'illustre valeur de mon assassin, tu promettais ta main à une main fumante du sang de ton père !

IGINIA.

Oh ! je frémis ! que la haine d'un père est atroce !

ÉVRARD, *d'une voix terrible.*

Quel est le jour fixé par les rebelles ?

IGINIA.

Aujourd'hui.

ÉVRARD.

Quoi ?

IGINIA.

La nuit prochaine.

ÉVRARD.

Leurs noms ?

IGINIA. -

Le peuple presque tout entier.

ÉVRARD.

O ciel ! Leurs chefs ?

IGINIA.

Il n'a nommé personne.

ÉVRARD.

M'as-tu entendu ? Leurs noms ?

IGINIA.

Je le jure, il n'a nommé personne. Il est venu pour me prier de rester ce soir bien avant dans la nuit hors de cette demeure, afin que, si la foule furieuse s'y précipitait, je ne fusse pas en danger. Il désire même vous protéger.

ÉVRARD.

Moi ? l'orgueilleux ! Je refuse sa pitié. Je ne suis pas encore vaincu... Mais, ô rage ! A quoi sert la valeur quand on est entouré d'embûches ? La torture n'a pu arracher encore aux Solaro aucune parole. — Mais une pensée me vient. Achetons la faveur populaire par un bienfait inespéré. (*Il appelle.*) Ulrich !

### SCÈNE III.

UN ÉCUYER, LES PRÉCÉDENTS.

ÉVRARD.

Va parmi le peuple et fais connaître partout ma volonté. Écoute-moi. Hier on a terminé la moisson dans mes terres, et jamais ma moisson ne fut si abondante. La misère de tant de braves gens me touche, et je veux que mon consulat fasse régner partout la paix, l'abondance et la joie. Que tout malheu-



reux aille porter son nom aux ministres sacrés de la religion et il recevra de moi aussitôt un secours. Te voilà instruit : répands cette nouvelle sur les places publiques, et... (*Lui donnant une bourse*), et tu feras habilement en mon nom quelques libéralités.

L'écuyer s'incline et sort.

#### SCÈNE IV.

ÉVRARD ET IGINIA.

ÉVRARD.

Vile populace, je te connais : tu aigüises le fer contre les puissants ; mais, qu'ils t'offrent ta pâture, et le fer tombe aussitôt de tes mains, ou bien tu t'en armes pour les défendre. Non, Iginia, je n'ai encore nul besoin de la clémence de ton amant. Crois-moi, c'est chose difficile que de vaincre celui qui a dans son intelligence autant de force que dans son bras. J'ai vu vingt guerres, autant d'émeutes, autant de trahisons, et j'en ai fait autant de degrés pour arriver à la puissance. Qui sait ?... Mais que le sénat apprenne maintenant de la bouche d'Évrard le terrible secret. Suis-moi.

IGINIA.

Moi !

#### SCÈNE V.

ARNOLD ET LES PRÉCÉDENTS.

ARNOLD, *entrant avec précipitation* :

Arrête. Dérobe ta fille aux furieux.

ÉVRARD.

Comment ?

ARNOLD.

Ils exigent qu'elle soit jetée en prison.

IGINIA.

O ciel !

ÉVRARD.

Roberta peut être dans les tortures....

ARNOLD.

Les menaces n'ont rien pu sur elle. Mais un serviteur des Solaro a parlé; il a révélé la trahison d'un grand nombre de citoyens... et déjà dans les fers...

ÉVRARD, *à sa fille.*

Malheureuse ! Tu ne m'as donc pas tout dit ? Je pouvais recueillir le fruit de la conjuration découverte, et maintenant c'est un autre qui en tire gloire et faveur. (*A Arnold.*) Hélas ! poursuis... Déjà dans les fers... qui ?

ARNOLD.

Guido Castelli et Isnardi et d'autres. On sait que le guerrier ennemi est venu pour s'entendre avec eux ; et le bruit se confirme que son entretien en ces lieux n'a pas été inutile. J'ai longtemps disputé avec Giano en lui assurant que la jeune fille est étrangère aux partis qui divisent l'État et que l'amour seul a pu conduire chez elle le téméraire. Il ne m'écoutait pas. « Vous n'oserez pas, me suis-je écrié, jeter dans les fers pour un misérable soupçon la fille du consul. Rappelez-vous les services éclatants d'Évrard ; il a plusieurs fois sauvé la cité ; respectez ce héros. » Giano alors t'a comblé d'hypocrites louanges et il a ajouté : « Ce serait faire outrage à un si grand héros que de penser qu'il peut sacrifier la république à sa fille. » J'ai vu aussitôt tous les esprits se ranger à son sentiment, et je

suis aussitôt venu t'en informer. La culpabilité fût-elle démontrée, Évrard ne laissera jamais arracher sa fille de son sein.

ÉVRARD, *dans la plus grande agitation.*

Encore un obstacle ! Que faire ? Souffrirai-je un tel outrage ? Faudra-t-il donc lever mon glaive contre les lois, et voir après tant d'années de peines, s'évanouir tant d'espérances et perdre le fruit de tant de travaux, de vertus et de crimes ? Horrible indécision ! (*Avec affection.*) Ma fille ! (*Avec fureur.*) Misérable ! Tu causes ma ruine !

ARNOLD.

Pourquoi hésiter ? Assemble tes partisans ; montre-toi au peuple : le cri d'un père pénètre toujours les cœurs.

ÉVRARD, *saisissant violemment Iginia par le bras.*

Iginia, oui !

ARNOLD.

As-tu pris une résolution ?

ÉVRARD.

Oui.

ARNOLD.

On entend un bruit qui se rapproche.

O malheureux ! On entend déjà le bruit des armes. Cachée dans le fond du palais....

IGINIA.

Dieu éternel, ayez pitié de moi !

ARNOLD, *à Évrard.*

Où vas-tu ? Arrête. Tu cours au-devant des sbires.

ÉVRARD, *le repoussant.*

Arnold, livre-moi passage.

## SCÈNE VI.

ROFFROY, GIANO, GARDES ET PRÉCÉDENTS.

ÉVRARD.

Je vous la conduisais. Jetez-la dans les fers. Évrard était citoyen avant d'être père.

Il pousse avec colère Iginia parmi les gardes. Surprise générale.

ROFFROY.

Quelle belle parole ! Que de grandeur !

ARNOLD.

Père dénaturé !

GIANO, à Évrard.

Avez-vous entendu de sa bouche ?...

ÉVRARD.

Sa faute est douteuse : ce n'est pas à moi d'en juger. Ah ! cruelle situation d'un père en présence d'enfants ingrats ! Sévir contre son propre sang ! — Que le ciel me donne de la force ! — Puissé-je m'être trompé, et presser un jour de nouveau contre mon sein ma fille innocente ! Mais quel que soit le destin réservé à ma triste vieillesse, la douleur... me tuera... mais je mourrai en vrai citoyen. Allez ; que l'on me laisse seul. Les yeux d'un père pourraient verser des larmes indignes d'un consul.

IGINIA, pendant qu'on l'emmène.

O mon père, est-ce ainsi que vous me sacrifiez ?

ROFFROY.

En vérité, vous êtes le plus grand des gibelins. On ne connaissait pas encore toute la grandeur de votre âme.

Il suit les gardes et Giano.

## SCÈNE VII.

ARNOLD ET ÉVRARD.

ARNOLD.

Hommes féroces, que parlez-vous de grandeur d'âme ? Vous vous efforcez de vous appeler grands mutuellement, et d'étouffer le cri de votre conscience qui vous appelle iniques, ambitieux, lâches et impies. Mais vous vous connaissez bien : vous vous méprisez, vous vous abhorrez, vous désirez vous détruire les uns les autres. O république de sang et de crimes, tu ne peux aller plus loin ; le plus grand bien que tu puisses espérer, c'est un tyran !

## SCÈNE VIII.

ÉVRARD.

Ce tyran, ce sera moi. — Qu'ai-je fait ? D'où vient mon abattement ? Trop grand, trop grand peut-être est mon sacrifice ! Les forces du vieil Évrard ne peuvent peut-être aller jusque-là. — Je suis père enfin !... Orgueilleux ! Voilà... la nature te dompte comme le commun des hommes... Erreur ! Me repentir ? Il est trop tard. O fille ingrate, me réduire à cette extrémité ! Eh ! n'osait-elle pas me rappeler ma défaite ? La perfide !... Mais c'est pour m'excuser que je la suppose coupable. C'est de moi seul que j'ai horreur. — Qu'elle soit maintenant mon instrument ; plus tard je saurai la sauver. Je ne dois pas faiblir au milieu de ma course. « Oh ! le premier des « gibelins en vérité » a dit Roffroy : Giano frémissait... Oui, ils ramperont tous bientôt au pied de mon trône.

---

## ACTE QUATRIÈME

Salle de justice, toute tapissée de noir. Candélabres sur la table des sénateurs.

## SCÈNE PREMIÈRE.

ÉVRARD, ROFFROY, GIANO, SÉNATEURS, *placés suivant leurs grades sur un tribunal qui domine la salle. ROBERTA est assise sur un banc grossier.*

GIANO, *à Roffroy.*

Vous avez entendu ? Elle avoue : elle a donné asile au pros-  
crit, elle a violé la loi : C'est la mort.

ROBERTA.

Malheureuse !

ROFFROY.

Il faut entendre Iginia et la confronter avec cette femme.

Il agite sa sonnette et fait signe à un huissier d'aller prendre Iginia.

ÉVRARD.

Hélas ! Sénateurs ! Bien que consul, un père, au moment où sa fille est conduite devant votre tribunal demande qu'il lui soit permis de se retirer. La nature a encore des droits.

ROBERTA.

Oui, laissez-vous émouvoir au moins par votre propre sang : arrachez Iginia à ces monstres, et je marcherai avec joie au supplice.

GIANO.

La loi s'oppose, Évrard, à votre demande.

ÉVRARD.

Qu'on l'interroge.

GIANO.

Dans les jugements d'état, la loi prescrit la présence du consul.

ÉVRARD.

La loi ne parle pas d'un consul qui compte hélas ! un de ses enfants parmi les coupables.

ROFFROY.

C'est vrai.

Il se lève et en délibère avec les sénateurs.

GIANO.

Le consul ne signe-t-il pas les sentences ? Et si son enfant était digne de mort, ne devrait-il pas prononcer la condamnation ?

ÉVRARD.

Cesse, esprit méchant et envieux, d'irriter ma douleur par de si lâches barbaries ; il fut un temps où tu espérais m'humilier ; tu te trompais ; et maintenant tu mords lâchement celui que tu ne peux mépriser. Cesse, te dis-je ! Je suis las enfin.

ROFFROY.

Giano, respectez l'infortune d'un grand citoyen. — Je viens de recueillir les voix. Un père ne peut être contraint d'assister au jugement de ses enfants, mais quel que soit le décret, le consul ensuite le signera.

ÉVRARD.

Mon devoir me sera toujours sacré.

Il se retire.

ROBERTA.

Vous ne m'accordez pas même un regard. Je vous recommande seulement votre enfant.

ÉVRARD, *rencontrant sa fille.*

Oh ! que vois-je ?

Il sort.

SCÈNE II.

IGINIA *entre accompagnée par Arnold.*

IGINIA.

Mon père !

ARNOLD.

Arrête, regarde, voilà ta fille... Il fuit !

IGINIA.

Il n'a pas même voulu me bénir !

ARNOLD.

Je comptais beaucoup sur cette rencontre ; ah ! le cruel, il craint de s'attendrir !

IGINIA, *qui s'était arrêtée sur la porte, s'avance, voit Roberta et se jette dans ses bras.*

O ma mère !

ROBERTA.

O chère Iginia, je vous embrasse enfin.

IGINIA.

O tendre mère ! je craignais, hélas ! de ne plus te revoir ! Depuis que tu m'as été ravie, oh ! quelles longues heures d'angoisse ! mais je te revois, tout est oublié.

ROFFROY, *fait signe à la jeune fille de s'asseoir.*

Iginia, qui a introduit le guelfe dans votre demeure ?

IGINIA.

C'est moi.



ROBERTA.

Que dites-vous ? Quelle folie !

ROFFROY.

Femme, le silence vous est commandé. Iginia, où l'avez-vous vu ?

IGINIA.

Dans les jardins de mon père, le soir, au milieu des danses et des jeux.

ROBERTA.

Assez. Iginia vous abuse ; c'est moi seule qui ai vu le guelfe. C'est moi qui l'ai reconnu, qui l'ai soustrait au péril, qui l'ai caché dans mon appartement...

IGINIA.

O ma mère, ton amour peut-il aller si loin ? Tu fais retomber ma faute sur toi ? Non, ne l'écoutez point ; elle espère marcher à la mort pour me sauver. Depuis longtemps j'étais l'amante de Julio ; seule, je pouvais le reconnaître sous son déguisement. C'est en vain que Roberta me suivait, qu'elle voulait chasser Julio et appeler mon père. C'est moi qui par force arrachai au danger le guerrier que j'aimais ; c'est moi qui le cachai et qui fermai les issues lorsque dans sa colère Roberta voulut le livrer aux mains des gibelins. C'est alors que mon père pénétra dans mon appartement, et vous avec lui ; c'est alors que le guelfe s'enfuit.

ROBERTA.

O généreuse enfant, épargnez au moins vos mensonges : j'ai déjà dit toute la vérité.

IGINIA.

Il n'y a ici de vrai que ce que je dis.

ARNOLD.

Laquelle des deux l'emportera dans cette noble lutte? — Nous, hommes forts, nous, hommes sages, nous avons banni la vertu de nos cœurs : nous mettons toute notre gloire aux haines féroces, aux calomnies, aux perfidies, aux massacres. Et cependant, quel exemple d'héroïque fidélité, d'amitié sainte et magnanime nous est donné! Par qui? par deux femmes! — Eh quoi! pauvres insensées, pensez-vous faire rougir nos fronts? Les actions généreuses n'étaient bonnes que pour nos grossiers ancêtres : nous, nous en avons découvert toute la folie. — Elles ne s'attirent plus que le mépris ou des châtimens. — Quelle récompense pouvez-vous en attendre? la mort! Oh! l'on voit bien qu'elles ont vécu innocentes à l'ombre de murs solitaires; que les mœurs de notre temps leur sont inconnues, et qu'elles ont conservé l'antique superstition de la vertu! Non, nos exécrables discordes, nos haines fratricides n'ont pas empoisonné ces âmes ingénues, et la république n'a pas à s'effrayer des sentimens qui les animent. Elles ont été imprudentes, si, au mépris de la loi, elles ont donné un instant asile au parent d'un homme qui était le père de l'une et, pour ainsi dire, le frère de l'autre. Qu'elles soient donc blâmées et que ce soit là leur unique châtiment... Je vois votre émotion; n'en rougissez pas; — n'en rougissez pas, Roffroy; ce sont des larmes généreuses.

ROFFROY.

Moi?

ARNOLD.

Vous êtes père; et en voyant tant d'innocence sur le banc des accusés, vous pensez à vos enfans. Malheur, en effet, si la loi armée du glaive dépasse les bornes de l'humanité? Qui pourra compter, un seul instant, sur sa propre existence? Vous aurez tous à redouter pour vos propres enfans un accusateur

qui osera déclarer digne de mort une vertu... qu'une loi aura condamnée. Ah ! cette limite est sous vos pas ; gardez-vous de la franchir ! Il y a des imprudents ; il y a des traîtres : ceux-ci méritent la mort, les imprudents ne méritent que la pitié.

ROFFROY.

En ce moment, Arnold, vous outre-passez vos droits.

ARNOLD.

Vous m'avez permis d'être le défenseur d'Iginia : j'ai le droit de détruire les accusations qui pèsent sur elle. La faute qu'on lui impute n'a pas de gravité.

GIANO.

La faute est certaine : ne se l'imputent-elles pas l'une à l'autre ?

ROFFROY.

Fille d'Évrard, racontez les circonstances de la conspiration que le guelfe vous a révélées.

IGINIA.

« Nous comptons parmi le peuple, a-t-il dit, de nombreux partisans. Les portes s'ouvriront devant les guelfes, et le soleil verra demain l'étendard gibelin dans la poussière. » Voilà ce qu'il a dit. Il me priait de passer la soirée hors du toit paternel, afin de me dérober au péril.

ROFFROY.

Les paroles de Roberta sont conformes aux vôtres. Un seul doute subsiste : laquelle de vous a défendu à l'autre de livrer le guelfe.

IGINIA.

C'est moi.

ROBERTA.

Pourriez-vous le croire ? — Si elle avait aperçu la première le proscrit au milieu des fêtes du jardin, ne pouvais-je pas, tandis que je la suivais et que je repoussais le guelfe, jeter un cri, et diriger aussitôt contre l'exilé cent glaives à la fois ? Ah ! le mensonge est trop évident ! Écoutez. Deux motifs la poussent à s'accuser elle-même : le plus puissant, c'est l'amour tendre, immense, qu'elle a pour moi ; le second, c'est l'espoir, si elle était condamnée, qu'Évrard, qui est père après tout, en obtenant sa grâce, obtiendrait aussi la mienne. Elle en rougit, voyez ! — Ah ! j'ai découvert votre secret. Depuis longtemps, vous le savez, j'ai appris à lire dans votre cœur ; n'espérez pas en dérober jamais les mouvements à mes regards maternels.

IGINIA.

Roberta, tu excites mon dépit. Ne m'attribue pas de grands sentiments qui ne m'appartiennent pas : je ne pense pas à te sauver ; je suis interrogée, et je ne me préoccupe que de la vérité. Et si mon père me laisse conduire à la mort....

ROBERTA.

Je sais bien que vous êtes prête à mourir avec moi ; mais, ma chère fille, il ne vous est pas permis d'accomplir cet héroïque dessein. Vous vous devez à votre père : la patrie attend de vous dans l'avenir des héritiers de votre vertu. Moi, j'ai eu pour fils des braves : ils sont tous morts avec leur père sur les champs de bataille. J'ai bu jusqu'à la dernière goutte l'amer calice du malheur ; j'ai droit au repos ; Dieu me l'offre : laissez-moi l'accepter avec reconnaissance.

IGINIA.

O ma mère, est-ce ainsi que tu m'aimes ? C'était donc à regret que tu vivais pour Iginia.

ROBERTA.

Je suis sans illusion et sans espérance. Il faut aujourd'hui une victime : votre inexpérience ne le voit point. Que l'innocent au moins ne succombe pas. J'ai commis une erreur légère, mais cette erreur me conduit à la mort. Cessez-donc : la vieillesse m'aurait bientôt ravie à votre affection ; vous auriez versé les mêmes pleurs sur ma tombe. Il me restait peu de jours à vivre ; vous perdez donc peu de chose. Consolez-vous....

IGINIA.

Sa douleur éclate tout à coup par des sanglots et des larmes, elle embrasse étroitement Roberta.

ROBERTA.

Ne pleurez plus.

IGINIA.

O ma mère ! je resterais deux fois orpheline ! Oh ! non.

ROBERTA.

Le sacrifice n'en sera que plus beau. Comment ! Vous auriez assez de force pour mourir, et vous n'en auriez pas assez pour vivre ? Mais la véritable vertu, le grave devoir imposé aux mortels, c'est de survivre à ceux que l'on aime. L'épreuve n'est pas longue : hier l'enfance ; demain les cheveux blancs ! Iginia, elle aussi, aura droit au repos. Alors, ... au sein de Dieu.... vous viendrez retrouver votre amie : ah ! nous ne serons plus séparées !... Mais vous chancelez.... ma fille !.... Elle ne m'entend pas !...

IGINIA.

Dans ce tumulte d'affections contraires, de douleur et d'amour, sa raison s'égaré. Après avoir versé d'abondantes larmes elle est restée comme stupide aux dernières paroles de Roberta. Prise subitement d'une convulsion qui lui donne une physionomie indescriptible, elle porte fièrement ses regards de tous côtés. Elle fait peu de mouvements. Elle laisse comprendre en se touchant le front, qu'elle y éprouve une forte oppression ; elle

repousse sans rudesse le pieux empressement de Roberta et d'Arnold. Tout à coup elle laisse échapper un éclat de rire effrayant, et s'écrie :

O bonheur !

ROBERTA.

Quoi ?

IGINIA.

Son visage cesse tout à coup d'être riant : elle parle avec calme et douceur ; mais ses gestes n'ont plus la gravité qu'ils avaient lorsqu'elle jouissait de toute sa raison ; ils sont maintenant, pour ainsi dire, enfantins.

Le cercle de fer s'est un peu détendu.

ARNOLD.

Qu'est-ce donc ?

IGINIA.

Il comprimait horriblement mon front : — Vous n'avez pas entendu ? — Tel qu'une corde de harpe qui se brise, tel.... Mais où suis-je ? Pourquoi autour de moi les murs sont-ils tendus de noir ?

ROBERTA.

Iginia.

*IGINIA, portant ses regards sur le siège resté vide à côté de Roffroy.*

Va-t'en !

ARNOLD.

Elle a perdu la raison.

ROBERTA.

Que désigne-t-elle ? Elle fixe ses regards...

*IGINIA, sans montrer une trop grande horreur, et d'un ton souvent calme et tranquille.*

Ne le voyez-vous pas ? N'est-ce pas là le siège du premier magistrat ? — Réponds.

ROBERTA.

Oui, c'est le siège du consul.

IGINIA.

Mon père autrefois y était assis : regarde maintenant.

ROBERTA.

Votre père vient de le quitter.

IGINIA.

Non : un spectre y est assis. O spectacle affreux ! Sur son front est écrit en sanglants caractères le nom de .. « parricide. » Et ces lettres le défigurent au point que nul ne peut le reconnaître.... pas même moi. Pourquoi essuie-t-il le bandeau royal qu'il porte sur sa tête ? Oh ! les pierres de ce diadème dégouttent de sang ! — Hélas ! comme il pleure !.... Que cherche-t-il autour de lui ? A qui ouvres-tu tes bras inquiets ? N'es-tu pas roi ? Que te manque-t-il ? « Ma fille ! » Vous l'avez entendu ? Oh ! quelle voix ! Oh ! avec quelle fureur il cherche à déchirer son manteau royal... et ce manteau de feu s'attache au spectre plus fortement encore, et le dévore ! (*Comme si tout à coup elle le reconnaissait.*) Pitié pour lui ! pitié, Dieu tout-puissant !.... C'est mon père !

ARNOLD.

Horreur !

ROFFROY.

Qu'on la ramène dans sa prison.

ROBERTA.

Hélas ! ne nous séparez pas !

ROFFROY.

Qu'on leur accorde cette grâce.

On emmène les deux femmes.

ARNOLD.

Hélas ! Elle a peut-être perdu à jamais la raison ! Laissez-vous émouvoir par une situation si lamentable.

ROFFROY.

Défenseur d'Iginia, vous avez accompli votre office ; c'est maintenant au sénat d'accomplir le sien.

ARNOLD.

Dieu de justice, fais descendre dans leurs cœurs un de tes rayons.

### SCÈNE III.

ROFFROY, GIANO ET LES AUTRES SÉNATEURS.

GIANO.

Les jugements doivent être à la fois exempts de colère et de pitié... nous ne devons écouter que la loi.

ROFFROY, *agite sa sonnette et dit à un huissier.*

Le sénat demande au plus tôt le consul. (*A Giano.*) C'est une sage parole. (*Aux sénateurs.*) Ne m'en veuillez pas, Messieurs, si naguère je me suis laissé émouvoir... Mon cœur ne faiblit point pour cela. Je suis non moins que vous le ferme défenseur de la loi.

GIANO.

Vaine crainte ! Croyez-vous que nous puissions accuser de faiblesse l'homme qui donna aux gibelins tant de preuves de sa fidélité ? — Roffroy, et vous, Messieurs, le péril auquel la république vient à peine d'échapper, nous montre l'opiniâtre orgueil des guelfes. Malheur, si nous tardons à rabattre cet orgueil ! Malheur, si une espérance reste aux rebelles de l'avenir ! Ne nous bornons pas à des menaces ; c'est par des



supplices que nous devons les convaincre qu'il faut être ici gibelin ou mourir. Aussi Évrard avait-il raison tout à l'heure, et ralliait-il à son sentiment les esprits les plus éloignés de la sévérité, lorsqu'il proposait de mettre à mort les Solaro et Isnard, bien qu'ils n'aient commis d'autre crime que celui d'accueillir Julio sous leur toit et d'avoir entendu confusément parler d'une conjuration. La loi est violée, cela suffit; il faut qu'ils meurent. Et maintenant, le crime de ces deux femmes n'est-il pas semblable? J'attends que quelqu'un les défende; personne ne l'ose. Que ce soit Iginia ou l'autre qui ait vu la première le guerrier, peu importe! Ce qui est certain, c'est qu'elles l'ont accueilli, c'est qu'il les a entretenues du complot, c'est qu'elles ont désobéi à la loi. Les enfants du consul n'ont pas plus de droits que les enfants des autres citoyens.

ROFFROY.

Recueillons les voix.

Chaque sénateur dépose une boule dans l'urne; Roffroy les extrait ensuite. Toutes sont noires.

La mort.

Une terreur muette se répand dans l'auditoire; un sénateur écrit la sentence et la présente à Roffroy.

ROFFROY.

La sentence!

GIANO.

Le consul doit la revêtir de sa signature.

ROFFROY.

Le voici.

## SCÈNE IV.

ÉVRARD, LES PRÉCÉDENTS.

ÉVRARD, *à part.*

Quel va être mon sort ? Oh ! quel silence ! Quelle tristesse !  
Il s'avance ; il est très-pâle.

ROFFROY. *Il va au-devant d'Évrard et lui remet  
la feuille en tremblant.*

Malheureux !

Il se retire oppressé par la douleur et par un remords mal dissimulé  
Les sénateurs également consternés se retirent.

## SCÈNE V.

ÉVRARD ET GIANO.

GIANO, *s'approchant d'Évrard.*

Père dénaturé ! Tu immolerais ton propre sang ?

ÉVRARD, *avec une grande émotion.*

Qu'entends-je ? On a pitié de moi ?.... (*Il regarde Giano.*)  
Misérable ! Tu triomphes : la joie brille dans tes regards.

GIANO.

Tu veux de la puissance ? Voilà ce qu'elle coûte.

## SCÈNE VI.

ÉVRARD.

De la puissance !... Que d'ennemis cachés se sont révélés à  
moi aujourd'hui ! Quelle jalousie !... O Giano... Si je n'avais  
pas d'autre ennemi que toi, déjà je t'aurais écrasé ! — Mais non,  
je ne suis pas encore roi : la multitude elle-même reste muette

devant mes récents bienfaits : je me montre... et pas un applaudissement !... Et ce cri : « la mort ! » non, je ne me suis point trompé, c'est à moi qu'il s'adressait ! Perfides ! On ne pourra donc jamais ni vous acheter ni vous abattre ? (*Il considère la feuille et veut l'ouvrir.*) Ah ! je n'en ai pas la force. (*Il est pris d'un tremblement qui l'empêche de continuer.*) Roméa ! le jour que tu me rendis père, que je t'exprimai si vivement ma reconnaissance, que tu me montras avec tendresse notre enfant en me recommandant de l'aimer, et que je jurai de la rendre heureuse... oh ! alors.... qui de nous eût pu prévoir ce qui arrive aujourd'hui ? Non, je n'étais pas né pour la cruauté. Il s'est produit, là, en moi, un changement monstrueux. Comment ? Je l'ignore. Je m'efforce en vain de chasser la funeste influence qui me domine et que je subis depuis trop longtemps ; je suis irrévocablement sa proie. (*Il se promène.*) Je me suis trop avancé ; me voilà au bord de l'abîme ; il faut que je m'y précipite. Il est trop tard pour me repentir : allons. (*Il s'approche de la table pour signer ; la force lui manque ; il s'assied et de ses mains se couvre le visage en pleurant.*) Pauvre enfant ! Si tu étais la fille d'un autre homme, quel qu'il fut, comme il se croirait heureux ! Jeune fleur de beauté et d'espérance, remplie de piété, de vertu, de douceur..... condamnée à mort ! (*Il se lève.*) Je l'ai cru, mais cela n'est pas vrai ! La nature triomphe ! L'homme ne devient pas cruel à ce point ! Mes cheveux sont blanchis par l'âge : ai-je besoin d'un palais de roi ? Pourquoi ? Pour y mourir ? Une demeure solitaire me suffit, pourvu que la main pieuse d'une fille viennoise m'y fermer les yeux... Mais qui vient ?

## SCÈNE VII.

GIANO.

Il s'arrête sur le seuil.

ÉVRARD, *craignant de montrer sa faiblesse, compose son attitude.*

Qu'attendez-vous ?

GIANO, *s'avançant.*

La sentence. C'est Roffroy qui m'envoie. La prudence exige qu'avant l'aube du jour les têtes soient tombées : ainsi tombera pour le peuple toute cause d'agitation.

ÉVRARD.

O ciel !

GIANO.

Tu hésites ?

ÉVRARD :

Barbare ! Ah ! tu n'as pas d'enfants.

GIANO.

Je me serais sacrifié pour eux. Qui donc, lorsque la fuite était encore possible, a jeté Iginia demi-morte dans les bras des sbires ?

ÉVRARD.

O douleur !

GIANO.

Qui s'est toujours vanté d'être un citoyen d'élite ? Qui s'est toujours proposé comme un modèle avec un insolent orgueil ? Qui se tient lui tout seul en grande estime et méprise les autres ? Oh ! j'ai gardé longtemps au fond du cœur tes anciens dédains : mais le moment est venu où ma haine triomphe et éclate, et où, à mon tour, je te mène à terre.

ÉVRARD.

Toi ?

GIANO.

Voilà deux abîmes ouverts auxquels tu ne peux échapper ; il faut que tu y tombes.

ÉVRARD.

Quoi ?

GIANO.

Il faut que tu deviennes le bourreau de ta propre fille, et en même temps l'objet de l'exécration du monde entier, et alors ton infamie m'aura entièrement vengé ; ou bien que tu oses refuser à la loi, qui le réclame, le sang d'Iginia, et alors, te voilà criminel d'État. Moi, le premier, je te traiterai de lâche, d'imposteur, pour avoir assourdi nos oreilles de démonstrations patriotiques par lesquelles tu voulais fasciner les faibles esprits. J'ai de l'or, des amis... de l'intelligence.... le peuple et le sénat deviendront tes adversaires : une autre main saura saisir le glaive consulaire... et toi, chassé, méprisé...

ÉVRARD.

O rage ! mais où te cacheras-tu, si Évrard garde sa puissance, si Évrard sortant de son hésitation, sacrifie sa fille à sa dignité ?

GIANO.

Je l'ignore. Je succomberai peut-être : mais je t'aurai au moins méprisé.

ÉVRARD.

Audacieux !

Il s'approche vivement de la table pour signer.

Cruelle émotion...

GIANO.

Le temps presse.

ÉVRARD.

Signons !

GIANO.

O ambition, quel est ton pouvoir ? Tu hésites ?.... Tu re-jettes la feuille ?... Ah ! Je vais de ce pas publier qu'Évrard est un traître.

ÉVRARD.

Arrête, misérable. (*Il signe rapidement la sentence et y appose le sceau.*) Voilà, mais tremble !

### SCÈNE VIII.

ÉVRARD.

O crime ! O remords ! Et je vis encore ?

Un nouveau mouvement de tendresse le prend ; il court après Giano comme pour déchirer la sentence.

---

## ACTE CINQUIÈME

Place publique. — Il fait nuit sombre.

---

## SCÈNE PREMIÈRE.

DEUX CITOYENS.

LE PREMIER CITOYEN.

Il traverse la place publique en faisant des gestes de compassion.

Oh ! c'est affreux ! Oh ! c'est atroce !

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Il vient du côté opposé, et semble hésiter à traverser la place ; mais en entendant ces paroles, il se détourne de sa route et se rapproche du premier citoyen.

Antonio ! c'est toi ? ici, par une nuit si sombre !

LE PREMIER CITOYEN.

O Piétro ! Qu'ai-je vu ? Je viens de la prison. Je suis allé voir les malheureux condamnés à mort. Oh ! quelle pitié ! Nous avons longtemps conservé de l'espoir pour la fille du consul. — Roberta avait déjà entendu avec fermeté sa sentence : l'infortunée jeune fille en a eu sa raison égarée, et parfois, ô douleur ! elle éclatait d'un rire si funeste que tout le monde en frissonnait. Parfois aussi un éclair de raison brillait en elle ; elle comprenait alors toute l'étendue de son malheur, et embrassant son amie, elle poussait dans ses bras ces cris déchirants : « Non, on ne pourra nous séparer ; tu ne mourras pas seule. » Puis, c'était de nouveaux délires... Elle disait parfois des choses effrayantes : Ah ! vraiment, on dirait que Dieu parle souvent par la bouche des mortels ! Elle mêlait le mot de mort au nom

d'Évrard, au nom de notre inique cité où le parricide promène impunément son orgueil ; et elle annonçait le courroux exterminateur du ciel. On apporte enfin la sentence d'Iginia. Dans son délire, elle n'en entendait, ou du moins n'en comprenait point la lecture ; elle paraissait calme et même joyeuse. Mais à ce coup, Roberta a poussé un grand cri, et est tombée aux pieds d'Iginia. — Elle était morte. — Oh ! quel fut alors l'état de la pauvre orpheline ! Comme elle se précipita sur ce corps chéri ! Oh ! comme le don fatal de la raison lui fut aussitôt rendu ! Comme tout en pleurant, elle la disait heureuse et digne d'envie d'avoir été ainsi délivrée par le ciel des horreurs du supplice !... — Je n'ai pu y résister ; mon cœur se brisait. Je me suis enfui. Non, je ne veux point voir mourir les autres... je veux pleurer, je veux maudire les tyrans, et prier le ciel de faire tomber une bonne fois la foudre sur les gibelins.

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Qu'as-tu dit ?

LE PREMIER CITOYEN.

Une parole téméraire, je le sais, qui peut conduire au supplice, mais que je ne puis retenir : les gibelins sont des tyrans exécrables.

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Ami, je trouve donc un nouveau compagnon... As-tu du courage ?

LE PREMIER CITOYEN.

Quelle question ? Tu pourrais ..

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Ce n'est pas des pleurs et des malédictions qu'il me faut. J'ai encore là deux poignards.... — tiens.... — suis moi.



LE PREMIER CITOYEN.

Où ?

LE DEUXIÈME CITOYEN.

.... Pour retarder la lecture de la sentence d'Iginia, tu sais ?

LE PREMIER CITOYEN.

Non.

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Giano l'apportait. — Je l'ai vu là baigné dans son sang...

LE PREMIER CITOYEN.

Qui ?

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Giano. Au sortir du palais... une main inconnue a lancé un poignard.

LE PREMIER CITOYEN.

Oh ! il le mérite bien.

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Tu en apprendras bien d'autres. (*Il veut l'éloigner ; il fait quelques pas et promenant ses regards autour de lui, il s'arrête.*) Ici, nous sommes à l'écart ; le jour est encore loin ; écoute-moi : mon récit ne sera pas long. — Je fus autrefois, tu le sais, écuyer de Julio...

LE PREMIER CITOYEN.

Oui.

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Cette conjuration que l'on vient de découvrir... j'en étais.

LE PREMIER CITOYEN.

Tu en étais ? et tu ne m'as fait partager le péril ?

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Je te croyais, excuse-moi, plus honnête que brave. Mais com-

prends. La fortune nous a trahis : et cette nuit qui pour ces misérables devait être la dernière, s'est changée pour nous en terreur. L'armée guelfe qui entourait ces murs, à la nouvelle que Isnard et autres chefs étaient dans les fers, s'est dispersée dans la campagne. Tout espoir étant perdu, je roulais dans mon esprit les pensées que mon désespoir me suggérait, lorsque, hier au soir quelques amis vinrent chez moi tout frémissants à l'idée du parricide que le misérable Évrard se prépare à consommer. — Le ciel m'inspira. — Je les fis jurer. — Ils sont prêts. — Du haut des remparts je lançai aussitôt une flèche ; un fidèle pêcheur apposté là tout exprès, la reçut, et porta à Julio la feuille de papier qui y était attachée...

LE PREMIER CITOYEN.

Que portait cette feuille ?

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Qu'avant le jour on allait faire tomber les têtes de nos braves compagnons et même celle d'Iginia : « Si nous sommes, hélas ! trop peu nombreux, lui ai-je écrit, pour les arracher aux sbires ; nous pouvons du moins vous ouvrir les portes : approchez-vous de la ville par le bois voisin ; arrivez avant le jour et avertissez-nous par des feux de votre sortie du bois. » Maintenant il ne peut tarder. Deux de nos compagnons font sentinelle sur les remparts ; les autres sont cachés non loin de là. Massacrer les gardes, ouvrir les portes, combattre, vaincre ou mourir tous, voilà notre serment.

Il lui tend la main.

LE PREMIER CITOYEN.

Je le jure. Et quant au meurtrier de sa fille, je veux lui arracher le cœur !

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Silence : quelqu'un vient.

## SCÈNE II.

UN TROISIÈME CITOYEN, ET LES PRÉCÉDENTS

LE TROISIÈME CITOYEN.

Piétro ! Piétro ! Est-ce toi ?

LE DEUXIÈME CITOYEN.

C'est moi.

LE TROISIÈME CITOYEN.

Vite, vite : les feux !

LE DEUXIÈME CITOYEN.

Les feux ? O bonheur ! Maintenant ils ne sont pas loin. Mais qu'entends-je ? Les cloches funèbres déjà retentissent ? Eh quoi ! on les immolerait avant le jour ? Ah ! pourvu que le secours arrive à temps !

Ils partent.

## SCÈNE III.

Les cloches sonnent le glas funèbre à coups lents et monotones. A ce bruit, pendant que les précédents se retirent, quelques citoyens sortent de leurs maisons. La frayeur est peinte sur tous les visages. Femmes et enfants aux fenêtres ou aux balcons avec ou sans flambeaux. — D'autres accourent des divers côtés de la place. Leur démarche circonspecte, les regards qui se croisent sans explications, le silence profond et général, tout exprime la plus grande douleur et la plus grande épouvante. — La foule va toujours croissant. Les regards se tournent anxieusement du côté des prisons que l'on aperçoit à une grande distance de la place ; après un certain temps, quelques citoyens s'écrient :

Les voici !

UN VIEILLARD.

Reste là.

## LE FILS.

Je veux le voir encore ! Nous nous sommes trouvés ensemble dans trois batailles. Nul ne l'égalait en valeur.

## UN AUTRE CITOYEN.

Il parle d'un Solaro.

## LE VIEILLARD.

Silence, mon fils ; redoutons les espions.

## UN CITOYEN.

Les femmes aussi sont condamnées ? Et le père a pu... ? Oh ! le monstre !

## UN AUTRE CITOYEN.

Mais pourquoi n'attend-on pas le jour ?

## UN AUTRE CITOYEN.

Tais-toi : les voici.

## SCÈNE IV.

Quelques gardes à cheval, l'épée nue, chassent rudement un groupe de citoyens qui se trouvent dans la rue de la prison, et vont çà et là écartant le peuple qui se masse dans le fond de la scène. Arrivent ensuite de nombreux hallebardiers qui forment deux haies obliques au-devant du peuple, entre lesquelles devront passer les condamnés, pour être conduits au lieu du supplice, qui est supposé peu éloigné et au fond d'une rue opposée à celle de la prison. On voit arriver les huit ou dix condamnés, précédés de quelques torches et entourés d'une forte garde. Ces condamnés ont une noble attitude. Les gardes doivent être des hommes de guerre parmi lesquels on ne doit remarquer aucune figure ignoble. Ils s'avancent à pas lents. — Profond silence. — Après ce groupe considérable s'avance Iginia parmi quelques gardes, soutenue en partie par Arnold, en partie par une jeune fille. Cinq ou six dames la suivent, ayant leur mouchoir sur les yeux. Quand les premiers condamnés sont passés, un garde fait signe que Iginia doit attendre là que son tour arrive. Iginia est échevelée ; ses yeux sont secs et ne contiennent plus de larmes. Les cloches se taisent ; ce silence fait supposer que l'exécution commence.

IGINIA..

Nous ne sommes pas encore arrivés ; pourquoi nous arrêter ?  
(*Elle porte ses regards dans la rue du supplice.*) Oh ! je vois  
horriblement illuminé.... un échafaud !

ARNOLD, *la détournant aussitôt.*

Ma fille, au moment où tes peines vont finir, ne faiblis point.

IGINIA.

Non, mon père ; je me sens forte en ce moment. Ne tardons  
plus, je pourrais perdre de cette force.

ARNOLD.

Ces infortunés ont été condamnés avant toi ; l'usage veut  
qu'ils te précèdent ; résigne-toi à ce court retard.

IGINIA.

Elle conserve pendant toute la tirade suivante sa présence d'esprit : elle  
embrasse son oncle avec reconnaissance ; elle embrasse ensuite la demoiselle  
qu'elle a à ses côtés. Les autres dames voudraient aussi l'embrasser ;  
elle comprend et satisfait aussitôt leur pieux désir. Elle les tient longtemps  
embrassées l'une après l'autre ; elle ne pleure pas, et voudrait par sa fer-  
meté inspirer du courage à ceux qui l'entourent. Tout le peuple est ému.  
Iginia marque une tendresse particulière aux personnes à qui elle s'a-  
dresse :

Réprime tes sanglots, ma bonne Rienza : les parents et tes  
frères te restent... moi, je demeurais seule sur la terre. Il faut  
que je meure. Laure, Éloïse... O Éloïse, que tes noces soient  
bien joyeuses ! Que ton cœur apprécie les vertus de Guido  
comme je les apprécie moi-même ! (*Elle se détache de la jeune  
fille.*) O mes jours d'espérance, qu'êtes-vous devenus ? O doux  
préparatifs de l'hymen ! — Oh ! non ; Julio n'aurait pas im-  
molé ses enfants ! Combien je l'aimais ! Combien j'estimais ses  
vertus et sa magnanimité ! Trop heureux, oui, trop heureux  
était l'avenir que j'espérais ! Le ciel n'accorde pas de telles  
faveurs aux mortels. O ciel ! la poussière humaine n'a pas le

droit de murmurer contre tes décrets ; mais hélas ! ne t'irrite pas, si, près de mourir, je conserve encore cette affection terrestre. Oui j'aime encore, j'aime Julio ! C'est en vain qu'en ce moment même je voudrais l'effacer de mon cœur ! Je le vois pleurer sur mon destin ; j'entends ses lamentations : qui le console ?... Il ne cherche plus ni plaisirs, ni gloire. Sa jeunesse... comme une fleur solitaire, se flétrit penchée sur un tombeau. Julio ! oui, pleure, pleure sur ma tombe : tes larmes sont douces à mon âme : douce est encore à ceux qui ne sont plus la fidélité de ceux qui leur survivent.

Les fibres de son cerveau ébranlées ne résistent plus à tant d'émotions ; elle tombe tout à coup dans la stupeur.

ARNOLD, *la secouant.*

Ma fille !

IGINIA.

Elle est immobile ; ses yeux sont hagards ; elle prend par le bras son oncle et la demoiselle, les rapproche d'elle et d'une voix douloureuse et effrayée.

Serrez-vous, là, contre moi. — Je ne l'ai pas offensé, tu le sais, Roberta... je ne l'ai pas offensé... Il vient toujours au-devant de moi.

ARNOLD.

Que vois-tu encore ?

IGINIA.

A son visage on dirait un homme... mais de tels monstres naissent d'une autre race, d'une race inconnue... Un homme ne s'abreuve pas ainsi de sang humain. Toujours, depuis que je respire, il tourne autour de moi comme un hideux serpent... Il me fascine de ses regards... il m'attire à lui pour me dévorer ; il regrette même de ne pouvoir m'infliger d'autre martyre que la mort ; il en cherche d'autres. Lesquels ? Y en a-t-il de

plus terrible que la mort ? Oui, il en est un, c'est celui de survivre à une personne aimée. Oh ! Roberta, ne me quitte plus ! Où est-elle ? Ma mère, où es-tu ? Pourquoi m'a-t-elle abandonnée ? Ne le sait-elle pas ? On me mène au supplice, et elle ne vient pas me rendre les derniers devoirs ? Qui déposera dans le cercueil les restes de ton enfant ? O ma mère ! Il n'y a que la main d'une mère pour remplir ce pieux devoir ! Ah ! par pitié !... Que dis-je ? Ne l'ai-je pas vue mourir de douleur à mes pieds ? O souvenir !

Du côté où l'on a conduit les premiers condamnés s'élève un sombre murmure, comme si l'exécution était terminée.— Un cavalier arrive et fait signe aux gardes d'Iginia.

ARNOLD.

Hélas ! ma fille, reprends courage : voici le moment.

IGINIA.

Elle sort de son accablement. Le souvenir de Roberta lui a rendu la raison ; elle tombe à genoux et prononce avec ferveur cette prière.

Dieu éternel, bénis ce sacrifice et qu'il suffise à calmer le courroux de ta justice que cette terre a excité par ses iniquités ! Que mon sang innocent soit le dernier versé ! Donne enfin à ma patrie des enfants qui ne s'abhorrent point, et donne à ces enfants des pères qui ne détestent point leur race, et qu'ici tour à tour règnent la paix, l'amour, la vertu, la concorde !... Le malheureux Évrard versera des larmes... Hélas ! modère ses remords ! aie pitié de sa vieillesse désolée ! Que Julio lui-même lui pardonne... Ah ! protège-les ! protège ces âmes pieuses qui m'ont soutenue dans mes dernières angoisses, et daigne recevoir mon âme !

Elle se relève, fait à la hâte, pour ne pas s'émouvoir, ses adieux à Arnold et aux dames, et se dispose à suivre les gardes. Arnold et les dames veulent la suivre.

IGINIA.

Non, ô mon oncle généreux : laissez-moi ; ce serait trop cruel pour vous.

ARNOLD.

Je ne t'abandonnerai pas un instant ; et qu'après toi la douleur m'enlève du nombre des vivants.

IGINIA.

Vous le voulez ? Je ne puis vous le refuser... Mais je ne pourrai jamais le permettre à ces infortunées. — Par pitié pour vous-mêmes.... Votre vue d'ailleurs pourrait affaiblir mon courage... je vous en prie, je vous l'ordonne, restez.

Celles-ci en se retirant montrent qu'elles obéissent. Iginia les salue et fait un pas pour partir ; puis se précipitant vers elles, elle les embrasse les unes après les autres avec effusion.

Adieu ! Soyez heureuses !

Elle part avec son oncle entourée par les gardes. La multitude les suit ; les dames se retirent désolées.

## SCÈNE V.

Dans l'une des rues opposées à celle qui conduit au lieu du supplice, on commence à entendre quelques cris confus dans le lointain — Les soldats qui forment la haie et une partie du peuple tournent avec étonnement leurs yeux de ce côté.

UN SOLDAT.

Qu'est-ce donc ?

UN AUTRE SOLDAT.

N'entends-tu pas ce cri : Aux armes ?

VOIX DANS LE LOINTAIN.

Aux armes ! Aux armes !



La cloche sonne tout à coup à toute volée. Les soldats quittent leurs rangs. Un cavalier vient les appeler : ils courent au combat. Grand tumulte parmi le peuple.

VOIX DANS LE LOINTAIN, ET QUELQUES CITOYENS.

Les guelfes ! Les guelfes ! Les guelfes !

QUELQUES GIBELINS.

Une trahison ?

UN GIBELIN REVÊTU D'UNE AUTORITÉ.

C'est une ruse des rebelles : ils voudraient sauver les condamnés. Que l'on achève !

Avec son épée il se fait faire place et court dans la rue du supplice en criant :

Que l'on achève !

Le peuple presque tout entier a couru aux armes. La scène reste à peu près vide. On entend pendant quelque temps le fracas des armes.

VOIX DANS LE LOINTAIN.

Vive les guelfes ! Victoire ! A bas le sénat gibelin ! Mort à Évrard !

## SCÈNE VI.

On n'entend plus le tocsin. Julio se précipite avec un grand nombre de guerriers et de citoyens vainqueurs.

JULIO.

Qu'ai-je entendu ? Iginia ! Ah ! courons !

UN CITOYEN.

Du haut d'un balcon à l'entrée de la rue.

Elle parle : elle est déjà sur l'échafaud. Malheureuse !

JULIO.

Il crie de toute sa force en courant.

Arrêtez ! arrêtez ! ne frappez pas.

L'homme du balcon et le peuple laissent échapper un long cri d'horreur.

Ah !

LE PEUPLE, *ému de pitié fait reculer Julio.*

Il est trop tard ! Il est trop tard !

JULIO, *s'efforçant de s'arracher aux mains qui le retiennent.*

Iginia !

Un long moment de silence et de terreur. On n'entend plus que le murmure de la foule qui revient par la rue du supplice.

JULIO, *dans toutes les angoisses du désespoir.*

O barbarie inouïe ! Misérables ! tant de vertu, tant de beauté a donc péri ! Et pas une épée n'est sortie du fourreau pour la défendre ! A quoi vous servira donc votre vie, ô lâches ! si le sang de l'innocence appelle la vengeance sur vos têtes ? A quoi me sert donc ma victoire ? Misérables ! Faites place ! Que je la voie encore... Ah non ! Que dis-je ? Oh ! Je frissonne ! Cette dépouille... Iginia ! Oui, te revoir et mourir ! — Mais d'abord, vengeance ! Oui, tu seras vengée !... Où est Évrard ? Où se cache-t-il ? Où es-tu parricide ? A moi tes infâmes cheveux blancs : je veux t'égorger sur le sang même de ta fille sacrifiée.

## SCÈNE VII.

LES DEUX CITOYENS *de la première scène de l'acte V traînent Évrard qui se soutient à peine : il est mortellement blessé.*

UN DES DEUX CITOYENS.

Le voilà, ce monstre.

JULIO.

Il fond sur lui pour le percer, mais le voyant moribond, il s'arrête et le regarde avec horreur.

ÉVRARD, à *Julio*.

Ah ! oui, plonge-moi ce glaive dans le cœur : hâte-toi. Pourquoi retiens-tu ton bras ? Arrache-moi ce dernier reste d'une exécration existence. O fureur ! ô inutiles remords ! ô ma fille chérie ! ô crimes atroces de l'ambition... Mais le ciel est déjà tout en feu ? Quel abîme me dérobera à sa foudre ? Elle éclate de toutes parts ! Au milieu des éclairs, une hache ruisselante de sang... O spectacle affreux ! c'est ton sang, ô ma fille !... et c'est moi qui l'ai versé !

Il meurt.

### SCÈNE VIII.

En ce moment arrive Arnold soutenu par quelques personnes. Il est plongé dans la désolation la plus profonde.

ARNOLD.

O nuit effroyable !... Malheureux ! Il meurt... Il n'emporte pas même ma pitié.

JULIO, à *Arnold*.

Iginia !

ARNOLD.

Ah ! pour dernier martyr, elle t'a vu accourir, et elle est tombée.

JULIO, passant de l'abattement à la fureur.

Vengeance ! Vengeance ! Que tous les coupables périssent.

LE PEUPLE.

Vengeance ! oui, vengeance !

ARNOLD.

Horrible destinée d'une cité en proie à la discorde ! Les massacres succèdent aux massacres ! Les bons succombent... ou bien leur cœur s'endurcit, et ils deviennent les cruels émules des tyrans.

NOTICE

sur les

PRINCIPAUX COURS D'EAU DU DÉPARTEMENT DU VAR

et spécialement

sur ceux du canton de BRUNET

par

le *Baron*

Officier de l'Instruction publique,  
Correspondant du ministère pour les travaux historiques,  
de la Société des Antiquaires de France,  
Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes,  
Chargé de Saint-Cyr.

Paris le 20 Mars 1854

« Il faut actuellement décrire, selon les non-  
« vens nous, les lieux qui se sont connus  
« sous leurs noms anciens. »  
Paris, chez M. L. Lacroix, 1854, 7. 702.  
A Paris, chez M. L. Lacroix, 1854, 7. 702.  
A Paris, chez M. L. Lacroix, 1854, 7. 702.

# NOTICE

SUR LES

## PRINCIPAUX COURS D'EAU DU DÉPARTEMENT DU VAR

et spécialement

### SUR CEUX DU CANTON DU BEAUSSET

PAR . . .

**Le Chanoine Magl. GIRAUD.**

Officier de l'Instruction publique,  
Correspondant du ministère pour les travaux historiques,  
de la Société des Antiquaires de France,  
Membre de plusieurs Académies et Sociétés savantes,  
Curé de Saint-Cyr.

*. . . . si qua prisca te juvat  
Hæc in novella nominum deducere.*

« Il faut actuellement décrire, selon les nou-  
« veaux noms, les lieux que tu as voulu connaître  
« sous leurs noms anciens. »

FESTUS AVIENUS, *Ora meritima*, v. 702.  
A Probus auquel son poëme est adressé.

La commission de la topographie des Gaules, instituée auprès  
du ministère de l'instruction publique, désirant réunir les maté-  
riels qui peuvent permettre d'examiner si les cours d'eau de  
l'ancienne Gaule ne fournissent pas des rapprochements pour  
éclaircir les questions qu'elle est appelée à traiter, a fait, par  
une circulaire du 28 février 1860, un appel à tous ses corres-  
pondants pour contribuer à cette étude. Je me suis empressé de  
lui faire parvenir, en ce qui concerne le département du Var,  
et en particulier le canton de Beausset, quelques renseigne-  
ments, auxquels elle a fait le plus excellent accueil. Ces  
renseignements, je les publie sous ses auspices et avec son  
autorisation, persuadé par les faits avec intérêt. Mon travail  
contient les noms modernes des principaux cours d'eau du  
département du Var, avec leur désignation exacte; les noms  
anciens, aux diverses époques, avec indication des sources aux-

La commission de la topographie des Gaules, instituée auprès du ministère de l'instruction publique, désirant réunir les matériaux qui peuvent permettre d'examiner si les cours d'eau de l'ancienne Gaule ne fournissent pas des rapprochements pour élucider les questions qu'elle est appelée à traiter, a fait, par une circulaire du 28 février 1869, un appel à tous ses correspondants pour concourir à cette étude. Je me suis empressé de lui faire parvenir, en ce qui concerne le département du Var et en particulier le canton du Beausset, quelques renseignements, auxquels elle a fait le plus excellent accueil. Ces renseignements, je les publie sous ses auspices et avec son autorisation, persuadé qu'on les lira avec intérêt. Mon travail contiendra les noms modernes des principaux cours d'eau du département du Var, avec leur désignation exacte ; les noms anciens, aux diverses époques, avec indication des sources aux-

quelles ces formes ont été empruntées et les dates ; enfin le caractère distinctif de ces cours d'eau, lorsqu'ils ont pu déterminer leurs noms.

En me renfermant dans ce cadre, tracé par la commission elle-même, j'ai été heureux d'apprendre que j'avais rempli le but qu'elle se proposait » et de recevoir en même temps de la docte compagnie « ses remerciements empressés ».

---

1872

COURS D'EAU DU VAR

---



quelles ces formes ont été empruntées et les dates ; enfin le

caractère distinctif de ces cours d'eau lorsqu'ils ont pu être

## NOTICE

miner leurs noms.

En me référant dans ce cadre, tracé par la commission

**PRINCIPAUX COURS D'EAU DU DÉPARTEMENT DU VAR**

elle-même, j'ai pu constater que les cours d'eau qui ont pu être

la liste suivante « spécialement sur ceux du canton du Beausset »

### § 1<sup>er</sup>.

#### COURS D'EAU DU CANTON DU BEAUSSET.

Les cours d'eau du canton du Beausset sont :

- 1<sup>o</sup> Aran, rivière ;
- 2<sup>o</sup> Gapeau, rivière ;
- 3<sup>o</sup> Rèpe (la), rivière ;
- 4<sup>o</sup> Saint-Côme (le ruisseau de) ;
- 5<sup>o</sup> Saint-Cyr (le ruisseau de).

#### 1<sup>o</sup> — ARAN.

Aran prend sa source au pied de la colline du vieux Beausset, au quartier rural de *Maran* (mater Aranni), coule sur le territoire du Castellet, le sépare de celui de la Cadière, et se jette dans la mer de Bandol. — *Arannus*, sicut rivus Aranni discurrit in mare, 966 (cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de

Marseille, n° 23). — *Rieu d'Arantz*, 1522 (archives des Bouches-du-Rhône, fond de la cour des comptes, F. regist. 18, fol. 284). — *Vallat d'Aran*, 1550 (arch. comm. du Castellet, cadastre fol. 93 et 104). — *Vallat d'Harani*, 1570 (*ibid.* fol. 9, 19, 113, 156, 191). — *Aran* (Honoré Bérle. *De situ et antiquitate provinciae narbonnensis vulgo Provence*, tract. 11, cap. 13, pag. 132, mss. de la bibliothèque d'Aix, n° 637). — *Aran*, mes mss acte d'inféodation de la terre de Bandol, 28 juillet 1615. — *Le Grand Vallat*, 1594 (cadast. du Castellet, pag. 124, 296). — *Aran* (carte de Cassini).

Cette rivière donne son nom à un pont antique, appelé encore de nos jours le *pont d'Aran*. De ce point à son embouchure dans la mer, Aran prend le nom générique de *Répe*, du bas latin *ripa*, qui veut dire rivière. C'est sous cette dernière dénomination qu'Aran est désigné sur la carte du département du Var, par Bosc, 1845.

Le nom d'Aran est formé du radical *Ar* qui signifie cours d'eau, et de *an*, *annus* (cercle, circuit), parce que dans son cours cette rivière entoure le pied de la colline au sommet de laquelle le village du Castellet est bâti.

Nous ferons remarquer que le radical *Ar* entre dans la composition d'un grand nombre de cours d'eau chez les anciens comme chez les modernes. L'écriture sainte fait mention du fleuve Chobar dans le pays des Chaldéens, *juxta fluvium Chobar* (Ezech. I — 17), qui est l'Euphrate, selon les commentateurs. L'Araxe, dont Virgile a dit : *pontem indignatus Araxes*, coulait dans la grande Arménie. L'Arnus (aujourd'hui l'Arno) arrosait les terres étrusques, et le *Tanarus* (le Tanaro des modernes) fécondait les plaines de la Lombardie. Dans les Gaules nous mentionnerons les noms suivants des rivières :

Arar (aujourd'hui la Saône);

Araris (l'Hérault);

Ardesca (l'Ardèche); — Arriegia (l'Arriège); — Garentonus (la Charente); — Gardo (le Gard); — Garunna (la Garonne); — Sarravus (la Sarre); — Sartha (la Sarthe); — Tarnis (le Tarn); et tant d'autres, dont la nomenclature serait aussi longue que fastidieuse.

Pour ne citer que le département du Var, on rencontre fréquemment la racine *A*; dans les noms des cours d'eau, comme on ne manquera pas de le remarquer.

Aran s'appelle vulgairement le *grand vallat* (le grand ruisseau) par la raison qu'il est le plus considérable de la contrée qu'il arrose. En Provence, on donne le nom de *vallat* à tous les petits cours d'eau.

C'est à tort que l'auteur du dictionnaire géographique du cartulaire de Saint-Victor a confondu la rivière d'Aran avec le ruisseau d'Aren, qui prend sa source aux Aygalades, banlieue de Marseille, et se jette dans la mer, au quartier d'Aren.

Les affluents d'Aran sont :

AREN (le ruisseau de la val d'). — *Le vallat d'Aren* (plan cadastral du Castellet). — *Evaunderins* (le ruisseau des), (Cassini).

BÉLÉOUVÉ (le ruisseau du); sur le finage de la Cadière et du Castellet. — *Rove bel*, 1350 (arch. comm. de la Cadière, docum. antérieurs à 1790, n° 213). — *Bel Eouzé*, 1546 (*ibid.* cadast.) — *Béléousé*, 1570 (cadast. du Castellet, fol. 86). — *Bel Eusé* (*ibid.* fol. 383). — *Bel Eousé*, 1681 (*ibid.* fol. 408). — *Belleusé*, 1629 (arch. comm. de la Cadière, docum. anté-

érieurs à 1790, regist. des délib. sur la santé publique). — *Bellecour* (Cassini).

Ce ruisseau est ainsi appelé à cause d'un beau chêne vert ou yeuse, en provençal *éoussé*, qui se trouvait à sa source. On l'appelle aussi le *ruisseau des Paluns* (Bosc), parce qu'il coule sur la partie du territoire de la Cadière qui porte ce nom. — (Jasbas

BREMOND (le ruisseau de) autrefois de *Marte*. — *Pas de Marte*, 1670 (arch. comm. de la Cadière, regist. des délib. n.º 60).

— *Pont de Martin* (carte géog. de Bosc). — *Valat del Canadel*, 1570 (cadast. du Castellet, fol. 163).

CONIL (le ruisseau de), sur les confins de la Cadière et du Castellet. — *Passus de Conilio*, 1329 (arch. comm. de la Cadière, docum. ant. à 1790, n.º 142). — *Lou prat de Caume*, 1594 (cadast. du Castellet, fol. 51). — *Le pred de Caume*, 1646 (*ibid.* fol. 29). — *Le pas de Caume*, 1546 (arch. comm. de la Cadière, cadast.) — *Le prés de Caume*, 1694 (cadast. du Castellet, fol. 8). — *Le praid de Caume*, 1700 (*ibid.* fol. 5).

*Conil* vient de *Commoni*, peuplade ligurienne, dont le quartier était *Commonilium*, d'où l'on a fait *Conil* par corruption.

DABY (le ruisseau de la), 1588 (cadast. du Beausset). Ce ruisseau coule sur le territoire du Beausset, et se jette dans l'Aran, après avoir reçu les ruisseaux de Sauviou, de la Couchois, du Pas de Poyen et de la Canette.

ETOURNOIS (le ruisseau des). — *Vallat de la Tornoas, de las Tornos*, 1570 (cadast. du Castellet, fol. 105).

FAREMBERT (le ruisseau de). — *Carumbertum*, 1393 (arch. comm. de la Cadière, docum. ant. à 1770, n.º 176). — *Fal a Bert, Falabert*, 1570 (cadast. du Castellet, fol. 166). — *Fallembert*, 1681 (*ibid.* fol. 59). — *Falloubert*, 1646 (*ibid.* fol. 59). — *Furembert* (Cassini). — *Humbert* (Bosc).

LE FAUGÉS (le ruisseau des) — *Le adlatigdes, (Faugés, 1494*  
(cadast. du Castellet, fol. 3). (iniazab) wwoos

LE FONTAINIEU (le ruisseau de) — *Fontis nova, 1402* (arch.  
de la Cadière; docum. ant. à 1790, n° 416). — *Fossa*  
*Fontainieu, 1615* (*ibid.* n° 245). — *Fontainieu, 1630* (*ibid.*  
cadast.) — *Fontainieu, 1725* (*ibid.* registre des Héris n° 75,  
fol. 324). — *Fontainieu* (se ussaur el) *Fontainieu*

(0) Le nom de *Fontainieu* vient de *Fons Nova*, en vieux fran-  
çais *Fontaine Neufvé*, à cause d'une fontaine que la commu-  
nauté de la Cadière fit construire en 1402 pour utiliser les  
eaux abondantes de cette source. (30)

LE FONT D'ABELLE, puits communal sur le territoire de la  
Cadière. — *Fons de Abelha seu de villa* (1), 1354 (arch. de la  
Cadière; docum. ant. à 1790, n° 409) donne son nom à un  
ruisseau qui reçoit celui du Béleouvé, et se jette dans la rivière  
d'Aran.

GABRE (le), ruisseau mentionné en 1550 (cadast. du Castel-  
let, fol. 21).

GABRE (le grand), ruisseau mentionné en 1570 (cadast. du  
Castellet, fol. 197).

GARRON (le), ruisseau qui se jette dans celui de la val d'Aren.

GAVARRI (le ruisseau de), mentionné en 1550 (cadast. du  
Castellet, fol. 21).

GORGUE (la), source sur le territoire du Beausset. — *La*  
*font de la Gorgue, 1588* (cadast. du Beausset. — *Gourgo de*  
*Cabre, 1565* (*ibid.*). — *Les Gourgues* (Cassini) (2).

(1) Dans les usages de la basse Provence, souvent les noms sont précé-  
dés de la lettre *a*. Ainsi nos paysans disent *agaro* pour *garo* (galle),  
*abarriou* pour *barriou* (baril), etc. Dans le moyen âge on écrivait *abilla*,  
*avilla* pour *villa*.

(2) Le mot Gorgue, en provençal Gouargue, vient du grec γοργύρα  
égout, canal, et par extension, *ruisseau*.

1° GOURGANON (le ruisseau du). — *Lo vallat dau Gourganton*, 1550 (cadast. du Castellet, fol. 242).

2° RAGLE (la), ruisseau qui coule sur le territoire du Castellet. Il est mentionné par Bosc.

3° RAYOL (le), ruisseau sur le territoire du Castellet. — *Vallat de Raiol*, 1570 (cadast. fol. 8); — *Lou Rayou*, 1681 (*ibid.* fol. 6).

RÉAL-MARTIN (le), ruisseau qui coule sur le territoire du Beausset et du Castellet. — *Rial Martin*, 1550 (cadast. du Castellet, fol. 14) — *Roumartin*, 1570 (*ibid.* fol. 1).

RIAL DE SIGNES, ruisseau sur le territoire du Castellet. — *Rial de Signe*, 1570 (cadast. fol. 5). — *Rial de Signes*, 1700 (*ibid.* fol. 158 et carte de Cassini).

Ce ruisseau est désigné sur l'atlas cadastral du Castellet sous le nom de *Vallat de l'Aouque* dans la partie du nord; *Vallat de l'Olivète* dans la partie du sud; et *Vallat de la Ragle* dans la partie intermédiaire.

SAINT-JEAN (le ruisseau de). — Voir le plan cadastral de la commune de la Cadière.

SAUVIOU, ruisseau, mentionné en 1588 (cadast. du Beausset). — *Sauviou* (carte du département du Var, par Bosc).

## 2° — GAPEAU (RIVIÈRE).

Cette rivière prend sa source sur le territoire de Signes, passe à Belgencier, à Solliès, à la Crau, et se jette dans la mer d'Hyères. — *Gapellus*, 1252 (arch. départ. des Bouches-du-Rhône; fond de l'Evêché de Marseille; regist. *Libra*, fol. 22), collis que est supra riùm de Gapello.

### AFFLUENTS DE GAPEAU.

LATAY (le), torrent qui roule d'énormes rochers et ravage souvent le bassin de Signes. — *Lataxius*, 1096 (cart. de Saint-Victor, n° 143). — *Le Letay* (Cassini).

**LAUNES** (le ruisseau des), commune de Signes. — *Vallat des Launes* (Bosc).

**LEQUES** (le ruisseau des), commune de Signes. — *L'Uyé des Lecques* (Bosc).

**RABY** ou **ARABY**, ruisseau mentionné par Cassini. Il prend sa source au nord de Signes, passe au milieu de ce village et se jette dans le Latay.

**RÈPE** (LA RIVIÈRE DE LA).

La Rèpe prend sa source sur les confins du Beausset et d'Evenos, coule sur le territoire de cette dernière commune, arrose les terres d'Ollioules et de Saint-Nazaire, et se jette dans la mer, à la plage des Sauvians. — *Roëpe*, 1156 (carte de Saint-Victor, n° 570). — *In Ripas*, 814 (polyptique de l'église de Marseille, D, n° 21). — *En* (1) *Reppe*, 1588 (cadast. du Beausset).

La Rèpe a pour affluents :

**FAUVI** (le), torrent qui prend sa source sur le territoire de Signes, coule sur celui du Beausset, reçoit les ruisseaux des Folies, du Pas de la Tour, et se jette dans la Bérenguière, un des principaux affluents de la Rèpe.

**FOLIES** (le ruisseau des) coule sur le territoire du Beausset, reçoit les ruisseaux de Soudène et de la Motte, et se réunit au Fauvi.

**GAILLEUX** (le ruisseau de), commune du Beausset. — *Les*

(1) *En*, l'*in* des latins, est une espèce d'article qu'on trouve devant la plupart des noms appellatifs, tels que *en Broussan* pour le *Broussan*, *en Ebro* pour *Évenos*, villages du canton d'Ollioules; *en Arles* pour *Arles*, *Nagay* pour *en Agay*, etc. *lo senor en Barral* pour le seigneur *Barral* (des Baux), etc.

*Aguèchs*, 1588 (cadast. du Beausset). — *Gayet* (Cassini). — *L-Gailleux* (Bosc). — *OÛRE* (le ruisseau de l'), commune du Beausset, donne son nom à un chemin appelé le *chemin de l'Ourier*, ou de la montagne, du grec *ὄρος*. — **SAINT-COME (LE RUISSEAU DE)**

Ce ruisseau prend sa source sur le territoire de la Cadière, tire son nom de la vallée qu'il parcourt; coule sur le terroir de la commune de Saint-Cyr et se jette dans le golfe des Lèques, au pied des ruines de l'ancien Tauroentum. — *Veruna et Varuna*, 1379 (arch. comm. de la Cadière, docum. ant. à 1790, n° 89). Il reçoit dans son cours les ruisseaux dont les noms suivent :

**BAUMÈLES** (le ruisseau des), commune de Saint-Cyr, descend de la montagne de la Gache dont il reçoit les eaux ainsi que celles de la source des *Poussons* ou petits puits situés au sommet de cette montagne.

**GOUDE** (la), ruisseau sur le territoire de la Cadière. — *Godos, Gode, las Godos*, 1546 (arch. de la Cadière, cadast. passim). — *Gouda* 1556 (*loc. cit.*) — *Gaude* 1721 (*ibid.* regist. des délib. n° 74).

Le mot *Gaud* est d'origine celtique, selon Mary-Lafon, (*Hist. du Midi de la France*, tom. I), et signifie bois, forêt. Le ruisseau de la Goude est ainsi appelé parce qu'il descend de la montagne de Pic-Barnon, autrefois couverte de chênes ou de rouves.

**REGARD** (le ruisseau du). — *Alu Regart*, 1546 (cadast. de la Cadière), ainsi appelé parce qu'il prend sa source sur le flanc de la montagne du Pyroulet, désignée dans plusieurs chartes sous le nom du *Regard*, et où il y avait une vigie au moyen âge.



**ROQUETTE** (le ruisseau de la) coule sur le territoire de la Cadière. — *Roguetta*, 1546 (cadast. de la Cadière). — **VIGUIER** (le ruisseau de), commune de Saint-Cyr. — Le *Valat de Viguiet*, mentionné en 1652 (arch. de la Cadière, reg. des délib. sur la santé publique, n° 89). Ce ruisseau est ainsi appelé en souvenir de Philippe de Viguiet, qui possédait anciennement une grande partie des terres qui bordent ce petit cours d'eau.

**SAINTE-CYR** (le ruisseau de) est un cours d'eau qui coule sur le territoire de la Cadière et de Saint-Cyr. — **SAINTE-CYR** (le ruisseau de) est un cours d'eau qui coule sur le territoire de la Cadière et de Saint-Cyr.

Dans les anciens titres il est désigné sous le nom de *Vallat de Sant-Ceris*.

Ses affluents sont :

**AUDIARDE** (le ruisseau de l') qui coule sur le territoire de la Cadière et se perd dans celui des Vanières.

**DÉGOUTANT** (le), torrent qui coule sur les territoires de la Cadière et de Saint-Cyr. Il prend le nom de *Grène* au point de sa jonction avec le Fainéant, qui est un autre torrent. — *Agrena*, 1532 (arch. comm. de la Cadière, docum. ant. à 1790, n° 42). — *Goinus* (*loc. cit.* série D. n°  $\frac{1}{4}$ ). — *Goin* 1566, (*ibid.* cadast.). — *Goyn* (*ibid.* 1) — *Grelin* (Bosc).

**FAINÉANT** (le), torrent qui coule sur les territoires de la Cadière et de Saint-Cyr, et se jette dans le Dégoutant. Il est ainsi appelé parce qu'il ne coule que pendant les pluies d'orage.

**GAISSAT** (le ruisseau de), coule sur les territoires de la Cadière et de Saint-Cyr et se jette dans celui de la Sale. — *Valat de Gaissat*, 1532 (arch. de la Cadière, libre de las ordonnansos n° 1, fol. 17). — *Gaissa* (carte de Cassini).

**SALE** (le ruisseau de la), coule sur le territoire de Saint-Cyr. — *Sarin*, 1532 (*ut supra*). — *Anthumy* (*loc. cit.*) — *Tune* (Cassini). — *Hubat*, 1665 (arch. paroiss. de Saint-Cyr, acte

d'aliénement des biens de Jehan Gensolin, fol. B) n° 2. *Valat de la Font de Michel*, 1665 (loc. cit. fol. 5). — (N. E. fol. 101. 102.)

Depuis le village de Saint-Cyr, qu'il traverse, le ruisseau de la Sale porte le nom de cette localité, et se réunit près de la mer à celui de Saint-Côme. Mais si on nous permet d'ajouter, *de Vanières* (de ruisseau des), prend sa source sur le territoire de la Cadière, et se jette dans celui de la Sale en *Vanieras*; *Vanieras*, 1532 (arch. comm. de la Cadière, libre de las Brandonans, n° 1, fol. 17). — *Vanieres* (Cassini) 1011 et 1012. L'auteur estimable du dictionnaire géographique du cartulaire de Saint-Victor a confondu le ruisseau de las *Vanieras* avec celui qui est mentionné dans une charte de l'année 1032 (cart. n° 70) sous le nom de *Lavaneras*. Celui-ci prend sa source à Conil, coule entre les territoires de Ceireste et de la Cadière, de la Ciotat et de Saint-Cyr, et se jette dans la mer, au lieu dit l'Anse de Galant.

1° **TORRENTS** — (Outre des Lâtay, le Dégoutant et le Fainéant, mentionnés ci-dessus, ainsi que plusieurs autres, nous citerons : 1°) **LE TORRENT DES GRAVIERS**, qui coule entre les territoires de Bandol et de Saint-Cyr. — *En Gravien*, 1665 (arch. paroiss. de Saint-Cyr, acte d'aliénement des biens de Jehan Gensolme, fol. 2). Ce torrent se jette dans la mer de Bandol, près de l'île Rousse.

2°) **LE TORRENT DES LÈQUES**, qui coule sur des territoires de la Cadière et de Saint-Cyr. Il reçoit le ruisseau des Garbins, et se jette dans la mer, à l'entrée du hameau des Lèques, commune de Saint-Cyr.

3°) **Le ruisseau ou torrent des Samblés**, commune du Castellet. — *Las Samblés*, 1570 (cadastre du Castellet, fol. 194).

*Valat de Samblès, valat de Sue ample, valat de Sue l'ample* (ibid. fol. 19, 24). — *Sueil ample*, 1581 (ibid. fol. 158). — *Sico ample* (Cassini). — *Sé ample* (Bosc) est également un nom de montagne, rocher, comme la *Seu d'Urgel*. Ce que nous appelons en provençal *Lou Séou Blanc*, sur les terres d'Evenos, n'a pas une autre origine. — *MIGNOLE*, torrent qui prend sa source sur le territoire de Riboux (le *Ribulus* des anciennes chartes), passe sur le territoire de Cuges (Bouches-du-Rhône), finit en quelquefois le bassin de cette commune, et disparaît dans de larges fentes de rochers, espèces d'étonnoirs appelés en provençal *Embues*. — **MASSES D'EAU.**

1° **GOURGONIER** (le), large et profonde nappe d'eau, formée par la rivière d'Aran, et resserrée entre d'énormes masses de rochers, au pied de la colline où la Cadière est bâtie en amphithéâtre. — *Usquè in gurgite nigro*, 966 (cart. de Saint-Victor, n° 23). — *In gurgite nigro*, 1019 (ibid. n° 75). — *Gouffre noir* (le), XVII<sup>e</sup> siècle (arch. comm. de La Cadière, n° 140). — *Gourgonnier*, 1550 (cadast. du Castellet, fol. 44). — *Gourgonnioux* (dict. géog. du cart. de Saint-Victor). — Soit qu'on veuille tirer du latin *gurgès* l'étymologie de *Gourgonnier*, soit qu'on lui donne pour radical le mot *gourgy*, d'origine ligurienne, lequel signifie gouffre d'eau, ainsi que dans la langue basque, qui est, selon l'opinion commune, l'idiôme des anciens Ibères, ce mot a la même signification, aussi bien qu'en Catalan, qui, au dire de Raimond, est de dialecte le mieux conservé de la langue romane. Nous lisons dans les chartes précitées : *In gurgite nigro, usquè gurgite nigro, in-gurgò nigro*; *gourgonnier* signifie donc *gouffre noir*.

Les poissons que l'on pêche dans ce tout petit lac sont l'anguille et le barbeau, appelé *durgan* ou *dourgan* en langue provençale.

Cassini a confondu le *Gourgonier* avec le *Gourganon*. C'est une erreur.

2° GOURGANON (le) est un autre gouffre, formé par les eaux en amont d'Aran, sur les confins du Beausset et du Castellet. Le Gourgonier au contraire est en aval de la rivière d'Aran, sur le finage du Castellet et de la Cadière.

Le mot gourganon vient de *gourg*, gouffre, masse d'eau, et du grec *ζωω*, en haut, c'est-à-dire gouffre supérieur.

3° GOUR (le) du plan de la mer. Il est formé sur la plage des Lèques par le ruisseau de Saint-Côme, l'ancienne *Veruna*; les oiseaux aquatiques de passage viennent s'y récréer. — *Abéouragé dau plan de la mar*, 1561 (arch. comm. de la Cadière, regist. des délib. n° 3, fol. 174). — *Gor dau plan de la mar*, 1571 (*ut supra* n° 4, fol. 26).

#### SOURCES.

ABEILLE (la font d'), puits communal, sur le territoire de la Cadière. — *Fons de Abelha*, sivè de avilla, 1354 (arch. comm. de la Cadière, docum. ant. à 1790, n° 409).

ABREUVOIR (la fontaine de l'), source sur le territoire de la Cadière. — *La Fontaine de l'Abéouragé*, 1725 (*loc. cit.* regist. des délib. n° 34, fol. 321).

BONNE-FONTAINE (la), source abondante sur le territoire de la Cadière. — *Bono Font*, 1596 (*loc. cit.* regist. des délib. n° 6, fol. 298). — *La Font de sant Jehan*, 1556 (*loc. cit.* regist. des délib. n° 3, fol. 35). — *La Fontaine de saint Jehan*, 1651 (*loc. cit.* regist. des délib. n° 53). — L'*Alma mater* de l'époque gallo-romaine.

**BRUDAT** (la fontaine du), commune du Castellet. — *La Font de las Cabanas*, 1570 (cadast. du Castellet, fol. 242).

**CANDIS**, source sur le territoire de la Cadière, dont l'eau recueillie dans un vaste réservoir, alimente les fontaines de ce village.

**CAUDIER**, source sur le territoire du Castellet. — *La Font de Rostant*, 1594 (cadast. du Castellet, fol. 54).

**DABY** (la fontaine de la), source sur le territoire du Beausset. — *La Daby*, 1588 (cadast. du Beausset).

**FONT CROUTADO**, (la), commune de Signes. — *Fons coopertus*, 1037 (carte de Saint-Victor, n° 53).

**FONT VIEILLE**, source sur la commune du Beausset, donne son nom à un quartier rural.

**FONT VIEILLE**, source, commune de Saint-Cyr.

**LÉSINE** (la fontaine de l'), commune de la Cadière. — *La Fontaine de l'Esine*, 1725 (arch. comm. de la Cadière, regist. des délib. n° 73, fol. 321). — *Alisino*, 814 (polyptique de l'église de Marseille, H, nos 64, 75). — *L'Esine*, 1816 (arch. comm. de la Cadière, docum. post. à 1790, série O, n° 27, plan des Carraires).

**MAREN** (la fontaine de), commune de la Cadière. — *Fontaine de Mallèryq*, 1725 (arch. comm. de la Cadière, docum. ant. à 1790, regist. des délib. n° 75, fol. 321). — *Puits de Marenq*, (loc. cit. docum. post. à 1790, série O, n° 27, plan des Carraires).

**MARS** (la font de), commune du Castellet. — *In Marte*, 814 (polyptique de l'église de Marseille, G, n° 13). — *La Font de Mars*, 1570 (cadast. du Castellet).

**MICHEL** (la font de), commune de Saint-Cyr. — *La Font de Gaissat*, 1528 (arch. comm. de Saint-Cyr, rapport sur l'état des fontaines publiques, série M, n° 4).

**MUDE** (la fontaine de la), commune de la Cadière, 1725 (arch. comm. de la Cadière, regist. des délib. n° 75, fol. 321).

MURE (la), source abondante que les habitants de Tauroentum conduisaient dans leur ville par un aqueduc souterrain, qui existe encore et amène les eaux de cette source au village de Saint-Cyr, dont elles alimentent les fontaines.

NOYER (la fontaine du), commune du Castellet. — *La Font du Noguiet*, 1559 (cadast. du Castellet, fol. 65). — *La Font des Noyers*, 1646 (*ibid.* fol. 122). — *La Font du Noyer*, 1700 (*ibid.* fol. 211).

PERA (la fontaine du), commune de Saint-Cyr, vulgairement appelée *la Fouent croutado*, parce qu'elle est en voûte. — *La Fontaine du Peras*, 1725 (arch. comm. de la Cadière, regist. des délib. n° 75, fol. 321). — *L'Opera* (Cassini).

J'inclinerais à croire que le *Pons* pour *Fons de Opera*, mentionné dans une charte de l'an 1000, (cart. de Saint-Victor, n° 145) n'est autre que la fontaine ou source du Péra, sur le territoire de Saint-Cyr, et par conséquent Cassini aurait bien orthographié le nom de cette source.

PÈRES (la fontaine des), commune du Beausset. — *La Font des Pères*, 1588 (cadast. du Beausset), tire son nom des Pères de l'Observance, d'Ollioules, qui la possédaient avant 1790.

PUTUGUE (la fontaine de), commune de Saint-Cyr. — *La Fontaine de Putugues* (arch. comm. de la Cadière, regist. des délib. n° 75, fol. 321). — *La Font Putugue*, 1816 (arch. comm. de la Cadière, docum. post. à 1790, série O, n° 27, plan des Carraires).

REGARD (la fontaine du), source sur le territoire de la Cadière. — *Al Regard*, 1546 (*ut supra*, cadast). — *La Fontaine du Regard*, 1725 (*loc. cit.* regist. des délib. n° 75, fol. 321).

ROQUETTE (la fontaine de la), commune de la Cadière. — *Roguetta*, 1546 (*loc. cit.* cadast.) — *Roquette*, 1630 (*ibid.*). — *Rouquette*, 1725 (*ibid.* regist. des délib. n° 75, fol. 321).

ROUVE, source sur le territoire du Beausset. — *La Font du Rouve*, 1588 (cadast).

SAUVET (la fontaine du), commune de la Cadière, source qui depuis longtemps a tari. — *La Font del Sauzet*, 1532 (arch. comm. de la Cadière, regist. des délib. n° 1, fol. 11).

TOURON (la fontaine du), commune du Castellet. — *Toulon*, 1546 (cadast. de la Cadière). — *La Fontaine de Thouron*, 1570 (cadast. du Castellet, fol. 311). — *La Font dau Thoron*, 1570 (*ibid.* fol. 394).

---

A l'exception d'Aran, de Gapeau, de la Rèpe et des ruisseaux de Saint-Côme, de Saint-Cyr et de l'Araby, les autres cours d'eau du canton du Beausset, dont plusieurs sont de véritables torrents en hiver, sont à sec la plus grande partie de l'année. Nous ferons remarquer que le ruisseau de Saint-Cyr qui reçoit les eaux des collines environnantes, et le ruisseau de Saint-Côme, qui amène celles de la vallée dont il porte le nom, roulent l'un et l'autre leurs eaux sur un terrain d'argile ou de sable, et se jettent dans la mer à quelques mètres de distance des ruines de Tauroentum. Pendant les orages, ces ruisseaux charrient une eau bourbeuse qui, en se mêlant avec les flots, communique à la mer une teinte jaunâtre qu'elle conserve jusqu'au large pendant plusieurs jours. Les vagues déposent ce sable sur le rivage, le soleil le dessèche, en forme une poussière impalpable que le vent pousse sur les ruines de la ville phocéenne, de là ces atterrissements que la mer forme sur la plage des Lèques. Poussés par l'impétueux mistral, ces sables, qui ont déjà couvert la côte, comblé le port et caché les ruines de Tauroentum, menacent d'envahir le peu qui reste encore de cette antique cité.

---

## § 2.

PRINCIPAUX COURS D'EAU DU DÉPARTEMENT  
DU VAR.

—

▲

AIGUE-PUTE, ruisseau qui prend sa source sur le territoire de la Garde-Freinet, et se jette dans la mer dans le golfe de Grimaud, près du hameau d'Aigue-Pute. — *Aqua Putida*, an 1035 (cart. de Saint-Victor de Marseille, n° 592).

AR (l'), rivière qui prend sa source sur le territoire de Pourcieux, canton de Saint-Maximin, où elle sort d'un petit lac au pied de la montagne de Roquefeuil, passe près d'Aix, et va se jeter dans l'étang de Berre, entre la ville de ce nom et la hauteur de Constantine. — *Ar*, Flumen, 1024 (cart. de Saint-Victor, n° 229). — 1018 (*ibid.* n° 226). — 1010 (*ibid.* n° 227). — *Arun*, 1050 (*ibid.* n° 114). — *Arc* (l'), (Garcin, dict. hist. et topog. de la Provence) (1). — Cassini, et après lui plusieurs géographes, ainsi que la Commission de la Topographie des Gaules (carte itinéraire des Gaules au v<sup>e</sup> siècle), ont adopté la même forme, mais à tort, selon nous.

ARAN, rivière. Voir ci-dessus § 1 n° 1.

ARABY (l') ou le Raby. Voir ci-dessus § 1 n° 2.

ARGENCE (l'), source de la rivière d'Argens, au pied du puits d'Agnié, commune de Seillons, canton de Barjols. — *Argentia Fons*, 1013 (cart. de Saint-Victor, n° 308, in fonte de *Argentia*.)

(1) Cet auteur a confondu l'*Ar* avec le *Laryx*, ruisseau qui se jette dans l'Huveaune.



ARGENS (1'), rivière dont la source se trouve sur le territoire de Seillons, canton de Barjols. Elle reçoit, près de Château-Vert les eaux de Barjols, de Varages et d'Ollières, qui forment ensemble une petite rivière, laquelle devient considérable en recevant celles du Caulon, de Caramie, de l'Issole, de la Brague, de la Floreye, de l'Aye, de Nartuby, de l'Endre, du Fournet (1) et de la Verne. Il arrose principalement les territoires de Correns, de Montfort, de Carcès, de Lorgues, de Vidauban, des Arcs, du Muy, de Roquebrune, du Puget et de Fréjus, et va se jeter dans la mer à une lieue de cette ville, après un cours de vingt lieues. — *Argenteus* fluvius (Pline, *hist. nat.* lib. III, cap. 5). — *Fluvius Argenteus* (epist. Lepidi ad Ciceronem, lib. X, 15, 16.) — *Argentius* fluvius (Ptolémée, *geog.* lib. III, c. 9). — *Argentius*, flumen, 1165 (cart. de Saint-Victor, n° 976). — *Argentius* fluvius, 1034 (*ibid.* n° 558). — *Argencius*, 1033 (*ibid.* n° 530, flumen qui vocatur *Argencius*). — *Argencius*, 1054 (*ibid.* n° 555, juxta fluvium *Argencium*). — 1035 (*ibid.* n° 556). — 1024 (*ibid.* n° 547). — 1062 (*ibid.* n° 557). — 1036 (*ibid.* n° 564, juxta fluvium *Argencium*). — 1055 (*ibid.* n° 560, juxta fluvium *Argencii*). — *Argencia*, flumen, 1055 (*ibid.* n° 581, in fluvium *Argenciam*). — *Argens* (Cassini). — *Argents* (Walckenaer, géog. des Gaules, tom. II, pag. 10). — *Argentus*, fluvius (carte itin. de la Gaule au ve siècle, publiée par la Commission de la Topographie des Gaules, travail préparatoire). — *Argent* (carte des côtes de la France, Var).

C'est sur la rivière d'Argens, entre Forum julii et Forum voconii, que les armées d'Antoine et de Lépide furent quelque temps en présence (*epist. Plancii ad Ciceronem*, lib. X, epist. 15 et 17).

(1) Ou des Fourneaux (carte de Bosc).

La rivière d'Argens offre de belles cataractes près de la chapelle de Saint-Michel, entre Vidauban et le Thoronet.

Les ruines du port de Fréjus, construit par les Romains et dont Pline (*hist. nat.* III, c. 4) et Tacite (*annal.* I. II, c. 4) ont parlé, prouvent que les atterrissements des sables par l'Argens, ont empiété sur la mer environ 500 toises. (Walckenaer, *loc. cit.*)

ARGENTIÈRE (l'), petit ruisseau qui se jette dans la plage de ce nom, à l'extrémité orientale des salines d'Hyères. — GOSSELIN, cité par Walckenaer (1) place là l'embouchure du *Fluvius Argentius* de Ptolémée, mais à tort selon l'opinion la plus généralement reçue.

ARGENTIÈRE (l'), petit ruisseau qui se jette dans le golfe de la Napoule.

ARQUET (l'), prise d'eau dans la rivière d'Aran pour l'alimentation de la fontaine publique de Bandol. — *Larquet*, 1715 (arch. comm. de Bandol, regist. des délib. n° 1).

ARTUBIE, rivière qui prend sa source dans les montagnes, près de Séranon, reçoit la Brague et la Lane, et se jette dans le Verdon, au dessus d'Aiguines.

AYE (l'). A un quart de lieue du village de Gonfaron, canton de Besse, sur la route qui mène de Toulon à Antibes, existe une source appelée *Fadaye* (2), laquelle, après avoir reçu les eaux des montagnes qui la resserrent, va se réunir à la rivière d'Argens, à une lieue au dessus du Muy. — *Aia*, x<sup>e</sup> siècle (cart. de Saint-Victor, n° 586, aqua que vocatur *Aia*). — *Aila*, 1135 (*ibid.* n° 844). — 1113 (*ibid.* n° 848). — *Ailla*, 1150 (*ibid.* n° 849). — *Aille* (Cassini). — *Daille* (la), (de Wailly, dict. géog. de l'abbaye de Saint-Victor, p. 840).

(1) *Géog. des Gaules*, tom. III, pag. 139, analyse des itinéraires.

(2) *Fadaye* est formé du mot provençal *Fado*, qui veut dire Fée, et d'Aye, nom de cette rivière. — *Source Daille* (Cassini).

## EE.

BATAILLES, ruisseau qui coule près d'Hyères, et qui, après un cours de deux lieues, va se jeter dans la mer, sur la plage du Lavandou, commune de Bormes. — *Bataille* (Cassini). — *Bataillers* (carte de Bosc).

BAUME (la), source qui coule sur le territoire de Toulon. — La *Beaume*, 1668 (arch. comm. de Toulon, invent. des docum. ant. à 1790, pag. 251).

BAUMÈLES (le ruisseau des). Voir plus haut § 1 n° 4.

BELONE (le ruisseau de), coule sur les territoires de Barjols et de Brue, et va se jeter dans l'Argens. — *Belone* (fluvius de), 950 (cart. de Saint-Victor, n° 1041).

BIANSON (le). Le torrent de Seillans réuni aux ruisseaux de Camandre, de Fayence, du Riou de Tourrette, à la Camiole de Callas et à la Font-Duranne de Montauroux, forme la rivière de Biançon, qui reçoit en partie les eaux des Maures de Calian, et va se jeter dans la Siagne, près de la chapelle de Saint-Cassien de Thaneron et de la Tour-Carrée. — *Binson* (Guillaume Delille, carte de Provence, 1715).

BONNEFOI, source qui coule sur le territoire de Toulon, mentionnée en 1406 (arch. comm. de Toulon, invent. des docum. antérieurs à 1790, pag. 255), et en 1504 (*ibid.* pag. 266).

BORRET, torrent qui coule sur le territoire d'Hyères.

BOUILLIDE (la fontaine de), source sur le territoire de Vallauris, dont un aqueduc de construction romaine portait les eaux aux bains publics à Antibes. — *Bullide* (carte du Var, par Bosc).

BOURRION, ruisseau qui arrose la plus grande partie du territoire de Gassin, et se jette dans le golfe de Grimaud.

BOUYON ou BOYON, ruisseau qui baigne le village qui porte ce nom, et se jette dans l'Esteron à Dosfraires.

BRAGUE (la), ruisseau qui se jette dans la Bresque, et prend sa source à Aups.

BRAGUE (la), petite rivière qui passe près du village de Biot, reçoit la Bouillide, et se jette dans la mer, près d'Antibes.

BRESC, ruisseau qui prend sa source au hameau de Sainte-Maxime, commune de Varages, et coule sur le territoire de Barjols, où il se réunit à un autre ruisseau venant de Pontevès. — *Beva*, 1021 (cart. de Saint-Victor, n° 602).

BRESQUE (la), petite rivière qui prend sa source à Seillans, passe à Tavernes, et se jette dans l'Argens, à Sainte-Croix, au dessous de Carcès. — *Brescon* (rivulus de), 1054 (cart. de Saint-Victor, n° 502, rivulus quem vocant *Brescon*). — *Ripa Brisci*, XI<sup>e</sup> siècle (*ibid.* n° 518).

c

CAGNE (la), ruisseau qui prend sa source à Coursegoules, reçoit le Malvan et le Valmas, et se jette dans la mer près de Cagnes.

CALANGE, ruisseau qui coule sur le territoire d'Amirat, et se jette dans l'Estéron un peu au dessus du village de Mujouls, canton de Saint-Auban. — *Calvania*, 1043 (cart. de Saint-Victor, n° 781).

CALLET (le ruisseau de), coule sur le territoire de Salernes, et se jette dans le Pelcourt, près de la source de Saint-Loup, commune de Salernes. — *Carleti*, (rivus), 1055 (cart. de Saint-Victor, n° 495). — Rivulus pini *Carleti*, 1055 (cart. de Saint-Victor, n° 520). — Ad pinum *Carletum*, 1055 (*ibid.* n° 510).

CAMERON, source sur le territoire de Toulon, mentionnée en 1715 (arch. comm. de Toulon, invent. des docum. ant. à 1790, pag. 27).

CAMPS (le val de), rivière qui prend sa source à Camps, canton de Brignoles, et va se jeter dans Caramie, au dessus de Brignoles. — *In Camis*, 1025 (cart. de Saint-Victor, n° 338). — *In valle Camis ad fontem Moixito* 1060 (*ibid.* n° 345). — *In valle que vocatur Chamas*, 1017 (*ibid.* n° 359). — *In valle que vocatur Camis*, 1016 (*ibid.* n° 361). — *In Camis*, 1025 (*ibid.* n° 365). — *Locus qui dicitur Cammis*, 1020 (*ibid.* n° 401). — *Rivus de Camps*, 1060 (*ibid.* n° 403). — *Fons Campina*, 558 (cart. de Notre-Dame de Paris, édité par Guérard, tom. I, pag. 276).

CARAMIE, rivière qui prend sa source sur le territoire de Mazaugues, canton de la Roquebrussanne, traverse les plaines de Camps, de la Celle, de Brignolles, du Val, et se réunit à l'Issole au dessous de Carcès. — *Aramis*, 1031 (cart. de Saint-Victor, n° 685). — *Caramia*, 1025 (*ibid.* n° 281). — XI<sup>e</sup> siècle (*ibid.* n° 124). — X<sup>e</sup> siècle (*ibid.* n° 348). — 1060 (*ibid.* n° 354). — *Caramie*, 1019 (*ibid.* n° 325). — *Caramius*, super fluvio *Caramio*, 558 (cart. de Notre-Dame de Paris, édité par Guérard, tom. I,) pag. 276. — *Calamy*, 1790 (carte du département du Var).

CAULON (le), ruisseau qui prend sa source à Nans, canton de Saint-Maximin, passe à Rougiers, et se jette dans l'Argens au dessus de Brignoles. — *Causalo*, 1060 (cart. de Saint-Victor, n° 311, rivus de *Causalone*). — *Causalo*, à flumine *Causalone*, 1060 (*ibid.* 373). — *Couron*, 1856 (Bosc, carte du Var).

CLARET (le), ruisseau qui coule sur le territoire de Grimaud et se jette dans celui de la Belle Trocade. — *Claretus*, rivus de *Clareto*, (1058 cart. de Saint-Victor, n° 590).

COLLOBRIÈRES (le ruisseau de) prend sa source sur le territoire de Collobrières, et se jette dans le grand vallat de Pierrefeu. — *Colobrarria* fluvius, fluvius *Colobreira*, fluvius *Colobrerie*, 1062 (cart. de Saint-Victor, n° 474). — *Colubrarria*

rivus (*ibid.* n° 474). — *Rial-Collobrières*, 1845 (Bosc, carte du départ. du Var).

## D

DARDENNE, source abondante, qui coule sur le territoire du Revest, arrose celui de Toulon, reçoit le torrent des Argeriès, et se jette dans le Las. — *Dardennes*, 1404 (arch. comm. de Toulon, invent. des docum. ant. à 1790, pag. 96, 97, 118, 122, 255, 256, 258, 286, 289, 440). — *Ardennes*, 1549 (*ibid.* pag. 255). — *Valdardennes*, 1644 (*ibid.* pag. 95, 96, 113).

DESTREÛU (le), torrent qui prend sa source sur le territoire d'Evenos, canton d'Ollioules, reçoit le Broussan, le Rebuou et le pas du Gréou, et se jette dans la Rêpe.

DRAGON (le), source sur le territoire de Draguignan.

## E

ENDRE (l'), rivière qui naît à Saint-Paul-Fayence, reçoit les ruisseaux ou torrents de Seillans, de Bargemont, de Calas, de Figanières et de Claviers, et se jette dans l'Argens à deux kilomètres au dessous du Muy. — *Endola*, 1021 (cart. de Saint-Victor n° 536, usque ad fluvium aque de Endola..... aqua *Endola*..... in loco, in quo aque a se invicem influunt et copulantur Agarronus et *Indola*, et Mesta vocatur). — *Indola*, 1058 (*ibid.* n° 571, super fluvium aque *Indole*). — *Indre* (l'), (1715 (Guill. Delille, carte de Provence). — *Endros* (Garcin, dict. hist. et topog. de la Provence).

ESTERON (l'), rivière qui prend sa source dans les montagnes du Taillon, passe dans la Clue de Saint-Auban, baigne les territoires de Soleilhas, des Frères, de Coursegoules, de Dosfraires, et se jette dans le Var.

EYGOUTIER (l'), petite rivière qui prend sa source sur le territoire de la Garde, coule sur celui de la Valette, et se jette

dans la rade de Toulon, au quartier du Mourillon. — *L'Eygoutier*, 1452 (arch. comm. de Toulon, invent. des docum. ant. à 1790, pag. 48, 57, 97, 259). — *Régnant* (Cassini).

EYRAUD (la fond d'), source qui coule sur le territoire de Brignoles. — *Auranno (fons de)*, 1015 (cart. de Saint-Victor, n° 399).

### F.

FLOREYE (la), rivière qui prend sa source sur le territoire de Tourtour, coule sur ceux de Flayose, de Lorgues, et se jette dans l'Argens, au sud de Taradeau. — *Fløregia*, 1220 (cart. de Saint-Victor, n° 926). — *Flaureie* (Cassini). — *Flauriège*, (dict. géog. du cart. de Saint-Victor, pag. 867). (1).

FARGENTION (le torrent de), commune de Toulon, mentionné en 1751 (arch. comm. de Toulon, invent. des docum. ant. à 1790, pag. 259).

FONT COUVERTE, source près de Grimaud. — *Fons cooper-tus*, 1185 (cart. de Saint-Victor, n° 974).

FONT FRÈDE, source sur le territoire de Nans, canton de Saint-Maximin. — *Fons Frigidus*, 1001 (cart. de Saint-Victor, n° 69). — *Lou Fraïde* (*ibid.* dict. géog. du cart. de Saint-Victor, pag. 867).

FOUGASSIÈRES, source sur le territoire de Toulon, mentionnée en 1609 (*loc. cit.* pag. 259).

FOUX (la), source sur le territoire de Pegomas.

FOUX (la), FOUS (la), source très-abondante d'eau salée, au quartier de ce nom, sur le territoire de Draguignan.

FOUX (la), source qui prend naissance sur le territoire du

(1) Ce cours d'eau a donné son nom à l'ancienne abbaye de N.-D. de Floreye ou de Thoronet, aujourd'hui détruite, (*abbatia Floregie sive de Thoroneto*.) près de laquelle il passait.

Revest et alimente les fontaines de Toulon, mentionnée en 1604 (arch. comm. de Toulon, invent. des docum. ant. à 1790, pag. 98, 99, 127, 256). Le ruisseau de la Foux reçoit le Ragage et le Cierge.

FOUX (la), source avec intermittence, appelée *Fons de Campis*. Le mot Foux, Fous, vient du latin *fons*, source, fontaine.

FRÉDY (le), petit ruisseau qui coule sur le territoire de Grimaud, et se jette dans le golfe qui porte ce nom, près du hameau de Meiffredy, dépendant de la commune de Grimaud. — *Frigidus rivus*, 1058 (cart. de Saint-Victor, n° 590). — *Ultrarivum Frigidum*, 1185 (cart. de Saint-Victor, n° 974). — *Rivus Frigidus*, XI<sup>e</sup> siècle (cart. de Lérins, n° 5). Voir le bulletin de la société d'études archéol. et scientifiques de Draguignan, tom I, pag. 400, sicut rivus Frigidus surgit et pergit..... in Grimold.

## G

GAIRAU, source qui prend naissance sur le territoire de Maзаgues, et coule sur celui de Garéoult. — *Fons de Gairardo*, 1070 (cart. de Saint-Victor, n° 330).

GAPEAU, rivière dont une des sources naît sur le territoire de Signes, et l'autre sur celui de Belgencier. Elle reçoit le Latay, et les torrents de Cuers, de Pignans et de Collobrières, et se jette dans la mer, près d'Hyères. — *Gapellus*, 1252 (arch. départ. des Bouches-du-Rhône, fond de l'évêché de Marseille, regist. *Libra*, fol. 22), collis quæ est supra rium de *Gapello*. — *Gapel*, 1462 (*ibid.* fond de la cour des comptes, regist. *Tauris*, fol. 110). — *Capeau*, dans les usages de la Basse-Provence.

GARONNE D'AGAY, comm. de Saint-Raphaël, canton de Fréjus, sorte de torrent qui descend des montagnes de l'Estérel, et forme, avant d'entrer dans la mer, un marais pestilentiel, unique cause de l'insalubrité de cette position maritime et de



l'éloignement de ses habitants. — *Agaye* (Walckenaer, géog. des Gaules, tom I, pag. 183). — *Agathon portus* (Barralis, *chronic. Lirinens*, pag. 220). — *Las Matas d'Agay*, 1302 (arch. départ. des Bouches-du-Rhône, fond de la cour des comptes, regist. *Rubei*, pag. 227). — *Nagaye* pour *en Agaye* (1), (Garcin, dict. hist. et topog. de la Provence). — *Agay* (rivière d'), 1790 (carte du départ. du Var).

GARONNE (la), ruisseau qui coule sur le territoire de Saint-Tropez, et se jette dans la mer dans le golfe de Grimaud. — *Garonna*, 1056 (cart. de Saint-Victor, n° 595). — 1055 (*ibid.* n° 596).

GARONNE (la), ruisseau qui coule sur le territoire de Collobrières et de Bormes. — *Garonna* prope Bormam; fluviolus, 1062 (cart. de Saint-Victor, n° 474).

GARONNE (la), ruisseau qui coule sur le territoire de Fréjus. Dans les usages de Fréjus, de Saint-Tropez et de Grimaud, on appelle *Garonnes* des fossés creusés pour l'écoulement des eaux.

GARRON (le), ruisseau qui coule sur le territoire de Callas, et se jette dans l'Endre. — *Agarronus*, 1155 (cart. de Saint-Victor, n° 574).

GAUDIN (le), ruisseau qui prend sa source à Rougiers, reçoit le petit Gaudin et l'Épine, et se jette dans celui de Combes, un des affluents de Caramie.

GISELE (le), torrent sur le territoire de Cogolin.

GOUR (le ruisseau de). Ce petit ruisseau coule sur le territoire de Tourvès, et se jette dans l'Argens. — *Cugulis*, rivulus, 1025 (cart. de Saint-Victor, n° 330).

(1) Voy. ci-dessus le § 1 n° 2, note.

## III

HUMINO (l'), nom d'une source au-dessus de la colline ou de l'ancienne ville d'Hyères.

HUVEANNE (l'), rivière qui prend sa source sur le territoire de Saint-Zacharie, canton de Saint-Maximin, passe à Auriol, à Roquevaire, à Aubagne, et se jette dans la mer au sud du port de Marseille, près du village de Saint-Giniez, au lieu dit le *Prado*, après avoir reçu de la Sainte-Baume le ruisseau de Vède, au-dessus d'Auriol celui du Merlançon, et près de Marseille celui de Jarret (*Gerennus*). — *Ubelka* inscription romaine trouvée à Auriol et rapportée par Papon ; elle est ainsi conçue :

MATRIBVS.

VBELKABVS.

V. S. L. M.

SEX. LICINIVS.

SVCCSSVS.

Il y a deux inscriptions semblables, d'après la *Statistique des Bouches-du-Rhône* (tom. II, pag. 182), l'une à Saint-Zacharie est celle citée par Papon, et l'autre à la Mauricaude, maison de campagne du territoire d'Auriol. Cette dernière est sur une pierre enclavée dans le mur de la cour. Il paraît que de semblables inscriptions se trouvaient dans les fontaines qui, par leur réunion, donnaient naissance à l'Huveaune. Ces inscriptions étaient consacrées aux nymphes qui habitaient les sources de cette rivière.

*Vuelna*, fluvius, 1030 (cart. de Saint-Victor, nos 20, 21, 22), — 1021 (*ibid.* n° 27). — 905 (*ibid.* n° 29). — 1062 (*ibid.* n° 35). — 1079 (*ibid.* n° 38). — 1065 (*ibid.* n° 39). — 1014 (*ibid.* n° 43). — 1072 (*ibid.* n° 86). — 1033 (*ibid.* n° 101). — 1070 (*ibid.* n° 103). — 1079 (*ibid.* n° 104). — 1060 (*ibid.* n° 466).

— 1177 (*ibid.* n° 759). — 1056 (*ibid.* n° 1073). — 1164 (*ibid.* n° 1106). — *Vella*, 1056 (*ibid.* n° 93). — 1080 (*ibid.* n° 148). — *Vellna*, 1079 (*ibid.* n° 102). — *Vdella*, 1080 (*ibid.* n° 1087). — *Yvelneus*, fluvius, 1337 (*ibid.* n° 1181 prope sanctum Ginesium in rivo yvelneo). — *Yvellinus* (charles des xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, citées par Ruffi dans son histoire de Marseille). — *Albeka*, *Hibelna*, *Hibelnia*, *Evelna* dans quelques chartes des xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles selon la statistique des Bouches-du-Rhône. — *La Veaine* (Cassini). — *Le Vone*, *le Vaune* (carte des côtes de France, départ. des Bouches-du-Rhône). — En provençal l'*Evéouno*, l'*Huvéouno*.

## I.

**ILLUMET**, ruisseau qui prend sa source à Bagnols, et se jette dans l'Argens au-dessus du Puget-de-Fréjus, 1715 (Guill. Delisle, carte de Provence).

**ISSOLE** (l'), ou mieux Nissolle, rivière qui prend sa source à la Roquebrussanne, passe à Néoules, à Garéoult, à Flassans, Candumy, Cabasse, reçoit la rivière de Caramie, et se jette dans l'Argens, près de Carcès. — *Niciola*, 1070 (cart. de Saint-Victor, n° 383, fluvius *Niciola*). — 1048 (*ibid.* n° 384, juxta ripam *Niciole*). — xi<sup>e</sup> siècle (*ibid.* n° 387). — *Niziola*, fluvius, xi<sup>e</sup> siècle (*ibid.* n° 394). — *Nizola*, juxta *Nizola*, xi<sup>e</sup> siècle, (*ibid.* n° 395). — *Niciola*, fluvius, 1036 (*ibid.* n° 549, super fluvium *Niciola*). — *Nutiola*, 1042 (*ibid.* n° 766).

## J.

**JABRON** (le), rivière qui a sa source à la montagne de Thorrenc, passe au-dessus de Caille et de Séranon, baigne les territoires de la Marte, de Comps, de Trigance, et se jette dans le Verdon entre Roubiou et Rougon. — *Agabro*, ultra rivum

*Agabronem*, 1050 (cart. de Saint-Victor, n° 622). — *Aiabrone rivulus*, 1040 (*ibid.* n° 724) (1).

Plusieurs cours d'eau portent le nom de Jabron, un dans le département des Basses-Alpes, un autre dans la Drôme, un troisième dans la Nièvre, etc.

## L

**LAS** (le), rivière qui prend sa source sur le territoire du Revest, reçoit les eaux de Dardennes et du torrent des Argéries, et se jette dans la rade de Toulon, (arch. comm. de Toulon, invent. des docum. ant. à 1790, pag. 93, 94, 111, 124, 242, 249, 255, 287, 450).

**LATAY** (le), torrent qui a sa source à la métairie de la Table, commune de Signes, reçoit les torrents de Massébeuf, des Launes, et l'Uyé des Leques, ainsi que le ruisseau de l'Araby, et se jette dans Gapeau au lieu dit : Cancerille, commune de Signes — *Lataxius rivus*, 1096 (cart. de Saint-Victor, n° 143). — *Le Létay*, 1715 (Guill. Delisle, carte de la Provence). *Le le Tay* (Cassini). — *Le Laty*, (Bosc, carte du départ. du Var).

**LAURON** (le), petit ruisseau qui coule sur le territoire de Salernes, et se jette dans la Brasque. — *Laudunus*, 1055 (cart. de Saint-Victor, n° 512). — *Rivus de Lauduno*, 1055 (*ibid.* n° 516).

(1) *Agabro*, *Aiabro* pour *Gabro*, *iabro*, comme *Agarronus* (le Garron) pour *Garronus*, et *Abelha* (sons de Abelha seu de a villa) pour *sons villæ* (la source ou la fontaine de la ville).

La proposition *a* était fort en usage dans la langue vulgaire de Rome, laquelle a donné naissance, comme l'on sait, aux langues romane et provençale. On lit dans Térence qui, en qualité d'auteur comique, a dû faire beaucoup d'emprunts au style de la conversation : *Crepuit a Glycerii ostium* pour *Crepuit Glycerii ostium* (And. IV, 1, 38), *fores a me* pour *fores meas*. Voilà pourquoi les noms appellatifs sont si souvent précédés, nous l'avons déjà dit, de la lettre *a* dans la langue provençale, cette fille aînée du latin.

LOUP (le), rivière connue des anciens sous le nom d'*Apros* (Polyb. *Excerpta legationum*, XXXIII, VIII, 2). Elle prend sa source près de l'ancien Thorame, passe entre Gréollières et Cimpère, entre Gourdon et Courmes où elle se précipite sur des rochers, baigne les territoires du Bar, de Tourette, de la Celle, de Villeneuve, et se jette dans la mer, près de Cagnes, au lieu dit le *Logis du Loup*, sur le territoire de Villeneuve-Loubet, canton de Vence. — *Lupus fluvius*, 1042 (cart. de Saint-Victor, n° 787). — Entre autres cours d'eau le Loup reçoit le Claret et la Marlière. — D'Anville et Papon croient que l'*Apros* de Polybe est la rivière du Loup. La Commission de la topographie des Gaules ne partage pas leur opinion. Elle est disposée à reconnaître l'*Apros* dans la Siagne plutôt que dans le Loup. Voy. le *dictionnaire archéolog. de la Gaule* (époque celtique) aux mots : *Apros* et *oxibii*.

## RE

MALAVÈNE, torrent qui reçoit le Castellas, et se jette dans la mer près des salines d'Hyères. — *Maravene*, (Bosc, carte du départ. du Var).

MALVAN (le), ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Vence, et se jette dans le Loup sur le territoire du Bar. — *Malvanus*, torrens, 1042 (cart. de Saint-Victor, n° 187). — *Ad passum Malvano*, 1042 (*ibid.* n° 797). — *Malvans*, 1715 (Guill. Delisle, carte de Provence).

MANARRÉ (la) et Lamanare, source sur le territoire d'Hyères. — *Alma Narra*, 1062 (cart. de Saint-Victor, n° 474).

MAPPE, ruisseau qui coule sur le territoire d'Entrecasteaux, et se jette dans l'Argens. — *Mapas*, rivus, 1033 (cart. de Saint-Victor, n° 530).

MAURE (la), ruisseau qui coule sur le territoire de Salernes

et se jette dans la Floreye. — *La Maura*, rivulus, 970 (cart. de Saint-Victor, n° 598).

**MEYRONNE** (la), ruisseau qui coule sur le territoire de Pierrefeu, et se jette dans le Gapeau, au hameau de Clavachières, canton de Cuers. — *Matrona*, Fons, 1013 (cart. de Saint-Victor, n° 508).

**MOITOU**, ruisseau qui coule dans le val de Camps, commune de La Celle-Brignoles. — *Moxoitus*, in fonte *Moxoito*, 1060 (cart. de Saint-Victor, n° 345). — *Moxet*, fons *Moxet*, 1060 (*ibid.* n° 367). — *Moxeto*, in fonte *Moxeto*, 1022 (*ibid.* n° 401).

**MOLLE**, ruisseau qui prend sa source sur le territoire de Bormes, reçoit le Pésieu, la Vigne, la Pertuade, la Belle Trocade, et se jette dans le golfe de Grimaud. — *Renoux*, (Chart. de Saint-Victor, n° 327) (cart. de Saint-Victor, n° 327).

**MOURACHO**, source qui alimente les fontaines de la ville d'Hyères au moyen d'un aqueduc romain. Elle vient de la terre de la Castille, commune de Solliès-Farède.

**MOUREFRAY**, ruisseau qui prend sa source au lieu dit Saint-Christophe, coule sur le territoire de Barjols, et se jette dans l'Argens, au dessus de Châteaufort, canton de Cotignac. — *Fraceneta*, 1057 (cart. de Saint-Victor, n° 635).

**NARTUBIE**, rivière qui prend sa source sur le territoire de Monfermat, passe sur celui de Châteaudouble, reçoit le torrent qui vient d'Ampus, traverse la plaine de Draguignan, où elle prend le nom de *Pis* pour reprendre celui de Nartubie au commencement du territoire de Trans. Là elle reçoit les eaux de la Foux de Draguignan, et va se jeter dans l'Argens au delà du village du Muy. — *Narthobia*, fluvius, *Narthobie*, fluvius, 1039 (cart. de Saint-Victor, n° 570). — *Artubie*, 1715 (Guill. Delisle, carte de Provence). — *Nartobi*, (Bosc, carte du départ. du Var).

et se jette dans la Floreye. — La source, rivière, 270 (cart.)

PAIN CHAUD, belle source qui amène ses eaux à Grimaud, au moyen d'un aqueduc de construction romaine.

PEIREUIL, ruisseau qui prend sa source au plan d'Aups, canton de Saint-Maximin; et se jette dans l'Huveaune.

Laryx, 1821 (Toulouzan. statist. des Bouches-du-Rhône, planche IX de l'atlas).

Garein (dict. hist. et topog. de la Provence) commet une grave erreur en donnant à la rivière de l'Ar la dénomination ancienne de Laris, qui ne convient nullement à ce cours d'eau.

PEIRONNE (le), petit ruisseau qui coule sur le territoire de Salernes, et se jette dans le Pelcourt. — *Pengoneria*, 1043 (cart. de Saint-Victor, n° 492).

PELCOURT (le), ruisseau qui coule sur le territoire de Salernes, et se perd dans la Brasque. — *Pediculum curtum*, 1043 (cart. de Saint-Victor, n° 492). — *Curtum Pediculum*, juxta

*rivum curtum Pediculum*, 1055 (*ibid.* n° 495). — *Fluvius*

*Peduli curti*, 1050 (*ibid.* n° 497). — *Rivulus de Pedolio*

*curto*, 1055 (*ibid.* n° 506). — *Rivus curtus*, 1055 (*ibid.* n°

512). — *Aqua Curtum*, 1055 (*ibid.* n° 523). — *Rivus de*

*Pedolcort*, *Perolcort*, 1208 (*ibid.* n° 985).

PINCART, ruisseau qui se jette dans la mer près des salines d'Hyères, mentionné par Guill. Delisle, 1715 (carte de Provence).

PONT AUREL, probablement le pont sur le Rial (Pont au Rial), ruisseau qui passe aux Arcs, et va se jeter dans l'Ar-

gens. — *Pontus Aurela* in territorio Archs, 1065 (cart. de Saint-Victor, n° 583, *condamina de ponto Aurela*).

C'est de ce lieu, croyons-nous, que sont datées les lettres de Lépide à Cicéron : *ex ponte Argenteo*.

PONTEVÈS (le ruisseau de) coule sur le territoire de Pontevès (le ruisseau de) — (carte de Provence).

levés, et se jette dans le ruisseau de Banjols. — *Ponteves*, aqua *Ponteves*, 1021 (cart. de Saint-Victor, n° 602). — *POULLON* (le ruisseau de) coule sur le territoire de Salernes, et se jette dans la Brasque. — *Pontus Longus*, *Pons Longus*, 1043, (cart. de Saint-Victor, n° 492). — *Pons Longus*, 1055 (*ibid.* n° 493). — *COUPRÉCONTEUX*, ruisseau qui se jette dans la mer près de Sainte-Maxime, canton de Grimaud. — *PUËRA*, ruisseau qui coule sur le territoire de Six-Fours, reçoit les eaux de Barrière, de Fabregat et de Roumagnan, et se jette dans la rade du Brusq, commune de Six-Fours.

*RAGAGE* (le), sorte de fontaine intermittente, qui sort d'un abîme dont on n'a jamais pu mesurer la profondeur, sur le territoire de Toulon, reçoit le Cierge, et se jette dans la Foux (1).

*RASCAS* (le), ruisseau qui coule sur le territoire de Grimaud, et se jette dans la mer dans le golfe de Grimaud. — *Rascacius*, rivus, 1058 (cart. de Saint-Victor, n° 590).

*RAYRAN* (le), rivière qui prend sa source à Bagnols, canton de Fréjus, baigne le territoire de cette ville, et se jette dans l'Argens. — *Reyran* (cartes de Cassini et de Bosc). — *Ratran* (Guill. Delisle, carte de Provence, 1715).

*REPE* (la), rivière qui prend sa source sur le territoire d'Evenos, coule entre ce territoire et celui du Beausset, reçoit la Béranguière et le ravin de Cimay, arrose les terres d'Ollioules, et se jette dans la mer, près de Saint-Nazaire. (Voy. ci-dessus, § 1<sup>er</sup>, n° 3) Dans les vaux d'Ollioules, son lit offre des roches de basalte et des scories, que les torrents d'Evenos et du Brousan y entraînent.

(1) Le mot *ragage* vient du grec *παγή*, gouffre, abîme.



**RIAL-MARTIN** ou **GRAND VALLAT** (le), ruisseau qui prend sa source à Pignans, au pied de la montagne de Notre-Dame des Anges, coule sur le territoire de Pierréfeu, reçoit les ruisseaux de Gogolin, du Canadel, la Foux qui vient de Cuers, et se jette dans la rivière de Gapeau, au hameau de Clavachières, canton de Cuers. — *Martini rivulus*, sicut rivulus *Martini* comiscitur fluvio Colobreira, 1062 (cart. de Saint-Victor, n° 474). — 1000 (*ibid.* n° 475). — *Rivulus Martini*, 970 (*ibid.* n° 598). — *Rial Martin* (Bosé, carte du départ. du Var). — *Grand Vallat*. 1791 (carte du départ. du Var). — Le *Réal* (Cassini).

Les mots *rial*, *réal*, *riou*, *rio*, sont formés du latin *rius*, ruisseau, et mieux encore du grec *ῥεῖον* (ruisseau) (1).

La carte itinéraire de la Gaule au ve siècle désigne le Réal-Martin sous le nom de Gapeau, et en fait un affluent du Latay. La commission de la topographie des Gaules me permettra de relever cette erreur. Gapeau, qui a sa source dans la plaine de Signes et reçoit le Latay à Cancerille et le Rial-Martin sur le territoire de la Crau, conserve son nom jusqu'à son embouchure dans la mer, près des salines d'Hyères. Les anciennes chartes, l'autorité de Cassini, et après lui tous les géographes, les cadastres anciens et modernes des communes de Belgencier, de Solliès, de la Garde et d'Hyères, la dénomination donnée de toute ancienneté à ce cours d'eau, par les populations riveraines ne laissent aucun doute sur ce point de géographie, et prouvent assez que, depuis sa source jusqu'à son embouchure, ce cours d'eau a porté et porte encore le nom de Gapeau, nom qu'il donne à une batterie sur la côte : *le fort de Gapeau*. Si ces preuves n'étaient pas suffisantes, nous ajouterions qu'il existe

(1) Toute la côte qui s'étend depuis Marseille jusqu'à Antibes ayant été habitée par des Grecs, c'est en grec, dit Walkenaer (*géog. des Gaules*, t. I, p. 257), que les dénominations de lieux ont d'abord été connues.

dans les archives de la préfecture des Bouches-du-Rhône, fond de la cour des comptes, regist. *Tauris*, fol. 110, une ordonnance du roi René, en date du 16 mars 1462, laquelle « autorise Jean Natte de faire monter les eaux de la rivière de *Gapel* dans la ville d'Hyères. » Ces eaux sont aujourd'hui l'ornement et la richesse de la patrie du célèbre Massillon.

**RODAILLAC**, source qui coule sur le territoire de Toulon. — *Rodillac*, 1521 (arch. comm. de Toulon, invent. des docum. ant. à 1790, pag. 256). — *Rodeilhat*, 1675 (*ibid.*, pag. 253, 259, 527).

**SAINT-ANTOINE**, source qui coule sur le territoire de Toulon. — *Source de Saint-Antoine*, 1578 (arch. comm. de Toulon, invent. des docum. ant. à 1790, pag. 250, 259).

**SIAGNE**, petite rivière appelée *Acros* par les anciens. Elle a sa principale source sur le territoire de Mons, reçoit les eaux de la *Siagnore* qui vient d'Escragnolles, celles du *Bianson* et de plusieurs autres torrents, tels que le *Ribe*, le *Vivier*, le *Fil* et la *Camiole*, et va se jeter dans la mer, près de la *Napoule*, après un cours de huit lieues. Sous les Romains, les eaux de la *Siagne*, prises à sa source, étaient conduites à *Fréjus* par un bel aqueduc, dont il existe encore des restes qui fixent l'attention des antiquaires. On croit, dit *Garcin* (*dict. géog. et topog. de la Provence*), que c'est dans la plaine de *Laval*, sur les bords de la *Siagne* que les *Oxibi* furent châtiés par les Romains. —

*Siagna*, prope pontem fluminis nunc vulgo nuncupati *Siagna* (Barralis, *chronolog. Lirin.* 16, pag. 80). — *Siagna*, in riparia

*Siagna*, 1570 (arch. comm. de Draguignan, liasse 540). —

*Siagna*, flumen, (acte de donation faite à *Riculphe*, évêque de *Fréjus*, par *Guillaume I*, comte de *Provence*, cité par *M. Alliez*.)

les îles de Lerins, pag. 324). — *Ciana*, et *placidum superamus* nave *Cianam* (œuvres de Michel l'hospital, tom. III, pag. 382, édition de Dufey). — *Ciagne*, in flumine *ciagne* (cart. de Lerins, fol. 19 R). — *Sciagnez*, juxta fluvium *Sciagnez* (cart. de Lerins, fol. 57). — Les Massettes (en provençal *Saignos* ou *Siagnos*) qui croissent sur les bords de cette rivière, dit M. l'abbé Alliez, (*loc. sup. cit.* pag. 300), lui ont fait donner le nom de *Siagno* (1).

Cluverius (*Italia Antiqua*, tom. I. p. 60, Leyde, 1624) donne à cette rivière le nom d'*Acros*. Bouche (chorog. de Provence) a suivi l'opinion de Cluverius. Le texte de Polybe *Excerpta legationum* (XXIII, VIII), de Gronovius, et celui de Didot, portent *apros*, que la commission de la topographie des Gaules croit être la Siagne plutôt que le Loup.

Les ravages que cause par ses débordements la rivière de la Siagne, et l'abondance des poissons qu'elle fournit, ont fait dire à Barralis dans la chronologie de Lerins (*descriptio situs*), en parlant de ce cours d'eau : *fluvius Siagna vorax, annigeris piscibus abundans*.

SIBLAS, source sur le territoire de Toulon, mentionnée en 1571 (arch. comm. de Toulon, invent. des docum. ant. à 1790, pag. 256, 282).

SORPS (le), ruisseau qui coule sur le territoire des Salles, et se jette dans le Jabron, près de la métairie de Sorps, canton d'Aups. — *Sorbus*, fluvius, in *Sorbo* fluvio, 1097 (cart. de Saint-Victor, n° 1092). — Sa source porte le nom de *Fontaine-l'Evêque*.

(Barralis, chronol. Var. 16, pag. 80). — *Siagna*, in riparia

—(1) Les massettes (ajoute M. Alliez (*loc. sup. cit.*)) s'appellent aussi *Sagnos*, *Sagnios* en basse latinité ; et in eodem palude, cum voluerint, possint piscari et *Sagniam* colligere, Charte d'Hugon de Baux 1200 (Ducange).

## F

TOMBAREL (le), ruisseau qui coule sur le territoire de Brignoles, et se jette dans la rivière de Caramie, au hameau de Tombarel. — *Tumbarello*, via que vadit ad *Tumbarello*, XI<sup>e</sup> siècle (cart. de Saint-Victor, n<sup>o</sup> 404). — Rivum quem nominant *Tumbarello*, XI<sup>e</sup> siècle (*ibid.* n<sup>o</sup> 350). — (*Ibid.* 351).

TOR (le), rivière qui prend sa source au Luc, et se jette dans l'Aye, entre le Muy et Roquebrune. — *Riotord* (Bosc, carte du départ. du Var). — *Ritor* (Cassini). — *Thor*, 1715 (Guill. Delisle, carte de Provence).

THOU, belle source sur le territoire de Solliès-Toucas, que les Romains conduisirent à Hyères par un aqueduc, dont il reste encore quelques vestiges.

TOULON, dont le peuple a fait Tournon par le changement si fréquent du L en R dans le dialecte provençal, est un nom donné à plusieurs sources dans le département du Var. Nous en trouvons une de ce nom sur le territoire du Castellet, canton du Beausset, une sur le territoire de Comps, une autre dans celui de Seillans, une quatrième dans celui de Bargème, une cinquième au bas de la Rampe de Calian, une sixième sur le territoire de Grasse, etc. Ce mot dérive de Tolonus, nom d'une divinité que les Celto-Liguriens, croyaient habiter auprès des sources, et à laquelle ils rendaient un culte. Deux inscriptions latines, trouvées aux environs de l'ancienne ville de Vésonne, aujourd'hui Périgueux, confirment cette opinion (1).

## V

VALDAS (le), ruisseau qui prend sa source sur le territoire du

(1) Voy. Pons, *Recherches sur l'origine de la ville de Toulon*, et mes *archives paroissiales de La Cadière*, note 6.

Revest, et coule sur celui de Toulon. — *Valdas dit de l'Eoure*, 1504, (arch. comm. de Toulon, invent. des documents ant. à 1790, pag. 256). — *Valdas de la Tuèle*, 1570 (*ibid.* pag. 259). — *VALLAT* (le grand), rivière. Voy. ci-dessus, *Aran*, § 4, no 1, observant les lib. sup. cit. observant. — *VALLAT* (le grand), rivière. Voy. plus haut, *Rial-Martin*, § 2, lettre R. (1) — (*ibid.*) observant. — *VAR* (le), grande rivière, que les Romains qualifiaient de *flumen*. Elle prend sa source dans les montagnes des Alpes au-dessous de Saint-Dalmas (en Piémont), entre dans la Provence par le village des Sausses, où elle reçoit l'Esteron et le Caulon, passe à Entrevaux, à Puget-Théniers, et se jette dans la mer à Saint-Paul-de-Vence, canton de Vence, arrondissement de Grasse. — *Varum flumen* (Strabon, géog. lib. II, cap. IV) — Ptolémée, géog. lib. II, cap. IX. — Plin., *hist. nat.* lib. III, cap. VII, 25. — Pomponius Mela, géog. II, cap. IV-V. — Itin. Marit. — *Varis*, non longe à fluvio *Varis*, 1033 (cart. de Saint-Victor, no 89). — *Varno*, in ripa fluminis qui vocatur *varro*, 1041 (*ibid.* no 791). — *VERDON* (le), rivière anciennement appelée *Sapora*, (dit Garcin (*dict. hist. et topog. de Provence*)), ainsi qu'on le voit dans la géographie de Philippe Ferrarus. Cette rivière perdait son nom à sa jonction avec l'Issolet qui vient de Thorame-Basse ; mais aujourd'hui, ajoute l'auteur précité, elle porte le nom de Verdon depuis sa source sur les montagnes d'Allos jusqu'à son confluent dans la Durance près de Vinon. — *Verdunus*, flumen qui vocatur *Verdunus*, 1038 (cart. de Saint-Victor, no 603). — *Verdo*, usque in flumine *Verdonis*, 1058 (*ibid.* no 765). — *Viridonus*, fluvius qui vocatur *Viridonis*, 1043 (*ibid.* 768). — *Virido*, in flumine *viridonis*, 1045 (*ibid.* no 776). — *Verdonius*, 1636 (*hist. et chron. præsulum ecclesiæ Regiensis (Riez) nomenclatura*, pag. 50, 56 et 64).

VEDE (la), ruisseau qui prend sa source au plan d'Aups, canton de Saint-Maximin, coule sur le territoire d'Auriol (Bouches-du-Rhône), et se jette dans l'Huveaune. — *Savardus*, rivum quem nuncupant Savardum, 1033 (cart. de Saint-Victor, n° 101). — *Savart*, 1070 (*ibid.* n° 104). — *La Verne* (Cassini).

Savardus, Savart juxta Auriolum, lieu détruit, dont le nom s'est conservé, dit M. de Wailly (dict. géog. du cart. de Saint-Victor), dans celui de Vède (*Savardus, rivus*) commune d'Auriol.

---

A cette liste nous ajouterons quelques noms anciens de cours d'eau, dont les noms modernes nous sont inconnus :

CARPEO, source sur le territoire d'Esparron, 1033 (cart. de Saint-Victor, n° 268, ad fontem Carpeo).

CARUMBO, rivulus Carumbi, in rivo Carumbo, 1033, (cart. de Saint-Victor, n° 268). Ce ruisseau coule sur le territoire d'Esparron.

CERCELLUS, FONS, source qui coule sur le territoire de Brignoles, 1060 (cart. de Saint-Victor, n° 404).

CORNOREDA, rivulus, petit ruisseau sur le territoire d'Entrecasteaux. Il se perd dans un autre ruisseau appelé Mappede, 1033 (cart. de Saint-Victor, n° 530).

FONS BONA, 1050 (cart. de Saint-Victor, n° 274), source sur le territoire d'Esparron.

FONS DODONIS, source sur le territoire d'Esparron. — 1064 (cart. de Saint-Victor, n° 279).

FONS MARTE, ad fontem Marte, 1055 (cart. de Saint-Victor, n° 520). — Fons Marthæ, 1061 (*ibid.* n° 508). Cette source coule sur le territoire de Salernes.

FONS SANCTI MARTINI, source sur le territoire de Collobrières. — 1062 (cart. de Saint-Victor, n° 474).

FONS MOLINARIS, source sur le territoire de Garéoult. — 1070 (cart. de Saint-Victor, n° 383).

GALUBIUS, fons qui vocatur Galubius, source qui coule sur le territoire de Baudinard, canton d'Aups, 1038 (cart. de Saint-Victor, n° 603).

GRASSA, fons que nominant Grassam, source sur le territoire d'Esparron, 994 (cart. de Saint-Victor, n° 269).

LILIOSA, fons, source sur le territoire des Arcs, 1055 (cart. de Saint-Victor, n° 581). Elle se jette dans l'Argens.

MOTA, MUTA, rivulus, petit ruisseau qui coule sur le territoire de Bras, 1062 (cart. de Saint-Victor, n° 311, aqua de Mota in territorio Brascionis).

OLMEDA, fons, source qui coule sur le territoire d'Esparron. — XI<sup>e</sup> siècle (cart. de Saint-Victor, n° 276, ad fontem qui dicitur Olmeda).

OLMETA, aqua que exi *(sic)* de Olmeta, source sur le territoire d'Ampus, canton de Draguignan. — 1058 (cart. de Saint-Victor, n° 578).

PETRINO (rivulus de Monte), source sur le territoire de Salernes. — 1060 (cart. de Saint-Victor, n° 404).

POIO ASINARIO (rivulus de), petit ruisseau sur le territoire de Salernes, 1050 (cart. de Saint-Victor, n° 497). — 1055 (*ibid.* n° 505). — 1055 (*ibid.* n° 520).

PERTICA, rivulus, petit ruisseau qui coule sur le territoire du hameau de Péricas, canton et commune de Brignoles, et se jette dans la rivière de Caramie. — 1025 (cart. de Saint-Victor, n° 281).

RAINARDI, rivus, ruisseau qui coule sur le territoire d'Esparron. — 1033 (cart. de Saint-Victor, n° 268).

ROMANA fons, source sur le territoire de Salernes. — 1055 (cart. de Saint-Victor, n° 513).

SICCUS, rivus, petit ruisseau qui coule sur le territoire de la

Celle-les-Brignoles, et se jette dans la rivière de Caramie, en face du hameau des Majureaux, canton de Brignoles. — *Sicus*, 1066 (cart. de Saint-Victor, n° 357, rivum quem vocant *Sicum*). — Rivus *Siccus* de Molleras, XI<sup>e</sup> siècle (cart. de Saint-Victor, n° 358).

SUBITANA, fons de Subitana, source sur le territoire d'Esparron, 994 (cart. de Saint-Victor, n° 269).

---

Tels sont les principaux cours d'eau du département du Var y compris ceux de l'arrondissement de Grasse, qui fait aujourd'hui partie du département des Alpes-Maritimes. Ce sujet pourrait prendre une plus grande extension que je lui ai donnée, en y ajoutant, avec les formes anciennes, les noms d'une infinité de petits cours d'eau, mentionnés soit par Cassini, Bosc et autres géographes, soit dans les vieux cadastres de nos communes. Ce travail ne manquerait pas d'intérêt au point de vue philologique; mais il exigerait, quant aux formes anciennes, de longues et patientes recherches que je regrette de ne pouvoir entreprendre, n'ayant ni sous la main, ni les moyens de me procurer les documents indispensables pour le rendre complet.

---



DOCUMENTS INÉDITS

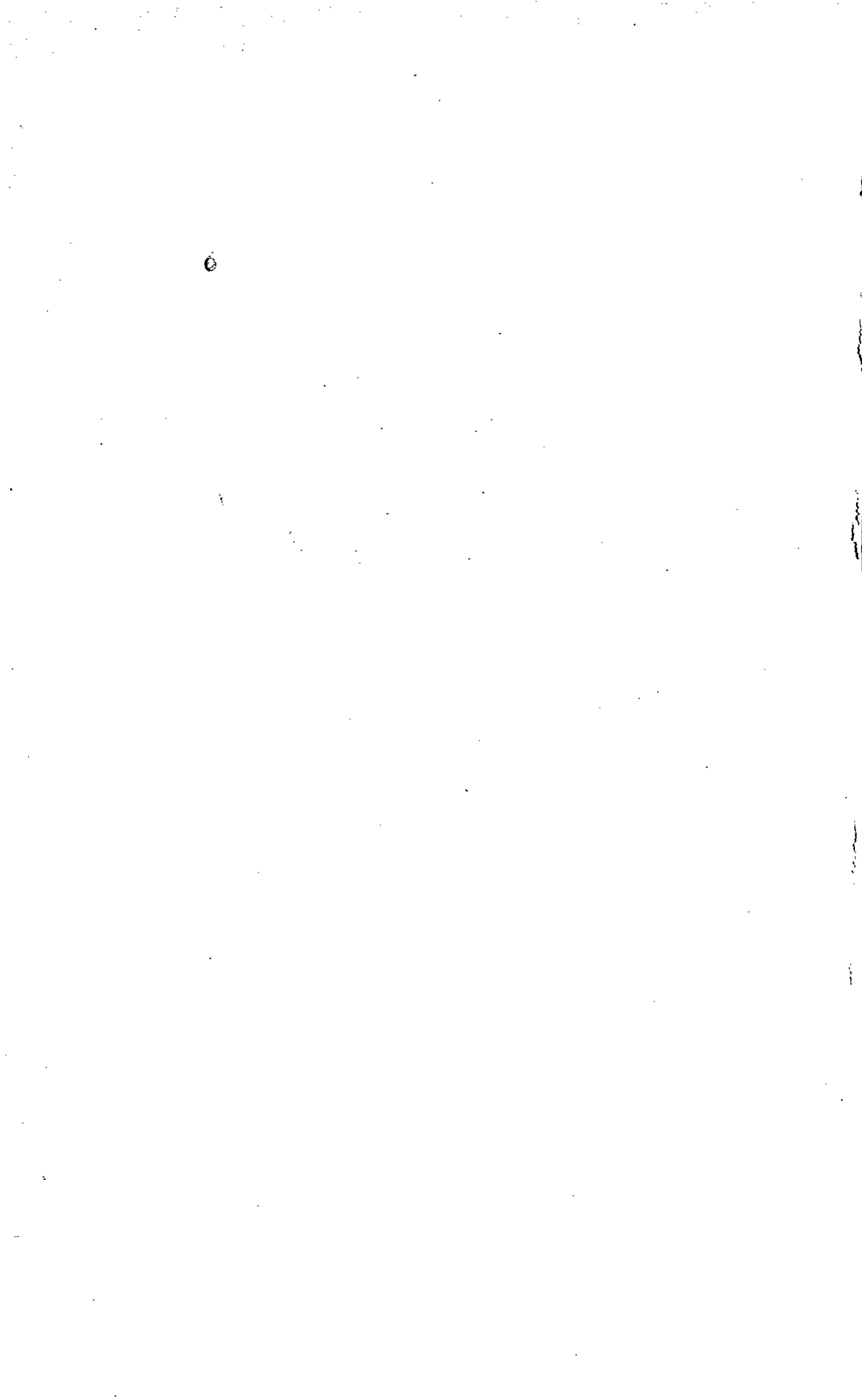
SUR

PIERRE PUGET

PUBLIÉS PAR

M. OCTAVE TEISSIER

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique  
pour les travaux historiques



## DOCUMENTS INÉDITS

SUR

# PIERRE PUGET

---

Je ne sais si tous les chercheurs de documents, les *curieux*, comme on les appelait autrefois, ont remarqué combien il est rare de trouver le renseignement souhaité ; tandis que vingt autres détails intéressants, mais étrangers à l'objet de la recherche, s'offrent, au contraire, spontanément, j'allais dire malicieusement, à la vue du chercheur.

Rien n'est agaçant comme ces découvertes intempestives ; on voudrait passer outre et poursuivre le renseignement qui fuit, mais l'esprit n'est plus libre, l'imagination se monte insensiblement et il arrive un moment où la découverte incidente vous obsède ; il faut s'y arrêter. On jette un premier regard, on lit quelques lignes, on y revient et on se laisse entraîner dans une nouvelle voie qui, bien souvent, n'a aucun rapport avec les études qui nous avaient conduit à faire cette recherche.

C'est ainsi, qu'en compulsant les minutes des anciens notaires, dans l'espoir d'y trouver des renseignements sur les noms assez singuliers de diverses rues de Toulon, je me suis trouvé en présence d'un acte, par lequel Pierre Puget donnait quittance d'une somme de cent livres tournois, « pour reste et entier

« paiement de deux cents livres, prix d'un plat-fond ou rétable fait par le dit Puget pour le maître-autel de l'église parrochiale du lieu de La Valette.... »

Il ne s'agissait pas de Toulon, du vieux Toulon, objet aimé de mes constantes études ; j'aurais dû continuer mes recherches ; mais le nom du célèbre sculpteur avait excité ma curiosité, je me dis que j'étais peut-être sur la trace d'une œuvre oubliée ou méconnue et, faisant une légère infidélité aux rues de Toulon, je me mis à la poursuite du rétable de l'église de La Valette.

La quittance de Puget, en date du 17 décembre 1655 (1), faisait connaître que ce rétable avait été exécuté en vertu d'un *prix fait*, rédigé par feu François Jullien, l'année précédente, (jour incertain) — Je trouvai, en effet, à la date du 23 mai 1654, dans les minutes de ce notaire, déposées aujourd'hui chez M<sup>e</sup> Aube, le contrat passé avec le prieur de La Valette et conçu en ces termes :

« Messire Jean de Gaultier, prieur et seigneur temporel et spirituel du lieu de La Valette, étant à présent en ceste ville de Toulon, a bailhé a marché au sieur Pierre Puget, du dit Toulon, présent, stipulant, de lui faire bien et deubment, sans défaut, ni manquement, un pourtraict et tableau pour le maistre-autel de l'église parrochiale du dit Valette, de la hauteur de douze pans et de huit et demi de large, représentant un saint Jean, au bas du tableau, aussi grand que nature, avec sa marque, quy est un aigle, accompagné d'un beau payzage aprochant à l'histoire du subject, et au hault du tableau y sera représenté une Vierge dans une gloire, accompagnée sellon qui sera descrit à l'histoire, lorsque iceluy saint Jean estait à l'isle de Palme (Pathmos) escrivant l'apoccalipse. Encores y sera fait deux

(1) Voir les minutes de M<sup>e</sup> Mouton, notaire, déposées chez M<sup>e</sup> Thouron.

tableaux séparés pour loger dans les niches des collonnes, de la hauteur et largeur du plat-fond des dites niches, représentant l'un saint Joseph et l'autre saint Anthoine, avec leurs marques, et sera fait autre tableau au hault du dit maître-autel, représentant Dieu le Père au plat-fond qui est dans le couronnement (1). »

Ma première pensée, après avoir lu ce magnifique programme, fut de courir à La Valette pour admirer l'œuvre du grand artiste. J'étais d'ailleurs impatient de signaler au monde artistique cette importante découverte. Mais avant tout, je voulus savoir si, en effet, ces tableaux avaient échappé aux recherches des biographes de Puget.

Hélas ! tous, sans exception, s'accordaient à dire que « les flammes révolutionnaires » avaient dévoré saint Jean, saint Joseph, saint Antoine, Dieu le Père, et le rétable lui-même (2). Cependant ces auteurs, unanimes dans leur déclaration, ne fournissaient aucun détail sur l'incendie de l'église; ils pouvaient, se copiant les uns les autres, avoir adopté, sans critique, une erreur commise par le plus ancien d'entre eux (3). Il fallait en avoir le cœur net.

Je me rendis immédiatement à La Valette. C'était le soir, vers quatre heures; l'église était mal éclairée, mais suffisamment

(1) Voyez ci-après, la copie *in extenso* de ce document.

(2) « Ces trois tableaux, qui occupaient un rang distingué dans l'œuvre de Puget, décoraient autrefois l'église de La Valette. Tous les trois ont été la proie des flammes révolutionnaires. » ZÉNON PONS, *Essai sur la vie et les œuvres de Pierre Puget*. Paris 1812, p. II.

(3) « Le père Bougerel, dit M. Lagrange, cite comme existant de son temps au village de La Valette, près Toulon, un saint Joseph agonisant, un saint Hermentaire et au dessus du maître-autel un saint Jean écrivant l'apocalypse; mais il les cite sur la foi de De Dieu, et, Emeric David, qui en parle sur la foi de l'un et de l'autre, ajoute qu'ils ont été consumés par les flammes pendant la Révolution. » Page 23.

cependant, pour me permettre de découvrir, dans le chœur, un grand tableau de trois mètres de hauteur sur deux et demi de large, représentant saint Jean écrivant l'apocalypse, et vers le milieu de l'église, un saint Joseph agonisant.

Dans cette première visite, je ne pus que constater l'existence des tableaux, qui, d'après les biographes avaient dû être la proie des flammes. Plusieurs personnes compétentes voulurent bien ensuite m'accompagner, pour examiner l'œuvre elle-même. Mais quelle ne fut pas notre déception, quand nous eûmes regardé de près ces grandes toiles !... Sous prétexte de restauration, une main aussi audacieuse qu'inepte avait couvert « d'une peinture flasque et sans ressort » les beaux dessins du maître, au point de les rendre méconnaissables.

Telle a été l'opinion de la commission artistique, déléguée par la Société Académique du Var, pour donner son avis sur l'état actuel de ces tableaux (1).

M. Bronze, conservateur du musée, rapporteur de cette commission, a résumé ainsi l'opinion des artistes qui la composaient :

« Aucun des tableaux qui ornent l'église de La Valette ne révèle le style de la peinture de Puget, bien que celui représentant saint Jean écrivant l'apocalypse réponde par sa dimension et, à la rigueur, par la composition au programme notarié qui pourrait en autoriser l'attribution au célèbre sculpteur-peintre. Nous disons « à la rigueur par la composition » : parce qu'il est évident que la chaudière qu'on y voit, et qui est un attribut du martyr du saint, a été substituée à l'aigle par la restauration destructive qu'on doit avoir fait subir à ce tableau, vers 1815.

« Si la preuve matérielle de cette substitution n'existait pas sur le tableau même, elle ressortirait de l'extrême différence de

(1) Cette commission était composée de MM. Ginoux, Bronze et Teissier.

goût et de talent qui se distingue entre la disposition de la figure et celle de l'attribut substitué, dont l'importance ridicule par la forme, la situation et le flamboïement du brasier qui la chauffe accuse l'ignorance absolue de l'art. Jamais celui qui a campé et drapé saint Jean, comme il est encore permis de le deviner sous les repeints, n'aurait songé à faire bien voir le feu, si mal peint, qui éclate sous la chaudière. L'aigle a donc été effacé, c'est à peu près certain ; et, en même temps, sous le même pinceau vandale, le jet libre des draperies et les fins détails des carnations auront disparu pour faire place à des plis en corde et à des chairs en baudruche.

« Les biographes modernes qui ont parlé de la disparition de ce tableau par les fureurs de 93, ont oublié de nous expliquer pourquoi d'autres tableaux de la même église, *le Rosaire* entre autres, dont le sujet tout mystique était bien plus capable que le saint Jean, sujet d'aspect ordinaire, d'exciter les ombrageux révolutionnaires, n'a pas été détruit par les flammes et existe encore ainsi que d'autres dans un état de conservation relativement normal pour leur âge.

« Ce tableau peut donc être considéré par induction bien corroborée, comme étant véritablement celui que Puget a dû faire, mais cependant à jamais perdu sous les repeints émaillés par le temps.

« Parmi les autres tableaux de la même église, la *Mort de Saint-Joseph* est une bonne composition ; mais détestable d'incorrection et d'exécution.

« *Le Rosaire*, signé Guillaume Grève, 1656, n'est pas mal composé aussi, et encore qu'il soit, à beaucoup près, supérieur au précédent par la fermeté de l'exécution et du dessin, ce n'en est pas moins une œuvre relativement flasque et sans ressort.

« La composition en sculpture qui couronne la porte d'entrée de l'église, et dont les détails coïncident absolument avec

le programme imposé à Puget par l'abbé Gauthier, à propos du tableau de saint Jean, est une œuvre spontanée, libre, disposée et exécutée avec une incontestable habileté. Son style se ressent évidemment de celui du grand artiste provençal, lequel pourrait bien avoir participé à cette œuvre par une influence plus ou moins directe, sans qu'il soit pour cela permis de la lui attribuer : Puget n'ayant jamais pu se départir, dans sa peinture sculptée, de l'harmonieux enveloppement des plans qui fait assez défaut dans celle-ci. »

Si les preuves les plus authentiques n'établissaient pas la livraison de ces tableaux par Puget à l'église de La Valette, si le père Bougerel et les auteurs du *Dictionnaire des hommes illustres de Provence*, ne les y avaient pas vus, le premier en 1752 et les derniers en 1788, si leur dimension et leur composition ne répondaient pas à la commande du prieur Jean de Gautier, on pourrait douter de leur identité ; mais il n'est que trop certain que nous nous trouvons en présence de ce qui fut l'œuvre de Puget.

Quant à l'incendie révolutionnaire il n'a jamais existé que dans l'imagination de M. Zénon Pons ou de M. Emeric David, car nous retrouvons dans la même église, à côté des tableaux qui auraient été la proie des flammes, divers autres tableaux remontant au xvii<sup>e</sup> siècle et dont l'identité ne saurait être contestée. Il en est un, entre autres, qui a attiré l'attention des membres de la commission. C'est un saint Dominique recevant le Saint Rosaire des mains de la Vierge, signé Guillelmus-Ernestus Grève et portant le millesime de 1656 (1).

(1) Guillelme Grève nous est connu par cette mention que j'extrai des archives de la commune : « Le tableau de la chapelle Saint-Jean de l'hôtel de ville a été fait à Avignon par Guillaume Grève, 1623. » *Inventaire*, page 429.



Or, à cette même date, Pierre Puget faisait un tableau absolument semblable pour la confrérie du Saint-Rosaire de Carnoules, qui le refusait sous prétexte « d'une largeur insuffisante et de certains manquements » :

« Ayant, les recteurs de la confrerie, baillé à vous, Pierre Puget, maître peintre de ceste ville de Tollon, de leur faire un tableau de la largeur de six pans et de huit de hauteur, avec les images de Notre-Dame, saint Dominique, sainte Catherine de Sienne, et quelques anges, moyennant le prix de nonante livres, à compte de laquelle vous maître Puget, en auriez reçu trente livres, et d'autant que vous avez fait le dit tableau d'une plus petite largeur et hauteur, contraire au pache de la dite promesse et autres manquements au dit tableau, est la cause que Louis et Henri Ginouvès, recteurs modernes de la dite confrerie vous déclarent ne veulent point recevoir le dit tableau pour lesdits manquements ci-dessus par vous faits, lors vous offrant et vous sommant de le reprendre et de leur rendre et restituer les dites trente livres par vous reçues ».

Ainsi, Puget, qui déjà était ce grand artiste dont les œuvres devaient être immortelles, Puget, ce caractère altier, qui supportait impatiemment les observations des intendants de la marine et du ministre lui-même, se voyait refuser comme indigne du village de Carnoules, le tableau de deux mètres sur un mètre cinquante, qu'il venait de peindre pour le prix de *nonante livres*, soit à raison de trente livres le mètre carré.

Cependant sa réponse, telle du moins qu'elle fut transcrite au bas de la sommation par le notaire Mouton, ne laisse percer aucun emportement, il dit simplement : « Qu'il est prêt à faire connaître par des gens experts si le tableau est de longueur, largeur et qualité portée dans la promesse, auquel cas les sommants ne peuvent, ni ne doivent refuser d'en faire l'entier paiement pour raison duquel il proteste de se pourvoir comme il

appartiendra, ayant cependant reçu et retenu le dit tableau (1). »

On a remarqué dans cet acte, que le notaire donne à Puget le titre de maître peintre de Toulon, ainsi du reste que l'avait déjà fait, en 1654, le notaire Jullien dans le *prix fait* des tableaux de La Valette. C'est que Puget, établi à Toulon depuis plus de dix ans, l'avait en quelque sorte adopté comme une seconde patrie; il s'y était marié le 8 août 1647 et non en 1650, comme l'ont affirmé tous ses biographes. J'en ai trouvé la preuve dans les registres de la paroisse Sainte-Marie de Toulon, où son mariage est transcrit en ces termes :

« Le huictieme aoust 1647, le mariage traité entre Pierre Puget, fils de feu Simon et de Marguerite Cauvine de la ville de Marseille d'une part, et Paule Boulete, fille de Jehan et de Clère Anthelme, de Tholon, d'autre, a este celebré dedans l'esglise cathedrale de ceste ville de Tholon, es presences des parans et tesmoins qui sont : messire Louys Fogond et Jehan-Anthoine Pomet. — Signé : Boqui, vicaire. »

Je compléterai ces détails inédits sur notre célèbre sculpteur, par l'indication de quelques marchés dans lesquels il est mentionné comme ayant fourni des dessins pour la sculpture de divers vaisseaux.

— Le 15 octobre 1670, messire Matharel, intendant général des armées navales, adjuge à Gabriel Levray et à Jean Bouché, le travail et les ornements de sculpture, architecture et menuiserie à exécuter au vaisseau du roi nommé *La Madame*, conformément au modèle et devis dressé par le sieur Puget, maître architecte et sculpteur entretenu de la marine (2).

(1) Minutes du notaire Mouton, année 1650, fol. 288 — chez M<sup>e</sup> Thouron.

(2) M<sup>e</sup> Renoux, fol. 18, minutes de M<sup>e</sup> Fournier, notaire.

— Le 7 novembre, adjudication en faveur de Joseph Labé, maître sculpteur de La Ciotat, « qui a promis de faire tout le travail de sculpture, architecture et menuiserie, qui est à faire au vaisseau nommé le *Sceptre*, suivant qu'il est montré par le modèle et devis du sieur Puget ».

— Le 10 novembre, adjudication, en faveur de Louis et Joseph Veirier, frères, maîtres sculpteurs du lieu de Trets, des travaux de sculpture, architecture et menuiserie du vaisseau nommé la *Bouffonne*, suivant le dessin qui a été fait par le sieur Puget.

— Le 12 novembre, adjudication en faveur de Nicolas Levray, maître sculpteur de Tolon, des travaux d'architecture, sculpture et menuiserie à faire au vaisseau la *Trompeuse*, suivant le dessin que le sieur Puget en a dressé.

— Le 9 mars 1671, adjudication en faveur de Guillaume et Raymond Gays, père et fils et André Peillon, maîtres sculpteurs, des travaux de sculpture, architecture et menuiserie à faire au vaisseau le *Fougueux*, conformément au modèle et devis qui en a été dressé par le sieur Puget, maître sculpteur entretenu de la marine.

— 10 septembre, adjudication en faveur de Henry Charbonnier, maître sculpteur, résidant à Tolon, des travaux de sculpture, etc., etc., du vaisseau le *Henry*, conformément au modèle dressé par le sieur Puget.

— Le 16 janvier 1672, adjudication en faveur de Denis Payen et Antoine Hénault, maîtres sculpteurs de Tolon, des travaux de sculpture, etc., à faire au vaisseau le *Parfait*, conformément au modèle dressé par le sieur Puget (1).

Tous ces renseignements sont extraits des minutes des anciens tabellions. Je ne saurais trop recommander aux person-

(1) Minutes de M<sup>e</sup> Gabriel Renoux, années 1670, 1671, 1672, déposées actuellement chez M<sup>e</sup> Fournier.

nes qui désirent étudier l'histoire locale et même l'histoire générale de notre pays, de consulter ces archives fécondes, dans lesquelles on trouve souvent ce que l'on cherche et toujours des détails de mœurs du plus vif intérêt. Un jour, en publiant *l'Histoire des rues et des maisons de Toulon*, je raconterai divers épisodes fort curieux de l'histoire de Provence puisés à cette source inépuisable.

Toulon, le 12 octobre 1871.

---

## DOCUMENTS

---

Marché pour un tableau pour messire Jean de Gautier  
contre sieur Pierre Puget.

---

L'an mil six cent cinquante-quatre, et le vingt-troisième jour du mois de May, après midi, établi en personne pardevant moy notaire et temoins, Messire Jean de Gaultier, prieur et seigneur temporel et spirituel du lieu de La Valette, estant à présent en ceste ville de Toulon, de son gré a baillé a marché au sieur Pierre Puget du dict Toulon, présent, stipulant, de lui faire bien et deubment, sans défaut, ni manquement, un pourtrait et tableau pour le maistre autel de l'église parochiale du dit Valette, de la hauteur de douze pans et de huit et demy de large, représentant un saint Jean, au bas du tableau, aussy grand que nature, avec sa marque, quy est un Aigle, accompagné d'un beau paizage aprochant à l'histoire du sujet, et

au hault du tableau y sera représenté une Vierge dans une gloire accompagné sellon quy sera descript à l'histoire, lorsqu'iceluy saint Jean estoit à l'isle de Palme escrivant l'apocallipse. Encores y sera fait deux tableaux séparés, pour loger dans les niches des collonnes, de la hauteur et largeur du plat-fond des dites niches, représentant l'un saint Joseph, et l'autre saint Anthoine, avec leurs marques, et sera fait autre tableau au hault du dit maître-autel représentant Dieu le Père et au plat-fond qui est dans le couronnement. Et les dits pourtraits seront faits bien et deubment, de bonne peinture, marchande et recevable en pareil travail comme dessus est dit, et portés et remis a ses lieux aux dépens du dit sieur Puget, par toutes les festes de Toussains prochaines, en cas que le rétable et architectures soient faites ; et, n'estant faites, le dit sieur Puget les tiendra jusques qu'ils soient parachevés, fors du cas sy après dit.

Ce marché a été fait et accordé moyennant la somme de deux cents livres tournois, à compte des quelles le dit sieur Puget en a reçu de M. M<sup>e</sup> de Fulconis, conseiller du Roy, greffier au parlement de ce pays, absent, et des mains de sieur Pierre Sicard, marchand au dit Tollon, present, et pour le dit sieur Fulconis stipullant, sauf son recours, la somme de cent livres tournois, présentement, en escus blancs, au veu de moy notaire et tesmoings, reelle numération et expédition faite, s'en contente et en quitte le dit sieur Prieur, M. de Fulconis et Sicard, *in forma*, payant le dit M. Fulconis ou Sicard pour luy, comme saisi et exécuteur du légat fait par le deffunt messire Joseph de Gaultier, vivant prieur et seigneur du dit lieu, pour réparer la dite seigneurie et suivant l'accord fait verbalement entre les dits sieur Prieur, et de Fulconis et Puget au dit lieu ainsi que du tout le sieur Prieur a dit. — Les cent livres restantes le dit seigneur Prieur les fera payer au sieur Puget, au posement de la dite besougne de recepte, et que, en cas que

le dit sieur Puget fust contraint aller faire voyage par ceste province et qu'il ne peut pas se trouver icy lorsqu'on posera le rétable, qui sera aux festes de Pâques prochaines, au dit cas le sieur Puget sera tenu advertir le Prieur de La Valette un mois auparavant, pour en venir à ses loisirs faire la recepte, et, au delà, le sieur Puget fera porter et poser les dits tableaux à la muraille où le dit seigneur Prieur les recevra et lui fera faire le payement.

Et ont, les parties, obligé leurs biens, rentes et revenus et encores le dit Puget, pour les dits cent livres, sa personne aux rigueurs de toutes cours avec ses renonciations et serment requis. Concédant acte, fait et publié au dit Tollon, dans ma boutique, présent sieurs Pierre Baudoin et Jean Carravaque maitres menuisiers, témoins requis et sousignés. Et avant publier, les parties ont accordé que la où le dit sieur Puget à ses ouvrages sera nécessaire y paindre de blur, sera tenu d'y mettre de blur d'oultre mer, en bonne forme.

DE GAULTIER. — P. PUGET. — BAUDOIN. — JEAN  
CARRAVAQUE. — SICARD (1).

---

Quittance pour monsieur maître Claude Falconis  
contre sieur Pierre Puget, peintre.

---

L'an mil six cent cinquante-cinq et le dix-septième jour du mois de décembre, après-midi, pardevant moi notaire et tesmoins, feust en personne Pierre Puget, peintre de cette ville de Tollon, lequel de son gré a confessé avoir receu comme en effect il reçoit comptant, en Louys d'or et d'argent, faicte réelle

(1) Minutes de M<sup>e</sup> Jullien, notaire, (année 1654, fol. 274) déposées chez M<sup>e</sup> Aube, notaire à Toulon.

numération à notre présence, de Monsieur Maistre Claude Fulconis, conseiller du Roi, greffier criminel en sa Cour de parlement de ce pays de Provence, absent, de ses propres deniers par mains du sieur Pierre Sicard, marchand au dit Tollon, sy présent, stipullant, la somme de cent livres tournois, pour reste et entier payement de deux cent livres, prix d'un plat-fonds ou rétable fait par le sieur Puget pour le maistre autel de l'église parrochiale du lieu de La Vallette, suivant l'acte escrivant feu M<sup>e</sup> François Jullien, notaire de ceste ville, l'année dernière et jour incertain, en sorte que le dit Puget content et satisfait de ces cens livres, en quitte le dit sieur Fulconis et tous autres sans recherche, obligeant ses biens pour l'observation des présentes à toutes cours avec dues renonciations.

Acte fait et publié à Tollon, dans mon étude, présents Antoine Mazet, maître cordonnier, de la dicte ville, temoins requis et sousignés.

P. PUGET. — P. SICARD. — GARNIER. —  
A. MAZET (1).

(1) Minutes de M<sup>e</sup> Mouton, notaire, (année 1655, fol. 1031) déposées chez M<sup>e</sup> Thouron, à Toulon.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5800 S. UNIVERSITY AVENUE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637  
TEL: 773-936-3700  
FAX: 773-936-3701  
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

—————



## TABLE DES MATIÈRES

---

	PAGES.
Composition du Bureau de la Société académique, en 1871. . . . .	V
Liste des membres honoraires. . . . .	VI
— titulaires . . . . .	VII
— associés. . . . .	VIII
Histoire des Guerres de Religion en Provence, par M. le Dr GUSTAVE LAMBERT. (Suite). . . . .	1
Théâtre de Silvio Pellico, traduit par M. ALEXANDRE FLOTTES, pro- fesseur de philosophie. . . . .	201
Notice sur les principaux cours d'eau du département du Var, par M. le chanoine MAGLOIRE GIRAUD. . . . .	333
Documents inédits sur Pierre Puget, publiés par M. O. TEISSIER. .	377

---

